

asking more from chemistry



SOLVAY

Groupe chimique international, Solvay accompagne l'industrie dans la recherche et la mise en œuvre de solutions toujours plus responsables et créatrices de valeur. Le Groupe est résolument engagé dans le développement durable et focalisé sur l'innovation et l'excellence opérationnelle. Au service de marchés diversifiés, Solvay réalise 90 % de son chiffre d'affaires dans des activités où il figure parmi les trois premiers mondiaux. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 12,4 milliards EUR en 2012. Solvay SA (SOLB.BE) est coté à la Bourse NYSE Euronext de Bruxelles et de Paris (Bloomberg: SOLB.BB - Reuters: SOLBt.BR).

12,4

milliards EUR
de chiffre
d'affaires

111

sites et
présence dans
55 pays

29 100

collaborateurs

sommaire

Faits marquants	2
Vision	3
Message des Présidents	4
Marchés	8
Présence mondiale	10
Innovation	12
Développement durable	14
Organisation	16
Activités	18
Comité exécutif et Directeurs Généraux	28
Informations financières	30
Gestion des risques	133
Déclaration de gouvernance	147
Glossaire	175

asking more from chemistry: demandons plus à la chimie



SOLVAY

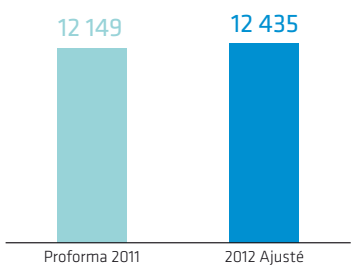
asking more from chemistry®

Dans un monde qui se transforme, choisir d'être pionnier

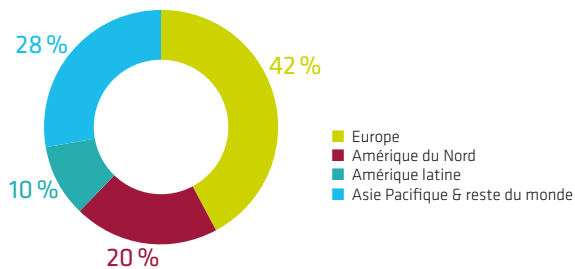
« Demandons plus à la chimie » : notre nouvelle signature affirme notre volonté de répondre à des niveaux d'exigence élevés en termes de sécurité, de qualité, d'innovation et d'objectifs. Nous disons également haut et fort notre fierté d'appartenir à une industrie attachée à relever les défis et dont les progrès se confondent avec ceux de la société. Nous avons la conviction que la chimie contribuera à répondre sur le long terme aux attentes de l'industrie, des consommateurs et de la société civile et au progrès de l'humanité.

En 2013, Solvay entame un nouveau chapitre de son histoire. Affirmant l'ancrage historique du Groupe tout en l'orientant vers le futur, sa nouvelle identité graphique et sa signature traduisent son ambition : devenir une référence en matière de chimie durable, forte d'une culture d'excellence opérationnelle et d'innovation.

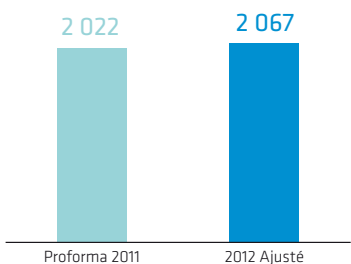
Chiffre d'affaires net
Millions EUR



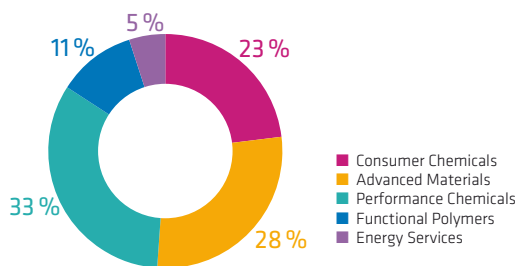
Chiffre d'affaires net
par région en 2012



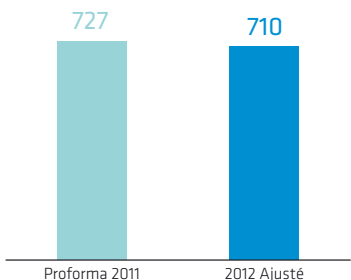
REBITDA
Millions EUR



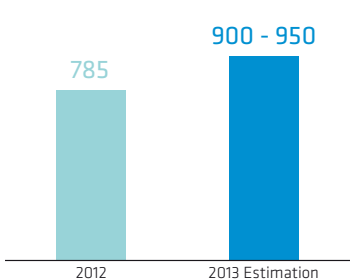
REBITDA ajusté par Segment
Opérationnel en 2012
(Organisation effective à compter du 1^{er} janvier 2013 –
Hors Corporate & Business Services)



Résultat net part Solvay
Millions EUR

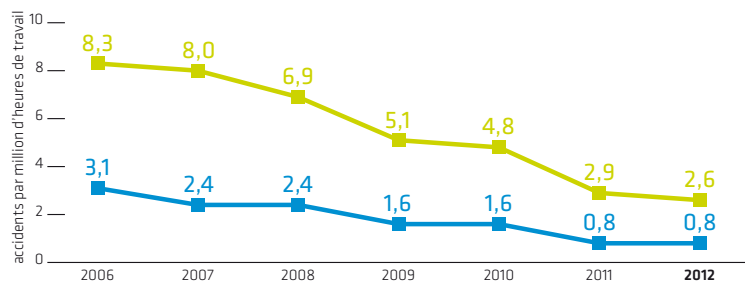


Dépenses d'investissements
Millions EUR



Note concernant les chiffres 2011 et 2012 applicable à l'ensemble du document :
L'activité Solvay Indupa (Vinyls en Amérique du Sud) est comptabilisée en « Actifs détenus en vue de la vente » à compter du quatrième trimestre 2012. En conséquence, et à des fins de comparaison, toutes les références historiques présentées dans ce rapport ont été retraitées afin de présenter Solvay Indupa comme une activité abandonnée et un « Actif détenu en vue de la vente ». Le chiffre d'affaires net comprend les ventes de biens et les prestations de services à valeur ajoutée liées aux savoir-faire et cœur de métier de Solvay. Il exclut les autres produits de l'activité qui portent essentiellement sur les transactions de négoce de matières premières et d'utilités et les autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe. REBITDA ajusté: Résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements, éléments non récurrents, charges financières et charges d'impôts. Les indicateurs de résultats ajustés ne tiennent pas compte des impacts comptables sans effet de trésorerie de l'allocation du prix d'acquisition de Rhodia. Les comparaisons d'une année sur l'autre doivent être considérées sur une base pro forma pour 2011, comme si l'acquisition de Rhodia avait eu lieu au 1^{er} janvier 2011. Sur une base pro forma, les chiffres historiques de Solvay pour 2011 ont été retraités afin d'harmoniser les règles comptables utilisées par Solvay et Rhodia avant leur rapprochement. Les résultats pro forma excluent les impacts (i) de l'allocation du prix d'acquisition, ii) des coûts d'acquisition non récurrents liés à l'OPA sur Rhodia et, iii) des produits financiers des dépôts de trésorerie et investissements.

Accidents du travail sur les sites du Groupe*



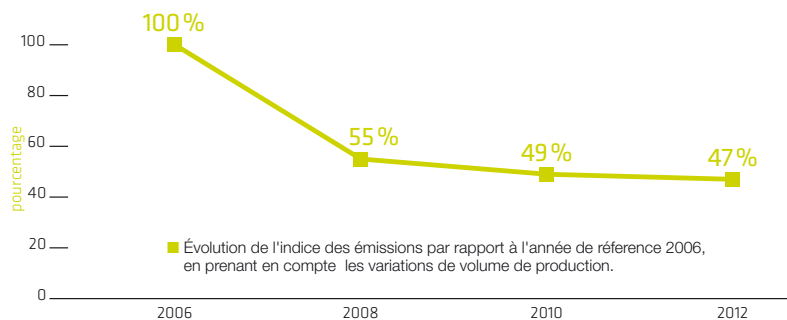
Le Groupe aspire à atteindre le plus haut niveau de sécurité pour le personnel Solvay et les prestataires qui interviennent sur les sites du Groupe. En 2012, le taux LTAR a, de nouveau, atteint la valeur record annuelle de 0,8 pour les employés du Groupe et ses prestataires.

■ LTAR: Lost Time Accident Rate - nombre d'accidents de travail avec absence au travail de plus d'un jour / 1 million d'heures travaillées.

■ MTAR: Medical Treatment Accident Rate - nombre d'accidents du travail induisant un traitement médical (autre que les premiers soins) / 1 million heures travaillées.

* Nouveau groupe Solvay, Rhodia inclus, à partir de 2011.

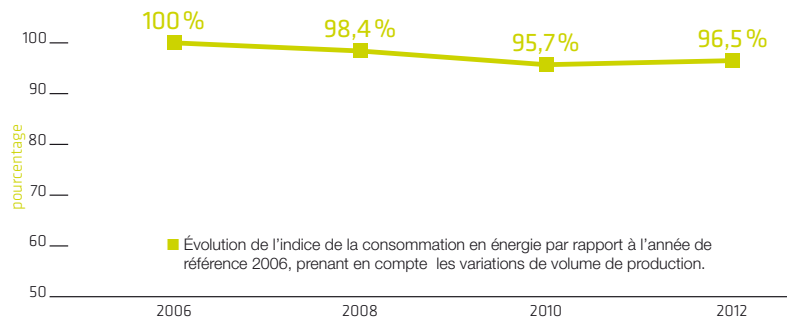
Émissions de gaz à effet de serre



Mt CO ₂ equivalent	33,2	17,9	16,0	14,9
-------------------------------	------	------	------	------

Émissions des sites de productions des sociétés consolidées globalement à fin 2012, recalculées pour inclure Rhodia à compter de 2006.

Consommation énergétique



Petajoules	251	231	227	222
------------	-----	-----	-----	-----

Consommation en énergie des sociétés consolidées globalement à fin 2012, recalculée pour inclure Rhodia à compter de 2006.



INVESTISSEMENTS

Février

Mise en service d'une usine de taille mondiale pour la production d'épichlorhydrine biosourcée sur la base du procédé EPICEROL® à Map Ta Phut (Thaïlande).

Avril

Pour servir le marché de l'électronique européen, démarrage d'une usine d'acide phosphorique de haute pureté pour les semi-conducteurs à Bernburg (Allemagne).

Juin

Démarrage de la construction d'une usine de taille mondiale à Taixing en Chine pour la production d'épichlorhydrine sur la base du procédé EPICEROL®.

Juillet

Démarrage d'une usine de compounds de polymères spéciaux à Changshu en Chine pour répondre à une demande locale croissante.

Septembre

Doublement de la capacité de production de dérivés fluorés aliphatiques de spécialités de l'usine de Salindres, en France.

Septembre

Augmentation de 70 % de la capacité du site indien spécialisé dans la production de polyétheréthercétone (PEEK) et de polyaryléthercétone (PAEK).

Septembre

Création de deux unités de recyclage des terres rares en France.

ACQUISITIONS

Septembre

Acquisition de Sunshield Chemicals, une société indienne du groupe Amit Choksey spécialisée dans les tensio-actifs.

PARTENARIATS

Janvier

Création en partenariat avec le groupe Air Liquide d'une co-entreprise à vocation mondiale dans le domaine des gaz fluorés.

Avril

Signature d'un contrat long terme avec le groupe Bolloré sur la fourniture de sel de lithium pour batteries LMP.

Octobre

Création avec Sibur d'une co-entreprise à parts égales consacrée à la production de tensio-actifs et de formulations dédiées à l'extraction pétrolière.

INNOVATION

Février

Mise en service de la plus grande pile à combustible du monde sur le site de SolVin à Lillo (Anvers, Belgique), démonstration à l'échelle industrielle de la capacité de cette technologie à produire de l'énergie propre.

Avril

Accord avec le Laboratoire National Scientifique et Technologique du Bioéthanol (CTBE) au Brésil pour la valorisation de la biomasse de canne à sucre.

Mai

Inauguration d'un nouveau centre de recherche, innovation et technologie à Savli, dans l'État du Gujarat, en Inde. Création de trois bourses de recherche portant sur la chimie durable, les nanotechnologies et la science des polymères à l'université Maharaja Sayajirao de Vadodara (Inde).

Octobre

Lancement de GOVANIL™, une nouvelle génération de vanilline aux propriétés renforcées.

GROUPE

Janvier

Double cotation des actions Solvay à la Bourse de Bruxelles et de Paris.

Février

Cession à Wienerberger de la participation dans Pipelife pour 172 millions EUR.

Avril

À l'occasion du Capital Markets Day, Solvay présente son ambition de REBITDA fixée à 3 milliards EUR pour 2016.

Septembre

Intégration de Solvay dans l'indice boursier français CAC 40.

2013

Un nouveau logo, une nouvelle signature pour Solvay.

Mise en œuvre de Solvay Way, nouvelle politique de développement durable.



1863



Fondé en 1863 par l'industriel et chercheur Ernest Solvay, le groupe Solvay célèbre ses 150 ans en 2013 et s'affirme comme un grand de la chimie mondiale.

« Nous avons toujours travaillé en imposant à nos intelligences un progrès continu. »

Ernest Solvay

INVENTER UN NOUVEAU MODÈLE DE CHIMIE DURABLE

Durabilité, responsabilité : jamais ces sujets n'ont été aussi cruciaux pour l'humanité. Face aux questions soulevées par un monde qui se transforme, chacun d'entre nous cherche des réponses. Que faire face au changement climatique ? Comment produire plus alors que les ressources se raréfient ? Comment satisfaire les besoins de plus de 1 milliard de nouveaux consommateurs ? Et comment réaliser nos aspirations à la santé et au bien-être ?

Pour Solvay, la chimie est une partie de la réponse. Il le prouve, en imaginant et en produisant des solutions toujours plus innovantes, qui répondent aux enjeux de développement durable de ses parties prenantes. Fier d'être chimiste, expert dans ses métiers, soudé en équipes hautement qualifiées, le Groupe conjugue excellence opérationnelle et progrès continu pour tracer une voie créatrice de valeur partagée.

Solvay s'affirme ainsi comme un leader engagé et puissant, prêt à contribuer activement à la recomposition de la chimie mondiale.

« NOUS SOMMES FIERS DE L'HISTOIRE DE SOLVAY ET NOUS ENVISAGEONS SON AVENIR AVEC CONFIANCE »

L'année 2012 a été marquée par une conjoncture économique mondiale contrastée.

Dans ce contexte, notre Groupe a réalisé un REBITDA de 2 067 millions EUR et a généré 787 millions EUR de Free Cash Flow en 2012, ce qui constitue une excellente performance. Ceci a été rendu possible grâce à la forte mobilisation des équipes, au déploiement réussi des programmes d'intégration et à la réalisation des synergies qui en découlent. Nous pouvons ainsi proposer à nos actionnaires un dividende en hausse de

4,3 % par rapport à 2011. Malgré une conjoncture peu favorable à nos activités cycliques, ces réalisations mettent en lumière la qualité et le potentiel de notre portefeuille d'activités, à la fois très diversifié et équilibré. En 2012, près de 40 % de notre chiffre d'affaires a été réalisé dans les zones en forte croissance où nous renforçons notre capacité de production afin de tirer le meilleur profit de cette dynamique. Le Brésil, la

Chine, la Thaïlande, la Corée ainsi que la Russie sont des territoires importants sur lesquels nous investissons. Nous avons également poursuivi notre croissance en Inde, qui constituera sans aucun doute une priorité des prochaines années. Nous avons consolidé notre leadership sur tous nos segments de marché, et avons accéléré la croissance du Groupe dans les Segments Opérationnels



« Consumer Chemicals » et « Advanced Materials ».

Ces performances ont été réalisées alors que le Groupe poursuivait à marche rapide sa transformation. Suite à l'acquisition de Rhodia, nous avons décidé d'intégrer rapidement les deux groupes afin de démarrer l'année 2013 sur de nouvelles bases. Nous avons défini une vision stratégique claire, précisé la contribution de chacun des business à cette vision, élaboré un modèle de management qui permette sa réalisation et mis en place

une organisation décentralisée et agile au service de notre ambition de création de valeur. Peu d'entreprises sont capables de réaliser des changements aussi importants dans un délai aussi court et nous souhaitons remercier l'ensemble des équipes du Groupe pour leur mobilisation. Avec l'intégration de Rhodia, Solvay est entré dans le peloton de tête de la Chimie mondiale. Nous sommes déterminés à consolider cette position et à jouer un rôle de premier plan dans la transformation du secteur. Nous y parviendrons en poursuivant l'optimisation

de notre portefeuille d'activités et de notre structure industrielle. Nous accélérerons le déploiement des initiatives d'excellence opérationnelle et poursuivrons notre politique sélective d'investissements et notre stratégie d'innovation ; ces différents leviers contribueront à notre ambition de réaliser 3 milliards EUR de REBITDA en 2016. La nouvelle organisation servira pleinement notre ambition de création de valeur. Nous avons souhaité simplifier et décentraliser les processus de décision et doter nos Global Business Units de l'ensemble

des leviers nécessaires pour mettre en œuvre leur stratégie. Agissant de manière collégiale, le Comité exécutif pilote le Groupe avec pour mission de construire une stratégie de moyen et long terme.

Deux Segments Opérationnels, « Consumer Chemicals » et « Advanced Materials » constituent nos moteurs de croissance. Ils représentent déjà 50 % du REBITDA 2012. « Performance Chemicals », qui a enregistré cette année de très bons résultats a pour vocation de générer du cash de manière pérenne. Nous travaillons par ailleurs à l'amélioration de la performance et du positionnement stratégique des activités qui sont regroupées dans le Segment « Functional Polymers ».

L'innovation jouera un rôle clé dans l'atteinte de nos objectifs de croissance. Nous avons ainsi investi 300 millions EUR à cet effet en 2012. Nos projets sont alignés avec les enjeux du développement durable : nous développons des solutions et des procédés qui sont des réponses à certains des défis que rencontre la planète. A titre d'exemple, nous avons mis au point un

procédé de recyclage des terres rares qui va permettre d'accroître significativement notre compétitivité en Europe, sécuriser nos approvisionnements et réduire notre consommation de matières premières non renouvelables.

Solvay a pris très tôt des engagements concrets en matière de responsabilité sociale et environnementale. Nous les avons confirmés en ce début d'année en mettant en place « Solvay Way », une approche qui vise à développer une forte culture de responsabilité, adossée à une démarche de progrès exigeante au sein du Groupe. Toutes nos équipes sont associées à son déploiement. Nous menons une démarche permanente d'amélioration de nos pratiques dans tous les domaines, avec deux mots d'ordre, la recherche de l'excellence opérationnelle et le progrès continu. Nos leviers : la maîtrise des coûts, la baisse de nos consommations d'énergie, l'amélioration des processus, la meilleure utilisation de notre outil industriel... Tous les collaborateurs, à tous les niveaux de l'organisation, sont impliqués. Dans le domaine

industriel, les premiers résultats obtenus sur nos sites pilotes sont probants – la capacité du site de Spinetta (Italie, Specialty Polymers) a par exemple augmenté de 30 % par la seule démarche d'amélioration – et nous donnent une vision claire du potentiel de ces démarches.

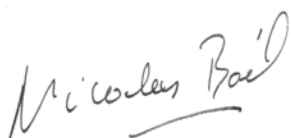
Il nous faut, en 2013, poursuivre la construction d'une culture d'entreprise fondée sur la performance, l'excellence et la responsabilité au service de nos objectifs stratégiques. Ce changement de culture doit être porté par l'ensemble de l'organisation :

il faut que nos 29 000 collaborateurs partagent ces objectifs et agissent dans le même sens. Il est tout aussi important qu'en réponse à l'engagement demandé, nos managers montrent la voie et développent leurs équipes. C'est tout le sens du modèle de management équilibré, respectueux des hommes et des femmes de ce Groupe, que nous construisons sans relâche.

Comme notre nouveau logo et notre vision le reflètent, nous sommes fiers de l'histoire de Solvay et nous envisageons son avenir avec confiance. La stabilité de notre structure

actionnariale est un atout. Elle nous permet d'oser prendre les virages, parfois avant les autres et sans doute avec plus de sérénité, et de nous transformer tout en enrichissant et préservant nos valeurs.

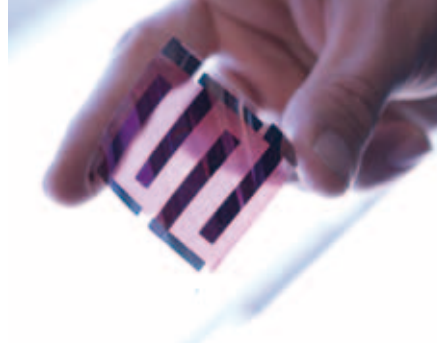
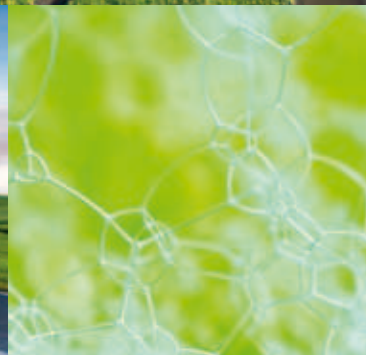
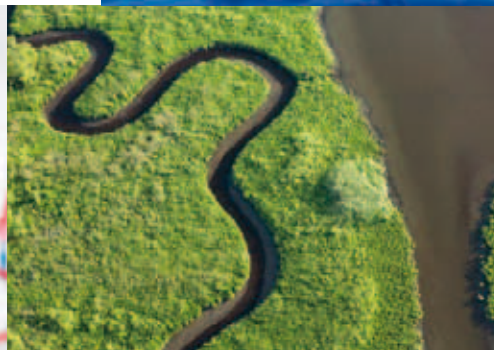
C'est conscients qu'un grand de la chimie ne se construit pas en un jour, que nous ouvrons avec confiance, en cette 150^{ème} année de la vie de Solvay, un nouveau chapitre de notre belle histoire.



Nicolas Boël
Président du
Conseil d'Administration

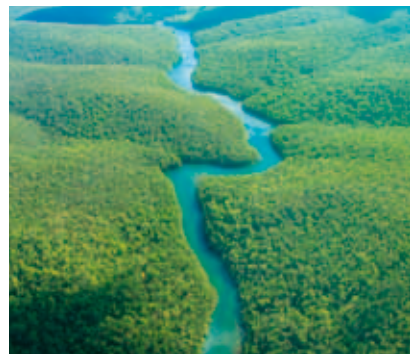


Jean-Pierre Clamadieu
Président du
Comité exécutif et CEO



APPORTER TOUJOURS PLUS DE SOLUTIONS DURABLES À L'INDUSTRIE

Solvay développe pour ses clients industriels des solutions à haute valeur ajoutée, innovantes, compétitives, adaptées aux demandes présentes et futures des consommateurs finaux.



GRANDE CONSOMMATION

Solvay offre au consommateur toujours plus de confort dans sa vie quotidienne, au travers d'une large gamme de fibres, plastiques, arômes et solutions variées. Ses solutions et applications sont notamment utilisées dans les produits d'entretien, les soins de la personne, l'alimentation, la santé humaine, les textiles et les équipements sportifs. **28 %** du chiffre d'affaires



AUTOMOBILE

Solvay accompagne les fabricants dans leurs avancées sur la mobilité durable avec une gamme diversifiée de produits et d'applications hautement performants. Ses silices améliorent l'efficacité énergétique des pneus, et ses plastiques techniques et polymères spéciaux allègent le poids des véhicules. Le Groupe développe également des matériaux à base de terres rares qui réduisent les émissions polluantes.

15 %

du chiffre d'affaires

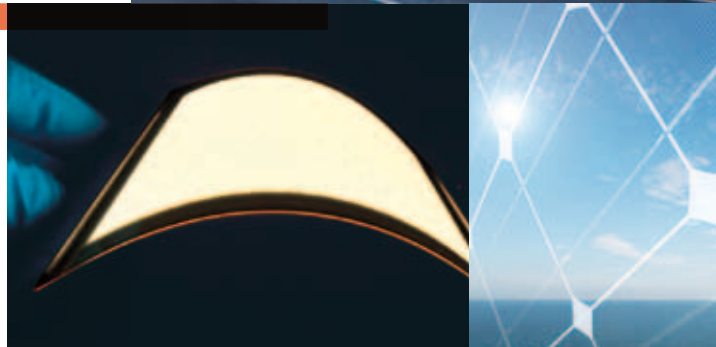


ÉNERGIE

Pour ses clients industriels, Solvay conçoit des solutions de pointe qui augmentent l'efficacité énergétique d'installations industrielles ou le volume d'énergie stockée dans les batteries au lithium. Ses produits sont utilisés pour la production d'énergie issue de ressources renouvelables (énergie solaire ou éolienne) et dans les matériaux pour les piles à combustible, les membranes pour la diffusion du gaz et le transfert thermique.

6 %

du chiffre d'affaires



ENVIRONNEMENT

Solvay développe des solutions spécifiques qui contribuent à la protection de l'environnement dans la vie quotidienne et dans l'industrie. Elles sont utilisées pour le contrôle des émissions dans l'air, l'assainissement des sols, l'approvisionnement et le traitement de l'eau, les techniques de séparation des gaz par membrane et la fabrication des membranes de purification de l'eau.

5 %

du chiffre d'affaires

CONSTRUCTION

La qualité et la fiabilité des solvants, fibres, plastiques, répondent aux exigences des fabricants de peintures et revêtements, d'isolants thermiques, de fenêtres, de fils, de câbles électriques et de tubes et raccords pour les systèmes de chauffage et de refroidissement. La gamme comprend des agents gonflants et des retardateurs de flamme.

14 %

du chiffre d'affaires

AGRICULTURE

Le Groupe conçoit pour les fabricants de produits phytosanitaires des substituts aux additifs traditionnels, à la fois sûrs, faciles à utiliser, respectueux de l'environnement et performants. Le Groupe sert également en silice et bicarbonate de sodium les fabricants d'aliments pour animaux.

4 %

du chiffre d'affaires

ÉLECTRICITÉ & ÉLECTRONIQUE

Par ses produits de haute performance, Solvay contribue aux progrès de ces industries. Ses formulations et solutions sont utilisées dans les matériaux conducteurs et photovoltaïques, les revêtements pour écrans plats, les semi-conducteurs, l'imagerie médicale, les caméras numériques, l'optimisation de l'efficacité énergétique de l'éclairage électrique, l'isolation des composants électriques et l'électronique organique.

7 %

du chiffre d'affaires

PAPIER

Solvay est un fournisseur de référence de l'industrie papetière mondiale. Ses produits sont utilisés aux différentes étapes de la fabrication : le peroxyde d'hydrogène pour le blanchiment de la pâte à papier, la soude caustique pour la fabrication de la pulpe et le carbonate de sodium pour la préparation du papier (opacification, formulation de couchage).

2 %

du chiffre d'affaires

AUTRES INDUSTRIES

Conjuguer compétitivité et performances environnementales est un enjeu majeur pour les industries avancées. Solvay leur fournit des agents de procédés et des intermédiaires, utilisés pour de nombreuses applications.

19 %

du chiffre d'affaires

UNE PRÉSENCE RENFORCÉE DANS LES RÉGIONS EN CROISSANCE

Fort d'une présence géographique équilibrée et de positions solides dans les régions en croissance, Solvay accélère son expansion géographique par l'augmentation de ses capacités de production et par des acquisitions ciblées.

En 2012, Solvay a étendu significativement ses capacités de production dans la région, en les renforçant en Inde et en consolidant sa présence industrielle en Chine et en Thaïlande. L'inauguration d'un nouveau centre de Recherche & Innovation en Inde fait de l'Asie le deuxième pôle de recherche du Groupe.

EUROPE

42% du chiffre d'affaires



15 900
salariés



47 sites
industriels



7 centres
de R & I

ASIE PACIFIQUE RESTE DU MONDE

28% du chiffre d'affaires



6 000
salariés



26 sites
industriels



3 centres
de R & I



Près de

40%

du chiffre d'affaires est réalisé dans les pays à forte croissance où sont implantés 1/3 des effectifs.

AMÉRIQUE DU NORD

20% du chiffre d'affaires



3 400
salariés



29 sites
industriels



1 centre
de R & I

AMÉRIQUE LATINE

10%
du chiffre d'affaires



3 800
salariés



9 sites
industriels



1 centre
de R & I

50%

des investissements de croissance
sont réalisés dans les pays où la croissance est la plus forte
(Russie, Chine, Inde, Corée, Thaïlande, Moyen-Orient, etc.).

L'INNOVATION, LEVIER CLÉ DE CROISSANCE

La Recherche & Innovation de Solvay dispose aujourd'hui d'une taille critique qui va lui permettre d'accélérer ses développements et d'accentuer son avance dans ses domaines d'expertise. Ses missions : contribuer à l'excellence opérationnelle du Groupe, consolider ses leaderships, identifier les tendances en amont et développer de nouvelles technologies pour élargir le portefeuille d'activités et ouvrir aux activités existantes de nouveaux marchés.

12
centres de
R & I mondiaux
majeurs

85
millions EUR
investis en
participations¹

1 900
chercheurs

261
millions EUR
d'investissement
R & I net

300
nouveaux
brevets

UNE INNOVATION FOCALISÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Recherche & Innovation (R&I) porte l'ambition de Solvay d'être modèle en matière de développement durable. Une méthodologie exigeante, SPM (Sustainable Portfolio Management), est appliquée dès la conception aux projets de R & I pour mesurer leur impact environnemental et sociétal.

SIX AXES D'INNOVATION ALIGNÉS SUR DES MÉGATENDANCES

Rareté des ressources, lutte contre le changement climatique, essor de la consommation dans les régions en forte croissance, nouvelles exigences en matière d'environnement, de santé et de bien-être sont des tendances qui forment les grands axes de notre politique de R&I.

> **Élaborer de nouveaux matériaux**, plus performants et éco-efficents, moins consommateurs de ressources, plus sûrs et légers, en explorant les possibilités offertes par les expertises du Groupe en plastiques, matière molle et nanotechnologies ;

Soutenir les PME innovantes dans des secteurs émergents

En 2012, Solvay a investi 5 millions EUR dans Sofinnova Green Seed Fund, un fonds d'amorçage destiné à financer des PME européennes qui innovent dans le secteur des biotechnologies industrielles. Le Groupe mettra son réseau d'experts en technologies et marchés à la disposition du fonds et des projets sélectionnés.

1. Dans des fonds de capital-risque et start-up.

> **Développer la chimie du renouvelable**, en ouvrant la voie à des technologies qui favorisent l'utilisation des matières premières renouvelables : nouvelles molécules biosourcées, procédés de recyclage ;

> **Contribuer à la conception des solutions d'énergie durable** comme le photovoltaïque et les piles à combustible, ainsi qu'à la mise au point de nouveaux composants pour batteries plus performantes et à moindre impact environnemental ;

> **Produire plus efficacement et de manière plus responsable** : réduire l'impact des activités sur l'environnement et optimiser l'utilisation des ressources, augmenter la compétitivité et réduire l'intensité capitalistique des activités industrielles ;

> **Accompagner l'essor des marchés en expansion**, par exemple en matière d'électronique organique ;

> **Élaborer des produits de grande consommation toujours plus responsables**, répondant aux attentes des consommateurs et adaptés aux besoins locaux de produits durables, plus sains, plus sûrs, plus performants.

DES MOYENS D'ENVERGURE AU SERVICE DE L'AMBITION DU GROUPE

Solvay anime un réseau mondial composé de 12 centres de R&I, 8 laboratoires avancés et 35 laboratoires d'applications propres aux activités. L'accélération de la mise sur le marché, la réduction des coûts, la conformité avec les attentes sociétales et réglementaires font partie des objectifs partagés avec les clients du Groupe.

En 2012, le Groupe s'est doté de nouveaux moyens pour accompagner ses clients dans les régions en croissance : Solvay renforce ses ressources en Asie avec l'extension du centre de recherches de Shanghai en Chine, l'inauguration d'un laboratoire et le démarrage de la coopération avec l'université pour femmes EWHA de Séoul (Corée), l'implantation d'un nouveau centre de R & I. Au Brésil, un nouveau laboratoire est en cours de construction sur le site de Paulinia.

« L'OPEN INNOVATION », ACCÉLÉRATEUR DE PROGRÈS

Solvay est convaincu qu'innover, c'est penser autrement mais aussi, et de plus en plus, écouter et travailler

avec les autres. Cette ouverture lui permet d'être attentif aux grandes tendances de la société, d'identifier de nouveaux territoires de croissance, de repérer et d'analyser les projets de rupture qui méritent d'être poussés et accélérés.

Cette innovation ouverte (« open innovation ») s'appuie sur des collaborations étroites avec le monde académique. En France, Solvay est associé avec le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et des universités dans plusieurs programmes au sein de laboratoires mixtes. Au Brésil, Solvay a noué en 2012 un partenariat avec le Laboratoire National Scientifique et Technologique du Bioéthanol (CTBE). En Corée, l'accord avec l'EWHA prévoit notamment une coopération du futur centre de recherche avec le Centre pour nanobiomatériaux intelligents de l'université.

Solvay développe également son potentiel d'innovation en investissant dans des start-up dans les domaines des biotechnologies, du photovoltaïque et des matériaux avancés. Par ailleurs, Solvay prend des participations dans des fonds de capital-risque qui financent la phase de développement de jeunes pousses dans des secteurs spécifiques.



UN GROUPE ENGAGÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2013, le Groupe renforce sa politique de responsabilité sociale et environnementale, et se fixe de nouveaux objectifs. Son ambition : devenir une référence de la chimie mondiale durable grâce à ses pratiques reconnues parmi les meilleures et ses solutions innovantes intégrant les exigences du développement durable.

Historiquement précurseur par sa culture de sécurité et très avancé en matière sociale, Solvay a intégré, dès leur émergence, les exigences d'un développement respectueux des hommes et de la planète. La Responsabilité Sociale et Environnementale est inscrite dans ses processus et constitue un levier majeur de création de valeur.

SOLVAY WAY, UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE STRUCTURÉE ET AMBITIEUSE

Définie en janvier 2013, la nouvelle politique de Développement durable « Solvay Way » intègre les avancées et les meilleures pratiques de Solvay et de Rhodia, et fixe au nouveau Groupe des objectifs ambitieux. Son déploiement, porté par une gou-

vernance forte, mobilise aujourd'hui l'ensemble des collaborateurs.

CINQ OBJECTIFS PRIORITAIRES

- > **Atteindre l'excellence** en matière de sécurité, de santé et d'hygiène professionnelle pour toutes les personnes présentes sur les sites ;
- > **Réaliser une part croissante du chiffre d'affaires** sur des marchés ou avec un portefeuille d'activités répondant aux exigences d'un développement durable ;
- > **Améliorer continuellement les performances** des technologies, procédés et produits, de manière à éviter les dommages aux personnes et à limiter leur impact environnemental, ceci sur l'ensemble du cycle de vie des produits ;

> **Réduire les émissions de gaz à effet de serre**, les consommations d'énergie et d'eau, les impacts sur la qualité des sols, de l'eau et de l'air, ainsi que l'utilisation des ressources, notamment non renouvelables ;

> **Développer un dialogue social riche et équilibré** avec les représentants des salariés au niveau national et international.

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS ADOSSÉE À UN RÉFÉRENTIEL EXIGEANT

Solvay Way s'inscrit dans une dynamique de progrès continu, en s'appuyant sur un référentiel de pratiques. Celui-ci permet à toutes les entités du Groupe d'évaluer de façon annuelle leurs propres progrès en matière de développement durable sur la base de 47 bonnes pratiques. La démarche intègre les exigences de la norme ISO 26000.

DES ENGAGEMENTS CONCRETS

Le Groupe dialogue en permanence avec ses parties prenantes pour identifier les points à améliorer dans ses processus et ses pratiques.

Les clients

À ses clients industriels confrontés à des réglementations toujours plus strictes et à des consommateurs toujours plus exigeants, Solvay propose des solutions aux impacts maîtrisés, issues d'une innovation collaborative.

Les collaborateurs

Le Groupe s'engage auprès de ses collaborateurs en matière de sécurité et de santé au travail, de développement professionnel, de traitement équitable des salariés, de respect des droits.

La planète

Le Groupe cherche à réduire l'empreinte environnementale de ses

procédés de fabrication et à améliorer son efficacité énergétique.

Les investisseurs

En publiant les modes de gouvernance, les résultats et la vision stratégique du Groupe de façon régulière et ouverte, Solvay répond aux exigences de transparence et de rigueur demandées par les autorités de marché et attendues des investisseurs. Il souhaite ainsi être reconnu comme un investissement industriel responsable de référence.

Les fournisseurs

Le Groupe souhaite impliquer ses fournisseurs dans une relation de confiance, fondée sur une éthique partagée et des principes établis avec un objectif : créer de la valeur durable pour tous.

Les communautés locales

Le Groupe a établi des relations de confiance avec les populations vivant à proximité de chacun de ses sites industriels, par le dialogue, une information claire et des processus stricts de maîtrise des risques et des nuisances.

LES ENGAGEMENTS PUBLICS

Désireux de conformer sa démarche aux références mondiales les plus exigeantes, Solvay adhère aux principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, au Pacte mondial de l'ONU et aux engagements de la Charte mondiale « Responsible Care® », programme d'amélioration continue initié par l'industrie chimique.

VERS UN ACCORD MONDIAL DE RESPONSABILITÉ

Par une approche similaire, Solvay et Rhodia ont créé les conditions d'un dialogue ouvert et responsable avec leurs collaborateurs. En 2008, Solvay et son Comité d'entreprise européen signaient une Charte de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale. De son côté, dès 2005, Rhodia signait un accord avec l'ICEM, fédération internationale des travailleurs aujourd'hui fusionnée avec la fédération IndustriALL (50 millions de travailleurs dans 140 pays). En 2013, fort de ces expériences convergentes, Solvay entend créer avec ses partenaires un nouveau cadre de dialogue au niveau mondial.

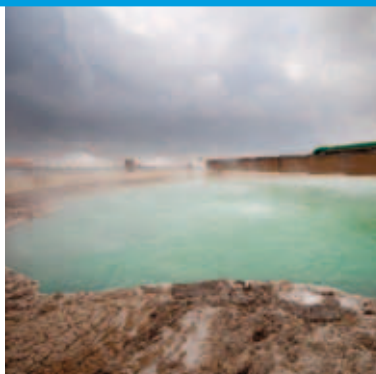
SOLVAY way

Les reconnaissances externes

Solvay fait partie des indices CDP Benelux, STOXX et ASPI.



CARBON DISCLOSURE PROJECT



S'ORGANISER ET SE MOBILISER AUTOUR D'UNE VISION COMMUNE

Afin d'ajuster sa structure de gestion et son fonctionnement à la diversité de ses métiers, Solvay redessine son organisation, en privilégiant la simplification et la décentralisation des processus de décision. Plus proche de ses clients, le Groupe est aussi plus agile et mieux armé pour saisir les opportunités et concrétiser son ambition de croissance.

CINQ SEGMENTS OPÉRATIONNELS AU SERVICE DE LA STRATÉGIE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Solvay est structuré en cinq Segments Opérationnels, focalisés sur les facteurs clés de succès dans ses domaines d'activité. Chaque Segment reflète un business model spécifique et rassemble des GBU présentant des caractéristiques communes et des dynamiques compétitives, technologiques et/ou réglementaires similaires.

La nouvelle organisation favorise une démarche entrepreneuriale focalisée sur la création de valeur. Proche de ses clients et de ses marchés, chaque GBU dispose des leviers opérationnels nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie.

> **Consumer Chemicals** sert les marchés des biens de consommation. Il développe une offre en ligne avec les tendances fondamentales de la société : croissance démographique, augmentation du pouvoir d'achat dans les pays émergents,

apparition de nouveaux modes de consommation, demande pour des produits plus sûrs, plus durables et des solutions utilisant des matières premières renouvelables.

> **Advanced Materials** propose des applications de très haute performance pour l'aéronautique, les trains à grande vitesse, la santé, les pneus à basse consommation d'énergie, la dépollution automobile, les smartphones ou encore les batteries de véhicules hybrides.

> **Performance Chemicals** évolue dans des marchés résilients et matures. Les facteurs de succès de ce Segment reposent sur les économies d'échelle, la compétitivité et la qualité de service.

> **Functional Polymers** rassemble la chaîne chlorovinyles et les activités polyamide qui servent principalement les marchés de la construction, les infrastructures, l'automobile, l'électricité et l'électronique.

> Corporate & Business Services

comprend la GBU Energy Services et les Fonctions Corporate telles que Business Services et la Recherche & Innovation. La mission d'Energy Services est d'optimiser la consommation d'énergie et de réduire les émissions du Groupe et des tiers.

Les résultats du Groupe sont présentés selon ces cinq Segments Opérationnels à compter du 1^{er} trimestre 2013.

UN COMITÉ EXÉCUTIF AU SERVICE DE L'ACTIVITÉ ET DE SA CROISSANCE

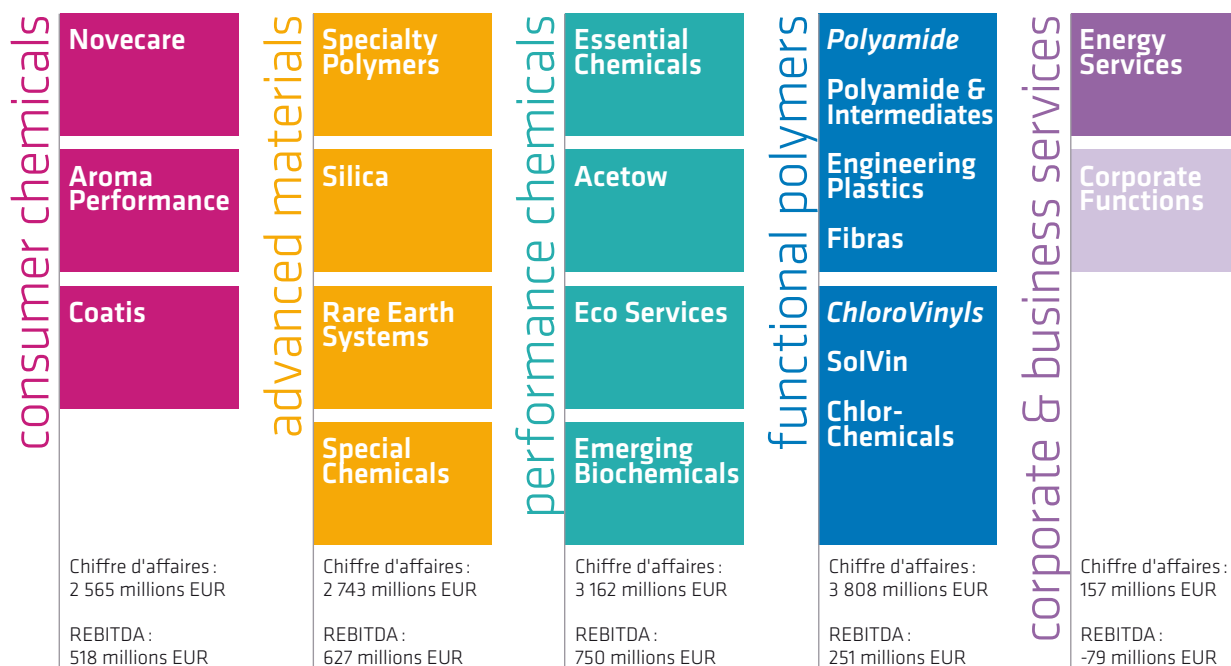
La culture de délégation déployée par Solvay s'appuie sur un principe de prise de décision à deux niveaux : le Comité exécutif (Comex) bâtit la vision du Groupe et la stratégie à moyen et long termes ; les GBU les déclinent sur le terrain.

Agissant de manière collégiale, le Comex s'assure de la réalisation des objectifs et optimise l'allocation des ressources entre les GBU. Il est collectivement responsable de la performance globale et de la protection des intérêts du Groupe.

Il est appuyé dans ses missions par des fonctions transversales, qui définissent les politiques communes, veillent à leur mise en œuvre et s'assurent de leur respect.

FAVORISER LE CHANGEMENT DE CULTURE

Fondée sur les principes de responsabilisation et de délégation, l'organisation de Solvay veut favoriser la prise d'initiatives à chaque niveau de décision. Pour ancrer ces principes dans la réalité managériale et sur le terrain, le Groupe a transformé son modèle de culture. Fruit d'un travail collectif et d'une vision partagée par les équipes, la nouvelle culture Solvay se définit comme une culture de responsabilité et de résultats. Reflet de la tradition d'excellence du Groupe, elle est bâtie sur deux piliers : un

SEGMENTS OPÉRATIONNELS¹

modèle de management et un contrat « social ». Son appropriation par les collaborateurs est un enjeu majeur.

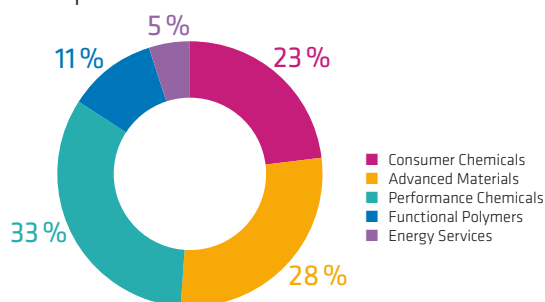
DES TALENTS À LA MESURE DES AMBITIONS DU GROUPE

Parce qu'ils sont le moteur de sa réussite, le développement de ses collaborateurs est une priorité pour Solvay. Chaque année, l'entretien d'évaluation et de performance permet au collaborateur d'évaluer avec son manager sa contribution sur l'année et de bâtir un plan de développement destiné à valoriser son potentiel. La formation, la mobilité, l'exposition à l'international constituent autant d'outils au service de sa carrière.

En 2012, pour renforcer son attractivité et son vivier de talents, le Groupe a redéfini sa marque employeur.

1. Chiffres retraités pour la nouvelle organisation effective à compter du 1^{er} janvier 2013. Dans le cadre de la nouvelle organisation, il existe des changements concernant les critères d'allocation des éléments précédemment non alloués et d'autres coûts structurels entre les Fonctions Corporate et les Segments Opérationnels.

REBITDA ajusté par Segment Opérationnel



Le marché des biens de consommation connaît un essor mondial et global, soutenu par la forte demande des pays émergents et, partout dans le monde, l'appétence des consommateurs pour des produits durables, plus sûrs et plus sains. Moteurs de croissance de Solvay, les activités de Consumer Chemicals accompagnent cette progression par l'expansion géographique, le renforcement d'expertises technologiques créatrices de valeur et une innovation centrée sur le développement durable.

NOVECARE

- > **Leader mondial en tensio-actifs de spécialités.**
- > **Acteur majeur du marché des polymères, des guar et dérivés phosphorés.**
- > **Chiffre d'affaires 2012: 1 684 millions EUR**

Novecare invente des formulations apportant des fonctionnalités spécifiques aux produits de grande consommation et aux applications industrielles pointues. Ces formulations agissent sur le comportement des fluides et délivrent des propriétés nettoyantes, adoucissantes, hydratantes, gélifiantes, texturantes, pénétrantes ou dispersantes. On les retrouve dans les shampoings, les détergents, les peintures, les lubrifiants, la protection des plantes, l'extraction minière et pétrolière. Novecare s'appuie sur un réseau mondial de 25 sites industriels et sept centres de R&I pour être le partenaire privilégié de ses clients dans les pays à forte croissance et développer par l'innovation des solutions durables.

À la tête d'un marché de spécialités très dynamique et diversifié, Novecare déploie depuis 2010 une stratégie ambitieuse pour réaliser une croissance annuelle à deux chiffres. Elle est basée sur la croissance organique dans les pays émergents et une politique d'innovation très dynamique.

Par ailleurs, la GBU renforce son développement par des acquisitions ciblées. Après l'intégration réussie des activités « cosmétique et détergence » du groupe américain McIntyre et l'acquisition en 2011 de Feixiang Chemicals, premier producteur chinois d'amines et de tensio-actifs, Novecare acquiert en 2012 la société indienne Sunshield Chemicals. Cette opération lui permet de consolider son leadership en Asie et de tirer parti de la croissance d'un marché indien en pleine expansion.

Novecare investit également sur les marchés dynamiques d'Europe de l'Est en forte croissance avec la création de Ruspav, un nouveau leader des tensio-actifs de spécialités en Russie, en partenariat avec la société pétrochimique Sibur. Celle-ci offre à Ruspav son accès privilégié

aux matières premières ; Novecare apporte son expertise technologique, sa connaissance des marchés ainsi que son réseau de clients mondiaux.

En 2012, la forte demande de produits à base de guar a permis à Novecare de se distinguer auprès de ses clients pour la qualité exceptionnelle de son offre intégrée. Pour répondre à l'utilisation croissante de guar, Solvay a augmenté sa capacité de production de 40 %.

25
sites
industriels¹

3 340
collaborateurs

Une présence renforcée sur un marché indien en plein essor

Acquise auprès du groupe Amit Choksey, Sunshield Chemicals produit et exporte des tensio-actifs, des agents réticulants et des anti-oxydants, utilisés pour des applications variées dont la protection des plantes, la peinture, les lubrifiants, les plastiques et le traitement du métal. Basée à Mumbai, Sunshield Chemicals est cotée à la Bombay Stock Exchange et a réalisé un chiffre d'affaires de 13,5 millions EUR lors de son dernier exercice clôturé le 31 mars 2012.

Molécules omniprésentes dans l'industrie, les tensio-actifs et les polymères transforment le comportement des fluides, délivrant des propriétés émulsifiantes, dispersantes, pénétrantes, fluidifiantes, rhéologiques, nettoyantes, mouillantes etc. On les retrouve dans des produits ou applications aussi variés que les gels douche, les détergents, la peinture, le traitement des métaux, l'extraction du pétrole et du gaz.



1. Nombre de sites sur lesquels la GBU opère. Un même site peut être partagé par plusieurs GBU.

COATIS

- > 1^{er} producteur en Amérique latine de phénol et dérivés.
- > Leader dans le domaine des solvants oxygénés.
- > Chiffre d'affaires 2012: 506 millions EUR

Coatis utilise pour ses développements plusieurs leviers: une offre de produits de substitution qui répondent aux enjeux actuels du développement durable, une présence historique en Amérique latine, un portefeuille de produits compétitifs et un accès privilégié à des matières premières biosourcées (éthanol et glycérol). Produits sur le site de Paulinia, au sud-est du Brésil, les phénols et dérivés servent à l'élaboration de résines de synthèse utilisées dans les fonderies, la construction ou les abrasifs. L'expansion de son outil de production, achevée en mai 2012, permet à la GBU de répondre à la forte demande mondiale et d'augmenter sa part de marché en Amérique latine.

Autres produits phares, les solvants oxygénés de Coatis sont utilisés en substitution aux solvants chlorés,

en raison de leurs faibles toxicité et impact sur la couche d'ozone, de leur biodégradabilité et de leur pouvoir solvant élevé.

En 2012, Coatis a poursuivi le développement de son offre de solvants biosourcés en élargissant la gamme AUGEO®, solvants innovants issus de glycérine (matière première renouvelable dérivée du biodiesel).

La GBU a également lancé un projet de production de bio n-butanol à partir de bagasse, ressource renouvelable issue du concassage de cannes à sucre.

LANCEMENT DE BIORAFFINERIES EN AMÉRIQUE LATINE

Au Brésil, Coatis s'est associée à la société Cobalt Technologies pour fabriquer à moindres coûts du bio n-butanol à partir de résidus de canne à sucre. Après une étude de faisabilité, les partenaires ont démarré en 2012 la construction d'une usine pilote utilisant les biocatalyseurs brevetés et bioréacteurs de pointe mis au point par Cobalt. Leur ambition à moyen terme est de construire plusieurs bioraffineries adossées à des usines de production de sucre au Brésil, puis dans d'autres pays d'Amérique latine. Ils veulent capter ainsi de nouveaux marchés auprès des opérateurs de la chimie et des producteurs de carburants.

1
site
industriel¹

650
collaborateurs



AROMA PERFORMANCE

- > **Premier producteur mondial de diphénols et dérivés (vanilline, inhibiteurs).**
- > **Troisième producteur mondial d'acide trifluorique.**
- > **Chiffre d'affaires 2012 : 376 millions EUR**

Parmi les principaux fournisseurs mondiaux d'intermédiaires de synthèse fluorés, Aroma Performance est le partenaire de référence des fabricants d'arômes et de parfums. La GBU produit également des intermédiaires de synthèse pour les marchés pharmaceutique, agrochimique et électronique, ainsi que des stabilisateurs de monomères pour la pétrochimie.

Son leadership sur le marché de la vanilline repose sur sa capacité à répondre aux réglementations strictes en matière de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement. Aroma Performance est également le seul acteur du secteur à disposer d'une base de production mondiale de diphénols. Avec une présence industrielle en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, elle offre à ses clients, notamment les grands groupes alimentaires, une proximité géographique qui favorise la qualité de service et les partenariats collaboratifs.

5
sites
industriels¹

770
collaborateurs

Sa puissance d'innovation est un facteur supplémentaire de sa réussite : en 2012, la GBU a consolidé ses positions en lançant la gamme GOVANIL™, une nouvelle génération de vanilline.

Aroma Performance est également très présente sur des marchés de niche en pleine croissance, tels que le stockage énergétique, l'électronique et l'industrie pharmaceutique, dont les besoins en dérivés fluorés de spécialités ne cessent d'augmenter. La GBU a décidé d'investir plus de 10 millions EUR dans son usine de Salindres (France) afin d'en doubler la capacité à l'horizon du 2^e semestre 2013. Les fluorés sont de plus en plus utilisés dans les applications électroniques (applications antistatiques pour écrans plats, liquides ioniques et cristaux liquides...); les sels de lithium sont par ailleurs un composant essentiel des batteries Li-ion pour véhicules électriques.



1. Nombre de sites sur lesquels la GBU opère. Un même site peut être partagé par plusieurs GBU.

Advanced Materials conçoit pour les industries de haute performance des solutions répondant à leurs préoccupations de développement durable. Sa croissance est soutenue par la demande de fonctionnalités moins consommatrices d'énergie et moins polluantes.

SPECIALTY POLYMERS

- > Leader mondial de polymères de spécialités et polymères haute performance.
- > Chiffre d'affaires 2012:
1 348 millions EUR

Specialty Polymers développe la plus large gamme de polymères spéciaux au monde : plus de 1 500 produits² et 35 marques à très forte valeur ajoutée, destinés à des marchés à forte croissance tels que l'énergie, les applications médicales, l'eau, le transport avancé et les appareils de

2. Fluoropolymères, fluoroélastomères, fluides fluorés, polyamides semi-aromatiques, polymères sulfonés, ultra-polymères aromatiques, polymères à haute barrière et composés réticulés à haute performance.

communication. L'innovation orientée vers le développement durable et l'expansion géographique sont les principaux axes de sa stratégie.

En 2012, Specialty Polymers a réalisé d'importants investissements sur ses sites européens et asiatiques. En France, l'augmentation des capacités de l'unité de Tavaux (Jura) permet d'accroître de 50 % la production locale de polyfluorure de vinylidène (SOLEF® PVDF). En Asie, où elle réalise plus de 30 % de ses ventes, la GBU a inauguré sa nouvelle usine de compounds à Changshu (Chine). Elle a également annoncé l'augmentation de 70 % de la capacité de son site indien spécialisé dans la production de PEEK et PAEK, des polymères innovants qui se situent au sommet de la pyramide de performance des matières plastiques. Parallèlement,

Specialty Polymers a inauguré un important centre de recherche à Savli (État du Gujarat), en Inde.

15
sites
industriels¹

2700
collaborateurs

DES MEMBRANES AU CŒUR DES ÉNERGIES PROPRES

Les membranes développées par Specialty Polymers sont au cœur de deux avancées majeures : l'utilisation des piles à combustible hydrogène pour des voitures « zéro émission » et la conception d'une pile à membrane échangeuse de protons (MEP) de 1 mégawatt capable d'utiliser l'hydrogène produit par une usine pour le transformer en électricité. Opérationnel à l'usine SolVin d'Anvers (Belgique), ce procédé a généré plus de 500 mégawatts en 800 heures d'exploitation, ce qui équivaut à la consommation électrique de 1370 foyers pendant la même durée.



SILICA

> **Inventeur de la silice hautement dispersible et leader mondial de ce marché.**

> **Chiffre d'affaires 2012 : 382 millions EUR**

Silica est le fournisseur de référence des principaux fabricants de pneumatiques à basse consommation d'énergie. La GBU sert également d'autres marchés tels que l'hygiène bucco-dentaire, la nutrition animale, l'industrie (séparateurs de batteries et caoutchoucs de haute performance). La croissance organique, par l'augmentation des capacités de production de silices hautement dispersibles et le développement de partenariats créateurs de valeur avec ses clients mondiaux, est le moteur de l'activité.

Sur le marché de la mobilité durable, l'innovation est le levier de la stratégie de la GBU qui développe des solutions pour offrir des pneumatiques plus sûrs, permettant des économies d'énergie. Depuis novembre 2012, la GBU tire parti de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne d'étiquetage des pneus. En deux ans, anticipant la croissance de la demande, la GBU a accru de 40 % sa capacité de production mon-

diale : les investissements réalisés en 2012 en France (site de Collonges-au-Mont-d'Or, Rhône) complètent ceux réalisés en 2011 aux États-Unis (site de Chicago Heights, Illinois) et en 2010 en Asie (site de Qingdao en Chine).

Avec neuf sites industriels dans le monde, Silica est le seul fabricant de silices hautement dispersibles à disposer de sites de production fournissant des produits de spécifications identiques en Amérique, Europe et Asie.

9 sites industriels¹ **650** collaborateurs

RARE EARTH SYSTEMS

> **1^{er} fournisseur mondial de formulations à base de terres rares, avec une part du marché mondial de près de 30 %, notamment dans la catalyse automobile et les marchés de la luminescence et de l'électronique.**

> **Chiffre d'affaires 2012 : 434 millions EUR**

Les terres rares sont particulièrement prisées pour leurs exceptionnelles propriétés catalytiques, magnétiques, luminescentes ou abrasives.

Rare Earth Systems développe le plus large portefeuille d'activités du secteur et contribue, par ses applications avancées, à la forte croissance de ses marchés. Ses axes de développement stratégiques sont la catalyse automobile, l'électronique, et le recyclage. En septembre 2012, la GBU a inauguré sa première unité de recyclage des terres rares en France dédiée aux ampoules basse consommation. Outre les ampoules, elle s'emploie activement à développer cette technologie pour le recyclage des piles et des aimants.

Rare Earth Systems est reconnue comme un partenaire stratégique par ses clients. L'un de ses points forts est la diversité et la fiabilité de ses approvisionnements. Elle leur offre également un accompagnement unique par sa capacité d'innovation technologique, son expertise industrielle, sa présence mondiale et la proximité de sa R & I.

5 sites industriels¹ **1120** collaborateurs



SPECIAL CHEMICALS

- > Parmi les leaders mondiaux de la chimie du fluor.
- > Chiffre d'affaires 2012: 579 millions EUR

Special Chemicals est active sur de nombreux marchés: conservation et stockage de l'énergie, semi-conducteurs, électronique, agroalimentaire, santé et matériaux de haute performance. La GBU est notamment

RARE EARTH SYSTEMS REÇOIT LE PRIX ICIS DE L'INNOVATION DURABLE

La technologie de recyclage des terres rares de Solvay a été primée « meilleure innovation durable » par ICIS, l'un des plus grands fournisseurs mondiaux de contenus et d'informations sur les secteurs de la chimie et de l'énergie. Le procédé consiste à extraire et séparer les poudres luminophores contenues dans les ampoules à faible consommation d'énergie usagées. Celles-ci sont collectées, triées et traitées par des sociétés spécialisées qui valorisent les différents composants (verre, métaux, etc.). Une fois recyclées et reformulées dans les usines du Groupe, les terres rares sont renvoyées chez les fabricants et réutilisées dans la fabrication de nouvelles ampoules.

En septembre 2012, Solvay a inauguré sa première unité de recyclage des terres rares en France dédiée aux ampoules basse consommation. Au-delà des ampoules, la GBU s'emploie activement à développer le recyclage des piles et des aimants.

réputée pour ses solutions destinées à des applications haut de gamme telles que les fluides pour échangeurs thermiques et les batteries Li-ion. Ses développements s'appuient sur sa maîtrise d'une technologie innovante de production de gaz fluoré: utilisé en substitution au gaz de trifluorure d'azote, ce gaz nettoyant offre des avantages significatifs pour l'environnement et des gains de productivité indéniables pour ses utilisateurs. Privilégiant une stratégie focalisée sur les besoins de ses clients, Special Chemicals poursuit sa croissance sur des niches à forte valeur ajoutée, en s'appuyant sur des partenaires leaders sur leurs marchés: ainsi, en janvier 2012, elle crée avec Air Liquide une co-entreprise à vocation mondiale qui exploitera des unités de production modulaires de gaz fluorés sur les sites de ses clients (industries d'écrans plats et de panneaux photovoltaïques à couches minces en silicium).

L'expansion géographique est un autre levier de croissance: la GBU va augmenter ses capacités de production en Asie afin de mieux servir la hausse rapide des industries de l'automobile et des semi-conducteurs, en particulier en Chine.

21 sites industriels¹ **2300** collaborateurs



1. Nombre de sites sur lesquels la GBU opère. Un même site peut être partagé par plusieurs GBU.

Performance Chemicals opère dans des marchés de niche résistant aux cycles, dont les facteurs clés de succès sont principalement les économies d'échelle, la compétitivité et la qualité de service. Son leadership repose sur l'excellence commerciale et logistique ainsi que sur une offre constamment renouvelée.

ESSENTIAL CHEMICALS

- > Premier producteur mondial de carbonate de sodium, de bicarbonate de sodium et de peroxyde d'hydrogène.
- > Chiffre d'affaires 2012: 1 811 millions EUR

Essential Chemicals s'appuie sur l'innovation technologique de ses procédés et sa démarche d'excellence opérationnelle pour développer ses activités.

Carbonate & bicarbonate de sodium

Produit de chimie minérale, le carbonate de sodium sert les industries mondiales du verre et de la détergence en s'appuyant sur deux techniques de production: le procédé synthétique Solvay à base de sel, de calcaire et d'ammoniac en Europe et l'exploitation d'une mine de carbonate de sodium naturel (trona), aux États-Unis (Wyoming) parmi les plus importantes au monde. Essentiel aux industries alimentaires, de la santé (hémodialyse) et de la détergence, le bicarbonate de sodium est également utilisé par de nombreux marchés

1. Nombre de sites sur lesquels la GBU opère. Un même site peut être partagé par plusieurs GBU.
2. Peroxyde d'hydrogène, peroxydes de calcium et de magnésium, acide peracétique, persels...

en développement tels que la neutralisation de fumées acides ou la nutrition animale.

En décembre 2012, le Groupe a annoncé le lancement d'un projet visant à optimiser son empreinte industrielle mondiale.

En Europe du Sud et dans le bassin méditerranéen, le Groupe s'adapte à l'évolution de son environnement et ajuste sa capacité de production. Partout dans le monde, le Groupe conduit des actions d'excellence opérationnelle pour renforcer ses positions.

Peroxydes²

Solvay est le premier fournisseur mondial de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée), utilisé notamment pour le blanchiment de la pâte à papier. Plus généralement, les peroxydes servent les marchés de la chimie, de l'industrie minière, de la désinfection, de la détergence, du textile et de l'environnement. La GBU dispose de la plus grande usine de peroxyde d'hydrogène au monde à Map Ta Phut (Thaïlande).

En 2012, Essential Chemicals a augmenté significativement ses capacités de production de peroxyde d'hydrogène dans les régions en forte croissance (Asie et Amérique latine) et s'est engagée dans un projet de construction d'une méga-usine en Arabie saoudite (Sadara). Elle a parallèlement lancé une technologie

innovante qui permettra d'implanter des petites unités à faibles coûts sur les sites de ses clients. Enfin, la GBU multiplie les innovations pour se diversifier sur des marchés de niche, comme ceux de la désinfection, de l'aquaculture ou encore le développement de dérivés de spécialités.

25
sites
industriels¹

6 290
collaborateurs

ACETOW

- > 3^e fabricant mondial d'acétate de cellulose.
- > 1^{er} en CEI et en Amérique latine.
- > 2^e en Europe de l'Ouest.
- > Chiffre d'affaires 2012: 616 millions EUR

Implantée sur quatre continents, Acetow est le fournisseur de référence des fabricants de filtres à cigarettes et l'un des premiers fournisseurs de l'industrie textile en flocons d'acétate de cellulose. La GBU développe également de nouvelles applications à destination des marchés du packaging pour cosmétiques, des emballages alimentaires (Europe) et des périphériques informatiques et téléphoniques (Asie). En 2012, Acetow a signé un accord de licence pour fabriquer et distribuer la technologie ACCOYA®, un procédé d'acétylation permettant de rendre le bois ultrarésistant.

4
sites
industriels¹

1 350
collaborateurs

ECO SERVICES

> Numéro un de la régénération d'acide sulfurique aux États-Unis.

> Chiffre d'affaires 2012 : 314 millions EUR

Eco Services produit et régénère l'acide sulfurique utilisé dans les raffineries, la fabrication de produits chimiques et d'autres applications industrielles. La GBU est un fournisseur de référence pour les plus grandes raffineries de la Côte Ouest, du Midwest, du Golfe du Mexique et du Canada.

Ses performances reposent sur la fiabilité et la qualité des services rendus, son efficacité opérationnelle et son expertise en matière de logistique. Depuis 2007, Eco Services aménage ses sites dans le cadre d'un accord pionnier avec l'Environmental Protection Agency, afin de réduire leurs émissions de dioxyde de soufre de 90 % à l'horizon 2014.

7
sites
industriels¹

520
collaborateurs

1
site
industriel¹

470
collaborateurs

EMERGING BIOCHEMICALS

> Chiffre d'affaires 2012 : 421 millions EUR

Créée pour développer de la chimie verte, la GBU Emerging Biochemicals se développe via la filiale thaïlandaise Vinythai Public Company Ltd, qui regroupe les activités chlorovinyles et épichlorhydrine en Asie.

Utilisant la technologie EPICEROL[®] brevetée par Solvay, Vinythai produit de l'épichlorhydrine, une matière première nécessaire à la production des résines époxy.

En 2012, la première unité de production d'épichlorhydrine d'une capacité annuelle de 100 kilotonnes a démarré dans le complexe industriel de Map Ta Phut (Thaïlande). Une seconde unité EPICEROL[®] de même capacité se construit à Taixing (Chine). Elle sera opérationnelle en 2014.

EPICEROL[®], PROCÉDÉ BIOSOURCÉ

Issu de l'innovation Solvay, le procédé EPICEROL[®] est une technologie innovante fondée sur la transformation de la glycérine, un coproduit généré lors de la production de biodiesel à partir d'huiles végétales. Plus concurrentiel que le procédé conventionnel à base de propylène, il nécessite moins de capital investi et présente un bilan CO₂ réduit de 60 %, tout en divisant par huit le volume obtenu de sous-produits chlorés.

SOLVAIR[®] : le bicarbonate au service de l'air pur

Le bicarbonate de sodium neutralise les acides présents dans les gaz, en particulier l'acide chlorhydrique, le dioxyde de soufre et l'acide fluorhydrique. Pour aider les entreprises industrielles à respecter leurs limites d'émissions, Solvay a créé une gamme de solutions — SOLVAIR[®] Solutions — à base notamment de bicarbonate pour le contrôle des émissions dans l'air et des déchets associés. Ce marché majeur et porteur répond ainsi à la mission du Groupe de développer des solutions chimiques innovantes pour diminuer l'impact des activités industrielles sur l'environnement.



Functional Polymers regroupe les activités des chaînes polyamide et chlorovinyles. Sa stratégie est fondée sur l'optimisation de l'outil de production et la valorisation de son intégration industrielle.

PÔLE POLYAMIDE

> Chiffre d'affaires 2012 :
1 688 millions EUR

Le Pôle Polyamide regroupe les activités de la chaîne du polyamide 6.6. Solvay est l'un des seuls acteurs à en maîtriser l'ensemble, de l'amont (intermédiaires d'acide adipique et d'HMD) à l'aval (polymères).

POLYAMIDE & INTERMEDIATES

> Parmi les principaux producteurs mondiaux de polyamide 6.6 (nylon) et ses intermédiaires.

Implantée mondialement, Polyamide & Intermediates répond aux enjeux de marchés très variés. En 2012, la GBU a enrichi sa gamme de produits et réalisé d'importants investissements dans l'amélioration de sa productivité ainsi que dans l'efficacité énergétique des sites.

ENGINEERING PLASTICS

> Spécialiste mondial des plastiques techniques à base de polyamide.

Engineering Plastics fabrique et commercialise sous la marque TECHNYL® des matériaux de haute performance. La GBU propose également une large gamme de produits ignifugés ainsi que des poudres pour le prototypage laser 3D. En 2012, la GBU a structuré son approche grands comptes et renforcé son dispositif de R & I en Chine et en Corée du Sud.

FIBRAS

> 1^{er} fabricant de fils en polyamide (nylon) en Amérique latine

Fibras fabrique et commercialise des fils et fibres destinés à des applications textiles et industrielles, tels les textiles intelligents (à travers les marques EMANA® et AMNI®). L'activité a amorcé en 2012 le déploiement européen de son offre.

PÔLE CHLOROVINYLES

> 3^e opérateur mondial sur le marché du PVC (polychlorure de vinyle)

> Chiffre d'affaires 2012 :
2 120 millions EUR

Le nouveau Pôle Chlorovinyles regroupe plusieurs activités.

Leader sur le marché européen des vinyles et implantée en Europe dans sept sites de production, **SOLVIN** couvre toute la chaîne de la production du chlore jusqu'aux polymères PVC SOLVIN® et au PVC recyclé VINYLOOP®. En 2012, la GBU a poursuivi la construction en Russie d'une nouvelle usine intégrée et de taille mondiale codétenue avec le groupe Sibur.

La nouvelle GBU **CHLOR CHEMICALS** a été créée en 2013 pour valoriser les produits chlorés non liés au PVC, tels que les produits allyliques et les chlorométhane.

Plastics Integration produit des compounds de PVC à hautes performances pour les marchés de la construction européens, russes et brésiliens. En 2012, cette activité a poursuivi la valorisation de son expertise en recyclage PVC, désormais un axe important de sa croissance.

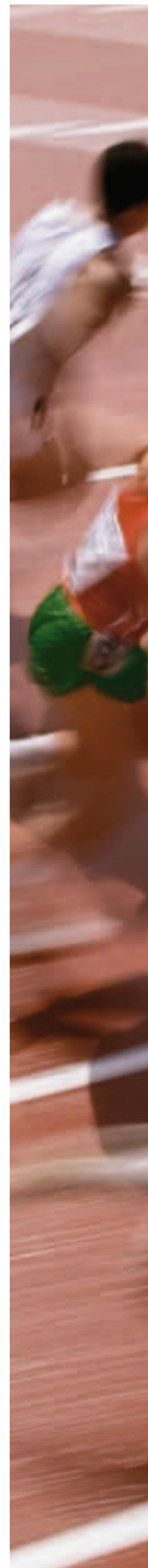
12
sites
industriels¹

1 690
collaborateurs

15
sites
industriels¹

4 110
collaborateurs

1. Nombre de sites sur lesquels le pôle opère.
Un même site peut être partagé par plusieurs GBU.



Le Segment Opérationnel Corporate & Business Services regroupe les activités dont la vocation est de servir les objectifs propres du Groupe en termes d'excellence opérationnelle, d'efficacité énergétique et d'innovation collaborative. Il comprend Energy Services, Business Services et les fonctions Corporate, dont la mission est de définir les politiques transversales garantissant la cohérence du Groupe et d'accompagner les GBU dans leur mise en œuvre.

ENERGY SERVICES

> Chiffre d'affaires 2012 :
154 millions EUR

Créée le 1^{er} janvier 2012, Energy Services intègre les équipes de Solvay, Rhodia et Orbeo, soit 250 collaborateurs dans 15 pays au service d'un objectif global visant à réduire la consommation d'énergie du Groupe et ses émissions de gaz à effet de serre. La GBU opère un parc mondial d'autoproduction d'énergie qui représente à ce jour une puissance installée de 1 000 MW.

La mission d'Energy Services est double :

> Optimiser les achats et consommations d'énergie ainsi que les émissions de CO₂ du Groupe. Par ailleurs, la GBU propose à des clients tiers des solutions innovantes qui les aident à réduire à la fois leurs coûts énergétiques et l'empreinte environnementale de leur activité. Par exemple, son

offre Energy & CO₂ Management Services (ECMS) intègre des services de gestion énergétique, d'efficacité énergétique (entre autres le programme SOLWATT[™]) et de gestion du CO₂.

> Développer des projets dans le domaine des énergies renouvelables et du biocarburant. Dans ce cadre, un projet innovant est mené en partenariat avec la société brésilienne Paraiso pour développer une unité de cogénération alimentée par la biomasse d'une usine de production d'éthanol et de sucre. Si le site de Paraiso bénéficie de l'électricité et de la vapeur générées par cette unité, l'objectif est de vendre la majeure partie de l'électricité produite au réseau. Le 10 novembre 2012, la centrale thermique a été reliée au réseau national brésilien et donnera la pleine mesure de sa capacité en 2013.

BUSINESS SERVICES

> Chiffre d'affaires 2012 :
3 millions EUR

Cette structure interne développe pour le Groupe des services partagés à valeur ajoutée (Ressources Humaines, services comptables et informatique). Sa mission est d'assurer la continuité des affaires, d'optimiser les coûts, de réaliser la création de valeur et de contribuer à la satisfaction des clients du Groupe par une qualité de prestations supérieure.

SOLWATT[™], un levier essentiel de réduction de la consommation d'énergie

Programme original développé par Energy Services pour réduire la consommation d'énergie du Groupe, la démarche SOLWATT[™] s'appuie sur deux leviers :

- > l'optimisation des consommations énergétiques à activité constante au sein des unités de production ;
- > l'optimisation de la valorisation économique des outils de production d'énergie (chaudières, turbines à gaz, etc.).

Ce programme fait également partie de l'offre de services destinée aux clients externes au Groupe.



COMITÉ EXÉCUTIF*

Le Comité exécutif est composé de six membres ; chacun d'eux supervise un certain nombre de Global Business Units, Fonctions ou Zones. Le Président du Comité exécutif et le Directeur Général Finances assument également ce rôle de superviseur en plus de leurs responsabilités spécifiques respectives.

JEAN-PIERRE CLAMADIEU (PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF ET CEO)

BERNARD DE LAGUICHE (DIRECTEUR GÉNÉRAL FINANCES)

GILLES AUFFRET

VINCENT DE CUYPER

ROGER KEARNS

JACQUES VAN RIJCKEVORSEL

DIRECTEURS GÉNÉRAUX

CÉCILE TANDEAU DE MARSAC (DIRECTRICE RESSOURCES HUMAINES GROUPE)

JEAN-PIERRE LABROUE (DIRECTEUR JURIDIQUE GROUPE)

MICHEL DEFOURNY (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL & DIRECTEUR COMMUNICATION GROUPE)

* 01/01/2013



Jean-Pierre Clamadieu



Bernard de Laguiche



Gilles Auffret



Vincent De Cuyper



Roger Kearns



Jacques van Rijckevorsel



Cécile Tandeau de Marsac



Jean-Pierre Labroue



Michel Defourny



INFORMATIONS FINANCIÈRES

Table des matières

Rapport de gestion	32
États financiers	48
Rapport du Commissaire	126
Déclaration en matière de responsabilité	128

Ce chapitre présente, en premier lieu, les informations et analyses financières du Groupe basées sur l'organisation de la gestion des activités de Solvay et sur les secteurs présentant des informations financières existants au cours de l'année de référence close le 31 décembre 2012 ; en conséquence, il ne témoigne pas de la nouvelle organisation, effective à compter du 1^{er} janvier 2013 et décrite dans les chapitres précédents du présent Rapport.

Données financières

millions EUR	2008	2009	IFRS 2010	2011	2012	Pro forma 2011	Ajusté 2012
Chiffre d'affaires net	9 490	8 485	5 937	7 455	12 435	12 149	12 435
REBITDA ^{1(*)}	1 436	1 439	930	1 004	2 022	2 022	2 067
REBITDA en % du chiffre d'affaires	15%	17%	16%	13%	16%	17%	17%
REBIT ^{2(*)}	965	969	571	579	1 227	1 399	1 403
Amortissements totaux ³	417	496	607	419	794	622	663
EBIT	985	864	254	555	1 275	1 420	1 451
Résultat net, part Solvay	405	516	1 776	247	584	727	710
Résultat par action (de base)	4,92	6,28	21,85	3,04	7,10	8,95	8,63
Dépenses de recherche	564	555	125	156	261	218	261
Dépenses d'investissements ⁴	1 320	567	457	4 765	826	1 026	826
Free Cash flow ⁵	531	789	117	371	787	656	
Données financières							
Capitaux propres	4 745	5 160	6 708	6 653	6 596		
Endettement net ⁶	1 597	1 333	-2 993	1 760	1 125		
Endettement net / capitaux propres	34%	26%	n/a	26%	17%		
Dividende brut par action (EUR)	2,93	2,93	3,07	3,07	3,20		
Distribution brute aux actionnaires de Solvay	241	241	250	250	271		
Données du personnel							
Effectifs au 31 décembre ⁷	29 433	28 204	14 720	29 121	29 103		
Dépenses de personnel	1 981	2 016	1 281	1 375	2 302		

1. REBITDA : Résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements, éléments non récurrents, charges financières et charges d'impôts.

2. REBIT : Résultat opérationnel récurrent.

3. Dont dépréciations d'actifs de +54 millions EUR en 2008, -25 millions EUR en 2009, -248 millions EUR en 2010, +5 millions EUR en 2011 et +149 millions EUR de reprise de dépréciation en 2012.

4. Dépenses d'investissements et prises de participation.

5. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (dividendes reçus de sociétés mises en équivalence inclus) + flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (hors acquisition et cession de filiales et autres participations).

6. Dettes financières à court et long terme - trésorerie et équivalents de trésorerie et autres créances courantes - instruments financiers.

7. Equivalents temps plein au 31 décembre.

(*) Le coût de la désactualisation des activités poursuivies (43 millions EUR en 2008, 54 millions en 2009, 52 millions en 2010 et 72 millions EUR en 2011) a été transféré des charges d'exploitation vers les charges financières compte tenu de la nature financière de cet élément.

Rapport de gestion

Table des matières

Analyse et performance de l'activité	33
Faits marquants de l'année 2012	34
Données financières IFRS par action	48

Le rapport de gestion pour la période comptable se terminant le 31 décembre 2012, repris aux pages 33 à 49, 133 à 146 (Gestion des risques) et 147 à 174 (Déclaration de gouvernance d'entreprise), a été préparé conformément à l'article 119 du Code belge des Sociétés et a été approuvé par le Conseil d'Administration du 13 février 2013. Il porte aussi bien sur les comptes consolidés du groupe Solvay que sur les comptes statutaires de Solvay SA.

Analyse et performance de l'activité

CONVENTION SUIVIE DANS L'ANALYSE DE GESTION

Outre les comptes consolidés IFRS pour 2011 et 2012 proposés aux pages 50 à 133 (Etats financiers) du présent rapport, Solvay présente les informations et analyses relatives au résultat «pro forma» et «ajusté» afin de donner une appréciation plus significative de la performance économique et financière du Groupe et de ses secteurs d'activités entre les périodes.

Sur une base pro forma, les chiffres historiques 2011 de Solvay ont été retraités afin de comptabiliser les résultats de Rhodia, comme si l'acquisition avait eu lieu au 1er janvier 2011. De même, ces chiffres historiques ont été retraités pour harmoniser les méthodes comptables utilisées par Rhodia et Solvay avant leur rapprochement, en alignant ces méthodes avec celles les plus utilisées actuellement par le nouveau Groupe. Par ailleurs, les résultats pro forma excluent les impacts (i) de l'allocation du prix d'acquisition, ii) des coûts d'acquisition non récurrents liés à l'OPA sur Rhodia et, iii) des produits financiers des dépôts de trésorerie et investissements.

Les indicateurs de résultats ajustés pour l'exercice 2012 ne tiennent pas compte des impacts comptables sans effet de trésorerie de l'allocation du prix d'acquisition de Rhodia.

L'activité Solvay Indupa (activité Vinylns du Groupe en Amérique du Sud) est comptabilisée en «Actifs détenus en vue de la vente» à compter du quatrième trimestre 2012. En conséquence, et à des fins de comparaison, toutes les références historiques présentées dans ce rapport pour les exercices 2011 et 2012 ont été retraitées afin de présenter Solvay Indupa comme une activité abandonnée et un «Actif détenu en vue de la vente».

Sauf mention contraire, les comparaisons d'une année sur l'autre doivent être considérées sur une base pro forma pour 2011 et sur une base ajustée pour 2012 (avec Solvay Indupa en activité abandonnée).

Le terme «chiffre d'affaires net» correspond aux ventes de biens et de prestations de services à valeur ajoutée liées aux savoir-faire et cœur de métier de Solvay. Il ne comprend pas les autres produits de l'activité qui portent essentiellement sur les transactions de négoce de matières premières et d'utilités et les autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe (par exemple les contrats temporaires).

En outre, pour ses analyses et ses communications financières, Solvay utilise des indicateurs non GAAP¹ dont les définitions sont les suivantes :

> Le REBITDA se définit comme le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements, éléments non récurrents, charges financières et charges d'impôts.

> Les éléments non récurrents comprennent principalement :

- les profits et pertes sur ventes de filiales, coentreprises, entreprises associées mises en équivalence qui ne sont pas reconnues au titre d'activités abandonnées, de participations disponibles à la vente ;
- les résultats sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- les principaux coûts de restructuration ;
- les pertes de valeur liées à la cessation d'une activité et/ou à la fermeture d'une usine ;
- les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie (une UGT comprend des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que le goodwill alloué, le cas échéant) ;
- l'impact des litiges importants ;
- les coûts de démantèlement qui ne sont pas générés par des installations de production en activité (fermeture de sites, activités abandonnées, etc.) ;
- les autres produits ou charges opérationnel(le)s important(e)s lié(e)s à des événements inhabituels et susceptibles de fausser l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe.

> Le *Free Cash Flow* est calculé comme étant les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (dividendes reçus de sociétés mises en équivalence inclus) + flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (hors acquisition et cession de filiales et autres participations).

> La dette nette se définit comme les dettes financières à court et long terme diminuées de la trésorerie et équivalents de trésorerie et autres créances courantes – instruments financiers.

Solvay estime que ces mesures sont des outils utiles pour analyser et expliquer les évolutions et les tendances des résultats historiques de ses activités, en permettant de comparer la performance sur une base régulière. Néanmoins, ils ne sont pas soumis à l'audit et ne permettent pas de mesurer la performance au sens des IFRS. Les méthodes utilisées par Solvay pour calculer ces évolutions peuvent différer de celles auxquelles ont recours d'autres entreprises.

1. Principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Faits marquants de l'année 2012

- > Le chiffre d'affaires s'établit à 12 435 millions EUR, + 2 % par rapport à 2011 : volumes -4 %, prix +2 %, effet de change +3 % et de périmètre +1 %.
- > REBITDA ajusté de 2 067 millions EUR, en hausse de 2 % par rapport à 2011 :
- > Pricing power¹ confirmé
- > Intégration finalisée et déploiement plus rapide du programme d'économies (170 millions EUR en 2012 et 400 millions EUR prévus pour 2014 par rapport à la base de coûts de 2010)
- > EBIT ajusté de 1 451 millions EUR contre 1 420 millions EUR l'année précédente
- > Résultat net ajusté (part du Groupe) de 710 millions EUR contre 727 millions EUR en pro forma 2011
- > Free Cash Flow de 787 millions EUR et Dette nette en recul (1,1 milliard EUR contre 1,8 milliard en 2011)

Dividende proposé : 3,20 EUR bruts par action,
en hausse de 4,3 % par rapport à 2011

Mesures IFRS

(ne prenant pas en compte l'allocation du prix d'acquisition)

Les charges relatives à l'allocation du prix d'acquisition concernent l'impact de la réévaluation des stocks ainsi que la dépréciation des actifs réévalués de Rhodia au moment de l'acquisition. L'impact global après impôt de l'allocation du prix d'acquisition s'élève à 126 millions EUR en 2012.

- > EBIT : 1 275 millions EUR en 2012 contre 555 millions EUR en 2011 ;
- > Résultat net (part du Groupe) : 584 millions EUR en 2012 contre 247 millions EUR en 2011.

1. L'impact du pricing power sur le REBITDA correspond à l'évolution, d'une année sur l'autre, des prix de ventes par rapport à celle des prix des matières premières et de l'énergie dans le coût des ventes.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR LA PÉRIODE COMPTABLE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012

Note préliminaire applicable aux états financiers IFRS : Après avoir consulté les experts de l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers), à savoir le groupe de travail EECS (*European Enforcers Coordination Sessions*), sur l'application

de l'IAS 1, § 103 et l'IAS 2, § 38, la FSMA a demandé que le montant de l'ajustement relatif aux stocks réévalués de Rhodia (160 millions EUR) avec l'indication correspondante, soit reclassé vers la ligne « Coût des ventes ». L'année 2011 a été retraitée, conformément à l'IAS 8.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE DU GROUPE

millions EUR	IFRS		Ajusté	Pro forma
	2012	2011	2012	2011
Chiffre d'affaires	12 831	7 564	12 831	12 535
Autres produits de l'activité	395	108	395	386
Chiffre d'affaires net	12 435	7 455	12 435	12 149
Coût des ventes	- 10 270	- 6 204	- 10 225	- 9 838
Marge Brute	2 560	1 360	2 605	2 697
Frais commerciaux et administratifs	- 1 131	- 641	- 1 131	- 1 109
Frais de recherche et développement	- 261	- 154	- 261	- 216
Autres charges et produits d'exploitation	- 124	- 47	7	- 51
Résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	183	60	183	77
REBITDA	2 022	1 004	2 067	2 022
Amortissements totaux	- 794	- 425	- 663	- 622
REBIT	1 227	579	1 403	1 399
Éléments non récurrents	48	- 24	48	21
EBIT	1 275	555	1 451	1 420

Le tableau ci-après rapproche les résultats IFRS (incluant les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Rhodia) des résultats ajustés (excluant les impacts sans effet de trésorerie de l'allocation du prix d'acquisition) pour l'exercice 2012.

millions EUR	IFRS 2012	impacts allocation du prix d'acquisition	Ajusté 2012
Chiffre d'affaires net	12 435		12 435
REBITDA	2 022	-45	2 067
REBIT (a)	1 227	-176	1 403
Éléments non récurrents (b)	48		48
EBIT	1 275	-176	1 451
Charge financière nette	-356		-356
Résultat avant impôts	919	-176	1 095
Charges d'impôts (c)	-278	50	-328
Résultat net des activités poursuivies	640	-126	767
Résultat net des activités abandonnées	-40		-40
Résultat net	601	-126	727
Participations ne donnant pas le contrôle	-17		-17
Résultat net, part du Groupe	584	-126	710

Les impacts de l'allocation du prix d'acquisition incluent (a) une dépréciation de l'allocation du prix d'acquisition sur les immobilisations de -131 millions EUR en 2012 ; (b) une dépréciation résiduelle, au cours du premier trimestre 2012, sur la réévaluation des stocks de Rhodia de -45 millions EUR ; et (c) les impacts fiscaux de 50 millions EUR en 2012 sur les éléments susmentionnés.

Chiffre d'affaires net

Evolution du chiffre d'affaires net millions EUR	Chiffre d'affaires net pro forma 2011	Volume	Prix	Effets de change	Périmètre	Chiffre d'affaires net 2012	Evolu- tion d'une année sur l'autre
Solvay	12 149	-424	241	407	65	12 435	287
Secteur Plastiques	3 141	-102	35	93	126	3 292	151
Specialty Polymers	1 251	7	32	59	-3	1 345	94
Vinyls	1 889	-109	3	35	129	1 948	59
Secteur Chimie	2 836	15	62	75	-1	2 987	151
Essential Chemicals	2 237	37	68	55	-38	2 358	121
Special Chemicals	599	-21	-7	21	37	629	30
Secteur Rhodia	6 171	-346	146	240	-54	6 156	-15
Consumer Chemicals	2 311	30	81	119	6	2 548	237
Advanced Materials	891	-168	59	44	0	826	-65
Polyamide Materials	1 802	-83	-41	21	4	1 702	-100
Acetow & Eco Services	868	-43	51	53	0	929	61
Energy Services	207	-61	-3	1	22	166	-41
Rhodia non alloué	92	-21		1	-87	-15	-107

* Les effets de change incluent les effets de conversion ainsi que les effets transactionnels sur les prix de vente.

En 2012, le chiffre d'affaires net s'est établi à 12 435 millions EUR, en augmentation de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires net a augmenté de 5 % dans les secteurs Plastiques et Chimie et est resté stable pour le secteur Rhodia. Pour le Groupe, la baisse des volumes de -3,5 % a été plus que compensée par l'augmentation de +2 % des prix de vente moyens, des effets de change favorables de +3 % et des variations de périmètre de +0,5 %. La diminution des volumes est liée aux secteurs Plastiques et Rhodia, principalement en raison du ralentissement économique mondial et de la base de comparaison de l'année précédente pour la demande en Terres Rares. Le volume global du secteur Chimie a légèrement augmenté de +0,5 %. Les impacts favorables du change se sont répercutés de manière homogène dans tout le Groupe.

Charges opérationnelles

Coût des ventes

Sur une base ajustée, le coût des ventes s'élève à -10 225 millions EUR, soit une amélioration de 3,9 % par rapport au niveau de ces coûts pro forma pour 2011. Cette hausse a été supérieure à celle du chiffre d'affaires net au cours de la période (elle s'établit à 2,4 %) et a entraîné une érosion de la marge brute. Ainsi, la marge brute ajustée en 2012 ressort à 2 605 millions EUR –soit 21 % du chiffre d'affaires–, contre 2 697 millions EUR –soit 22 % du chiffre d'affaires– sur une base pro forma pour 2011. L'érosion de la marge est entièrement due aux secteurs du Groupe les plus exposés aux cycles économiques et aux difficiles pressions concurrentielles, dans un contexte de demande faible et d'offre surchargée.

Le coût des ventes dans les comptes 2012 établis selon le référentiel IFRS s'élève à -10 270 millions EUR, ou à un écart de -45 millions EUR par rapport aux comptes 2012 ajustés et correspond à l'impact de la réévaluation des stocks résiduels liée à l'acquisition de Rhodia.

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs de -1 131 millions EUR en 2012 ont progressé de -22 millions EUR soit 2,0 % par rapport à leur niveau pro forma pour l'exercice précédent. Cette évolution est principalement liée à l'inflation subie dans différentes zones où le Groupe opère.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'établissent à -261 millions EUR pour 2012 soit 2,1 % du chiffre d'affaires net, soit une évolution de -45 millions EUR ou de 21 % par rapport à la base pro forma pour 2011.

Autres charges et produits d'exploitation

Les autres charges et produits d'exploitation pour 2012 ressortent à 7 millions EUR sur une base ajustée, contre -51 millions EUR en 2011 sur une base pro forma. Ce poste comprend les produits divers pour lesquels des évolutions significatives pourraient se produire d'une année sur l'autre. L'année 2012 inclut 15 millions EUR de produits non récurrents liés au règlement d'un litige ancien.

Sur une base IFRS, les autres produits et charges d'exploitation s'élèvent à -124 millions EUR, ou à un écart de -131 millions EUR avec les comptes ajustés et correspondant à la dépréciation de l'allocation du prix d'acquisition sur les immobilisations dans le cadre de l'acquisition de Rhodia. Veuillez vous référer à la Note 6 des états financiers consolidés.

Résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

Le résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, sur une base ajustée et IFRS, s'élève à 183 millions EUR, contre 77 millions EUR sur une base pro forma 2011. En 2012, les

entreprises les plus contributrices étaient Hindustan, Solvay Sodia, Basip Silent Partner et Peroxidos Do Brasil.

L'augmentation de 106 millions EUR est à mettre essentiellement sur le compte des conditions de prix exceptionnelles dont a bénéficié notre coentreprise indienne Hindustan dans le domaine du guar natif.

Pour avoir un aperçu exhaustif des entreprises mises en équivalence, veuillez vous référer à la Note 7 des états financiers consolidés.

Charges d'amortissement

En 2012, les charges d'amortissement ressortent à -663 millions EUR sur une base ajustée contre -622 millions EUR sur une base pro forma pour 2011.

Sur une base IFRS, les charges d'amortissement s'élèvent à -794 millions EUR en 2012, ou à un écart de -131 millions EUR avec les comptes ajustés et correspondant à la dépréciation de l'allocation du prix d'acquisition sur les immobilisations dans le cadre de l'acquisition de Rhodia.

Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents s'élèvent à 48 millions EUR, sur

une base ajustée et IFRS. Il s'agit principalement d'une reprise partielle de 149 millions EUR de la perte de valeur concernant l'UGT Soda Ash & Derivatives (après l'amélioration anticipée qui a suivi la rationalisation de notre empreinte industrielle globale souhaitée), d'une plus-value de 98 millions EUR liée à la cession de Pipelife et de locaux d'entreprise, d'une provision de -102 millions EUR correspondant aux initiatives de restructuration prises dans le cadre de l'intégration en cours et du programme de réduction des coûts, et de -40 millions EUR de provisions environnementales et pour litiges supplémentaires.

EBIT

En 2012, l'EBIT s'élève à 1 451 millions EUR sur une base ajustée, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. Sur une base IFRS, il s'élève à 1 275 millions EUR.

L'écart de 176 millions EUR entre l'EBIT sur une base IFRS et celui sur une base ajustée résulte des impacts comptables sans effet de trésorerie de l'allocation du prix d'acquisition de -45 millions EUR pour la réévaluation des stocks de Rhodia et des -131 millions EUR de charges d'amortissement sur les actifs de Rhodia réévalués au prix du marché au moment de l'acquisition.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE PAR SECTEUR

millions EUR	Ajusté ¹ 2012	Pro forma 2011	Evolution d'une année sur l'autre (%)
Chiffre d'affaires net	12 435	12 149	2.4%
Plastiques	3 292	3 141	4.8%
Chimie	2 987	2 836	5.3%
Rhodia	6 156	6 171	-0.2%
REBITDA	2 067	2 022	2.2%
Plastiques	552	545	1.3%
Chimie	575	491	17%
Rhodia	1 112	1 119	-0.6%
New Business Development	-56	-47	19%
Corporate and Business Support	-117	-85	37.7%
EBIT	1 451	1 420	2.2%
Plastiques	435	376	16%
Chimie	545	356	53%
Rhodia	694	827	-16%

1. Les chiffres ajustés ne tiennent pas compte des impacts comptables sans effet de trésorerie de l'allocation du prix d'acquisition de Rhodia.

REBITDA

Evolution du REBITDA ajusté	2011	Structure	Effets de change	Volume & mix	Prix	Matières premières & énergie	Coûts fixes	Autres dont les entreprises mises en équivalence	2012
millions EUR									
Groupe	2022	2	85	-156	380	-345	-55	134	2 067

Le REBITDA ajusté ressort à 2 067 millions EUR, soit en hausse de 2 %, malgré un contexte commercial difficile et un niveau de demande comparable à celui des secteurs Plastiques et Rhodia en 2011. La baisse générale des volumes de 156 millions

EUR et la forte érosion des marges subies par les activités cycliques de Solvay ont été compensées par le dynamisme des moteurs de croissance et des activités résilientes du Groupe. Le Groupe a également bénéficié de 170 millions EUR d'éco-

nomies (par rapport à la base de coûts 2010), obtenues grâce aux synergies liées à l'intégration et aux autres programmes de réduction des coûts (Horizon). Les synergies liées aux achats et à la logistique ont surpassé les attentes, permettant ainsi de compenser les difficultés rencontrées par les activités cycliques. Solvay a réussi à maintenir son pricing power : dans un contexte inflationniste, la hausse des prix de vente de 380 millions EUR par rapport à 2011 a largement contrebalancé l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie de -345 millions EUR, avec une contribution positive de 35 millions EUR au niveau du REBITDA. Par secteurs, le recul de -1 % enregistré par le secteur Rhodia reflète la pression sur les marges de Polyamide Materials et la situation exceptionnelle que Rare Earths a connue en 2011, lesquelles n'ont pas pu être entièrement compensées par la croissance soutenue de Consumer Chemicals et Acetow & Eco Services. Le REBITDA du secteur Plastiques progresse de 1 % grâce aux excellents résultats de Specialty Polymers qui ont, dans une large mesure, neutralisé le fléchissement de la demande et l'érosion des marges des VinyIs. Le REBITDA du secteur Chimie s'élève à 575 millions EUR, soit une progression de 17 % par rapport à 2011 grâce au dynamisme de l'activité résiliente Essential Chemicals et à l'amélioration des prix.

Le REBITDA ajusté s'établit à -56 millions EUR pour New Business Development et à -117 millions EUR pour CBS, et intègre des éléments non récurrents de -30 millions EUR liés à l'acquisition de Rhodia et d'autres charges exceptionnelles telles que les pertes relatives à l'assurance propre. Le REBITDA ajusté 2011 de CBS et NBD ressort respectivement à -53 millions EUR et -79 millions EUR.

La marge REBITDA ajustée du Groupe est de 16,6 %, contre 16,7 % en 2011.

Sur une base IFRS, le REBITDA 2012 s'élève à 2022 millions EUR. L'écart de 45 millions EUR entre le REBITDA ajusté et

le REBITDA IFRS s'explique par la réévaluation des stocks de Rhodia au moment de l'acquisition.

EBIT ajusté

L'EBIT ajusté du secteur Plastiques s'élève à 435 millions EUR, soit une hausse de 16 % par rapport à 2011. Les charges d'amortissement se sont maintenues sur cette période à -166 millions EUR, contre -156 millions EUR l'année précédente. Les éléments non récurrents s'élèvent à 49 millions EUR en 2012, essentiellement liés à la plus-value enregistrée à l'occasion de la cession de la participation du Groupe dans Pipeline. Sur la même période de l'année précédente, les éléments non récurrents représentaient -13 millions EUR.

L'EBIT ajusté du secteur Chimie s'élève à 545 millions EUR, contre 356 millions EUR en 2011. Les charges d'amortissement se sont maintenues sur cette période à -160 millions EUR, contre -150 millions EUR l'année précédente. Les éléments non récurrents représentent 129 millions EUR en 2012, essentiellement liés à la reprise partielle de 149 millions EUR sur charge de dépréciation de l'activité carbonate de soude, résultant de l'amélioration anticipée suite à la rationalisation de l'empreinte industrielle du Groupe dans le bassin méditerranéen. En 2011, les éléments non récurrents représentaient 15 millions EUR.

L'EBIT ajusté du secteur Rhodia s'élève à 694 millions EUR, soit une diminution de 16 % par rapport à 2011. Les charges d'amortissement se sont maintenues sur cette période à -329 millions EUR, contre -307 millions EUR l'année précédente. Les éléments non récurrents ressortent à -89 millions EUR en 2012, essentiellement liés aux initiatives de restructuration dans le cadre de l'intégration en cours et des programmes de réduction des coûts. Sur la même période de l'année précédente, les éléments non récurrents représentaient 15 millions EUR.

SECTEUR PLASTIQUES

millions EUR	Ajusté 2012	Pro forma 2011	Evolution d'une année sur l'autre (%)
Chiffre d'affaires net	3 292	3 141	4,8 %
Specialty Polymers	1 345	1 251	7,5 %
Vinyls	1 948	1 889	3,1 %
Vinyls Europe	1 424	1 394	2,1 %
Vinyls Asia	372	330	13 %
Vinyls South America	–	–	–
Plastics Integration	152	166	-8,4 %
REBITDA	552	545	1,3 %
Specialty Polymers	401	365	9,9 %
Vinyls	151	174	-13 %

Specialty Polymers

Chiffre d'affaires net

En hausse de 7 %, le chiffre d'affaires net de Specialty Polymers s'établit à 1 345 millions EUR en 2012. Les prix ont augmenté de 3 % et les volumes de 1 %. L'année 2012 a également bénéficié des effets de change favorables à hauteur de 4 %. Durant l'année, les marchés finaux les plus dynamiques sont ceux des smartphones, du pétrole et du gaz, de la santé et de l'automobile. Le secteur des transports et les applications de grande consommation affichent un niveau d'activité satisfaisant, tandis que les secteurs de la construction, du photovoltaïque et des semi-conducteurs ont connu une demande en berne. Les nombreux programmes d'excellence opérationnelle mis en œuvre au cours de l'année ont contribué à l'amélioration des résultats. Le développement de nouveaux produits bat son plein et plusieurs projets très prometteurs seront lancés au cours des prochains mois.

REBITDA

Specialty Polymers enregistre une forte performance en 2012 et affiche un REBITDA de 401 millions EUR, en hausse de 10 % par rapport à 2011. La rentabilité est tirée par un mix produit et un *pricing power favorables*, grâce à un bon alignement sur les besoins des clients.

Vinyls

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net des Vinyls s'élève à 1 948 millions EUR, en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. En Europe, le marché du PVC a connu un recul de -6 %, pénalisé par la morosité du secteur de la construction et par les fluctuations importantes du prix de l'éthylène observées pendant l'année. Les ventes de Solvin ont reculé de -2,5 % en Europe. En Thaïlande, les volumes ont augmenté par rapport à l'année précédente, soutenus par une demande vigoureuse en Asie du Sud-Est. L'unité de production de Vinythai a été exploitée au maximum de ses capacités. En Amérique latine, les activités PVC sont classées comme « Actifs détenus en vue de la vente » dans les comptes de 2012.

REBITDA

Le REBITDA s'élève à 151 millions EUR, en baisse de -13 % par rapport à 2011. En Europe, la rentabilité de Solvin a de nouveau diminué. Vinythai a présenté des résultats solides. La marge REBITDA ressort à 8 %, contre 9 % en 2011.

SECTEUR CHIMIE

millions EUR	Ajusté 2012	Pro forma 2011	Evolution d'une année sur l'autre (%)
Chiffre d'affaires net	2 987	2 836	5,3 %
Essential Chemicals	2 358	2 237	5,4 %
EMEA ¹	1 473	1 429	3,1 %
North America	514	474	8,4 %
South America	156	131	20 %
Asia Pacific	215	203	5,9 %
Special Chemicals	629	599	5 %
REBITDA	575	491	17 %
Essential Chemicals	520	419	24 %
Special Chemicals	55	64	-14 %

1. Europe, Moyen-Orient et Afrique.

Essential Chemicals

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net d'Essential Chemicals s'élève à 2 358 millions EUR, en hausse de 5 % grâce à l'augmentation des volumes de +2 % (la progression enregistrée en Amérique latine et en Asie a plus que compensé la légère baisse des volumes en Europe), aux prix et aux effets de change.

- > La demande de carbonate de sodium est restée globalement stable en 2012. La bonne performance du verre creux a compensé le ralentissement du verre plat dans les secteurs de la construction et de l'automobile. Aux États-Unis, le niveau élevé de la production et des ventes résulte du bon niveau d'exportations vers l'Asie et l'Amérique latine. En Chine, on a observé un léger fléchissement de la demande. Les ventes de bicarbonate se sont maintenues à des niveaux élevés. Le chiffre d'affaire net du carbonate de sodium et des spécialités dérivées a également bénéficié des hausses de prix, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis.
- > La demande de peroxyde d'hydrogène s'est maintenue à des niveaux satisfaisants et les prix de vente ont augmenté à l'échelle mondiale. Le recul de la demande de pâte à papier en Europe a été plus que compensé par la performance satisfaisante enregistrée sur les autres marchés, tels que la chimie, l'industrie minière, le traitement à l'alumine et les applications environnementales.
- > La demande de soude caustique est restée solide, soutenue par des volumes élevés conjugués à une hausse des prix de vente au cours de l'année.
- > Les volumes d'epichlorhydrine ont augmenté grâce à la nouvelle unité d'Epicerol® en Thaïlande. Toutefois, la rentabilité s'est dégradée du fait d'une nouvelle baisse des prix de vente et de la faiblesse de la demande de résines époxy.

REBITDA

Le REBITDA atteint 520 millions EUR, en progression de 24 % par rapport à 2011. Cette forte amélioration s'explique par l'augmentation globale des prix de vente, la hausse des volumes et la bonne performance opérationnelle. La marge REBITDA ressort à 22 %, contre 19 % en 2011.

Special Chemicals

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net s'établit à 629 millions EUR, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente. Les volumes ont diminué de -3 %, du fait des activités carbonate de calcium précipité (CCP) et Life Science. Les prix de vente des produits réfrigérants s'inscrivent en recul par rapport à 2011, du fait d'une base de comparaison élevée. La demande est restée soutenue sur les marchés tels que l'électronique, l'agroalimentaire et la santé.

REBITDA

Le REBITDA ressort à 55 millions EUR, contre 64 millions EUR en 2011. Les pressions exercées sur les prix de vente des produits réfrigérants et la faible performance de Life science ont pesé sur les résultats.

SECTEUR RHODIA

millions EUR	Ajusté ¹ 2012	Pro forma 2011	Evolution d'une année sur l'autre (%)
Chiffre d'affaires net	6 156	6 171	-0,2 %
Consumer Chemicals	2 548	2 311	10 %
Advanced Materials	826	891	-7,3 %
Polyamide Materials	1 702	1 802	-5,6 %
Acetow & Eco Services	929	868	7 %
Energy Services	166	207	-20 %
Rhodia non alloué	-15	92	-116 %
REBITDA	1 112	1 119	-0,6 %
Consumer Chemicals	531	352	51 %
Advanced Materials	173	267	-35 %
Polyamide Materials	99	196	-49 %
Acetow & Eco Services	246	202	22 %
Energy Services	131	163	-20 %
Rhodia non alloué	-67	-61	9,8 %

1. Les chiffres ajustés ne tiennent pas compte des impacts comptables sans effet de trésorerie de l'allocation du prix d'acquisition de Rhodia.

Consumer Chemicals

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net s'élève à 2 548 millions EUR, en hausse de 10 %. Cette solide performance repose essentiellement sur Novecare. La position intégrée exceptionnelle de Novecare dans le guar lui a permis d'améliorer son offre commerciale dans les dérivés de guar et de profiter de la montée en flèche des prix du guar natif aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2012. Par ailleurs, l'ensemble des segments du pôle Novecare ont enregistré des résultats satisfaisants, et les efforts de révision des prix ont porté leurs fruits. Le chiffre d'affaires net de Coatis s'inscrit en recul en raison de la baisse des volumes et des prix du phénol, tandis qu'Aroma Performance a pleinement bénéficié de son nouveau positionnement stratégique sur la sécurité alimentaire et a renforcé ses parts de marché.

REBITDA

Le REBITDA s'établit à 531 millions EUR, en hausse de 51 %. Cette forte amélioration repose essentiellement sur la bonne dynamique de l'ensemble des segments de Novecare, sur ses nouvelles formulations à base de guar ainsi que sur les conditions de prix exceptionnelles dont a bénéficié sa coentreprise en Inde dans le domaine du guar natif. Ce dernier aspect représente une amélioration d'environ 100 millions EUR par rapport à l'année précédente, qui pourrait ne pas se reproduire à l'avenir dans la mesure où la nouvelle récolte de guar a contribué à une normalisation des prix. Coatis enregistre un REBITDA en repli en raison du recul de la demande de phénol, tandis qu'Aroma a affiché une performance stable, la croissance des volumes ayant été compensée par la baisse des prix.

Globalement, la hausse des volumes et des prix a favorisé une amélioration de la marge REBITDA qui ressort à 21 % en 2012, contre 15 % en 2011.

Advanced Materials

Chiffre d'affaires net

En 2012, Advanced Materials enregistre un chiffre d'affaires net de 826 millions EUR, en recul de -7 % par rapport à 2011, du fait de la baisse des volumes et d'une base de comparaison défavorable (liée au pic des prix des terres rares en 2011). Globalement, les volumes ont diminué de -19 % en raison du ralentissement du marché de l'électronique pour l'activité Rare Earths, tandis que la demande est restée stable dans le domaine des applications catalytiques. Pour Silica, la légère baisse des volumes causée par le ralentissement de l'activité en Europe s'est trouvée largement compensée par l'amélioration des prix de vente et des effets de change favorables.

REBITDA

Le REBITDA s'élève à 173 millions EUR, en diminution de -35 %, en raison d'une base de comparaison très défavorable. Silica a bénéficié d'un pricing power positif. Globalement, la marge REBITDA descend à 21 %, après être ressortie à 30 % en 2011 grâce aux conditions de prix exceptionnelles.

Polyamide Materials

Chiffre d'affaires net

À 1 702 millions EUR, le chiffre d'affaires net accuse une baisse de -6 % par rapport à 2011. Globalement, les volumes se sont inscrits en baisse de -5 %, ce qui reflète le ralentissement du secteur automobile, ainsi qu'une intensification de la concurrence.

REBITDA

Le REBITDA ressort à 99 millions EUR, contre 196 millions EUR l'année précédente. L'atonie de la demande, la détérioration de l'effet de levier opérationnel, et le pricing power défavorable sont autant de facteurs qui expliquent cette performance insatisfaisante.

Acetow & Eco Services

Chiffre d'affaires net

Acetow & Eco Services affiche un chiffre d'affaires net de 929 millions EUR, en progression de 7 % par rapport à 2011. Globalement, les volumes ont diminué de -5 %, mais le mix s'est amélioré (baisse de la proportion de co-produits à faible valeur ajoutée). Les prix de vente ont augmenté de 6 % et les effets de change ont eu un impact favorable de 6 %. Acetow a enregistré une performance vigoureuse, la demande étant restée soutenue. Eco Services a bénéficié de bons niveaux d'activité et de l'évolution favorable des effets de change.

REBITDA

Le REBITDA ressort à 246 millions EUR, en hausse de 22 % par rapport à l'année précédente, grâce notamment à un bon pricing power et à un mix plus favorable sur les deux segments. Au sein du pôle, la rentabilité de l'activité Acetow a bénéficié du bon démarrage des produits innovants à plus forte valeur ajoutée. La marge REBITDA d'Acetow & Eco Services s'établit à 26 % contre 23 % l'année précédente.

Energy Services

REBITDA

Energy Services enregistre un REBITDA de 131 millions EUR, contre 163 millions EUR en 2011. Les volumes de Crédit d'émission de gaz à effet de serre (CER) vendus en 2012 se sont élevés, comme prévu, à 14 millions de tonnes, à un prix moyen de 11,1 EUR par tonne, contre 11,5 EUR par tonne en 2011. Les volumes de CER vendus ont fortement diminué, en baisse de près de -30 %, par rapport à l'année antérieure. Les efforts industriels accomplis en 2012 ont permis au Groupe de disposer de 4,5 millions de tonnes de CER, d'ores et déjà couverts à un prix moyen de 13,2 EUR par tonne, et susceptibles d'être vendus en 2013.

INFORMATIONS SECTORIELLES

A des fins de référence, ci-après figurent les informations sectorielles relatives à l'organisation du Groupe en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2012 ainsi que les informations sectorielles retraitées qui reflètent l'organisation du Groupe effective à compter du 1er janvier 2013.

en millions d'euros

Pour l'organisation effective jusqu'au 31 décembre 2012

Rhodia	Consumer Chemicals CHIFFRE D'AFFAIRES 2 548 REBITDA 531	Plastiques	Specialty Polymers CHIFFRE D'AFFAIRES 1 345 REBITDA 401	Chimie	Essential Chemicals CHIFFRE D'AFFAIRES 2 358 REBITDA 520	Rhodia	Polyamide Materials CHIFFRE D'AFFAIRES 1 702 REBITDA 99	Rhodia	Energy Services CHIFFRE D'AFFAIRES 166 REBITDA 131
Rhodia	Advanced Materials CHIFFRE D'AFFAIRES 826 REBITDA 173	Chimie	AES CHIFFRE D'AFFAIRES 929 REBITDA 246	Rhodia	Vinyls CHIFFRE D'AFFAIRES 1 948 REBITDA 151	Plastiques	Corporate & NBD¹ CHIFFRE D'AFFAIRES n.m. REBITDA - 240		
	Special Chemicals CHIFFRE D'AFFAIRES 629 REBITDA 55								

Chiffres retraités pour la nouvelle organisation² effective à compter du 1er janvier 2013

consumer chemicals	CHIFFRE D'AFFAIRES 2 565 REBITDA 518	advanced materials	CHIFFRE D'AFFAIRES 2 743 REBITDA 627	performance chemicals	CHIFFRE D'AFFAIRES 3 162 REBITDA 750	functional polymers	CHIFFRE D'AFFAIRES 3 808 REBITDA 251	corporate ¹ & energy	CHIFFRE D'AFFAIRES 157 REBITDA - 79
	Novecare Aroma Performance Coatis		Specialty Polymers Silica Rare Earth Systems Special Chemicals		Essential Chemicals Acetow Eco Services Emerging Biochemicals		Polyamide ChloroVinyls		Energy Services Corporate Functions

1. Solvay CBS, Rhodia Corporate & Others & New Business Development.

2. Dans le cadre de la nouvelle organisation, il existe des changements concernant les critères d'allocation des éléments précédemment non alloués et d'autres coûts structurels entre les Fonctions Corporate et les Segments Opérationnels.

SITUATION ÉNERGÉTIQUE

Les dépenses énergétiques sont une composante importante de la structure de coûts du Groupe. Les dépenses énergétiques nettes représentent près de 1,25 milliard EUR en 2012. Les sources d'énergie se répartissent entre l'électricité et le gaz (près de 75 %), le coke, le charbon et l'antracite (environ 15 %) et la vapeur (près de 10 %). Depuis de nombreuses années, le groupe Solvay mène une politique énergétique dynamique. Rappelons à cet égard que Solvay gère un parc de production d'énergie qui représente à ce jour une puissance installée totale de 1000 MW.

Au sein du Groupe, Solvay Energy Services est dédiée à

l'optimisation de la facture énergétique et des émissions de carbone de Solvay. En outre, Solvay Energy Services a lancé Solwatt, une importante initiative d'excellence en matière d'efficacité énergétique opérationnelle. Elle associe le programme hérité de Solvay, qui ciblait essentiellement les économies d'énergie, à celui hérité de Rhodia, qui privilégiait, quant à lui, l'optimisation de la production énergétique. Solwatt repose également sur la planification à moyen et long terme de la consommation d'énergie par site. Elle sera progressivement développée et s'appliquera à tous les sites de production du Groupe d'ici 2015.

COMMENTAIRES ADDITIONNELS SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2012 (IFRS/AJUSTÉ)

millions EUR	IFRS 2012	IFRS 2011	Ajusté ¹ 2012	Pro forma 2011
EBIT	1 275	555	1 451	1 420
Charges financières nettes	-353	-192	-353	-330
Gains/pertes sur participations disponibles à la vente	-3	1	-3	-1
Résultat avant impôts	919	365	1 095	1 089
Charges d'impôts	-278	-22	-328	-254
Résultat des activités poursuivies	640	343	767	836
Résultat des activités abandonnées	-40	-47	-40	-52
Résultat net	601	296	727	784
Participations ne donnant pas le contrôle	-17	-50	-17	-57
Résultat net (part Solvay)	584	247	710	727

1. Les chiffres ajustés ne tiennent pas compte des impacts comptables sans effet de trésorerie de l'allocation du prix d'acquisition de Rhodia.

Les charges financières nettes s'élèvent à -353 millions EUR sur une base ajustée et IFRS. Le coût des emprunts ressort à -171 millions EUR, soit en diminution par rapport aux -195 millions EUR de 2011, en raison de la réduction de la dette financière brute (respectivement 3 652 millions EUR et 4 168 millions EUR aux 31 décembre 2012 et 2011). En 2012, il incluait l'effet d'un produit non récurrent et sans effet de trésorerie de 17 millions EUR lié à la décision d'exercer l'option de rachat en 2014 concernant l'obligation senior HY Rhodia de 500 millions EUR, à échéance 2018.

Les produits d'intérêt sur la trésorerie disponible étaient de 16 millions EUR en 2012, contre 28 millions à la fin de 2011 ; cette diminution résulte des taux d'intérêt particulièrement bas sur la trésorerie disponible.

Le coût d'actualisation des provisions atteint -191 millions EUR contre -132 millions EUR pro forma pour l'année précédente. Ce montant comprend -50 millions de charges exceptionnelles liées à la baisse des taux d'actualisation sur les provisions environnementales en Europe et au Brésil par rapport aux taux en vigueur en décembre 2011.

Les produits/pertes des participations disponibles à la vente s'élèvent à -3 millions EUR.

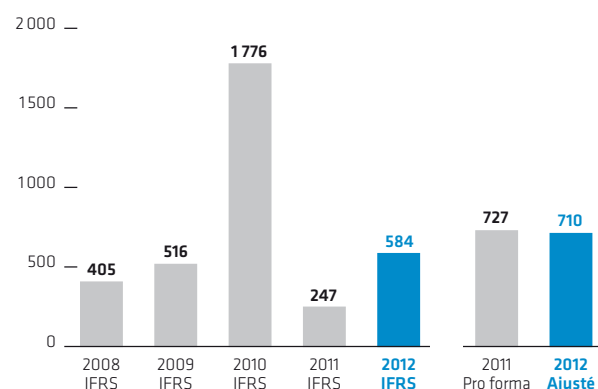
Les charges d'impôts s'élèvent à -278 millions EUR dans les comptes établis conformément au référentiel IFRS. Sur une base ajustée, les charges d'impôts atteignent -328 millions EUR, ce qui correspond à un taux d'impôt effectif de 30 %. Hors éléments non récurrents, le taux d'impôt effectif s'établit à 34 % en 2012. L'écart de -50 millions EUR entre les chiffres IFRS et les chiffres ajustés reflète l'impact fiscal des ajustements de l'allocation du prix d'acquisition.

Le résultat net ajusté se chiffre à 727 millions EUR contre 784 millions EUR pro forma pour l'exercice précédent. Sur une base IFRS, le résultat net 2012 ressort à 601 millions EUR, l'écart entre le montant ajusté et le montant IFRS est lié à l'impact global après impôt de l'allocation du prix d'acquisition.

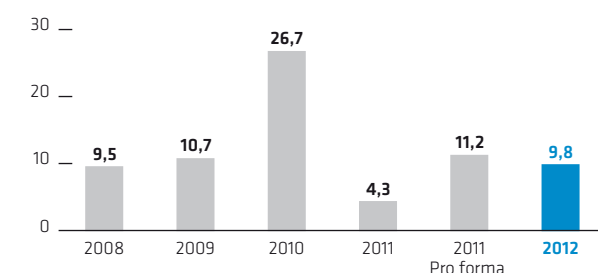
Le résultat des activités abandonnées en 2012 et 2011 intègre les activités abandonnées de Solvay Indupa et les ajustements postérieurs à la clôture liés à la vente des activités pharmaceutiques. En 2012, ces éléments représentaient respectivement -145 millions EUR et 105 millions EUR.

Le résultat net ajusté (part du Groupe) s'élève à 710 millions EUR, ce qui équivaut à un résultat de base par action ajusté de 8,63 EUR. Sur une base IFRS, le résultat net (part du Groupe) s'élève à 584 millions EUR. Cet écart est dû à l'impact global après impôt de l'allocation du prix d'acquisition.

RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE (millions EUR)



RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES (%)



STRUCTURE DE FINANCEMENT

Les **capitaux propres** s'élèvent à 6 596 millions EUR à fin 2012, dans la lignée des capitaux propres à fin 2011 (6 647 millions EUR).

La dette financière nette s'élève à 1 125 millions EUR à fin décembre 2012, contre 1 760 millions EUR pour la même période de 2011, soit une réduction de 635 millions EUR. La dette brute s'est réduite, passant de 4 168 millions EUR (fin 2011) à 3 652 millions EUR (fin 2012). Cette amélioration est partiellement due au reclassement des activités abandonnées en « actifs détenus en vue de la vente » concernant Solvay In-dupa, pour un montant de 178 millions EUR.

Par ailleurs, le Groupe opère un suivi régulier des marchés financiers afin d'identifier les possibilités de remboursement de ses obligations. En 2014 et 2015, Solvay a la possibilité de rembourser un montant total de 1,8 milliard EUR, d'une part, en effectuant des paiements pour des obligations héritées de Solvay (avant son rapprochement avec Rhodia) jusqu'à leur échéance et, d'autre part, en exerçant ses premières options d'achat sur les obligations Rhodia HY à échéance 2018 et 2020.

À fin 2012, le **ratio d'endettement net sur capitaux propres** s'élevait à 17 %, traduisant la priorité que le groupe Solvay donne à une situation financière saine.

Les **notations à long et court termes** de Solvay sont respectivement Baa1/P2 (perspective négative) chez Moody's et BBB+/ A2 (perspective négative) chez Standard & Poor's.

En date du 31 décembre 2012, la participation de Solvay Stock Option Management SPRL dans Solvay s'élevait à 2,05 %.

FREE CASH FLOW

Le **Free Cash Flow IFRS** s'élève à 787 millions EUR pour 2012.

> **Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles IFRS** s'élèvent à 1 457 millions EUR. Outre l'EBIT de 1 281 millions EUR, ils correspondent à :

- Des amortissements et dépréciations d'actifs à hauteur de 794 millions EUR
- Le fonds de roulement qui baisse de 54 millions EUR. Ce chiffre témoigne des efforts du Groupe pour diminuer son fonds de roulement.

> **Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement IFRS** s'élèvent à 520 millions EUR.

- L'investissement total était de 785 millions EUR en trésorerie.

INVESTISSEMENTS

millions EUR	Dépenses d'investissements en 2012	Dépenses nettes de Recherche & Développement en 2012
Plastiques	227	75
Chimie	209	42
Rhodia	333	98
New Business Development	0	45
Corporate and Business Support	16	
Groupe	785	261

Dépenses d'investissements

Le **total des dépenses d'investissements pour 2012** s'élève à 785 millions EUR.

Outre l'hygiène, la sécurité et l'environnement ainsi que la maintenance de son outil industriel, les investissements du Groupe portent sur un certain nombre de projets stratégiques, la priorité étant donnée à l'expansion géographique et au développement durable. Plusieurs investissements de croissance ont été réalisés en 2012 dans nos activités moteurs de croissance et hautement résilientes. Les plus significatifs ont été les suivants :

Dans les Specialty Polymers:

- > Démarrage d'une usine de composés de polymères de spécialité en Chine ;
- > Nouvelles capacités de production de polyfluorure de vinylidène (PVDF) SOLEF® à Tavaux (France) ;
- > Augmentation de 70 % de la production de polymères hautes performances PEEK et PAEK en Inde : la première moitié de cette extension est déjà opérationnelle, le reste le sera au cours du deuxième trimestre 2013.

Dans les Consumer Chemicals:

- > Investissements pour doubler la capacité de production de dérivés fluorés de spécialité pour le site d'Aroma performance (France), opérationnel fin 2012 ;
- > Accroissement des capacités de production du guar à Vernon (Etats-Unis) pour répondre aux attentes des marchés pétroliers et gaziers et à celui des soins d'hygiène, opérationnel à la fin de l'année ;
- > Nouveaux sites de tensioactifs de spécialité (Chine).

Dans les Advanced Materials:

- > Nouvelles activités de recyclage pour les lampes à économie d'énergie, les aimants et les batteries hybrides en France ;
- > Augmentation de notre production de Silice Hautement Dispersible en France.

Dans les Essential Chemicals:

> Epicerol®: Deux projets visant à tripler notre capacité globale d'épichlorhydrine en Thaïlande et en Chine, le site thaïlandais étant entré en service à la fin du premier trimestre 2012.

Les frais de Recherche et Développement en 2012 s'élèvent à 261 millions EUR.

Dépenses d'investissements à venir

Les estimations 2013 en termes de dépenses d'investissements ciblent une augmentation de 20 % de ces dépenses par rapport à 2012. Elles prévoient la poursuite d'investissements stratégiques orientés vers le développement durable et l'accroissement des capacités de production dans les régions et les secteurs d'activités à fort potentiel de croissance.

RECHERCHE & INNOVATION

La politique et l'organisation en matière de Recherche & Innovation sont décrites de la page 12 à la page 13 du Rapport annuel 2012.

EFFECTIFS

Le groupe Solvay employait 29 103 personnes équivalents temps plein au 31 décembre 2012, contre 29 121 au 31 décembre 2011. Des informations complémentaires concernant les Ressources Humaines et l'organisation du Groupe sont disponibles de la page 10 à la page 11 du Rapport annuel 2012.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (SOLVAY S.A.)

millions EUR	2012	2011
Résultat de l'exercice à affecter	933	325
Report à nouveau	3 513	3 447
Total disponible pour l'Assemblée Générale des actionnaires	4 446	3 772
Affectations:		
Dividende brut	271	260
Report à nouveau	4 175	3 512
Total	4 446	3 772

Solvay SA est une société anonyme de droit belge dont le siège social est situé au 310, rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles.

Les comptes de Solvay SA sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique et incluent ses succursales françaises et italiennes.

Les activités principales de Solvay SA consistent, d'une part, à détenir et gérer un certain nombre de participations dans des sociétés du Groupe et, d'autre part, à financer le Groupe à partir des marchés bancaires et obligataires. Par ailleurs, elle gère le centre de recherche de Neder-Over-Heembeek (Belgique) ainsi qu'un nombre très limité d'activités industrielles et commerciales non filialisées.

Le résultat d'exploitation représente le solde des coûts de fonctionnement du siège partiellement compensés par les revenus des activités industrielles et commerciales non filialisées.

Le bénéfice courant avant impôts s'élève à 1 062 millions EUR contre 82 millions EUR en 2011. Il inclut les dividendes reçus de ses différentes participations (1 375 millions EUR en 2012) ainsi que le différentiel entre les intérêts versés et encaissés sur ses activités de financement.

Le solde des résultats exceptionnels s'élève à - 149 millions EUR contre 209 millions EUR en 2011. Le principal élément (- 138 millions EUR) résulte des pertes de valeur de certaines participations.

En 2012, le bénéfice net de Solvay SA s'élève à 933 millions EUR contre 325 millions EUR en 2011.

En l'absence de transfert aux réserves exonérées d'impôt, le bénéfice net de l'exercice à affecter s'élève à 4 175 millions EUR.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs à la date de clôture.

Perspectives

L'environnement macro-économique reste contrasté en ce début d'année, dans la continuité du trimestre précédent. La situation en Asie s'améliore et l'Amérique du Nord poursuit son redressement. Néanmoins, la situation reste incertaine en Amérique latine et difficile en Europe. Dans ce contexte, la Groupe continuera à enrichir son portefeuille d'activités, en optimisant son empreinte industrielle et en améliorant la mise en œuvre de ses initiatives d'excellence opérationnelle. Solvay est déterminé à réaliser 3 milliards EUR de REBITDA à périmètre constant en 2016 et maintiendra une politique sélective d'investissements sur ses moteurs de croissance.

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques (processus, risques identifiés et actions entreprises pour les réduire) est décrite aux pages 133 à 146 du Rapport Annuel 2012.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La gestion des risques financiers et l'utilisation éventuelle d'instruments financiers afin de les couvrir font l'objet d'une description aux pages 139 à 140 du Rapport Annuel 2012.

COMITÉ D'AUDIT

La mission, la composition et le mode de fonctionnement du Comité d'Audit sont décrits aux pages 167 et 171 du Rapport Annuel 2012.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Déclaration de Gouvernance d'Entreprise est reprise aux pages 147 à 174 du Rapport Annuel 2012. Cette Déclaration comprend, entre autres, une description de la structure juridique et de l'actionnariat de Solvay, de sa politique en matière de capital social et de dividende, du mode de fonctionnement des Assemblées Générales, de la composition et du mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités, de la composition et du mode de fonctionnement du Comité exécutif, la politique de rémunération et le dernier rapport de rémunération, une description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, les mesures prises par Solvay afin de se conformer aux règles belges en matière d'opérations d'initiés et une description du Code de Conduite du Groupe.

Données financières IFRS par action

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action généré par les activités poursuivies est de 7,08 EUR en 2012 (contre 3,58 EUR en 2011).

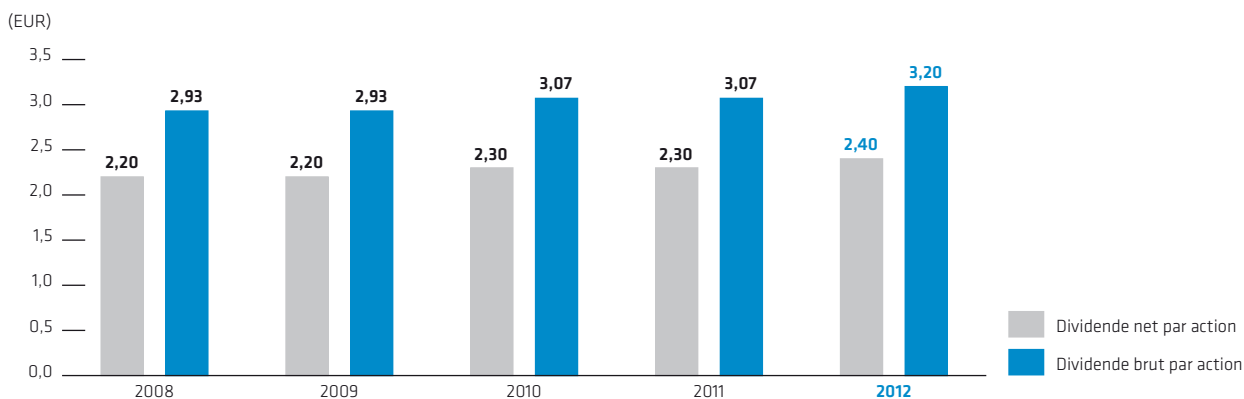
DIVIDENDE

Le 13 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2013 le paiement d'un dividende total brut de 3,20 EUR par action (2,40 EUR nets par action).

Le dividende pour l'exercice 2012 a augmenté de 4,3 % par rapport à celui de 2011, et cette évolution est en ligne avec la politique de dividende du Groupe qui consiste à l'augmenter chaque fois que possible et, tant que faire se peut, à ne pas le diminuer. Le dividende n'a jamais été réduit depuis 30 ans et a été augmenté certaines années.

Compte tenu de l'acompte de dividende de 1,20 EUR brut par action (0,90 EUR net par action, coupon n° 91) payé le 17 janvier 2013, le solde de dividende pour 2012, équivalent à 2,00 EUR bruts par action (1,50 EUR net par action, coupon n° 92), sera versé le 21 mai 2013. Les actions Solvay seront négociées « ex-dividende » sur NYSE Euronext dès le 16 mai 2013.

DIVIDENDE BRUT ET NET PAR ACTION



DONNÉES CONSOLIDÉES PAR ACTION IFRS

EUR	2008	2009	2010	2011	2012
Capitaux propres	54,05	57,87	77,34 ¹	75,79	80,14
REBITDA	17,44	17,52	11,44 ¹	14,87	24,57
Résultat net	4,92	6,28	21,85	3,04	7,10
Résultat net (hors activités abandonnées)	4,92	2,59	0,62	3,51	7,08
Résultat net dilué	4,91	6,28	21,80	3,03	7,06
Résultat net dilué (hors activités abandonnées)	4,91	2,59	0,62	3,49	7,04
Nombre d'actions (base) (en milliers) au 31 décembre	84 701	84 701	84 701	84 701	84 701
Nombre moyen d'actions (en milliers) (base) pour le calcul du résultat par action IFRS	82 318	82 143	81 320	81 224	82 305
Nombre moyen d'actions (en milliers) (base) pour le calcul du résultat dilué par action IFRS	82 447	82 186	81 499	81 546	82 696
Dividende brut	2,93	2,93	3,07	3,07	3,20
Dividende net	2,20	2,20	2,30	2,30	2,40
Cours le plus haut	97,9	77,8	81,9	111,6	109,80
Cours le plus bas	51,45	42,0	67,8	61,5	62,11
Cours au 31 décembre	53,05	75,6	79,8	63,7	108,60
Ratio cours/bénéfice (PER) ² au 31 décembre	10,8	12,0	3,6	21,0	15,30
Rendement sur dividende net	4,2%	3,1%	2,9%	2,9%	2,0% ³
Rendement sur dividende brut	5,6%	4,1%	3,9%	3,9%	2,7% ³
Volume annuel (en milliers de titres)	94 322	71 259	47 028	63 462	77 846
Volume annuel (en millions EUR)	7 702	4 414	3 481	5 522	6 796
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliards EUR)	4,5	6,4	6,8	5,4	9,2
Taux de rotation (%)	113,2	85,2	56,0	77,8	92 %
Taux de rotation ajusté du flottant (%)	161,7	121,7	80,4	111,2	131 %

1. Chiffres 2010 retraités pour tenir compte des modifications dans le traitement comptable des coentreprises

2. Hors activités abandonnées

3. Sur la base du cours de clôture du 13 février 2013 (118,25 EUR).

États financiers

Table des matières

États financiers consolidés	51
Compte de résultats consolidés	51
État du résultat global	52
Tableau des flux de trésorerie	53
État de la situation financière	54
État des variations des capitaux propres	55
Notes relatives aux états financiers consolidés	56
Principes comptables IFRS	56
Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations	71
Description générale des secteurs opérationnels	72
Notes relatives au compte de résultats	73
Notes relatives à l'état du résultat global	83
Notes relatives au tableau des flux de trésorerie	84
Notes relatives à l'état de situation financière	87
Notes relatives à l'état des variations des capitaux propres	116
Autres notes	117
Périmètre de consolidation 2012	119
Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation	120
États financiers abrégés de Solvay SA	128

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 13 février 2013, le Conseil d'Administration a autorisé la publication des états financiers qui suivent. Ils ont été établis conformément aux méthodes comptables IFRS décrites dans les pages suivantes.

Compte de résultats consolidés

Millions EUR	Notes	2011 ²	2012
Chiffre d'affaires	(1) (2)	7 564	12 831
Autres produits de l'activité		108	395
Chiffre d'affaires net		7 455	12 435
Coût des ventes ¹		- 6 204	- 10 270
Marge Brute¹	(3)	1 360	2 560
Frais commerciaux et administratifs	(4)	- 641	- 1 131
Frais de recherche et développement	(5)	- 154	- 261
Autres charges et produits d'exploitation	(6)	- 47	- 124
Résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	(7)	60	183
REBITDA¹	(8)	1 004	2 022
REBIT¹		579	1 227
Eléments non récurrents ¹	(9)	- 24	48
EBIT		555	1 275
Coût d'emprunts	(10)	- 143	- 171
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	(10)	38	16
Autres charges et produits sur endettement net	(10)	- 16	- 8
Coût d'actualisation des provisions	(10)	- 71	- 191
Revenus/pertes sur participations disponibles à la vente		1	- 3
Résultat avant impôts		365	919
Charges d'impôts	(11)	- 22	- 278
Résultat des activités poursuivies		343	640
Résultat des activités abandonnées	(15)	- 47	- 40
Résultat net de l'année	(12)	296	601
Participations ne donnant pas le contrôle		- 50	- 17
Résultat net (part Solvay)		247	584
Résultat de base par action des activités poursuivies (EUR)	(13)	3,58	7,08
Résultat de base par action des activités abandonnées (EUR)		- 0,54	0,02
Résultat de base par action (EUR)		3,04	7,10
Résultat dilué par action des activités poursuivies (EUR)	(13)	3,57	7,04
Résultat dilué par action des activités abandonnées (EUR)		- 0,54	0,02
Résultat dilué par action (EUR)		3,03	7,06
RATIOS			
Marge brute en % du chiffre d'affaires		18,0%	20,0%
Ratio de couverture des intérêts		4,8	7,6
Charges d'impôts / Résultat avant impôts (%)		6,0%	30,3%

1. Après avoir consulté les experts de l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers), à savoir le groupe de travail EECS (European Enforcers Coordination Sessions), sur l'application de l'IAS 1, § 103 et IAS 2, § 38, la FSMA a demandé que le montant de l'ajustement relatif aux stocks réévalués de Rhodia (160 millions EUR) avec l'indication correspondante, soit reclassé vers la ligne «Coût des ventes». L'année 2011 a été retraitée, conformément à l'IAS 8.

2. Solvay Indupa, l'activité Vinyl en Amérique du sud est présentée comme «actifs détenus en vue de la vente». Comme conséquence et à titre de comparaison, toutes les données historiques ont été ajustées pour présenter Solvay Indupa comme «activité abandonnée» et «actifs détenus en vue de la vente».

Ratio de couverture des intérêts = REBIT / charges sur endettement net.

Les notes suivent les états financiers.

État du résultat global

Millions EUR	Notes	2011	2012
Résultat net de l'année		296	601
Autres éléments du résultat global			
Éléments recyclables			
Profits et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	(16)	- 8	14
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	(16)	3	11
Ecarts de conversion	(16)	58	- 145
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	(16)	- 30	17
Éléments non recyclables			
Ecarts actuariels non comptabilisés dans des régimes à prestations définies	(16)	- 105	- 442
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non recyclables			
Charges d'impôts relatives aux autres éléments du résultat global	(16)	28	49
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés		- 54	- 496
Résultat global de l'année		242	105
attribué aux:			
– propriétaires de la société mère		202	104
– participations ne donnant pas le contrôle		40	1

Tableau des flux de trésorerie

Les montants ci-après incluent les effets des activités abandonnées.

Millions EUR	Notes	2011	2012
EBIT des activités poursuivies		555	1 275
EBIT des activités abandonnées		-40	6
EBIT des activités poursuivies et abandonnées		515	1 281
Amortissements et dépréciations d'actifs*	(17)	455	794
Variation du fonds de roulement	(18)	303	54
Variation des provisions	(19)	-187	-310
Dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		56	53
Résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		-61	-184
Impôts payés		-163	-179
Autres	(20)	-68	-51
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		850	1 457
Acquisition (-) de filiales	(21)	-3 984	-2
Acquisition de la trésorerie de Rhodia	(21)	931	
Acquisition de la trésorerie d'Orbéo	(21)	67	
Acquisition (-) de participations - Autres	(21)	-212	-39
Cession (+) de participations	(21)	40	191
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(21)	-602	-785
Cession (+) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(21)	17	109
Revenus des participations disponibles à la vente		1	1
Variation des actifs financiers non courants		60	4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-3 681	-520
Augmentation (+) / remboursement (-) de capital	(22)	31	-28
Acquisition (-) / cession (+) d'actions propres	(24)	10	142
Variation nette des emprunts		-97	-379
Variation des autres actifs financiers courants		3 278	-294
Coûts des emprunts		-159	-193
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme		39	16
Dividendes payés		-266	-278
Autres		-16	-67
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		2 821	-1 081
Variation nette de trésorerie		-10	-144
Ecart de conversion		-1	-22
Trésorerie à l'ouverture		1 954	1 943
Trésorerie à la clôture ¹	(33)	1 943	1 778
Free cash flow des activités poursuivies		368	738
Free cash flow des activités abandonnées		-41	49
Total Free cash flow		327	787

1. Inclut la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente.

* Sur immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill.

Free cash flow : Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (dividendes reçus de sociétés mises en équivalence inclus) + flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (hors acquisition et cession de filiales et autres participations).

Tableau des flux de trésorerie des activités abandonnées

Millions EUR	Notes	2011	2012
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-10	69
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-31	-20
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		5	-29
Variation nette de trésorerie		-37	20

État de situation financière (bilan)

Millions EUR	Notes	2011 publié	Allocation finale prix d'acqui- sition	2011 retraité ²	2012
ACTIF					
Actifs non courants		12 064	33	12 097	11 600
Immobilisations incorporelles	(25)	1 705	- 86	1 619	1 462
Goodwill	(26)	2 599	118 ¹	2 717	2 717
Immobilisations corporelles	(27)	5 652	- 12	5 641	5 393
Participations disponibles à la vente	(28)	80		80	66
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	(29)	704		704	869
Autres participations	(30)	125	-2 ¹	123	123
Actifs d'impôts différés	(11b)	780	16	796	546
Prêts et autres actifs non courants	(34)	420		420	424
Actifs courants		7 373	- 8	7 364	6 728
Stocks	(31)	1 578		1 578	1 422
Créances commerciales	(34)	2 311		2 311	1 657
Créances d'impôt courant		43		43	13
Autres créances courantes - Instruments financiers	(34)	464		464	758
Autres créances courantes - Autres		938	- 8	929	685
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(33)	1 943		1 943	1 768
Actifs détenus en vue de la vente	(15)	95		95	425
Total de l'actif		19 437	25	19 462	18 328
PASSIF					
Total des capitaux propres		6 653	- 6	6 647	6 596
Capital social		1 271		1 271	1 271
Réserves		4 885	- 6	4 879	4 882
Participations ne donnant pas le contrôle		497	0	498	444
Passifs non courants		8 179	30	8 208	8 202
Provisions à long terme : avantages du personnel	(32)	2 595		2 595	2 962
Autres provisions à long terme	(32)	1 325	28	1 353	1 214
Passifs d'impôts différés	(11b)	710	2	712	489
Dettes financières à long terme	(33)	3 374		3 374	3 321
Autres passifs non courants		174		174	216
Passifs courants		4 605	1	4 606	3 530
Provisions à court terme : avantages du personnel	(32)	39		39	63
Autres provisions à court terme	(32)	230	- 1	229	243
Dettes financières à court terme	(33)	794		794	331
Dettes commerciales	(34)	2 232		2 232	1 617
Dettes d'impôt courant		51	1	53	69
Dividendes à payer		100		100	103
Autres passifs courants		1 159		1 159	768
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	(15)	0		0	337
Total du passif		19 437	25	19 462	18 328
RATIOS					
Rendement des capitaux propres (ROE)		4,3%		4,3%	9,8%
Ratio d'endettement net sur capitaux propres		26,5%		26,5%	17,1%

ROE = Résultat net ajusté du Groupe / capitaux propres totaux avant réserves de réévaluation allouées directement en capitaux propres.

Ratio endettement net sur capitaux propres = endettement net / capitaux propres.

Endettement net = dettes financières à court et long terme - trésorerie et équivalents de trésorerie et autres créances courantes - intruments financiers.

Les notes suivent les états financiers.

1. Inclus un ajustement de l'allocation du prix d'acquisition de 2 millions EUR relatif à l'acquisition des actions d'Orbéo en décembre 2011.

2. 2011 retraité = 2011 publié + Allocation finale prix d'acquisition Rhodia

État des variations des capitaux propres

Millions EUR	Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère										
	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves de réévaluation (juste valeur)			Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
						Participations disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Régimes à prestations définies			
Solde au 31/12/2010	1 271	18	5 791	-301	-374	11	4	-131	6 289	419	6 708
Résultat net de la période			247						247	50	296
Autres éléments du résultat global					42	-8	8	-86	-44	-10	-54
Résultat global			247		42	-8	8	-86	202	40	242
Coût des stock-options			9						9		9
Dividendes			-250						-250	-14	-263
Acquisition / vente d'actions propres				10					10		10
Augmentation (diminution) par le biais de variation de participation sans perte de contrôle			-100						-100	52	-48
Autres			-4						-4		-4
Solde au 31/12/2011	1 271	18	5 693	-292	-332	3	12	-217	6 156	497	6 653
Résultat net de la période			584						584	17	601
Autres éléments du résultat global					-121	14	3	-376	-480	-16	-496
Résultat global			584		-121	14	3	-376	104	1	105
Coût des stock-options			11						11		11
Dividendes			-255						-255	-25	-280
Acquisition / vente d'actions propres				143					143		143
Augmentation (diminution) par le biais de variation de participation sans perte de contrôle			-1						-1	-31	-32
Autres			5	-11					-6	3	-3
Solde au 31/12/2012	1 271	18	6 038	-160	-453	17	15	-593	6 152	444	6 596

Notes relatives aux états financiers consolidés

Principes comptables IFRS

Les principaux principes comptables adoptés dans l'établissement de ces comptes consolidés sont les suivants :

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET NORMES IFRS APPLICABLES

Solvay (la « Société ») est une société anonyme de droit belge cotée sur NYSE Euronext Bruxelles et également sur NYSE Euronext Paris. Les activités principales de la société, de ses filiales, de ses coentreprises et des entreprises associées (dénommées collectivement « le Groupe ») sont décrites à la Note 1 portant sur l'information sectorielle.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards, Normes internationales d'information financière) tel qu'adopté par l'Union européenne.

a. Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2012

- > Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2012)
- > Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Transfert d'actifs financiers (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2011)

Les amendements susmentionnés n'ont pas d'impact sur les informations à fournir.

b. Normes, interprétations et amendements aux normes publiés mais non encore applicables en 2012

- > Améliorations aux IFRS (2009-2011) (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- > IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2015)
- > Amendements à IAS 1 Présentation des autres éléments du résultat global (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2012)
- > IFRS 10 Etats financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- > IFRS 11 Partenariats (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- > IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- > IFRS 13 Evaluation de la juste valeur (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)

- > Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- > Amendements à IAS 19 Avantages du personnel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- > Amendements à IAS 27 Etats financiers individuels (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- > Amendements à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- > Amendements à IAS 32 Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- > Amendements à IFRS 1 Emprunts publics (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- > Amendements aux IFRS 10, 11 et 12 – Etats financiers consolidés, Partenariats et Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : Guide de transition (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- > Amendements aux IFRS 10 et 12 et à IAS 27 – Etats financiers consolidés et Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : Entités d'investissement (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- > IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)

Selon le Groupe, le principal impact des normes, interprétations et amendements aux normes susmentionnés réside dans une augmentation des charges financières nettes estimée à près de 20 millions EUR, en raison de l'IAS 19 révisée.

Les normes, interprétations et amendements aux normes susmentionnés n'auront pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

c. Changements de principes comptables

Aucun changement de principes comptables n'est survenu en 2012.

2. BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle de la société mère. Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des participations détenues à

des fins de transaction et disponibles à la vente, qui sont évaluées à leur juste valeur. Les actifs financiers n'ayant pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, sont évalués à leur coût. Sauf mention contraire, les méthodes comptables ont été appliquées de façon cohérente par rapport à l'année précédente.

La préparation des états financiers nécessite de retenir des estimations et de formuler des jugements et hypothèses qui affectent les modalités d'application des méthodes comptables ainsi que les montants figurant dans les états financiers. Les domaines pour lesquels les estimations et les hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés dans la note relative aux « Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimation ».

3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux des entités qu'elle contrôle (ses filiales). La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle majoritaire est présumé exister dans les sociétés dans lesquelles Solvay détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles détenus par Solvay et ses filiales.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultats consolidé à compter de la date effective de l'acquisition et jusqu'à la date effective de la cession, selon le cas.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles utilisées par le Groupe.

L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intra-groupe est intégralement éliminé.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales sont présentées distinctement des capitaux propres du Groupe. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement à la part proportionnelle de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas pour chaque acquisition. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la comptabilisation initiale de ces participations à laquelle s'ajoute la part de ces participations dans les variations ultérieures de capitaux propres. Le résultat global est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Les changements dans les participations du Groupe dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle

sont traités comptablement comme des opérations de capitaux propres. Les valeurs comptables des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour tenir compte des changements survenant dans leurs participations respectives dans la filiale. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte sur cette cession est calculé(e) comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Concernant la filiale, les montants antérieurement comptabilisés en autres éléments du résultat global sont constatés (c'est-à-dire reclassés en résultat ou transférés directement en résultats non distribués) de la manière qui serait requise si les actifs et passifs concernés étaient cédés. La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, ou le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'une participation dans une entreprise associée ou une entité contrôlée conjointement.

4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Pour chaque acquisition, la contrepartie est évaluée en fonction de la somme des justes valeurs (à la date d'acquisition) des actifs transférés, des passifs contractés ou repris, des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Le cas échéant, la contrepartie transférée lors d'une acquisition inclut tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de ces justes valeurs sont ajustées en fonction du coût d'acquisition lorsqu'elles répondent aux conditions d'ajustement de la période d'évaluation (voir ci-après). Toutes les autres variations ultérieures de juste valeur de la contrepartie éventuelle présentée comme actif ou passif sont comptabilisées conformément aux normes IFRS applicables. Les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme capitaux propres ne sont pas comptabilisées.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, les participations détenues antérieurement par le Groupe dans l'entreprise acquise doivent être réévaluées à la juste valeur à la date d'acquisition (date de prise de contrôle par le Groupe) ; le cas échéant, le profit ou la perte qui en résulte est comptabilisé(e) en résultat. Les montants provenant

des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition et ayant été précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat si un tel traitement est approprié en cas de cession de la participation.

Les actifs, les passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation d'IFRS 3 (2008) sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition à l'exception :

- > des actifs ou passifs d'impôt différé, des passifs ou actifs liés aux dispositions visant les avantages du personnel, qui sont comptabilisés et évalués, respectivement, conformément à IAS 12 Impôts sur le résultat, et à IAS 19 Avantages du personnel ;
- > des passifs ou des instruments de capitaux propres liés au remplacement par le Groupe d'accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2 Paiement fondé sur des actions ; et
- > des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente conformément à IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui sont évalués conformément à cette Norme.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée au terme de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir paragraphe ci-après), ou les actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'évaluation des montants comptabilisés à cette date.

La période d'évaluation est la période comprise entre la date d'acquisition et la date à laquelle le Groupe obtient des informations exhaustives à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition ; cette période ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition.

5. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. Par influence notable, il est entendu le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise concernée ; il ne s'agit pas d'exercer un contrôle ni un contrôle conjoint sur ces mêmes politiques.

Les résultats, ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées sont comptabilisés dans les présents états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente ; dans ce cas, celle-ci est comptabilisée conformément à IFRS

5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des entreprises associées sont inscrites aux états financiers consolidés à leur coût d'acquisition ajusté en fonction des mouvements post-acquisition dans la part du Groupe de l'actif net de l'entreprise associée, minoré de toute perte de valeur dans le montant des participations individuelles. Lorsque les pertes d'une entreprise associée sont supérieures à la participation du Groupe dans cette dernière (y compris toute participation à long terme qui, en substance, s'inscrit dans la participation nette du Groupe dans l'entreprise associée), elles sont uniquement comptabilisées dans la mesure où le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou s'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée concernée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée constatée à la date d'acquisition est comptabilisé à titre de goodwill. Le goodwill est inclus dans la valeur comptable de la participation et il fait l'objet de tests de valeur dans le cadre de cette participation. Tout excédent de la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables par rapport au coût d'acquisition, après réévaluation, est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les profits et pertes résultant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans l'entreprise associée concernée.

6. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel le Groupe et d'autres parties conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint.

Les coentreprises qui impliquent la création d'une entité distincte dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation constituent des entités contrôlées conjointement. Le Groupe comptabilise ses participations dans des entités contrôlées conjointement en utilisant la méthode de la mise en équivalence (voir le point 5 Participations dans des entreprises associées).

Nous renvoyons le lecteur à la note 5 pour la comptabilisation du goodwill suite à l'acquisition d'une participation du Groupe dans une entité contrôlée conjointement.

Dans le cas de transactions entre le Groupe et ses entités contrôlées conjointement, les gains et pertes latents sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans la coentreprise.

7. GOODWILL

Le goodwill constaté sur un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'obtention du contrôle (la date d'acquisition). Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité à la date d'acquisition. La contrepartie transférée correspond à la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées vis-à-vis des propriétaires antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

Si, après réévaluation, la participation du Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise est supérieure au montant de la contrepartie transférée, l'écart est comptabilisé directement en résultats.

Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à la dépréciation. Un test de dépréciation est réalisé chaque année ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou groupes d'unités génératrices de trésorerie, UGT) du Groupe, conformément aux dispositions d'IAS 36 Dépréciation d'actifs.

Une unité génératrice de trésorerie correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres groupes d'actifs.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs (ou des UGT) à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur

est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est, par la suite, imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les pertes de valeur affectées à un goodwill ne sont pas réversibles au cours d'une période ultérieure.

À la sortie d'une filiale, le goodwill qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la sortie.

La méthode utilisée par le Groupe pour la comptabilisation d'un goodwill lors de l'acquisition d'une coentreprise ou d'une entreprise associée est décrite à la note 5 ci-avant.

8. DEVICES ÉTRANGÈRES

Les états financiers individuels de chaque entité du Groupe sont établis dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, les résultats et la position financière de chaque entité du Groupe sont libellés en Euros (EUR), qui constitue la monnaie fonctionnelle de la Société ainsi que la monnaie de présentation de ses états financiers consolidés.

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont comptabilisées en appliquant le cours du change en vigueur à la date des transactions. À chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours du change à la date de clôture.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis de nouveau en utilisant les cours de change en vigueur à la date de clôture à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf dans les cas suivants :

- > les écarts de change sur des emprunts en monnaie étrangère liés à des actifs en cours de construction à des fins de production future, lesquels sont compris dans le coût de ces actifs lorsqu'ils sont assimilés à un ajustement des coûts financiers sur ces emprunts en monnaie étrangère ;
- > les écarts de change liés à des transactions conclues en vue de couvrir certains risques de change (Voir point 23 ci-après concernant les méthodes de comptabilité de couverture) ; et
- > les écarts de change sur les éléments monétaires qui constituent une créance sur un établissement à l'étranger ou une dette envers un établissement à l'étranger, dont le règlement n'est ni planifié ni probable (ils constituent ainsi une part de l'investissement net dans cet établissement à l'étranger) ; ils sont comptabilisés initialement en autres éléments du résultat global, puis reclassés de capitaux

propres en résultat lors de la sortie totale ou partielle de l'investissement net.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et passifs liés aux établissements du Groupe à l'étranger sont libellés en Euros en appliquant les cours de clôture. Les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période. Les écarts de change résultant, le cas échéant, de cette conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres (attribués le cas échéant aux participations ne donnant pas le contrôle) au titre d'«Ecart de conversion».

Lors de la sortie totale d'un établissement à l'étranger (sortie de la totalité de la participation du Groupe dans un établissement à l'étranger, sortie donnant lieu à une perte de contrôle dans une filiale qui a un établissement à l'étranger, perte du contrôle conjoint sur une entité contrôlée conjointement qui a un établissement à l'étranger, ou perte d'influence notable sur une entreprise associée qui a un établissement à l'étranger), le montant cumulé des écarts de change en rapport avec cet établissement attribuable au Groupe est reclassé en résultat. Tous les écarts de change attribués auparavant aux participations ne donnant pas le contrôle sont décomptabilisés, mais ne sont pas reclassés en résultat.

Dans le cas d'une sortie partielle (sans perte de contrôle) d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la part proportionnelle des écarts de change cumulés est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle et n'est pas comptabilisée en résultat. Pour toutes les autres sorties partielles (dans des entreprises associées ou des entités contrôlées conjointement mais sans changement de base comptable), la part proportionnelle des écarts de change cumulés est reclassée en résultat net.

Les ajustements concernant le goodwill et la juste valeur suite à l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs ou des passifs de l'établissement à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous:

9. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses employés. Ces avantages relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

a. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies impliquent le versement de cotisations à une entité distincte, libérant ainsi l'employeur de toute obligation ultérieure. Cette entité est responsable du versement aux salariés des sommes qui leur sont dues. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les états financiers de Solvay. Les cotisations sont comptabilisées comme frais de personnel quand elles sont encourues.

b. Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent tous les régimes autres que les régimes à cotisations définies.

Ces régimes concernent principalement :

- > les prestations de retraite: les régimes de retraite, les indemnités de fin de contrat de travail, les autres obligations de retraite et avantages supplémentaires ;
- > les autres avantages à long terme: les avantages liés à l'ancienneté octroyés aux employés en fonction de leur ancienneté dans le Groupe ;
- > d'autres avantages sociaux: assistance médicale postérieure à l'emploi, inclus dans « Autres avantages postérieurs à l'emploi ».

En considérant les projections de salaires de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués en appliquant une méthode qui se base sur des hypothèses en termes de taux d'actualisation, de rendement à long terme attendu des actifs du régime propre à chaque pays, d'espérance de vie, de rotation du personnel, de sa-

		Taux de clôture		Taux moyen	
		2011	2012	2011	2012
1 Euro =					
Livre Sterling	GBP	0,8353	0,8161	0,8679	0,8109
Dollar américain	USD	1,2939	1,3194	1,3920	1,2848
Peso argentin	ARS	5,5770	6,4823	5,7538	5,8481
Réal Brésilien	BRL	2,4159	2,7036	2,3266	2,5084
Baht Thaïlandais	THB	40,9910	40,3470	42,4295	39,9277
Yuan Renminbi	CNY	8,1588	8,2207	8,9962	8,1053
Yen japonais	JPY	100,2000	113,6100	110,9566	102,4916

lares, de réévaluation d'annuité, de hausse des coûts médicaux et d'actualisation des montants à payer. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Le montant comptabilisé au titre des engagements postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir, diminuée, le cas échéant, du coût des services passés non encore comptabilisés (sauf en ce qui concerne les autres avantages à long terme pour lesquels le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat).

Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif du bilan. Lorsque l'évaluation de l'obligation nette conduit à un excédent pour le Groupe, le montant de l'actif comptabilisé au titre de cet excédent est plafonné au montant net total du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime.

Solvay a adopté le principe consistant à comptabiliser les écarts actuariels portant sur les engagements ou actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et résultant des ajustements liés à l'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles directement en capitaux propres de l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ces écarts, ainsi que les changements survenant dans le plafonnement du montant de l'actif comptabilisé, sont présentés dans l'état du résultat global.

Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme, tels que les médailles du travail, sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Les charges d'intérêt résultant de la désactualisation financière des obligations de retraite et des autres avantages assimilés ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

La modification ou l'introduction d'un nouveau régime d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme peut entraîner un accroissement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus au cours des exercices antérieurs et appelée « coût des services passés ». Le coût des services passés liés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé au compte de résultats, selon une base linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux membres du personnel. Les avantages acquis dès l'adoption ou la modification du régime, ainsi que le coût des services passés relatif à d'autres avantages à long terme, sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les évaluations actuarielles des engagements de retraite et autres avantages à long terme sont réalisées par des actuaires indépendants.

10. ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Les éléments non récurrents comprennent principalement :

- > les profits et pertes sur ventes de filiales, coentreprises, entreprises associées mises en équivalence qui ne sont pas reconnues au titre d'activités abandonnées, de participations disponibles à la vente ;
- > les résultats sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- > les principaux coûts de restructuration ;
- > les pertes de valeur liées à la cessation d'une activité et/ou à la fermeture d'une usine ;
- > les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie (une UGT comprend des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que le goodwill alloué, le cas échéant) ;
- > l'impact des litiges importants ;
- > les coûts de démantèlement qui ne sont pas générés par des installations de production en activité (fermeture de sites, activités abandonnées, etc.) ;
- > les autres produits ou charges opérationnel(le)s important(e)s lié(e)s à des événements inhabituels et susceptibles de fausser l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe.

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

L'impôt exigible dû est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultats consolidé car des éléments de produits et de charges sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. En général, les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels ces différences temporelles déductibles seront imputées, seront disponibles.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'impôt différé :

- > la comptabilisation initiale du goodwill ;
- > la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler le renversement de la différence temporelle et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles liées à de telles participations et investissements sont uniquement comptabilisés s'il est probable que les bénéfices imposables auxquels sont imputer des différences temporelles seront suffisants et que ces différences temporelles s'inverseront dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au terme de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés au terme de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, au terme de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et, enfin, si le Groupe a l'intention de faire ou de recevoir un paiement net.

Impôt exigible et impôt différé de l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période, sauf s'ils concernent des montants comptabilisés hors résultat net (soit en autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres), auquel cas l'impôt est également comptabilisé hors résultat net, ou lorsque l'impôt est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est pris en compte dans la comptabilisation de ce regroupement.

12. CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les termes du contrat transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les contrats n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés conformément à IFRIC 4 afin de déterminer

s'ils contiennent ou non un contrat de location à comptabiliser conformément à IAS 17.

Contrats de location-financement

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs du Groupe, à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante envers le bailleur est reprise dans l'état de situation financière (bilan) comme une dette de location-financement.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs en propriété ou, si elle est plus courte, sur la durée de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et la réduction de la dette locative et ce, à un taux d'intérêt constant par rapport au solde des dettes restantes. Les charges d'amortissement sont comptabilisées directement en résultat à moins qu'elles ne soient directement attribuables à un actif qualifié, auquel cas elles sont inscrites à l'actif selon la politique générale du Groupe en matière de coûts d'emprunt (Voir point 17 ci-après). Les loyers conditionnels sont comptabilisés en charges des périodes au cours desquelles ils sont encourus.

Contrats de location simple

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location, à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages économiques tirés de l'actif loué. Les loyers conditionnels des contrats de location simple sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de passif.

Le profit cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution de la charge locative sur une base linéaire, à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages économiques tirés de l'actif loué.

13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont évaluées initialement à leur juste valeur. Les immobilisations incorporelles qui sont acquises séparément ou développées en interne sont mesurées au coût historique.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût ou à la juste valeur après déduction du cumul des amortissements et de celui des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif uniquement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire au cours de leur durée d'utilité estimée. Les durées et méthodes d'amortissement sont révisées à chaque date de clôture. Toute évolution survenant dans la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- > Brevets et marques : 2 – 20 ans
- > Logiciels : 3 – 5 ans
- > Frais de développement : 2 – 5 ans
- > Autres immobilisations incorporelles : 5 – 20 ans

Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques et droits similaires acquis sont immobilisées et étalées linéairement sur leur durée contractuelle, le cas échéant, ou sur la durée d'utilité estimée que l'on estime normalement ne pas dépasser 20 ans.

Frais de recherche & développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif si, et seulement si, toutes les conditions suivantes sont remplies :

- > le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable ;
- > la faisabilité technique du produit a été démontrée ;
- > le produit ou procédé sera commercialisé sur le marché ou utilisé en interne ;
- > les actifs généreront des avantages économiques futurs (existence d'un marché potentiel pour le produit ou, s'il est utilisé en interne, son utilité future est avérée) ;
- > les ressources techniques, financières et autres nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement inscrites à l'actif sont amorties sur une base linéaire au cours de leur durée d'utilité.

Les dépenses inscrites à l'actif incluent les charges de personnel, les coûts des matières et services utilisés directement affectés aux projets concernés, une quote-part appropriée de frais généraux et, le cas échéant, les intérêts intercalaires. Elles sont amorties à compter de la commercialisation des

produits concernés ou de l'utilisation des procédés industriels concernés sur la durée estimée des avantages économiques attendus du projet. Elles font l'objet d'un test de perte de valeur en cas d'indices de perte de valeur et annuellement pour les projets en cours de développement (Voir Note 16).

Les dépenses de développement qui ne répondent pas aux conditions susmentionnées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des listes de clients et autres immobilisations incorporelles à caractère commercial, telles que les noms de marques, acquises séparément ou lors d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations sont amorties sur une base linéaire au cours de leur durée d'utilité estimée.

14. QUOTAS D'ÉMISSION DES GAZ À EFFET DE SERRE ET CRÉDITS D'ÉMISSION CERTIFIÉS

Dans le cadre du dispositif instauré par l'Union européenne pour inciter les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'est vu octroyer des quotas d'émission de dioxyde de carbone (CO₂) pour certaines de ses installations. Le Groupe s'est également engagé dans des projets entrant dans le champ du « Mécanisme pour un Développement Propre » (MDP) ou de « Mise en Œuvre Conjointe » (MOC) prévus dans le protocole de Kyoto. Dans le cadre de ces projets, le Groupe a déployé des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites concernés, en contrepartie de quoi il reçoit des Crédits d'émissions certifiés (Certified Emission Reductions, CER) ou des Unités de réduction des émissions (URE, Emission Reduction Units, ERU).

Traitement des quotas d'émission européens (European Union Allowances – EUA)

Les quotas sont alloués dans le cadre des plans nationaux d'allocation dont la première période de référence est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2005, et la deuxième période de référence est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008. Les quotas délivrés au cours de la deuxième période le sont à titre gratuit et sont valables pendant toute la période de référence tant qu'ils ne sont pas utilisés. Les quotas sont librement négociables dès leur attribution et peuvent faire l'objet d'achats ou de ventes, notamment en cas d'insuffisance ou d'excédent des quotas alloués au regard des émissions réelles.

En l'absence de norme ou d'interprétation de l'IASB concernant le traitement comptable des crédits d'émission de CO₂, le Groupe applique « l'approche nette » des EUA selon laquelle :

- > les quotas sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et évalués au coût (le coût des quotas émis gratuitement étant donc nul) et
- > toute position courte est comptabilisée en tant que passif à la juste valeur des quotas requis pour couvrir la perte au bilan.

Traitement des crédits d'émission certifiés (Certified Emission Reductions – CER)

Dans le cadre des projets entrant dans le champ du MDP, le Groupe a déployé sur ses sites d'Onsan (Corée du Sud) et de Paulinia (Brésil) des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces sites. Lorsque, après vérification par des experts indépendants, ces émissions se situent en deçà des niveaux de référence fixés par l'UNFCCC, le Groupe reçoit des crédits d'émission certifiés (CER) qui sont librement cessibles. Solvay Energy Services est la filiale chargée de vendre les CER.

Les CER attribués sont comptabilisés en stocks au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût des CER attribués correspond principalement à l'amortissement des unités de réduction des émissions de gaz.

Les ventes de CER réalisées entre participants à des projets de MDP et sur des marchés organisés sont enregistrées en chiffre d'affaires lors de la livraison des CER, c'est-à-dire lors de leur inscription au compte d'émissions de CO₂ du participant cessionnaire.

Dans le cadre du MOC, le Groupe a déployé en France des projets, similaires mais de taille plus réduite, visant l'obtention d'URE. La comptabilisation des URE est identique à celle des CER.

Afin de gérer son exposition au risque de variations futures de cours des CER, le Groupe a mis en place des contrats de vente à terme de CER, avec ou sans garantie de livraison. Lorsque, de par leurs caractéristiques, ces contrats constituent des instruments financiers dérivés au sens de la norme IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, ils sont comptabilisés et évalués selon les règles décrites à la Note 23. Dans le cas contraire, ils constituent des engagements hors bilan.

Traitement des activités de Solvay Energy Services

Outre la commercialisation des CER, Solvay Energy Services s'est engagé dans le développement d'activités de négoce, d'arbitrage et de couverture sur instruments « CO₂ » ainsi que dans le développement d'activité d'« origination ». Le produit net ou la charge nette de ces activités est comptabilisé(e), après élimination des opérations intra-groupe, en chiffre d'affaires net ou coût des ventes tant pour la composante « industrielle », où Solvay Energy Services commercialise les CER produits par Solvay, que pour la composante « négoce », où Solvay Energy Services réalise des achats/ventes de CER et d'EUA.

Les appels de marge liés aux instruments dérivés souscrits par Solvay Energy Services sont comptabilisés en « Autres actifs financiers courants » dans le cadre de dépôts de garantie versés, et en « Emprunts et dettes financières » en cas de dépôts de garantie reçus.

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**a. Comptabilisation initiale**

Les dépenses d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- > il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- > le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son coût d'acquisition ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation y compris, le cas échéant, les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction.

Les composants d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés distinctement.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées lors de leur cession ou abandon. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus(e) dans le résultat de l'exercice de sa décomptabilisation.

b. Durée d'utilité

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à chaque clôture, tout changement d'estimation comptable étant comptabilisé de façon prospective.

L'amortissement est calculé sur une base linéaire en fonction des durées d'utilité présentées ci-après :

Bâtiments	30 - 40 ans
Matériel informatique	3 - 5 ans
Machines et installations	10 - 20 ans
Matériel de transport	5 - 20 ans

La charge d'amortissement est incluse au compte de résultats sur les lignes « coût des ventes », « frais commerciaux et administratifs » et « frais de recherche et développement ».

c. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux susmentionnés.

La valeur comptable des éléments remplacés est sortie de l'actif immobilisé.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultats au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Du fait de son activité industrielle, Solvay engage des dépenses de grosses réparations pluriannuelles sur la plupart de

ses sites. Ces dépenses permettent de maintenir le bon état de fonctionnement de certaines installations sans pour autant modifier leur durée d'utilité. Ces dépenses sont considérées comme une composante spécifique des immobilisations corporelles concernées et sont amorties sur la durée bénéficiant de ces avantages économiques, c'est-à-dire la durée d'inter campagne entre ces grosses réparations.

d. Coûts de démantèlement

Les coûts de démantèlement et de réhabilitation sont inclus dans le coût initial d'une immobilisation corporelle lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de démantèlement ou de réhabilitation.

En règle générale, Solvay n'a pas d'obligation actuelle, légale ou implicite, de démantèlement et/ou de remise en état de ses sites en exploitation selon les critères de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une telle obligation n'étant susceptible d'apparaître que lors de la cessation définitive des activités d'un site. En revanche, les coûts de démantèlement des sites ou des installations définitivement arrêtés, sont provisionnés lorsqu'il existe une obligation juridique (du fait d'une demande ou injonction des autorités compétentes), ou lorsqu'il n'existe pas d'alternative technique au démantèlement pour assurer la mise en sécurité des sites ou installations abandonnés.

16. DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, EXCLUANT LE GOODWILL

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont également affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

17. COÛTS D'EMPRUNTS INCORPORÉS

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs soient pratiquement prêts pour leur utilisation ou vente prévue.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

18. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions attachées à ces subventions et que ces subventions seront reçues.

Les subventions publiques liées à l'achat d'immobilisations corporelles sont déduites du coût de ces immobilisations. Elles sont comptabilisées au bilan à leur valeur attendue au moment de l'octroi gouvernemental initial et corrigées, si nécessaire, après l'octroi final. La subvention est amortie sur la durée d'amortissement des actifs sous-jacents.

Les autres subventions publiques sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont censées compenser. Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat au Groupe sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

19. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'acquisition (matières premières et marchandises) ou de leur coût de production (encours de fabrication et produits finis) et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué de tous les coûts estimés pour rendre le produit prêt à la vente, y compris les frais de marketing, de vente et de distribution. La valeur des stocks est déterminée suivant la méthode du « Prix moyen pondéré » ou du

«Premier entré – Premier sorti» (FIFO). Les stocks de nature et utilisation similaires sont évalués selon la même méthode. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

20. ACTIFS FINANCIERS

Tous les actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction si l'achat ou la vente d'un actif financier a été effectué(e) en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de cet actif dans le délai fixé par le marché concerné, et ils sont initialement évalués à la juste valeur, augmentée des coûts de transaction, sauf pour les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont initialement évalués à la juste valeur.

Un actif financier est qualifié de courant lorsque l'échéance des flux de trésorerie attendus de l'instrument est inférieure à un an.

À la date de comptabilisation initiale, Solvay détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, selon la finalité de l'acquisition. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : au coût amorti ou à la juste valeur.

Le coût amorti d'un actif financier est le montant auquel est évalué cet actif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à un prix de marché (niveau 1). Pour les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales de concurrence ou des transactions sur des instruments en substance similaires (niveau 2), ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant, le plus possible, des hypothèses cohérentes avec les données observables sur les marchés (niveau 3). Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un instrument de capitaux propres, ce dernier est évalué au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument de dette et d'affectation des produits financiers au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions sur les points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres

surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument de dette ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale.

Pour les instruments de dette autres que les actifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, des produits sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Néanmoins, le mode linéaire est appliqué chaque fois qu'il s'avère être une bonne approximation du coût amorti, c'est-à-dire lorsque la différence entre ces deux méthodes est considérée comme n'étant pas importante au niveau du Groupe.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et tout profit ou toute perte qui en résulte est comptabilisé(e) en résultat. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement à des fins de vente à court terme. Les dérivés sont également classés dans cette catégorie, sauf s'ils sont désignés comme étant des instruments de couverture efficaces.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les effets de dette assorties de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, sont classés au titre de placements détenus jusqu'à leur échéance. Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur, les produits étant comptabilisés sur la base d'un rendement effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs non courants disponibles à la vente comprennent les participations dans des sociétés qui ne sont pas acquises principalement afin d'être vendues à court terme et qui ne sont ni consolidées ni comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé(e) immédiatement dans les autres éléments du résultat global, sauf dans le cas de pertes de valeur, auquel cas la perte cumulée en capitaux propres est recyclée en résultat. Néanmoins, ces actifs financiers peuvent être évalués au coût s'il n'y a pas de prix cotés sur un marché actif et que la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable par le biais de méthodes d'évaluation alternatives.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Les prêts et créances du Groupe comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances

commerciales, et autres actifs non courants, exception faite des excédents de fonds de pension. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui ont une échéance originale de trois mois (ou moins) et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêt sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme ou lorsque l'écart avec la méthode linéaire serait non significatif.

Dépréciation des actifs financiers

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur actuelle.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, en cas de perte de valeur, le cumul des variations négatives de juste valeur antérieurement comptabilisées en capitaux propres est transféré en résultat.

La perte de valeur est reprise, si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après sa comptabilisation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des instruments de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres. Les pertes de valeur relatives aux actifs comptabilisés au coût ne sont pas reprises.

21. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers évalués au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur et tout profit ou toute perte qui en résulte est comptabilisé(e) en résultat. Un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement pour être vendu à court terme. Les dérivés sont également classés dans cette catégorie, sauf s'ils sont désignés comme étant des instruments de couverture efficaces.

Passifs financiers évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Les passifs financiers évalués au coût amorti, y compris les emprunts, sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ces passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt étant comptabilisée selon le rendement effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation de la charge financière au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers au coût amorti du Groupe consistent en des dettes financières à long terme, d'autres passifs non courants, des dettes financières à court terme, des dettes commerciales et des dividendes à payer inclus dans les autres passifs courants.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe conclut divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, risque de change, risque de matières premières, y compris les contrats de change à terme et options, des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises, des options et swaps de matières premières, ainsi que des contrats d'achat et de vente d'énergie. Davantage de détails sur les instruments financiers dérivés sont présentés à la Note 34.

Par ailleurs, afin de gérer l'exposition aux variations futures du prix des CER, Solvay a contracté des contrats de vente à terme de CER, avec ou sans garantie de livraison (Voir point 14).

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur au terme de la période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé(e) en produit financier ou charge financière à moins que le dérivé ne soit désigné comme un instrument de couverture efficace, dans ce cas, le moment de comptabilisation aux résultats dépend de la nature de la relation de couverture. Le Groupe désigne certains dérivés soit comme couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur), soit comme couvertures de transactions prévues hautement probables ou du risque de change lié aux engagements fermes (couvertures de flux de trésorerie), ou soit comme couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger.

Un dérivé avec une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé avec une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un dérivé est présenté comme actif non courant ou comme

passif non courant si la durée résiduelle jusqu'à l'échéance de l'instrument est supérieure à 12 mois et si on ne s'attend pas à ce que l'actif soit réalisé ou le passif réglé dans un délai de 12 mois. Les autres dérivés sont présentés comme actifs courants ou comme passifs courants.

23. COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le Groupe désigne certains instruments de couverture, notamment des dérivés, des dérivés incorporés et des instruments non dérivés au titre du risque de change, des risques liés aux prix de l'énergie ou aux droits d'émission de CO₂, comme couvertures de juste valeur, couvertures de flux de trésorerie ou couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger. Les couvertures pour le risque de change lié aux engagements fermes sont comptabilisées comme couvertures de flux de trésorerie.

Au moment de la création de la relation de couverture, l'entité prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, le Groupe présente une documentation confirmant si l'instrument de couverture utilisé dans la relation de couverture est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

La Note 34 présente en détail les justes valeurs des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture.

Couvertures de juste valeur

Les variations de la juste valeur de dérivés, désignés et répondant aux critères de couvertures de juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat, de même que toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées au poste de l'élément couvert dans le compte de résultats.

La comptabilité de couverture cesse lorsque le Groupe annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, s'il est vendu, résilié ou exercé, ou encore si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui répondent aux critères de couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié(e) à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé(e) en résultat, au poste «Autres charges et produits financiers» du compte de résultats.

Les montants comptabilisés auparavant dans les autres éléments du résultat global et cumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans les périodes au cours desquelles

l'élément couvert est comptabilisé en résultat, au même poste du compte de résultats que celui de l'élément couvert comptabilisé. Toutefois, si une transaction prévue couverte entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et pertes qui ont précédemment été différés en capitaux propres sont sortis des capitaux propres pour être pris en compte dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif non financier.

La comptabilité de couverture cesse lorsque le Groupe annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, s'il est vendu, résilié ou exercé, ou encore si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture. Tout profit cumulé ou toute perte cumulée dans les capitaux propres à ce moment reste comptabilisé(e) en capitaux propres et est comptabilisé(e) lorsque la transaction prévue est finalement inscrite aux résultats. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, la perte ou le profit cumulé(e) qui avait été différé(e) en capitaux propres est immédiatement comptabilisé(e) en résultat.

Couvertures de l'investissement net dans des activités à l'étranger

Les couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Tout profit ou toute perte sur l'instrument de couverture lié(e) à la partie efficace de la couverture est comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global et dans la réserve cumulée liée à l'écart de change. Le profit ou la perte lié(e) à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé(e) en résultat net, au poste «Autres charges et produits financiers» du compte de résultats.

Les profits et pertes sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture cumulée dans la réserve liée à l'écart de conversion sont reclassés en résultat à l'instar des écarts de change liés aux établissements à l'étranger tels que décrits au point 8 ci-avant.

24. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a mis au point un plan formalisé et détaillé de restructuration et a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'il mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration doit uniquement tenir compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

Passifs environnementaux

Solvay procède périodiquement à l'examen de l'ensemble de ses risques environnementaux et des provisions correspondantes. Solvay évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des lois et réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de dépollution et des autres informations disponibles.

Les variations de taux d'actualisation sont comptabilisées en résultats.

25. INFORMATIONS SECTORIELLES

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel et pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles. Le principal décideur opérationnel du groupe Solvay est le *Chief Executive Officer*.

26. COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires et autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont comptabilisés nets des retours, remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens (produits et marchandises) et les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire de Solvay.

Les autres produits de l'activité comprennent essentiellement les transactions de négoce de matières et d'utilités et les autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe (comme les contrats temporaires consécutifs à des cessions d'activités).

Le chiffre d'affaires et les autres produits sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- > l'entité a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ou, s'agissant de prestations de service, l'état d'avancement peut être déterminé de manière fiable ;
- > l'entité ne continue à être impliquée ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus ;
- > le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- > il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe ;
- > les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

27. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par la poursuite des activités. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est fortement probable et que l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. Pour que la vente soit hautement probable, la direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et mener à bien le plan doit avoir été entrepris. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. Par ailleurs, la vente devrait répondre, dans l'année suivant sa classification, aux critères de comptabilisation au titre de vente réalisée.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et pouvant être identifiée distinctement à des fins opérationnelles et d'information financière.

Un Groupe engagé à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale doit classer tous les actifs et passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, que le Groupe conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente est présenté comme une perte de valeur. L'amortissement de tels actifs cesse dès leur classification

comme détenus en vue de la vente. L'information bilancielle comparative pour toutes périodes antérieures n'est pas retraitée afin de refléter la nouvelle classification dans l'état de situation financière (bilan).

28. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, l'amortissement systématique des frais de transactions relatifs aux lignes de crédit, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, ainsi que le coût financier de la désactualisation des passifs non financiers non courants et l'impact d'une variation des taux d'actualisation.

Les produits financiers comprennent le rendement attendu des actifs de régimes de retraite, les produits de trésorerie et les dividendes.

Les pertes ou profits nets de change sur éléments financiers ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont présentés respectivement en produits financiers ou charges financières, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés qui sont comptabilisées au même poste que la transaction couverte.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'une immobilisation corporelle ou incorporelle éligible, qui sont incorporés au coût de l'immobilisation conformément au traitement comptable prévu par la norme IAS 23 Coûts d'emprunt.

29. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Solvay a mis en place des programmes de rémunération, notamment des programmes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

La juste valeur des services reçus des employés en contrepartie des instruments de capitaux propres qui leur sont octroyés représente une charge. Cette charge est comptabilisée sur une base linéaire dans le compte de résultats tout au long de la période d'acquisition des droits relatifs à ces instruments de capitaux propres, l'ajustement y afférent étant comptabilisé en capitaux propres.

La juste valeur des services reçus est évaluée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

A chaque date de clôture, le Groupe procède à une réévaluation des options susceptibles d'être acquises. L'impact de la révision de cette estimation est comptabilisé en résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

30. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Conformément à IAS 1 Présentation des états financiers, une société peut choisir de présenter soit un état unique du résultat global, soit deux, c'est-à-dire un compte de résultats suivi immédiatement par un état du résultat global. Le Groupe a décidé d'appliquer la seconde option.

Les composantes des autres éléments du résultat global sont présentées avant effets d'impôt liés, en présentant par ailleurs le montant total d'impôt relatif à ces éléments.

31. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ils sont décrits dans les notes si une sortie d'avantages économiques est probable.

Les passifs financiers ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils sont décrits dans les notes sauf si la probabilité d'une perte est faible.

32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture qui fournissent des informations additionnelles sur la situation de la société à la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements) sont reflétés dans les états financiers. Les événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements sont présentés dans les notes s'ils sont significatifs.

Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations

Dépréciation

Le Groupe effectue des tests annuels de dépréciation du goodwill et des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles des indices tendent à démontrer que la valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable. Cette analyse exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs attendus provenant des unités génératrices de trésorerie et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle.

Davantage de détails sont fournis à la Note 26.

Actifs d'impôt différé

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Une entité doit réduire la valeur comptable d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Une telle réduction est reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Le « Corporate Tax Competence Center », qui a une vue d'ensemble de la situation des impôts différés du Groupe, est systématiquement impliqué dans l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Davantage de détails sont fournis à la Note 11b.

Provisions pour avantages du personnel

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement de pension au 31 décembre ainsi que son coût annuel figurent à la Note 32. L'ensemble des programmes d'avantages du personnel est évalué annuellement par des actuaires indépendants. La direction établit globalement les taux d'actualisation et d'inflation ; les autres hypothèses (telles que les futures augmentations de salaire, les taux attendus de rendement à long terme des actifs du régime et les taux attendus d'augmentation des coûts des soins médicaux) sont définies à l'échelon local. Tous les programmes sont supervisés par le département central des Ressources humaines du Groupe, avec l'aide d'un actuaire central pour contrôler la recevabilité des résultats et l'uniformité des rapports.

Provisions environnementales

Les provisions environnementales sont gérées et coordonnées conjointement par un centre de compétence en réparation environnementale et le département financier du Groupe. Les prévisions en matière de dépenses sont actualisées conformément aux normes IFRS.

Les taux d'actualisation fixés par zone géographique correspondent au taux moyen de placement sans risque d'une obligation d'État à 10 ans. Ces taux sont fixés annuellement par

le département financier de Solvay et peuvent être révisés en fonction de l'évolution des paramètres économiques du pays concerné.

Afin de refléter le temps qui passe, les provisions sont majorées chaque année au pro rata du taux d'actualisation défini précédemment. Davantage de détails sont fournis à la Note 32.

Provisions pour litiges

Tous les litiges juridiques importants¹ (ou menace de litige) sont examinés par les juristes d'entreprise de Solvay, avec l'aide, le cas échéant, de conseillers externes, au moins tous les trimestres. Cet examen comprend une évaluation de la nécessité d'inscrire des provisions ou d'ajuster les provisions existantes, en concertation avec le Département financier de Solvay et le Service assurances. Le rapport qui en résulte est soumis au Comité exécutif par le Group General Counsel puis au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Ajustements de juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises, le Groupe réévalue à la juste valeur les actifs, passifs et passifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises à la juste valeur. Si possible, les ajustements à la juste valeur sont basés sur des évaluations externes ou des modèles de valorisation, par exemple pour les passifs éventuels et les immobilisations incorporelles qui n'étaient pas comptabilisés par l'entreprise acquise. Des benchmarks internes sont souvent utilisés pour évaluer des installations de production spécifiques. Toutes ces méthodes de valorisation utilisent diverses hypothèses, telles que les estimations de flux de trésorerie futurs, la durée d'utilité économique restante, etc.

Davantage de détails sont fournis à la Note 21.

1. Une procédure similaire est mise en œuvre pour les litiges fiscaux.

Description générale des secteurs opérationnels

Les cinq secteurs opérationnels sont le Secteur Plastiques, le Secteur Chimique, le Secteur Rhodia, New Business Development (NBD) et le Corporate & Business Support (CBS).

Le secteur **PLASTIQUES** s'articule autour de deux pôles d'activités :

Specialty Polymers

- > Polymères de spécialité: polymères hautes et très hautes performances tels que les polymères fluorés, les élastomères et les fluides, les matériaux-barrières, les polyarylamides, les polysulfones, les polyamides haute performance, polymères à cristaux liquides

Vinyls

- > Vinyls: Intégration chaîne électrolyse et dérivés (soude caustique), VCM (monomère) et PVC (polymère)
- > Plastics integration: Composés PVC et Pipelife (coentreprise à parts égales -50/50- avec Wienerberger)

Le secteur **CHIMIE** s'articule autour de deux pôles d'activités :

Essential Chemicals

- > Carbonate de soude et dérivés
- > Peroxydés: Peroxyde d'hydrogène et détergents (persels)
- > Produits électrochimiques et dérivés (soude caustique, épichlorhydrine)

Special Chemicals

- > Produits chimiques fluorés
- > Advanced Functional Minerals (carbonate de calcium précipité)
- > Solutions moléculaires

Le secteur **RHODIA** s'articule autour de cinq pôles d'activités :

Consumer Chemicals

- > Tensioactifs
- > Polymères et monomères de spécialité
- > Chimie du phosphore
- > Solvants respectueux de l'environnement
- > Amines de spécialité
- > Phénol et solvants oxygénés
- > Diphénols et dérivés

Advanced Materials

- > Silices de haute performance
- > Formulations à base de terres rares

Polyamide Materials

- > Polyamide 6.6
- > Plastiques techniques à base de Polyamide 6.6

Acetow & Eco Services

- > Câble acétate
- > Régénération d'acide sulfurique

Energy Services

- > Optimisation énergétique et réduction des émissions de CO₂

Le secteur **NEW BUSINESS DEVELOPMENT (NBD)** comprend les activités de recherche entreprises en dehors des Business Units, dans des domaines prometteurs et importants pour le développement du Groupe.

Le Secteur **CORPORATE & BUSINESS SUPPORT (CBS)** comprend le personnel et les installations de différents sièges du Groupe qui fournissent des services aux autres Secteurs, de même que certains sites où des activités industrielles ont été interrompues.

Les cinq secteurs sont décrits de manière plus exhaustive dans la partie générale du présent rapport.

Notes relatives au compte de résultats

(1) DONNÉES FINANCIÈRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

Les secteurs Chimie, Plastiques et New Business Development (NBD) sont amplement décrits dans la partie générale du présent rapport. Le Secteur Corporate & Business Support (CBS) comprend le personnel et les installations de différents sièges du Groupe qui ne sont pas spécifiquement attribuables aux trois autres secteurs, de même que certains sites où des activités industrielles ont été interrompues.

Les informations par secteur d'activités pour l'année 2011 sont présentées ci-après :

2011 – Millions EUR	Chimie	Plastiques	Rhodia	New Business Development	Corporate & Business support	Total Groupe conformément à IFRS 8	Eléments de réconciliation	Total Groupe selon les états financiers primaires IFRS
Eléments du compte de résultats								
Chiffre d'affaires	3 264	3 828	1 565	0	0	8 657		8 657
- Ventes intersectorielles ¹	- 406	- 688	0	0	0	- 1 094		- 1 094
Chiffre d'affaires externe	2 858	3 141	1 565	0	0	7 564		7 564
Marge brute ⁴	572	626	323	0	- 2	1 519	- 160	1 359
REBITDA⁴	484	539	231	- 38	- 51	1 164	- 160	1 004
REBIT⁴	334	381	120	- 39	- 58	739	- 160	579
Eléments non récurrents ⁴	15	- 13	- 158	0	- 28	- 184	160	- 24
EBIT (activités poursuivies)	349	368	- 38	- 39	- 85	555		555
<i>y compris le résultat des entreprises associées et coentreprises</i>	33	15	13			60		60

Eléments des flux de trésorerie	Chimie	Plastiques	Rhodia	New Business Development	Corporate & Business support	Total Groupe conformément à IFRS 8	Eléments de réconciliation	Total Groupe selon les états financiers primaires IFRS
EBIT (activités poursuivies et abandonnées)	349	373	- 38	- 39	- 130	515		515
Amortissements récurrents	150	191	111	0	7	459		459
Dépréciations	3	- 8	0	0	0	- 5		- 5
Variations de provisions et autres éléments sans effet de trésorerie	- 82	- 30	- 61	2	- 106	- 277		- 277
Variation du fonds de roulement	- 53	88	222	0	7	264		264
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôts	367	614	234	- 36	- 177	1 002		1 002
Dépenses d'investissements	- 214	- 409	- 164	- 28	- 3 982	- 4 797		- 4 797
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 219	- 404	- 126	- 38	- 3 893	- 4 679		- 4 679

Etat de situation financière et autres éléments	Chimie	Plastiques	Rhodia	New Business Development	Corporate & Business support	Total Groupe conformément à IFRS 8	Eléments de réconciliation	Total Groupe conformément aux états financiers primaires IFRS
Actifs non-courants ²	2 093	2 347	6 513	82	210	11 246		11 246
Fonds de roulement ³	402	450	518	- 1	- 83	1 287		1 287
Provisions	672	299	2 183	0	906	4 060		4 060
Effectif au 01/01 de l'année suivante	8 114	5 067	14 255	0	1 685	29 121		29 121

1. Prix de transferts intersectoriels basés sur les prix de marché.

2. Actifs non-courants à l'exception des actifs d'impôts différés et des autres créances à long terme.

3. Actifs et passifs à court terme et autres actifs et passifs non courants, à l'exception des dividendes à payer

4. Après avoir consulté les experts de l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers), à savoir EECS (European Enforcers Coordination Sessions), sur l'application de l'IAS 1, § 103 et IAS 2, § 38, la FSMA a demandé que le montant de l'ajustement relatif aux stocks réévalués de Rhodia (160 M€) avec l'indication correspondante, soit reclassé vers la ligne «Coût des ventes». L'année 2011 a été retraitée, conformément à l'IAS 8.

Les informations par secteur d'activités pour l'année 2012 sont présentées ci-après :

2012 – Millions EUR	Chimie	Plastiques	Rhodia	New Business Development	Corporate & Business support	Total Groupe conformément à IFRS 8	Eléments de réconciliation	Total Groupe conformément aux états financiers primaires IFRS
Eléments du compte de résultats								
Chiffre d'affaires	3 174	3 544	6 587	0	0	13 305		13 305
- Ventes intersectorielles ¹	- 171	- 252	- 52	0	0	- 475		- 475
Chiffre d'affaires externe	3 003	3 292	6 535	0	0	12 831		12 831
Marge brute ⁴	608	680	1 321	0	- 4	2 605	- 45	2 560
REBITDA⁴	575	552	1 112	- 56	- 117	2 067	- 45	2 022
REBIT⁴	416	386	652	- 57	- 124	1 272	- 45	1 227
Eléments non récurrents ⁴	129	49	- 136	0	- 39	3	45	48
EBIT (activités poursuivies)	545	435	516	- 57	- 164	1 275		1 275
<i>y compris le résultat des entreprises associées et coentreprises</i>	58	2	128	0	- 4	183		183

Eléments des flux de trésorerie	Chimie	Plastiques	Rhodia	New Business Development	Corporate & Business support	Total Groupe conformément à IFRS 8	Eléments de réconciliation	Total Groupe conformément aux états financiers primaires IFRS
EBIT (activités poursuivies et abandonnées)	545	339	516	- 57	- 62	1 281		1 281
Amortissements récurrents	160	198	461	1	8	826		826
Dépréciations	- 101	68	0	0	0	- 33		- 33
Variations de provisions et autres éléments sans effet de trésorerie	- 120	- 72	- 133	32	- 200	- 492		- 492
Variation du fonds de roulement	- 14	8	88	6	- 34	54		54
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôts	470	541	931	- 18	- 288	1 635		1 635
Dépenses d'investissement	- 225	- 229	- 337	- 10	- 25	- 826		- 826
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	252	- 101	- 313	- 10	- 348	- 520		- 520

Etat de situation financière et autres éléments	Chimie	Plastiques	Rhodia	New Business Development	Corporate & Business support	Total Groupe conformément à IFRS 8	Eléments de réconciliation	Total Groupe conformément aux états financiers primaires IFRS
Actifs non-courants ²	2 557	2 187	5 451	57	652	10 904		10 904
Fonds de roulement ³	399	386	345	- 7	254	1 377		1 377
Provisions	731	308	2 431	0	1 012	4 482		4 482
Effectif au 01/01 de l'année suivante	8 082	5 151	14 375	0	1 495	29 103		29 103

1. Prix de transferts intersectoriels basés sur les prix de marché.

2. Actifs non-courants à l'exception des actifs d'impôts différés et des autres créances à long terme.

3. Actifs et passifs à court terme et autres actifs et passifs non courants, à l'exception des dividendes à payer

4. Après avoir consulté les experts de l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers), à savoir EECS (European Enforcers Coordination Sessions), sur l'application de l'IAS 1, § 103 et IAS 2, § 38, la FSMA a demandé que le montant du réajustement relatif aux stocks réévalués de Rhodia (45 M€) avec l'indication correspondante, soit reclassé vers la ligne «Coût des ventes» .

Les ventes externes par pôle d'activités sont présentées ci-après :

Millions EUR	2011	2012
Plastiques	3 141	3 292
Specialty Polymers	1 251	1 345
Vinyls ¹	1 890	1 947
Chimie	2 858	3 003
Essential Chemicals	2 247	2 362
Special Chemicals	612	642
Rhodia	1 565	6 535
Consumer Chemicals	617	2 579
Advanced Materials	218	821
Polyamide Materials	406	1 755
Acetow and Eco Services	288	940
Energy Services	55	374
Autres ventes	36	66
Harmonisation des règles comptables	-55	

¹ Inclut les Vinyls et Plastic Integration

(2) DONNÉES FINANCIÈRES PAR PAYS ET RÉGION

Les ventes du Groupe par destination se présentent comme suit :

Millions EUR	2011	%	2012	%
Belgique	326	4 %	345	3 %
Allemagne	851	10 %	1 212	9 %
Italie	607	7 %	740	6 %
France	749	9 %	1 236	10 %
Grande Bretagne	247	4 %	430	3 %
Espagne	357	4 %	419	3 %
Union européenne - autres	692	12 %	979	8 %
Union européenne	3 829	47 %	5 361	42 %
Autre Europe	177	2 %	262	2 %
Etats-Unis	1 164	14 %	2 335	18 %
Canada	60	1 %	134	1 %
Amérique du Nord	1 224	15 %	2 469	19 %
Brésil	297	4 %	940	7 %
Mexique	74	1 %	118	1 %
Amérique Latine - autres	91	2 %	197	2 %
Amérique Latine	462	6 %	1 255	10 %
Russie	88	1 %	177	1 %
Turquie	89	1 %	121	1 %
Chine	283	3 %	798	6 %
Inde	89	1 %	192	1 %
Japon	254	3 %	406	3 %
Corée du Sud	144	1 %	345	3 %
Thaïlande	312	1 %	441	3 %
Egypte	49	1 %	56	0 %
Autres	564	13 %	948	7 %
Asie et reste du monde	1 872	23 %	3 484	27 %
Total	7 564	100 %	12 831	100 %

Les capitaux investis et les dépenses d'investissements par secteur géographique sont présentés ci-après :

Millions EUR	Capitaux investis				Dépenses d'investissement			
	2011	%	2012	%	2011	%	2012	%
Belgique	3 083	24 %	3 579	29 %	- 1 056	22 %	- 76	9 %
Allemagne	1 372	11 %	968	8 %	- 44	1 %	- 66	8 %
Italie	721	6 %	707	6 %	- 67	1 %	- 63	8 %
France	1 850	15 %	2 000	16 %	- 3 137	65 %	- 256	31 %
Grande Bretagne	240	2 %	205	2 %	- 4	0 %	- 7	1 %
Espagne	168	1 %	274	2 %	- 23	0 %	- 15	2 %
Union européenne - autres	241	2 %	233	2 %	- 14	0 %	- 7	1 %
Union européenne	7 675	61 %	7 967	64 %	- 4 345	91 %	- 489	59 %
Autre Europe	-5	0 %	-10	0 %	0	0 %	0	0 %
Etats-Unis	1 747	14 %	1 689	14 %	- 66	1 %	- 105	13 %
Canada	-1	0 %	1	0 %	0	0 %	0	0 %
Amérique du Nord	1 746	14 %	1 690	14 %	- 66	1 %	- 105	13 %
Brésil	1 008	8 %	834	7 %	- 56	1 %	- 71	9 %
Argentine	106	1 %	71	1 %	- 12	0 %	- 5	1 %
Amérique Latine - autres	58	0 %	45	0 %	- 1	0 %	- 1	0 %
Amérique Latine	1 172	9 %	951	8 %	- 69	1 %	- 77	9 %
Russie	376	3 %	380	3 %	- 168	3 %	- 1	0 %
Turquie	4	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Thaïlande	456	4 %	483	4 %	- 84	2 %	- 44	5 %
Chine	504	4 %	467	4 %	- 27	1 %	- 69	8 %
Corée du Sud	183	1 %	139	1 %	- 9	0 %	- 10	1 %
Inde	90	1 %	210	2 %	- 11	0 %	- 11	1 %
Singapour	237	2 %	34	0 %	0	0 %	0	0 %
Japon	88	1 %	59	0 %	- 1	0 %	- 1	0 %
Egypte	101	1 %	109	1 %	- 13	0 %	- 12	1 %
Autres	8	0 %	32	0 %	- 6	0 %	- 6	1 %
Asie et reste du monde	2 047	16 %	1 913	15 %	- 318	7 %	- 155	19 %
Total	12 636	100 %	12 510	100 %	- 4 797	100 %	- 826	100 %

(3) MARGE BRUTE

Exprimée en pourcentage des ventes, la marge brute a augmenté, passant de 18 % en 2011 à 20 % en 2012. La marge brute de Rhodia, incluse depuis le 1er octobre 2011, s'élève à près de 21 % pour le dernier trimestre 2011 et à près de 20 % pour 2012.

(4) FRAIS COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS

Les frais commerciaux et administratifs du Groupe ont augmenté dans l'ensemble de 77 % entre 2011 et 2012. A périmètre comparable, l'augmentation aurait été d'environ 2 %.

(5) FRAIS DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement ont augmenté de 69 % entre 2011 et 2012. A périmètre comparable, l'augmentation aurait été d'environ 20 %.

(6) AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Millions EUR	2011	2012
Frais de démarrage, d'études préliminaires et d'établissement	- 16	-35
Frais de désaffectations et de démolitions	- 17	-24
Frais d'essais et expériences	- 4	-5
Revenus de participations et intérêts sur prêts aux coentreprises et sociétés non consolidées	11	8
Résultat de change	4	0
Solde des autres produits et charges	-26	-68
Autres charges et produits d'exploitation	-47	-124

Le solde des autres charges et produits inclut notamment :

- > -131 millions EUR concernant les amortissements suite à l'augmentation des immobilisations incorporelles de Rhodia dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition,
- > +44 millions EUR correspondant aux plus-values sur la vente de cavités souterraines en Allemagne, contre +12 millions en 2011 ;
- > +15 millions EUR non récurrents résultant de la monétisation d'un ancien litige.

(7) RÉSULTATS DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le résultat net des coentreprises fait partie du REBIT du Groupe et s'élève à 183 millions EUR en 2012, contre 61 millions EUR en 2011. La principale augmentation est à mettre sur le compte de la coentreprise Hindustan, en Inde, qui est comptabilisée pour toute l'année 2012.

(8) REBITDA (EBITDA RÉCURRENT)

Le REBITDA a augmenté de 101 % passant de 1 004 millions EUR en 2011 à 2 022 millions EUR en 2012. A périmètre comparable, l'augmentation du REBITDA aurait été d'environ 2 %.

Le REBITDA par secteur est consultable dans le Rapport de gestion.

(9) ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Les éléments non récurrents comprennent principalement :

- > les profits et pertes sur ventes de filiales, coentreprises, entreprises associées mises en équivalence qui ne sont pas reconnues au titre d'activités abandonnées, de participations disponibles à la vente ;
- > les pertes et profits sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- > les coûts de restructurations majeurs ;
- > les pertes de valeur liées à la cessation d'une activité et/ou à la fermeture d'une usine ;
- > les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie (une UGT comprend des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que le goodwill alloué, le cas échéant) ;
- > l'impact des litiges importants ;

- > les coûts de démantèlement qui ne sont pas générés par des installations de production en activité (fermeture de sites, activités abandonnées, etc.) ;
- > les autres produits ou charges opérationnel(le)s important(e)s lié(e)s à des événements inhabituels et susceptibles de fausser l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe.

Les éléments non récurrents se répartissent comme suit :

En 2012, la perte de valeur de l'UGT Soda Ash inscrite en

Millions EUR	2011	2012
Dépréciations	5	144
Autres charges et produits	-29	-96
Éléments non récurrents	-24	48

2010 a été partiellement reprise (149 millions EUR). Les autres produits et charges non récurrents incluent principalement :

- > Les coûts de restructuration (- 109 millions EUR), dont les coûts liés à l'intégration de Rhodia pour -92 millions EUR (coûts sociaux et honoraires de consultants),
- > Les plus-values sur la coentreprise Pipelife (70 millions EUR),
- > Les plus-values sur les ventes immobilières de Solvay SA (28 millions EUR),
- > Les litiges et les coûts environnementaux liés aux activités abandonnées (-40 millions EUR).

En 2011, les autres charges et produits non récurrents comprenaient :

- > Les coûts de l'acquisition de Rhodia supportés par Solvay pour -33 millions EUR,
- > Des frais de consultants liés à la mise en œuvre d'Horizon (- 15 millions EUR),
- > Des provisions environnementales liées aux fermetures de sites (- 16 millions EUR),
- > L'annulation par l'Union européenne de l'amende relative au carbonate de sodium (+27 millions EUR).

(10) CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Millions EUR	2011	2012
Coûts d'emprunt - Charge d'intérêt sur passifs financiers au coût amorti	- 143	- 171
Produit d'intérêt sur trésorerie et équivalents de trésorerie (hors obligations et billets de trésorerie à moins de 3 mois)	12	14
Produit d'intérêt sur obligations et billets de trésorerie à moins de 3 mois (détenus jusqu'à échéance au coût amorti)	14	0
Produit d'intérêt sur obligations et billets de trésorerie à plus de 3 mois (détenus jusqu'à échéance au coût amorti)	5	0
Produit d'intérêt sur actifs financiers courants (disponibles à la vente)	7	2
Autres charges et produits sur endettement net	- 16	- 8
Coût d'actualisation des provisions	- 71	- 191
Charges financières nettes	- 192	- 353

Produits d'intérêt sur actifs financiers au coût amorti + produits d'intérêt sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance + produits d'intérêt sur actifs financiers disponibles à la vente = Intérêts sur prêts et placements à terme (Voir compte de résultats). Les actifs financiers correspondant apparaissent dans le bilan aux postes « Autres créances courantes – Instruments financiers » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

A fin 2012, les charges financières nettes incluaient les 12 mois de l'intégration de Rhodia (les chiffres de 2011 incluaient uniquement trois mois). Les charges financières nettes de 2012 sont retraitées pour prendre en compte le reclassement des charges en « Résultat des activités abandonnées ».

Les charges financières nettes s'élevaient à 353 millions EUR à fin 2012 contre 192 millions EUR à fin 2011.

Le coût des emprunts s'élevait à 171 millions EUR à fin 2012 contre 143 millions EUR à fin 2011. En 2012, il incluait un produit non récurrent et sans effet de trésorerie de 17 millions EUR lié à la décision d'exercer l'option de rachat en 2014 concernant l'obligation senior Rhodia de 500 millions EUR, à échéance 2018.

Les produits d'intérêt sur la trésorerie disponible étaient de 16 millions EUR à la fin de l'année 2012, contre 38 millions à la fin de 2011 ; cette diminution résulte des taux d'intérêt particulièrement bas sur la trésorerie disponible.

Les charges d'intérêt moyennes sur emprunts (hors intérêts capitalisés, éléments non récurrents en 2012 et coût d'actualisation des provisions) ont diminué, pour passer de 5,2 % en 2011 à 4,9 % en 2012.

Les autres charges et produits sur endettement net ont diminué, passant de - 16 millions EUR fin 2011 à - 8 millions EUR fin 2012. A la fin de l'année 2011, notons une perte de 2,4 millions EUR chez Rhodia (différences de change liées à la réévaluation de la dette senior de 400 millions USD) et une perte de 2,5 millions EUR liée à la prime payée pour une option sur prix moyen du support qui arrivait à échéance en 2011. Les chiffres de 2012 incluent un gain de 1 million EUR pour Rhodia (réévaluation de la dette senior de 400 millions USD) ainsi que le coût de financement de notre développement en monnaies locales, notamment dans les pays émergents.

Le coût d'actualisation des provisions a augmenté de 71 millions EUR fin 2011 à 191 millions EUR fin 2012, en prenant en compte les 12 mois d'intégration de Rhodia et les principales variations des taux d'actualisation.

(11) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS**(11A) CHARGES D'IMPÔTS****Composantes de la charge d'impôt**

La charge d'impôt se ventile comme suit :

Millions EUR	2011	2012
Impôts courants relatifs à l'exercice en cours	- 101	- 232
Impôts courants relatifs aux exercices antérieurs	- 2	7
Impôts différés	78	- 33
Effet d'impôt des changements de taux d'impôt nominaux sur les impôts différés	3	- 20
Total	- 22	- 278
Millions EUR	2011	2012
Charge d'impôt sur éléments directement alloués aux capitaux propres	26	50
Total	26	50

Réconciliation de la charge d'impôt

La charge d'impôt effective a été réconciliée avec la charge d'impôt théorique obtenue en appliquant, dans chaque pays où le

Groupe Solvay est implanté, le taux d'impôt nominal en vigueur au résultat avant impôts de chacune des entités du Groupe.

Millions EUR	2011	2012
Résultat avant impôts	365	919
Réconciliation de la charge d'impôt		
Charge totale d'impôt des entités du Groupe calculée sur la base des taux nominaux locaux respectifs	- 92	- 272
Taux nominal moyen pondéré	25 %	30 %
Effet d'impôt des différences permanentes	164	118
Effet d'impôt des variations de taux d'impôt	3	- 20
Effet d'impôt des ajustements d'impôts courants et différés relatifs aux exercices antérieurs	35	6
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	- 132	- 110
Charge d'impôts effective	- 22	- 278
Taux d'impôts effectif¹	6 %	30 %

1. charge d'impôt (+)/crédit d'impôt (-)

Le taux d'impôt effectif du Groupe (30 %) correspond au taux nominal moyen pondéré. La variation du taux nominal est liée à l'évolution dans le poids relatif du résultat avant impôt des différents pays après l'intégration de Rhodia (uniquement un trimestre en 2011 pour Rhodia). En 2011, le taux d'impôt effectif du Groupe (6 %) était inférieur au taux nomi-

nal moyen pondéré (25 %), principalement en raison de la comptabilisation d'un actif d'impôt différé de 60 millions EUR sur un goodwill déductible fiscalement généré par une vente d'activités intra-groupe comptabilisée dans les comptes statutaires et non dans les informations en IFRS, et de différents crédits d'impôt.

(11B) IMPÔTS DIFFÉRÉS DANS L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)

Les impôts différés comptabilisés dans l'état de situation financière (bilan) sont liés aux catégories suivantes :

2011 – Millions EUR	Solde d'ouverture	Comptabilisé au compte de résultats	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des cours de change	Reclassé des capitaux propres au compte de résultats	Bilan d'ouverture de Rhodia	Autres	Solde de clôture
Différences temporelles								
Obligations en matière d'avantages du personnel	213	- 1	37			439	- 15	673
Provisions autres que pour les avantages du personnel	178	- 7				165		337
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 52	- 16				- 642		- 710
Goodwill		60						60
Pertes fiscales	616	164				935	- 103	1 613
Crédits d'impôt	107	17						124
Actifs détenus en vue de la vente								
Autres	2	- 1	4	3		14		22
Total (montant net)	1 064	216	41	3		911	- 117	2 118
Actifs d'impôt différé non comptabilisés - Activités poursuivies	- 596	- 132	- 15	- 7		- 1 401	117	- 2 034
Actifs d'impôt différé non comptabilisés - Actifs détenus en vue de la vente								
Total actifs d'impôt différé non comptabilisés	- 596	- 132	- 15	- 7		- 1 401	117	- 2 034
Total	468	84	26	- 4		- 490		84
Actifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière	631							796
Passifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière	- 163							- 712
2012 – Millions EUR	Solde d'ouverture	Comptabilisé au compte de résultats	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des cours de change	Reclassé des capitaux propres au compte de résultats		Autres	Solde de clôture
Différences temporelles								
Obligations en matière d'avantages du personnel		673	- 113	123	1			684
Provisions autres que pour les avantages du personnel		336	- 27		- 8			301
Immobilisations corporelles et incorporelles		- 710	29		14		- 2	- 669
Goodwill		60	- 11					49
Pertes fiscales		1 612	202		- 4			1 810
Crédits d'impôt		124	- 16					108
Actifs détenus en vue de la vente			- 17				- 37	- 54
Autres		22	10	- 8	3			27
Total (montant net)		2 118	57	115	6		- 39	2 257
Actifs d'impôt différé non comptabilisés - Activités poursuivies		- 2 034	- 149	- 65	2		2	- 2 244
Actifs d'impôt différé non comptabilisés - Actifs détenus en vue de la vente			39				5	44
Total actifs d'impôt différé non comptabilisés		- 2 034	- 110	- 65	2		7	- 2 200
Total		84	- 53	50	8		- 32	57
Actifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière		796						546
Passifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière		- 712						- 489

Autres informations

Toutes les pertes fiscales reportées du Groupe ont généré des actifs d'impôt différé, dont certains n'ont pas été comptabilisés

(la plupart d'entre eux n'ayant pas de date d'expiration). Les pertes fiscales reportées ayant généré des actifs d'impôt différé sont présentées selon leur date d'expiration ci-après.

Millions EUR	2011	2012
Dans 1 an	2	2
Dans 2 ans	4	0
Dans 3 ans	4	0
Dans 4 ans	4	0
Dans 5 ans ou plus	190	239
Sans limite dans le temps	821	622

(12) RÉSULTAT NET DU GROUPE

Le résultat net des activités poursuivies, a augmenté de 297 millions EUR et les variations majeures sont les suivantes :

- > Un REBIT plus élevé en 2012 qu'en 2011 (+648 millions EUR)
- > Une augmentation significative des coûts d'actualisation des provisions (-120 millions EUR) en raison d'un taux d'actualisation plus faible et d'une hausse des provisions suite à l'acquisition de Rhodia en septembre 2011.
- > Une réduction importante en 2012 des charges non récurrentes par rapport à l'exercice précédent (+72 millions EUR),

> Une imposition plus importante en 2012 qu'en 2011 (-256 millions EUR) due à des produits et à un taux d'impôt effectif plus élevés.

Les résultats des activités abandonnées sont commentés à la Note 15.

La part des participations ne donnant pas le contrôle dans ce résultat net s'élève à 17 millions EUR contre 50 millions EUR en 2011.

(13) RÉSULTAT PAR ACTION

			2011	2012
Nombre d'actions				
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (base) (en milliers)		81 224		82 305
Effet dilutif des droits de souscription		322		391
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué) (en milliers)		81 546		82 696
	Base	Dilué	Base	Dilué
Résultat net de l'année (part Solvay), y compris les activités abandonnées (en milliers)	246 769	246 769	583 956	583 956
Résultat net de l'année (part Solvay), hors activités abandonnées (en milliers)	291 188	291 188	582 077	582 077
Résultat par action (y compris les activités abandonnées) (en EUR)	3,04	3,03	7,10	7,06
Résultat par action (hors activités abandonnées) (en EUR)	3,58	3,57	7,08	7,04

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions, majoré du nombre d'actions potentiellement dilutives liées à l'émission d'options sur actions. Pour le calcul du résultat dilué par action, aucun ajustement n'a été effectué au résultat net de l'année (part Solvay).

Les informations complètes par action, y compris le dividende

par action, sont disponibles dans le Rapport de gestion à la page 49.

Le cours moyen de clôture durant l'exercice 2012 était de 87,92 EUR par action (2011 : 84,56 EUR par action). Les options sur actions suivantes sont hors de la monnaie (out of the money) et, par conséquent anti-dilutives, pour la période sous revue, mais elles peuvent potentiellement diluer le résultat de base par action dans le futur (Voir Note 24 « Options et acquisition / vente d'actions propres »).

Options sur actions non dilutives	Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre attribué	Nombre en circulation
Plan d'options sur actions 2005	1-janv-2006	97,30	516 100	372 900
Plan d'options sur actions 2006	1-janv-2007	109,09	499 100	498 100
Plan d'options sur actions 2007	1-janv-2008	96,79	508 800	457 200
Plan d'options sur actions 2012	16-mars 2012	88,71	781 347	781 347
Total			2305347	2109547

(14) CHARGES DU PERSONNEL

Millions EUR	2011	2012
Salaires et avantages sociaux directs	- 919	- 1 501
Cotisation de l'employeur à la sécurité sociale	- 221	- 349
Pensions et Assurances	- 84	- 133
Autres charges du personnel	- 52	- 116
Provisions pour avantages du personnel	- 100	- 202
Total	- 1 375	- 2 302

(15) ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

À la fin 2012, les actifs détenus en vue de la vente incluaient Girindus US (Secteur Chimie), Solvay Indupa Argentina, Solvay Indupa do Brasil et Solalban (Secteur Plastiques). Les activités abandonnées incluaient, quant à elles, Solvay Indupa Argentina, Solvay Indupa do Brasil et Solalban ainsi que les ajustements postérieurs à la clôture pour Pharma, y compris pour le compte de résultat comparatif de 2011.

A. Activités abandonnées

Millions EUR	2011	2012
Chiffre d'affaires	545	542
Charges d'exploitation	- 585	- 433
Perte comptabilisée suite à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, y compris la provision pour moins-value des actifs d'impôts différés de 34 millions EUR		- 102
EBIT	- 40	6
Résultat financier net	- 9	- 23
Résultat avant impôts	- 49	- 17
Charges sur impôts	3	- 22
Résultat des activités abandonnées	- 47	- 40
attribué aux :		
- propriétaires de la société mère	- 44	2
- participations ne donnant pas le contrôle	- 3	- 41

Les activités abandonnées comprennent les ajustements postérieurs à la clôture de Pharma et le compte de résultats de Solvay Indupa suite à son reclassement en activités abandonnées.

L'EBIT englobe :

- > La dépréciation (-102 millions EUR) due à la valorisation de Solvay Indupa à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, sur la base du cours de l'action du flottant de cette société à la Bourse de Buenos Aires au 31 décembre 2012.
- > Les bénéfices exceptionnels sur les litiges Pharma (principalement les indemnisations des assureurs)

B. Actifs détenus en vue de la vente

Millions EUR	2011	2012
Immobilisations corporelles		225
Goodwill		0
Autres immobilisations incorporelles		0
Participations		18
Stocks		52
Créances commerciales et autres créances		120
Trésorerie et équivalents de trésorerie		10
Actifs détenus en vue de la vente	0	425
Passifs non courants		102
Fournisseurs et autres créditeurs		235
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	0	337
Actifs nets associés directement à un groupe destiné à être cédé	0	88
inclus dans les autres éléments du résultat global		
Écarts de conversion		47
Régimes à prestations définies		- 1
Réserve du groupe destiné à être cédé et classé comme détenu en vue de la vente	0	46

Notes relatives à l'état du résultat global

(16) ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Présentation de l'effet d'impôt pour chaque composante des autres éléments du résultat global

Millions EUR	2011			2012		
	Montant avant impôts	charge (-) crédit (+) d'impôts	Montant après impôts	Montant avant impôts	charge(-) crédit (+) d'impôts	Montant après impôts
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-8	0	-8	12	0	12
Reclassification des actifs financiers disponibles à la vente cédés pendant l'année ¹	0	0	0	0	0	0
Reclassification des actifs financiers disponibles à la vente dépréciés pendant l'année ¹	0	0	0	2	0	2
Actifs financiers disponibles à la vente	-8	0	-8	14	0	14
Partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	5	4	9	24	-5	19
Reclassification vers le compte de résultats ¹	-2	1	-1	-13	-3	-16
Reclassification vers les valeurs comptables initiales des éléments couverts ¹	0	0	0	0	0	0
Couvertures de flux de trésorerie	3	5	8	11	-8	3
Ecart de conversion survenus dans l'année	58	0	58	-145	0	-145
Reclassification des écarts de conversion liés à des établissements à l'étranger cédés pendant l'année	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion sur établissements à l'étranger	58	0	58	-145	0	-145
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées	-30	1	-28	17	-1	16
Ecarts actuariels non comptabilisés dans des régimes à prestations définies	-105	21	-84	-442	58	-384
Autres éléments du résultat global	-82	28	-54	-546	49	-496

1. Voir note 34 en page 104.

Notes relatives au tableau des flux de trésorerie

(17) AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En 2012, le total des amortissements et dépréciations d'actifs s'élève à - 794 millions EUR, dont :

- > Des amortissements linéaires normaux de - 826 millions EUR (- 794 millions EUR pour les activités poursuivies et - 32 millions EUR pour les activités abandonnées),
- > une reprise de perte de valeur qui se chiffre à + 32 millions EUR (+ 100 millions EUR pour les activités poursuivies et - 68 millions EUR pour les activités abandonnées). Une reprise de perte de valeur pour les coentreprises des UGT Soda ash and derivatives EMEA qui se chiffre à 44 millions EUR.

(18) VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

La variation du fonds de roulement s'élevait à + 54 millions EUR en 2012. La réduction du fonds de roulement s'est principalement produite au cours du dernier trimestre 2012.

(19) VARIATIONS DES PROVISIONS

Ce montant (- 310 millions EUR) comprend les utilisations, les dotations et les reprises de provisions présentées à la Note 32, après exclusion de l'impact de la diminution du taux d'actualisation (- 53 millions EUR compris dans les dotations).

(20) AUTRES ÉLÉMENTS NON OPÉRATIONNELS ET SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Pour l'année 2012, les autres éléments non opérationnels et sans effet de trésorerie (- 52 millions EUR) concernent :

- > Les plus-values sur ventes immobilières de Solvay SA (- 28 millions EUR) et les participations dans Pipelife (- 70 millions EUR) ;
- > Les coûts sans effet de trésorerie liés à la réévaluation des stocks de Rhodia à la date d'acquisition pour le montant inclus dans le coût des biens vendus pour 2012 (45 millions EUR).

(21) FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACQUISITION/CESSION DES IMMOBILISATIONS ET PARTICIPATIONS

2011 Millions EUR	Acquisitions	Cessions	Total
Filiales	- 3 984	39	- 3 945
Entreprises associées et coentreprises	- 167		- 167
Participations disponibles à la vente	- 23		- 23
Autres	- 22	2	- 20
Total Participations	- 4 195	40	- 4 155
Immobilisations corporelles/incorporelles	- 602	17	- 585
Total	- 4 797	57	- 4 740
2012 Millions EUR	Acquisitions	Cessions	Total
Filiales	- 2		- 2
Entreprises associées et coentreprises		180	180
Participations disponibles à la vente	- 9	1	- 8
Autres	- 30	9	- 21
Total Participations	- 41	191	149
Immobilisations corporelles/incorporelles	- 785	109	- 676
Total	- 826	300	- 526

L'acquisition d'immobilisation corporelles/incorporelles en 2012 (- 785 millions EUR) concerne plusieurs projets, la réalisation de certains s'étendant sur plusieurs années :

- > L'unité de production d'épichlorhydrine en Thaïlande, à base de glycérine naturelle (procédé EPICEROL®) ;
- > Les investissements en Specialty Polymers en Chine (Changshu) ;
- > le désengorgement des capacités de PVDF et de VF2 à Tavaux (France) ;
- > la conversion des unités d'électrolyse de Lillo (Belgique) et de Tavaux (France) à la technologie à membrane ;
- > l'usine de cogénération Energy Services au Brésil ;
- > Les Terres rares : les investissements dans le recyclage à Saint Fons (France) ;

- > Novecare : le projet d'augmentation des capacités de production des dérivés de guar à Vernon (Texas).

Cession de participations

En 2012, la vente de participations concerne principalement la vente de la coentreprise Pipelife à Wienerberger (162 millions EUR).

(22) AUGMENTATION / REMBOURSEMENT DE CAPITAL

En 2012, le groupe Solvay a remboursé aux actionnaires minoritaires une partie du capital de ses activités de carbonate de sodium aux États-Unis (-28 millions EUR).

En 2011, les chiffres incluent l'augmentation de capital dans Rusvinyl (+52 millions EUR) par un actionnaire minoritaire, la BERD, pour participer au financement de l'investissement et au remboursement partiel, aux actionnaires minoritaires, d'une part du capital de nos activités de carbonate de sodium aux États-Unis (-21 millions EUR).

(23) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En 2012, les flux de trésorerie des activités abandonnées (-17 millions EUR) résultent d'un milestone relatif au médicament vedette Androgel, liée à la cession des activités pharmaceutiques et aux flux de trésorerie totaux de l'activité Indupa en Amérique Latine reclassée en activité abandonnée.

(24) OPTIONS ET ACQUISITION / VENTE D'ACTIONS PROPRES

Fin 2011, le Groupe détenait 3 499 125 actions propres pour couvrir le programme de stock-options proposé aux dirigeants du Groupe. Fin décembre 2012, le Groupe détenait 1 735 010 actions propres, inscrites en déduction des capitaux propres consolidés résultant (i) de la vente d'actions Solvay sur le marché par Solvay Stock Option Management (comme mentionné dans la déclaration de transparence du 17 février 2012) et (ii) de l'exercice d'options par les bénéficiaires.

Comme chaque année depuis 1999, le Conseil d'Administration a renouvelé le plan d'options sur actions proposé aux dirigeants (environ 430 personnes) dans le but de les associer davantage au développement à long terme du Groupe. La plupart des personnes concernées a souscrit aux options offertes en 2012 à un prix d'exercice de 88,71 EUR représentant la moyenne du cours de l'action sur les 30 jours qui précédaient l'offre.

Options sur actions	2002	2004	2005	2006	2007
Nombre d'options sur actions attribuées et en circulation au 31/12/2011	34 700	251 123	455 500	498 100	489 700
Options sur actions attribuées					
Pertes de droits et options expirées		- 5 500			
Options sur actions exercées	- 13 000	- 245 623	-82 600		-32 500
Nombre d'options sur actions au 31/12/2012	21 700	0	372 900	498 100	457 200
Options sur actions exerçables au 31/12/2012	21 700	0	372 900	498 100	457 200
Prix d'exercice (EUR)	63,76	82,88	97,30	109,09	96,79
Juste valeur des options à la date d'évaluation (EUR)	9,60	7,25	10,12	21,20	18,68

Options sur actions	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'options sur actions attribuées et en circulation au 31/12/2011	522 700	555 600	431 900	414 750	
Options sur actions attribuées					781 347
Pertes de droits et options expirées					
Options sur actions exercées	- 294 250				
Nombre d'options sur actions au 31/12/2012	228 450	555 600	431 900	414 750	781 347
Options sur actions exerçables au 31/12/2012	228 450	0	0	0	0
Prix d'exercice (EUR)	58,81	72,34	76,49	65,71	88,71
Juste valeur des options à la date d'évaluation (EUR)	14,95	19,85	15,58	13,54	22,53

	2011		2012	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Au 1/1	3 723 000	83,32	3 654 073	82,18
Attribuées durant l'année	414 750	65,71	781 347	88,71
Pertes de droits et options expirées pendant l'année	- 34 300	65,83	- 5 500	82,88
Exercées pendant l'année	- 449 377	77,67	- 667 973	74,36
Au 31/12	3 654 073	82,18	3 761 947	84,92
Exerçables au 31/12	1 729 123		1 578 350	

La période d'acquisition des droits de 3 ans est suivie d'une période d'exercice de 5 ans au terme de laquelle toute option non exercée expire. Le règlement s'effectue en titres.

En 2012, les options sur actions représentaient une charge de 11 millions EUR calculée par un tiers selon le modèle de Monte-Carlo et enregistrée au compte de résultats au poste des « frais commerciaux et administratifs ».

Ce modèle attribue une valeur aux options en tenant compte du fait que certaines seront exercées avant leur échéance.

La valeur de l'option repose sur :

- > le cours du sous-jacent (action Solvay): 88,93 EUR le 16 mars 2012;
- > le délai jusqu'à l'échéance de l'option: exerçable à partir du 1er janvier 2016;
- > le prix d'exercice de l'option: 88,71 EUR;
- > le rendement sans risque: 1,812 %;
- > la volatilité du rendement du sous-jacent, qui est fonction du prix de l'option: 31,97 %.
- > un rendement de dividende de 3,332 %.

Ce modèle attribue une valeur aux options en tenant compte du fait que certaines seront exercées avant leur échéance.

Moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante :

En années	2011	2012
Plan d'options sur actions 2001	1,0	0,0
Plan d'options sur actions 2002	1,9	0,9
Plan d'options sur actions 2004	1,0	0,0
Plan d'options sur actions 2005	4,2	3,7
Plan d'options sur actions 2006	4,5	3,5
Plan d'options sur actions 2007	5,7	4,8
Plan d'options sur actions 2008	5,0	4,0
Plan d'options sur actions 2009	5,9	4,9
Plan d'options sur actions 2010	7,0	6,0
Plan d'options sur actions 2011	8,0	6,9
Plan d'options sur actions 2012	N/A	7,1

Notes relatives à l'état de situation financière

(25) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Millions EUR	Frais de développement	Brevets et marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur comptable brute				
Au 31 décembre 2010	14	195	25	235
Dépenses d'investissements	5	1	7	13
Cessions	0	-1	0	-1
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	120	728	907	1755
Ecart de conversion	0	11	6	17
Autres	-4	-1	1	-5
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Au 31 décembre 2011	134	934	946	2014
Dépenses d'investissements	24	4	21	49
Cessions	0	-3	0	-3
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0
Ecart de conversion	-1	-13	-3	-17
Autres	-10	24	-22	-7
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	-13	0	-13
Au 31 décembre 2012	147	933	941	2022
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2010	-7	-96	-20	-124
Amortissements	-2	-26	-22	-50
Pertes de valeur	0	0	0	0
Reprise de pertes de valeur	0	0	0	0
Cessions et désaffectations	0	1	0	1
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-36	-168	-22	-226
Ecart de conversion	0	-2	-1	-3
Autres	4	6	-4	6
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Au 31 décembre 2011	-41	-285	-69	-395
Amortissements	-16	-71	-111	-198
Pertes de valeur	0	0	0	0
Reprise de pertes de valeur	0	0	0	0
Cessions et désaffectations	0	2	0	2
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	4	3	7
Autres	5	5	2	12
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	13	0	13
Au 31 décembre 2012	-53	-332	-175	-559
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2010	6	100	5	111
Au 31 décembre 2011	93	649	877	1619
Au 31 décembre 2012	94	602	766	1462

La valeur comptable des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2011 repose principalement sur l'acquisition de relations commerciales (696 millions EUR, inclus dans les autres immobilisations incorporelles) et sur des technologies liées à Rhodia (555 millions EUR). L'amortissement moyen de ces immobilisations est de 11 ans.

(26) GOODWILL

Millions EUR	Total
Valeur comptable nette	
Au 31 décembre 2010	68
Issus d'acquisitions	2 653
Cessions et désaffectations	0
Pertes de valeur	0
Écarts de conversion	0
Autres	-4
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	
Au 31 décembre 2011	2 717
Issus d'acquisitions	1
Cessions et désaffectations	
Pertes de valeur	
Écarts de conversion	
Autres	-1
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	
Au 31 décembre 2012	2 717

En 2011, un goodwill provisoire lié à l'acquisition de Rhodia a été comptabilisé pour 2 535 millions EUR. Il a été ajusté de manière rétrospective à 2 651 millions EUR suite à l'allocation finale selon la méthode d'acquisition en septembre 2012.

En dehors de ce nouveau goodwill, il n'y a pas de changement significatif pour les autres goodwills.

Allocation du prix d'acquisition liée à l'acquisition de Rhodia

Le 7 septembre 2011, Solvay a acquis 95,9 % des actions et des droits de vote de Rhodia, ainsi que 97,51 % des obligations convertibles «OCEANE». Le 15 septembre 2011, Solvay a mis en œuvre une procédure de retrait obligatoire (squeeze-out) pour le reste des actions (4,1 %) et des obligations convertibles.

Cette transaction a été comptabilisée conformément à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises. Conformément à cette norme, l'acquéreur dispose, à compter de la date d'acquisition, d'une période maximum d'une année pour finaliser la comptabilisation et l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris.

Durant cette période d'évaluation, l'acquéreur devra ajuster, de manière rétrospective, les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

Ainsi, les montants provisoires comptabilisés pour l'acquisition de Rhodia tels que présentés dans les états financiers annuels de l'exercice 2011 ont été complétés durant le troisième trimestre 2012. Les ajustements inscrits de manière rétrospective à la date d'acquisition sont détaillés dans le tableau ci-après :

Millions EUR	Montants comptabilisés à la juste valeur	Ajustements	Allocation finale du prix d'acquisition	Acquisition de 95,9 % des actions totales	Retrait obligatoire des 4,1 % des actions restantes
Immobilisations corporelles	2 164	- 12	2 152	2 064	
Immobilisations incorporelles	1 607	- 84	1 523	1 460	
Coentreprises - Mises en équivalence	104	- 2	102	97	
Prêts et autres actifs non courants	120	0	120	115	
Fonds de roulement	752	- 8	744	714	
Actifs détenus en vue de la vente	34		34	33	
Provisions	- 2 045	- 41	- 2 086	- 2 000	
Passifs éventuels	- 100	14	- 86	- 83	
Impôts différés	- 504	14	- 490	- 470	
Passifs d'impôts courants	- 15	- 1	- 16	- 16	
Autres dettes non courantes	- 72		- 72	- 69	
Dettes financières	- 1 578		- 1 578	- 1 513	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	931	0	931	893	
Total de l'actif net identifiable	1 398	- 120	1 278	1 225	52
Contrepartie transférée			3 876	3 876	137
Goodwill				2 651	
Réduction des capitaux propres					85
Réconciliation de l'état des flux de trésorerie					
Contrepartie versée pour l'acquisition de Rhodia, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis				2 885	

Description des ajustements et impacts rétrospectifs

- > La valeur des technologies utilisées dans les activités Polyamides and Intermediates, estimée initialement à 94 millions EUR, n'a pas été, au terme d'études plus poussées, comptabilisée dans le bilan de l'acquisition définitif. En conséquence, les charges d'amortissement comptabilisées depuis le 30 septembre 2011 ont été reprises (charge d'amortissement trimestrielle de 2 millions EUR).
- > Suite à un examen détaillé de la situation des impôts différés, aucun actif d'impôt différé n'a plus été comptabilisé pour les activités de Rhodia Brésil (écart de 38 millions EUR par rapport à la comptabilisation provisoire initiale).
- > La juste valeur des provisions environnementales a été revue à la hausse pour un montant de 35 millions EUR.

Le goodwill reflète, principalement, les synergies attendues du regroupement mondial des achats et de la logistique, de la rationalisation des fonctions administratives et des processus, ainsi que du développement futur des activités. Les économies récurrentes annuelles liées à ces synergies sont estimées à 255 millions EUR¹, un rythme annuel qui devrait être atteint début 2015. La direction estime que les synergies à venir, incluses dans le goodwill, reposent sur les réductions de coûts attendues du fait de l'intégration des meilleures pratiques de Solvay et de Rhodia en termes d'achat global de

matières premières et d'énergie, de logistique et d'emballage, de frais généraux et de dépenses informatiques, de biens et de services techniques. La juste valeur des «Prêts et autres actifs non courants» et du «Fonds de roulement» englobe les créances commerciales et autres, pour un montant de 998 millions EUR. Le montant contractuel brut de ces créances est de 1 058 millions EUR, dont 60 millions EUR pour lesquels aucun recouvrement n'est attendu.

1. Outre les synergies liées à l'intégration de Rhodia, d'autres synergies résultant de la mise en œuvre du programme de restructuration Horizon lancé avant l'acquisition de Rhodia sont attendues et se traduiront par des économies annuelles totales de 400 millions EUR.

Goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT (secteurs opérationnels) dont on s'attend à ce qu'elles/ils bénéficient du regroupement d'entreprises.

Les valeurs comptables du goodwill et des pertes de valeur y afférentes ont été allouées comme suit :

Millions EUR	2011			2012	
	Goodwill final suite à l'acquisition de Rhodia	Goodwill existant chez Solvay	A la fin de la période	Mouvements de la période	A la fin de la période
Groupes d'UGT (Secteurs opérationnels)					
Secteur Rhodia	456		456		456
Secteur Plastiques	345		345		345
Secteur Chimie	81		81		81
Unités génératrices de trésorerie¹					
Novecare	477		477	1	478
Polyamides	170		170		170
Rare Earth Systems	161		161		161
Specialty Polymers	147	39	186		186
Acetow	120		120		120
Soda ash and derivatives EMEA	120		120		120
Chlorovinyls Europe	119	3	122		122
Aroma Performances	82		82		82
Silica	72		72		72
Coatis	49		49		49
Energy Services	49 ²		49		49
Fluorochemicals	43	7	50		50
Eco Services	42		42		42
Soda ash and derivatives NAFTA	42		42		42
Peroxyde d'hydrogène Europe	20		20		20
Emerging biochemicals	18	2	20		20
Peroxyde d'hydrogène Mercosur	14		14		14
Olefins	11		11		11
Peroxyde d'hydrogène NAFTA	7		7		7
Peroxyde d'hydrogène Asie	5	6	11		11
PCC		4	4		4
Plastics Integration	4		4		4
PVC Mercosur		2	2		2
Total goodwill	2654	63	2717	1	2717

1. Suite à l'intégration de Rhodia et au plan de restructuration Horizon, le périmètre des UGT a été revu, entraînant la réduction de leur nombre.

2. Inclut un ajustement de l'allocation du prix d'acquisition de 2 millions EUR relatif à l'acquisition des actions d'Orbéo en décembre 2011.

Un goodwill de 1 million EUR a été comptabilisé suite à l'acquisition de 62,36 % de Sunshield Chemicals Limited par Rhodia Amine Chemicals le 12 décembre 2012.

Tests de dépréciation

Conformément à la méthodologie adoptée par le Groupe pour la mise en œuvre des tests de dépréciation (voir Chapitre 7 des principes comptables IFRS), la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT correspond à leur valeur d'utilité, par définition égale à la somme des flux de trésorerie nets issue des dernières prévisions pour chaque UGT ou groupe d'UGT et déterminée sur la base des méthodes suivantes :

- > Un plan d'affaires sur un horizon à cinq ans préparé par la direction en fonction des hypothèses de croissance et de rentabilité, en prenant en compte les performances passées, les évolutions prévisibles du contexte économique et des développements attendus sur les marchés ;
- > la prise en compte d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux de trésorerie normatif obtenu par extrapolation du dernier flux de l'horizon explicite du plan d'affaires, affecté d'un taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité et la localisation des actifs ;
- > une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital.

Les principales hypothèses retenues en 2012 pour la mise en œuvre des tests de valeur annuels sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Le coût moyen pondéré du capital utilisé pour les futurs flux de trésorerie actualisés était de 8,7 % en 2012 (8,7 % en 2011).

Taux de croissance à long terme

Le taux de croissance à long terme était de 2 % en 2012, sauf pour Specialty Polymers (4 %) et Emerging Chemicals (3 %), pour refléter les spécificités de leurs marchés.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2012 n'ont conduit à enregistrer aucune perte de valeur du goodwill, les montants recouvrables des groupes d'UGT étant sensiblement plus élevés que leurs valeurs comptables.

Une évolution raisonnable portant sur une hypothèse importante sur laquelle repose la valeur recouvrable des UGT n'entraînerait pas de perte de valeur pour les UGT concernées.

La différence entre la valeur comptable d'une UGT et sa valeur d'utilité représentée, dans tous les cas, plus de 10 % de la valeur comptable.

(27) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS LES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT)

Millions EUR	Terrains et bâtiments	Agencements et matériel	Autres immo- bilisations corporelles	Immobi- lisations en cours	Total
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2010	1 935	8 015	88	256	10 294
Dépenses d'investissements	15	72	6	501	594
Cessions et désaffectations	- 14	- 49	- 3	0	- 66
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	1 140	4 062	227	227	5 656
Ecarts de conversion	23	75	4	4	106
Autres	19	150	0	- 268	- 98
Au 31 décembre 2011	3 119	12 325	323	719	16 486
Dépenses d'investissements	34	187	3	515	739
Cessions et désaffectations	- 74	- 99	- 23	0	- 197
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	1	7	- 6	- 2	- 1
Ecarts de conversion	- 35	- 181	- 4	- 8	- 229
Autres	70	550	- 44	- 654	- 78
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	- 88	- 551	0	- 34	- 672
Au 31 décembre 2012	3 026	12 238	248	536	16 048
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2010	- 1 131	- 5 772	- 79	- 37	- 7 018
Amortissements	- 46	- 357	- 10	2	- 410
Dépréciations d'actifs	- 1	- 4	0	0	- 5
Reprise de pertes de valeur	0	10	0	0	10
Cessions et désaffectations	7	45	2	0	55
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	- 478	- 2 851	- 175	0	- 3 503
Ecarts de conversion	- 10	- 56	- 2	0	- 69
Autres	12	74	9	0	94
Au 31 décembre 2011	- 1 647	- 8 910	- 254	- 34	- 11 298
Amortissements	- 76	- 537	- 16	1	- 628
Dépréciations d'actifs	- 15	- 98	0	- 2	- 115
Reprise de pertes de valeur	48	68	0	32	148
Cessions et désaffectations	41	93	23	0	158
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	- 2	6	0	4
Ecarts de conversion	12	89	3	0	105
Autres	8	27	37	2	72
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	42	405	0	0	447
Au 31 décembre 2012	- 1 588	- 8 865	- 200	- 2	- 11 107
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2010	804	2 243	10	219	3 276
Au 31 décembre 2011	1 472	3 415	69	685	5 641
Au 31 décembre 2012	1 438	3 374	47	534	5 393

Contrats de location-financement

Millions EUR	Terrains et bâtiments	Agencements et matériel	Total
Valeur comptable nette des contrats de location-financement compris dans le tableau précédent	3	2	5

Les valeurs comptables des engagements au titre de location-financement sont proches de leurs justes valeurs.

Engagements au titre de contrats de location-financement

Millions EUR	Paiements minimaux au titre de la location-financement		Valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location-financement	
	2011	2012	2011	2012
Montants payables dans le cadre des contrats de location-financement				
Dans 1 an	3	2	3	2
De la 2ème à la 5ème année incluse	3	2	2	1
Au-delà de 5 ans	1	1	1	1
Moins : charges financières futures	-1	-1	0	-1
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0		0	
Valeur actuelle des paiements minimaux au titre des contrats de location-financement	6	4	6	3
Moins : montant dû pour règlement dans les 12 mois			3	2
Montant dû pour règlement après 12 mois			3	1

Engagements au titre de contrats de location simple

Millions EUR	2011	2012
Montant total des paiements minimaux au titre des contrats de location simple comptabilisés dans le résultat de l'exercice	65	71

Millions EUR	2011	2012
Dans 1 an	75	75
De la 2ème à la 5ème année incluse	229	253
Au-delà de 5 ans	70	148
Montant total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables	373	476

Les contrats de location simple sont principalement liés à la logistique.

(28) PARTICIPATIONS DISPONIBLES À LA VENTE

Millions EUR	2011	2012
Valeur comptable au 1er janvier	62	80
Acquisition NBD	24	9
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-8	13
Actifs financiers disponibles à la vente cédés pendant l'année	0	
Actifs financiers disponibles à la vente dépréciés pendant l'année	0	-4
Transfert de Plextronics hors du poste autres participations	0	-31
Autres	2	0
Valeur comptable au 31 décembre	80	66
Dont comptabilisé directement en capitaux propres	3	16

Le gain sur la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (+13 millions EUR) est principalement lié à la variation au prix du marché de la participation dans AGEAS (auparavant Fortis).

(29) PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

Millions EUR	2011	2012
Valeur comptable au 1er janvier	346	704
Changement dans le périmètre de consolidation - Rhodia	86	
Consolidation globale d'Orbéo	-30	
Reprise de dépréciation de la coentreprise Soda Ash		34
Résultat net des entreprises associées et coentreprises	62	183
Dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises	-57	-53
Transfert de Plextronics hors des actifs disponibles à la vente		31
Transfert de Rusvinyl - valeur comptable à décembre 2010	183	
Augmentation de capital dans Rusvinyl	165	
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	-90	-18
Autres	40	-12
Valeur comptable au 31 décembre	704	869

En 2012, le transfert vers les actifs détenus en vue de la vente est lié à Solalban (participation détenue par Solvay Indupa).

(30) AUTRES PARTICIPATIONS

Millions EUR	2011	2012
Valeur comptable au 1er janvier	275	123
Cédées en cours d'année	-1	-8
Acquises en cours d'année	44	19
Changements de méthode de consolidation	-187	-1
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0
Transfert de NBD vers 'participations disponibles à la vente'	0	0
Liquidations	0	0
Dépréciation	-4	-8
Autres	-4	-1
Valeur comptable au 31 décembre	123	122

En 2011, le changement de méthode de consolidation concerne principalement Rusvinyl qui a été transféré des autres participations vers les participations dans les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement.

(31) STOCKS

Millions EUR au 31 décembre	2011	2012
Produits finis	899	592
Matières premières et fournitures	702	848
En cours de fabrication	44	36
Autres stocks	9	7
Total	1 654	1 483
Réductions de valeur	-76	-61
Total net	1 578	1 422

(32) PROVISIONS

Millions EUR	Avantages du personnel	Provisions environnementales	Litiges	Autres	Total
Au 31 décembre 2011	2 634	826	601	156	4 216
Dotations	124	206	35	53	418
Reprises	-10	-152	-65	-21	-249
Utilisations	-267	-73	-39	-46	-425
Augmentation du fait de la valeur temps de l'argent	101	37	0	0	138
Ecarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	446	0	0	0	446
Ecarts de conversion	0	-15	-8	1	-22
Acquisitions et variations dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0	0
Transfert aux passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	-4	-27	-6	-3	-40
Reclassement	0	0	27	-27	0
Au 31 décembre 2012	3 025	800	544	113	4 482
Dont provisions courantes	63	123	97	24	306

Au total, les provisions ont augmenté de 269 millions EUR.

Les principaux événements à signaler en 2012 sont :

- > les évolutions significatives des taux d'actualisation sur les avantages du personnel, partiellement compensées par la bonne performance des actifs du régime, ont eu un impact total comptabilisé en capitaux propres à hauteur de 446 millions EUR,
- > la comptabilisation des plans de restructurations suite à l'intégration de Rhodia pour un impact total au résultat de 53 millions EUR,

> la diminution des taux d'actualisation utilisés pour le calcul des passifs environnementaux pour un impact total en résultat de 50 millions EUR,

> l'examen des provisions liées à l'activité pharmaceutique cédée en 2010, qui s'est traduit par une diminution des provisions de 50 millions EUR,

> le classement de Solvay Indupa en « actif détenu en vue de la vente », qui s'est traduit par une diminution des provisions de 37 millions EUR.

La direction estime l'utilisation des provisions (sorties de trésorerie) comme suit :

Millions EUR au 31 décembre 2012	Jusqu'à 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Au-delà de 10 ans	Total
Total provisions environnementales	385	176	240	800
Total provisions litiges	478	66	0	544
Total autres provisions	47	19	45	113
Total	910	262	285	1 457

Provisions pour avantages du personnel

Aperçu

A la fin de l'année, les provisions pour avantages du personnel se composaient comme suit :

Millions EUR	2011	2012
Avantages du personnel	2 634	3 025
Avantages postérieurs à l'emploi	2 431	2 808
Autres avantages à long terme	74	76
Avantages du personnel qui ne sont pas évalués selon IAS 19	26	26
Indemnités de fin de contrat de travail	103	115

Les chiffres présentés pour 2011 prennent en compte l'acquisition de Rhodia le 30 septembre 2011.

Solvay gère plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dans le monde entier. Parmi eux figurent les régimes de retraite, les régimes à cotisations définies et ceux à prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

En vertu de l'IAS 19 Avantages du personnel, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régimes à cotisations définies et régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont des régimes en vertu desquels la société verse des cotisations déterminées à une entité ou un fonds distinct(e), en accord avec les dispositions du régime. Lorsque les cotisations ont été payées, il n'y a pas d'obligation supplémentaire pour la société.

Pour les régimes à cotisations définies, Solvay verse des contributions à des fonds de pension sous administration publique ou privée ou à des compagnies d'assurance. Pour l'année 2012, les dépenses s'élèvent à 14,5 millions EUR contre 15,8 millions EUR pour l'année 2011.

Régimes à prestations définies

Tous les régimes qui ne sont pas à cotisations définies sont présumés être à prestations définies. Ces régimes sont soit financés à l'extérieur par des fonds de pension ou des compagnies d'assurance (« régimes capitalisés »), soit financés au sein du Groupe (« régimes non capitalisés »).

Les régimes à prestations définies les plus importants du Groupe sont situés en Belgique, au Brésil, en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. La plupart des régimes propose des avantages liés au salaire et aux années de service. Pour la majorité de ces régimes, le financement est externalisé dans des fonds légalement indépendants établis conformément aux exigences légales applicables et aux pratiques communes dans chaque pays. Dans certains pays, tels que la France et l'Allemagne, il existe des régimes non capitalisés.

La société propose également des avantages médicaux postérieurs à l'emploi dans certains pays. Les principaux régimes de ce type sont aux États-Unis. Ils sont non capitalisés.

La plupart des régimes à prestations définies est évaluée annuellement par des actuaires indépendants.

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Le passif net résulte de la compensation des provisions et des actifs de régime inscrits à l'actif.

Millions EUR	2011	2012
Passif net	2 426	2 805
Provisions	2 431	2 808
Actifs du régime inscrits à l'actif	-5	-3
Charge opérationnelle	26	36
Charge financière	50	93

Ces provisions sont principalement constituées pour la couverture d'avantages postérieurs à l'emploi, accordés par la plupart des sociétés du Groupe, soit en accord avec les règles et pratiques locales, soit à la suite de pratiques établies qui génèrent des obligations implicites.

Ces dernières années, le Groupe a minimisé son exposition au risque lié aux régimes à prestations définies en convertis-

sant les régimes actuels en régimes de retraite présentant un profil de risque moindre pour services futurs (les régimes hybrides, les régimes de retraite à solde de caisse, les régimes à cotisations définies) ou en les refusant aux nouveaux arrivants.

Ces provisions sont comptabilisées sur la base des méthodes comptables IFRS définies au point 9 du présent rapport.

Répartition par pays des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

En 2012, les régimes de retraite les plus importants se trouvent au Royaume-Uni, en France, aux États-Unis, en Allemagne et en Belgique. Ces cinq pays représentent 93 % des engagements totaux au titre des régimes à prestations définies.

Millions EUR	2011	2012
Royaume-Uni	29 %	28 %
France	24 %	25 %
États-Unis	16 %	16 %
Allemagne	14 %	15 %
Belgique	10 %	9 %
Autres pays	7 %	7 %

Charge nette

Millions EUR	2011	2012
Coût des services rendus : employeur	28	45
Coût financier	105	209
Rendement attendu des actifs du régime	-55	-116
Coût des services passés comptabilisés dans l'année	1	-3
Pertes / gains (-) sur réductions / liquidations de régimes	-3	-6
Charge nette comptabilisée - Régimes à prestations définies	76	129

La charge de ces régimes est comptabilisée en coût des ventes, en frais commerciaux et administratifs, en frais de recherche et développement, en autres charges et produits d'exploitation ou financiers et en éléments non récurrents.

L'augmentation de la charge nette est essentiellement due à l'intégration de Rhodia le 30 septembre 2011. Au dernier trimestre 2011, Rhodia représentait 18 millions EUR de charge nette.

En 2012, le règlement du Plan de pension américain aux participants différés a été réalisé et s'est traduit par un résultat net positif de 8 millions EUR (diminution des obligations au titre des régimes à prestations définies et des actifs du régime de, respectivement, 30 millions EUR et 22 millions EUR).

Passif net

Les montants inscrits à l'état de situation financière pour des régimes à prestations définies sont les suivants :

Millions EUR	2011	2012
Obligations à prestations définies - régimes capitalisés	2 531	2 762
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	-1 818	-1 931
Déficit des plans capitalisés	713	831
Obligations à prestations définies - régimes non capitalisés	1 702	1 969
Déficit / Surplus (-) de financement	2 415	2 800
Coûts des services passés non comptabilisés	7	4
Montants non comptabilisés comme actif suite au plafonnement des actifs	4	1
Obligation nette au bilan	2 426	2 805
Provision comptabilisée au bilan	2 431	2 808
Actif comptabilisé au bilan	-5	-3

L'augmentation du passif net de 379 millions EUR entre 2011 et 2012 est principalement due à l'effet net de la baisse des taux d'actualisation dans la zone euro, au Royaume-Uni et aux États-Unis et de la compensation par la bonne performance des actifs du régime.

Les obligations au titre des prestations définies ont évolué comme suit :

Millions EUR	2011	2012
Obligations à prestations définies en début de période	1 477	4 233
Coût des services rendus : employeur	28	45
Coût financier	105	209
Contributions réelles de l'employé	4	4
Changement de régime	0	6
Acquisitions / Cessions (-)	2 609	0
Réductions de régimes	-3	-4
Liquidations de régimes	-10	-30
Pertes / gains (-) actuariel(le)s	89	532
Avantages réels payés	-141	-276
Écarts de conversion	75	-7
Reclassement		22
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente		-4
Obligations à prestations définies en fin de période	4 233	4 731
Obligations à prestations définies - régimes capitalisés	2 531	2 762
Obligations à prestations définies - régimes non capitalisés	1 702	1 969

L'acquisition de Rhodia a augmenté l'obligation au titre des prestations définies de 2 609 millions EUR au 30 septembre 2011. Le transfert à une société d'assurance de toutes les obligations de retraite de Solvay Chemicals and Plastics Holding a généré un règlement de 10 millions EUR en 2011.

La juste valeur des actifs du régime a évolué comme suit :

Millions EUR	2011	2012
Juste valeur des actifs du régime en début de période	601	1 818
Rendement attendu des actifs du régime	55	116
Gains / pertes (-) actuariel(le)s	-5	83
Contributions réelles de l'employeur	120	206
Contributions réelles de l'employé	4	4
Acquisitions / Cessions (-)	1 140	0
Liquidations de régimes	-10	-22
Avantages réels payés	-141	-276
Écarts de conversion	54	-8
Reclassement		10
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	1 818	1 931
Rendement réel des actifs du régime	50	199

L'acquisition de Rhodia a entraîné une augmentation des actifs de 1 140 millions EUR au 30 septembre 2011.

En 2012, le rendement total des actifs du régime s'élève à 199 millions EUR.

Ce résultat relativement positif est lié aux conditions de marchés favorables qui ont impacté de manière positive le portefeuille d'actifs durant l'année.

Le transfert à une société d'assurance de toutes les obligations de retraite de Solvay Chemicals and Plastics Holding a généré un règlement de 10 millions EUR en 2011.

En 2013, le Groupe s'attend à payer des cotisations en espèces (y compris les paiements de prestations directes) pour les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi proches du montant de 206 millions EUR versé en 2012.

Les principales catégories d'actifs du régime sont les suivantes :

	2011	2012
Obligations	51 %	49 %
Actions	34 %	36 %
Immobilier	2 %	2 %
Autres actifs	13 %	13 %

En ce qui concerne les actifs investis, il faut souligner les points suivants :

- Ces actifs ne comprennent pas de participation directe dans les actions du groupe Solvay ni dans des biens immobiliers ou d'autres actifs occupés ou utilisés par Solvay. Ceci n'exclut pas la présence d'actions Solvay dans des investissements de type « fonds commun de placement ».

Evolutions du passif net au cours de l'exercice :

Millions EUR	2011	2012
Montant net comptabilisé au début de la période	880	2 426
Charge nette - Régimes à prestations définies	76	129
Contributions réelles de l'employeur / avantages réels payés directement	-120	-206
Impact des acquisitions / cessions	1 469	0
Ecart actuariels et changements dans le plafonnement des actifs comptabilisés en autres éléments du résultat global	99	446
Reclassement		12
Ecart de conversion	22	2
Transfert aux passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente		-4
Montant net comptabilisé en fin de période	2 426	2 805

L'acquisition de Rhodia a entraîné une augmentation du passif net de 1 469 millions EUR au 30 septembre 2011.

L'impact des variations du plafonnement des actifs comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à 3 millions EUR en 2012.

Un montant cumulé de 729 millions EUR a été comptabilisé en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2012.

Hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre.

Ces hypothèses ne sont pas liées à un secteur spécifique.

	Eurozone		Royaume-Uni		Etats-Unis	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Taux d'actualisation	4,75 %	3,25 %	4,75 %	4,25 %	4,75 %	3,75 %
Taux attendus pour de futures augmentations de salaires	3,0 % - 4,5 %	2,5 % - 4,2 %	3,25 %	3,25 %	4,50 %	3,0 % - 4,5 %
Taux attendus d'accroissement des retraites	0 % - 2,0 %	0 % - 2,0 %	2,75 %	2,50 %	NA	NA
Taux attendus d'accroissement des dépenses médicales	2,00 %	2,00 %	6,50 %	6,50 %	5,0 % - 7,5 %	5,0 % - 7,5 %

Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer la charge annuelle

Ces hypothèses ne sont pas liées à un secteur spécifique.

	Eurozone		Royaume-Uni		Etats-Unis	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %	5,40 %	4,75 %	5,50 %	4,75 %
Taux attendus pour de futures augmentations de salaires	3,0 % - 4,5 %	3,0 % - 4,5 %	3,80 %	3,25 %	4,50 %	4,50 %
Taux attendus de rendement à long terme des actifs du régime	4,75 % - 6,0 %	3,56 % - 6,0 %	6,20 %	5,7 % - 6,1 %	7,25 %	6,0 % - 7,25 %
Taux attendus d'accroissement des dépenses médicales	0 % - 2,0 %	0 % - 2,0 %	3,30 %	2,75 %	NA	NA
Taux attendus d'accroissement des dépenses médicales	0 % - 2,0 %	2,00 %	NA	6,50 %	5,0 % - 7,5 %	5,0 % - 7,5 %

Le taux de rendement attendu est défini au niveau local en utilisant une approche par composante (dite « building block approach »), qui tient compte de facteurs tels que l'inflation à long terme et les rendements attendus à long terme pour chaque catégorie d'actifs.

La sensibilité à un changement de pourcentage dans les taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations définies est la suivante :

Millions EUR	Augmentation de 0,25 %	Diminution de 0,25 %
Zone Euro	-59	63
Royaume-Uni	-49	51
Etats-Unis	-18	20
Autres	-9	10
Total	-135	144

Les hypothèses retenues pour les dépenses médicales ont un impact sur les montants comptabilisés dans le compte de résultats. La sensibilité à un changement de pourcentage dans les taux attendus d'accroissement des dépenses médicales est la suivante :

Millions EUR	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Impact sur le cumul du coût des services rendus et du coût financier	1	-1
Impact sur les obligations au titre des régimes à prestations définies	14	-12

Evolution historique des régimes à prestations définies :

Millions EUR	2008 ¹	2009 ¹	2010	2011	2012
Obligations au titre des régimes à prestations définies	2 232	2 344	1 477	4 235	4 731
Actifs du régime	-1 049	-1 239	-601	-1 819	-1 931
Déficit / excédent (-)	1 183	1 105	876	2 416	2 800
Ajustements liés à l'expérience des obligations au titre du régime	6	22	34	44	9
Ajustements liés à l'expérience des actifs du régime	336	-95	-24	6	-83

1. Données non retraitées suite à l'élimination de la méthode de consolidation proportionnelle, vu son impraticabilité et son impact limité.

Dont évolution historique des régimes médicaux postérieurs à l'emploi :

Millions EUR	2008 ¹	2009 ¹	2010	2011	2012
Obligations au titre des régimes à prestations définies	106	79	75	113	147

1. Données non retraitées suite à l'élimination de la méthode de consolidation proportionnelle, vu son impraticabilité et son impact limité.

Provisions environnementales

Ces provisions s'élèvent à 801 millions EUR, contre 826 millions EUR à fin 2011.

Elles visent à couvrir les risques et charges des principales problématiques suivantes :

- > l'exploitation des mines et forages dans la mesure où la législation et/ou les permis d'exploitation relatifs aux carrières, mines et forages contiennent des obligations de dédommagement des tiers. Ces provisions, constituées sur la base d'expertises locales, devraient être utilisées sur un horizon de 10 à 20 ans ;
- > les provisions relatives à la cessation des activités d'électrolyses au mercure : les étalements prévisionnels de dépenses font suite aux réaffectations envisagées des sites, aux dispositions réglementaires nationales en matière de gestion des sols contaminés et de l'état de contamination des sols et des nappes souterraines. La plupart de ces provisions pourra être utilisée sur un horizon de 10 à 20 ans ;
- > les digues, décharges et terrains : les provisions concernent principalement les digues de souduière, les anciennes digues à chaux, ainsi que les terrains et décharges liés à l'activité de certains sites industriels ; ces provisions ont un horizon de 1 à 20 ans ;
- > les provisions liées à divers types de pollution (organique, inorganique) résultant de diverses productions chimiques spécialisées ; elles couvrent principalement les activités arrêtées ou les sites fermés. La plupart de ces provisions a un horizon de 1 à 20 ans.

Les montants estimés sont actualisés en fonction de la date probable de survenance des dépenses. Ces provisions, outre les mises à jour annuelles, sont ajustées chaque année pour tenir compte du rapprochement de l'échéance.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges s'établissent à 544 millions EUR à fin 2012 par rapport à 601 millions EUR à fin 2011.

Les principales provisions à fin 2012 servent à couvrir :

- > les conséquences financières de l'amende de 175 millions EUR infligée par les autorités européennes pour non-respect des règles de concurrence dans le domaine des peroxydés, ainsi que le risque financier potentiel concernant les litiges civils y afférents. Cette amende a été réduite en 2011 à la suite de l'appel interjeté par Solvay. La procédure d'appel est néanmoins encore en cours ;
- > les risques liés à la vente du secteur Pharmaceutique pour lequel le Groupe reste responsable (44 millions EUR) ;
- > les risques fiscaux (217 millions EUR).

Autres provisions

Les autres provisions, établies pour couvrir les risques spécifiques tels que les obligations liées à la fermeture ou à la cession d'activités, s'élèvent à 115 millions EUR, contre 153 millions EUR fin 2011.

Politique du Groupe en matière d'assurance

Le Groupe Solvay a pour politique de souscrire à des assurances uniquement pour couvrir des risques très importants, lorsque les dispositions légales le requièrent et lorsque les assurances constituent la meilleure solution financière pour Solvay.

Le Groupe maintient et développe des couvertures d'assurance appropriées pour les risques assurables, conformément à sa politique visant à limiter l'impact financier des risques susceptibles de se matérialiser.

En 2011, les polices d'assurance globales ont été renouvelées avec une couverture plus étendue et un niveau de primes inférieur. Le travail de consolidation du risque lié à Rhodia avec celui de Solvay dans des programmes d'assurance communs a été lancé et s'est poursuivi en 2012. Cette consolidation conduit à une amélioration de la couverture et à un niveau de primes inférieur par rapport à des programmes d'assurance individualisés.

(33) ENDETTEMENT NET

L'endettement net du Groupe correspond au solde entre les dettes financières et les autres créances courantes – Instruments financiers, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie. A fin 2012, l'endettement net se chiffrait à 1 125 millions EUR, contre 1 760 millions EUR à fin 2011.

Millions EUR	2011	2012
Dettes financières	4 168	3 652
– Autres créances courantes – Instruments financiers	- 464	- 758
– Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 1 943	- 1 768
Endettement net	1 760	1 125

Passifs (+) / Actifs (-)

La notation à long terme de Solvay a été confirmée par deux agences de notation : BBB+ (perspective négative) pour Standard and Poors et Baa1 (perspective négative) pour Moody's.

Dettes financières

Les dettes financières ont diminué, passant de 4 168 millions EUR fin 2011 à 3 652 millions fin 2012. A la fin de l'année 2012, la réduction de l'endettement net résulte principalement du reclassement vers « Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente » (voir Note 15), à la réduction des emprunts à court terme et à l'utilisation de la trésorerie pour refinancer la dette externe par un financement interne (par exemple, l'arrêt des programmes de titrisation en Europe et aux Etats-Unis, etc.) :

Millions EUR	2011	2012
Prêts subordonnés	504	504
Emprunts obligataires	2 400	2 366
Dettes de locations – financement à long terme	0	3
Dettes à long terme envers des institutions financières	337	366
Autres dettes à long terme	133	82
Montant dû dans les 12 mois (indiqué sous dettes courantes)	106	60
Autres emprunts à court terme (y compris les découverts)	688	271
Total dette financière (court et long terme)	4 168	3 652

Emprunts et lignes de crédit

Les emprunts les plus importants échéant au-delà de 2012 sont :

Millions EUR (sauf mention contraire)						2011		2012	
	Montant nominal	Coupon	Echéance	Sécurisé		Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
Emission d'obligations EMTN par Solvay SA (Belgique)	500	4,99 %	2014	No		495	525	496	520
Emission d'obligations EMTN par Solvay SA (Belgique)	500	300	4,75 %	2018	No	489	538	490	558
	200 (tap)	5,71 %							
Retail	500	5,01 %	2015	No		499	534	499	548
Banque Européenne d'Investissement	300	3,90 %	2016	No		300	330	300	336
Dette fortement subordonnée émise par Solvay Finance SA (France) avec le support de Solvay SA (Belgique)	500	(1)	6,375 %	2104	No	497	485	498	538
Obligation senior Rhodia	500	(2)	7,00 %	2018	No	555	539	530	559
Obligation senior Rhodia (400 millions USD)	303	(2)/(3)	6,875 %	2020	No	362	336	350	346
Total	3 103					3 197	3 287	3 163	3 405

(1) Cette dette a reçu un traitement partagé entre capitaux propres (50 %) et dette (50 %) par les agences de notation Moody's et Standard & Poors. Selon les normes IFRS, cependant, elle est traitée à 100 % comme de la dette. Cette dette est subordonnée aux autres dettes du Groupe et fait l'objet d'une cotation au Luxembourg. Le coupon payé est à taux fixe pendant les dix premières années. En 2016, le coupon devient flottant (Euribor 3 mois + 335 points de base) jusqu'à son échéance en 2104. Solvay dispose d'une option pour le rachat au pair à compter de 2016. L'émetteur dispose d'une option de non-paiement du coupon selon les règles du mécanisme de report du coupon.

(2) Les dettes senior de 500 millions EUR à 7,00 % à échéance 2018 et de 400 millions USD à 6,875 % ont été consolidées dans les comptes du groupe Solvay à leur juste valeur à la date d'acquisition (septembre 2011, voir également la note sur l'allocation du prix d'acquisition). Elles sont toutes deux remboursables, respectivement en 2014 et 2015. En 2012, la direction a décidé d'exercer, en 2014, son option d'achat sur la dette senior Rhodia de 500 millions EUR.

(3) Equivalent à 400 millions USD ; 1 EUR = 1,3194 USD (31 décembre 2012).

Aucun défaut sur la dette financière susmentionnée n'a été enregistré. Il n'y a pas de covenants sur Solvay SA, Rhodia SA ni sur aucun autre véhicule financier détenu par le Groupe.

Tant les obligations senior non garanties en circulation de Solvay que celles de Rhodia ont la notation «BBB+», selon Standard & Poors. Selon Moody's, il y a un degré de différence entre les notations des obligations non garanties de Solvay (Baa1) et celles de Rhodia (Baa2).

La direction estime que la juste valeur de la dette à taux flottant (529 millions EUR) ne diverge pas de manière significative de sa valeur faciale (529 millions EUR – voir également la Note 34 sur la gestion du risque de taux d'intérêt). La juste valeur est déterminée sur la base des prix cotés sur le marché fin 2012. Les dettes à long terme sont évaluées au coût amorti.

Autres créances courantes – Instruments financiers et Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'ensemble de la trésorerie disponible, qui cumule les « autres créances courantes – instruments financiers » et « trésorerie et équivalents de trésorerie », s'élevait à 2 526 millions EUR à fin 2012, contre 2 407 millions EUR à fin 2011.

A fin 2012, une partie de cette trésorerie est investie par Solvay SA et Solvay CICC conformément aux critères des instruments suivants :

- > Autres créances courantes – instruments financiers à hauteur de 758 millions EUR (dont les fonds de trésorerie «Money Market Funds» – pour 663 millions EUR) ;
- > Trésorerie et équivalents de trésorerie à hauteur de 1 768 millions EUR, dont les obligations et les billets de trésorerie à moins de trois mois (137 millions EUR).

Autres créances courantes – instruments financiers :

Millions EUR	Classification	2011	2012
Fonds de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	392	663
Obligations et billets de trésorerie à plus de 3 mois	Actifs détenus jusqu'à échéance	30	0
Compte courant financier		25	46
Autres actifs financiers courants		17	49
Autres créances courantes – Instruments financiers		464	758

Les instruments sous-jacents dans les fonds de trésorerie sont évalués quotidiennement. Cependant, les fonds sont gérés de telle façon que la valeur totale de l'actif net de chaque fonds est stable.

Le compte courant financier représente intégralement des dettes des sociétés totalement consolidées vis-à-vis des sociétés mises en équivalence. Elles ont augmenté de 21 millions EUR, en raison, notamment, du reclassement des actifs en «Actifs détenus en vue de la vente».

Les « autres actifs financiers courants » comprennent principalement les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Depuis 2012, cela comprend les « intérêts à recevoir » et les « devises à verser/recevoir – actifs ».

La direction a fait le choix de considérer les obligations et les billets de trésorerie à plus de 3 mois comme des actifs détenus jusqu'à échéance ; ils ne sont donc pas réévalués au prix du marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 1 768 millions EUR à fin 2012 contre 1 943 millions EUR à fin 2011.

Millions EUR	Classification	2011	2012
Valeurs mobilières de placement	Actifs disponibles à la vente	274	120
Titres à revenu fixe	Actifs disponibles à la vente	162	171
Dépôts à terme	Prêts et créances	700	378
Obligations et billets de trésorerie à moins de 3 mois	Actifs détenus jusqu'à échéance	0	137
Trésorerie	Prêts et créances	807	961
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 943	1 768

La valeur comptable est la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe et des dépôts à terme. La direction a fait le choix de considérer les obligations et les billets de trésorerie à moins

de 3 mois comme des actifs détenus jusqu'à échéance ; ils ne sont donc pas réévalués au prix du marché.

(34) INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Aperçu des instruments financiers

Le tableau suivant donne un aperçu de la valeur comptable de tous les instruments financiers par classe et par catégorie tels que définis par IAS 39 – Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation.

Millions EUR	2011	2012
	Valeur comptable	Valeur comptable
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction	173	54
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture ¹	128	21
Participations disponibles à la vente – New Business Development / AGS (auparavant Fortis)	80	66
Prêts et créances (inclut les créances commerciales, les prêts et autres actifs non courants à l'exception des excédents de fonds de pension)	2 726	2 078
Autres créances courantes – instruments financiers (classification: voir page précédente)	464	758
Fonds communs de placement ¹	392	663
Obligations et billets de trésorerie à plus de 3 mois ¹	30	0
Compte courant financier ¹	25	46
Autres actifs financiers courants ¹	17	49
Trésorerie et équivalents de trésorerie (classification: voir page précédente)	1 943	1 768
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Obligations et billets de trésorerie à moins de 3 mois ¹	0	137
Trésorerie et équivalents de trésorerie, sauf obligations et billets de trésorerie à moins de 3 mois ¹	1 943	1 631
Total Actifs financiers	7 921	7 272
Passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction	- 179	- 50
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture	- 104	- 6
Passifs financiers évalués au coût amorti (inclut les dettes financières à long terme, les autres passifs non courants, les dettes financières à court terme, les créances commerciales et les dividendes à payer inclus dans les autres passifs courants)	- 6 674	- 5 589
Dettes de location-financement	0	3
Total Passifs financiers	- 6 957	- 5 642

1. Le montant total correspond aux « autres créances courantes - instruments financiers » à l'état de situation financière (bilan) (464 millions EUR en 2011 et 758 millions en 2012) et « trésorerie et équivalents de trésorerie » (1 943 millions EUR en 2011 et 1 768 millions EUR en 2012).

Juste valeur des instruments financiers

1. Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

Millions EUR	2011		2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances (inclut les créances commerciales, les prêts et autres actifs non courants à l'exception des excédents de fonds de pension)	2 726	2 726	2 078	2 078
Autres créances courantes – instruments financiers (classification: voir page précédente)				
Obligations et billets de trésorerie à plus de 3 mois	30	30	0	0
Compte courant financier	25	25	46	46
Autres actifs financiers courants	17	17	49	49
Trésorerie et équivalents de trésorerie (classification: voir page précédente)				
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Obligations et billets de trésorerie à moins de 3 mois	0	0	137	137
Trésorerie et équivalents de trésorerie, sauf obligations et billets de trésorerie à moins de 3 mois	1 943	1 943	1 631	1 631
Total Actifs financiers	4 741	4 741	3 941	3 941
Passifs financiers évalués au coût amorti (inclut les dettes financières à long terme, les autres passifs non courants, les dettes financières à court terme, les créances commerciales et les dividendes à payer inclus dans les autres passifs courants)	- 6 674	- 6 765	- 5 589	- 5 832
Dettes de location-financement	0	0	3	3
Total Passifs financiers	- 6 674	- 6 765	- 5 586	- 5 829

2. Techniques d'évaluation et hypothèses utilisées afin de déterminer la juste valeur

L'activité de New Business Development (NBD) de Solvay a développé un portefeuille de « *Corporate Venturing* » comprenant des placements directs dans des sociétés en phase de lancement et des investissements dans des fonds de capital risque. Tous ces instruments sont liés aux plateformes NBD. Ils sont tous évalués à la juste valeur selon les directives d'évaluation publiées par l'*European Private Equity and Venture Capital Association*.

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers à des termes et conditions standards et négociés sur des marchés actifs et liquides sont les prix cotés du marché.

Les justes valeurs des instruments dérivés sont calculées sur la base des prix cotés. Si de tels prix ne sont pas disponibles, une analyse de flux de trésorerie actualisés est effectuée en utilisant la courbe de rendement applicable à la durée des instruments pour les dérivés non optionnels et des modèles d'évaluation d'options pour les dérivés optionnels.

Les contrats de change à terme sont évalués sur la base des taux de change à terme cotés et des courbes de rendement dérivées des taux d'intérêt cotés dont les échéances des contrats correspondent.

Les swaps de taux d'intérêt sont évalués à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés sur la base des courbes de rendements applicables, dérivées des taux d'intérêts cotés.

Les swaps et options de prix d'énergie –taux fixe contre taux flottant– sont évalués sur la base des prix d'énergie cotés à terme et des courbes de rendement dérivées des taux d'intérêt cotés dont les échéances correspondent aux swaps.

Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers (hors ceux décrits ci-avant) sont déterminées conformément aux modèles d'évaluation généralement admis sur la base d'analyses de flux de trésorerie actualisés.

De plus, les principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur de ces actifs et passifs financiers sont décrites ci-après.

3. Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de situation financière consolidé (bilan)

Le tableau ci-après fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après la comptabilisation initiale à leur juste valeur. Ils sont regroupés en niveaux de 1 à 3 en fonction de la visibilité de leur juste valeur :

- > Niveau 1 : le calcul de la juste valeur s'effectue sur la base de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- > Niveau 2 : le calcul de la juste valeur s'effectue sur la base de données autres que les prix cotés repris au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (à savoir déterminées à partir de prix) ; et
- > Niveau 3 : le calcul de la juste valeur s'effectue sur la base de techniques d'évaluation dont les données pour l'actif ou le passif ne reposent pas sur des données observables de marchés (données non observables).

	2011			
Millions EUR	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers dérivés				
– Contrats et swaps de change		9		9
– Options de change				
– Swaps de taux d'intérêt				
– Autres dérivés de taux d'intérêt				
– Swaps de prix d'énergie (taux fixe contre taux flottant)			6	6
– Swaps et contrats à terme de certificats CO ₂		142	3	145
– Options CO ₂	13			13
Actifs financiers non dérivés				
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture				
– Contrats et swaps de change		2		2
– Options de change		1		1
– Swaps de taux d'intérêt				
– Autres dérivés de taux d'intérêt				
– Swaps de prix d'énergie (taux fixe contre taux flottant)				
– Swaps et contrats à terme de certificats CO ₂		125		125
Participations disponibles à la vente				
New Business Development			61	61
AGEAS (auparavant Fortis)	19			19
Autres créances courantes – instruments financiers (Fonds communs de placement)	392			392
Total Actifs financiers	424	279	70	773
Passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers dérivés				
– Contrats et swaps de change		-17		-17
– Options de change				
– Swaps de taux d'intérêt		-1		-1
– Autres dérivés de taux d'intérêt				
– Swaps de prix d'énergie (taux fixe contre taux flottant)		0	-1	-1
– Option Energie		0		0
– Swaps et contrats à terme de certificats CO ₂		-133	-15	-148
– Options CO ₂	-7		-4	-11
Passifs financiers non dérivés				
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture				
– Contrats et swaps de change		-48		-48
– Options de change				
– Swaps de taux d'intérêt				
– Autres dérivés de taux d'intérêt				
– Swaps de prix d'énergie (taux fixe contre taux flottant)		-1		-1
– Swaps et contrats à terme de certificats CO ₂		-55		-55
Total Passifs financiers	-7	-256	-20	-283

	2012			
Millions EUR	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers dérivés				
– Contrats et swaps de change		3		3
– Options de change				
– Swaps de taux d'intérêt				
– Autres dérivés de taux d'intérêt				
– Swaps de prix d'énergie (taux fixe contre taux flottant)			5	5
– Swaps et contrats à terme de certificats CO ₂		39	7	46
– Options CO ₂				
Actifs financiers non dérivés				
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture				
– Contrats et swaps de change		20		20
– Options de change				
– Swaps de taux d'intérêt		1		1
– Autres dérivés de taux d'intérêt				
– Swaps de prix d'énergie (taux fixe contre taux flottant)				
– Swaps et contrats à terme de certificats CO ₂				
Participations disponibles à la vente				
New Business Development			31	31
AGEAS (auparavant Fortis)	35			35
Autres créances courantes – instruments financiers (Fonds communs de placement)	663			663
Total Actifs financiers	698	63	43	804
Passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers dérivés				
– Contrats et swaps de change		-6		-6
– Options de change				
– Swaps de taux d'intérêt				
– Autres dérivés de taux d'intérêt				
– Swaps de prix d'énergie (taux fixe contre taux flottant)		-1		-1
– Option Energie				
– Swaps et contrats à terme de certificats CO ₂		-26	-18	-43
– Options CO ₂				
Passifs financiers non dérivés				
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture				
– Contrats et swaps de change		-6		-6
– Options de change				
– Swaps de taux d'intérêt				
– Autres dérivés de taux d'intérêt				
– Swaps de prix d'énergie (taux fixe contre taux flottant)				
– Swaps et contrats à terme de certificats CO ₂				
Total Passifs financiers		-39	-18	-56

La catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » comprend en général des instruments financiers utilisés pour la gestion de la trésorerie, du risque de change,

de matières premières ou de carbone. Ils ne sont cependant pas documentés de telle manière qu'ils puissent être qualifiés d'instruments de couverture.

Rapprochement des justes valeurs de niveau 3 des actifs et passifs financiers :

EUR Million		2011		Total	
	A la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente			
	Dérivés	Non dérivés	Actions		Autres
Solde d'ouverture au 1er janvier			35		35
Pertes ou gains totaux					
– Comptabilisés au compte de résultats	- 7				- 7
– Comptabilisés en autres éléments du résultat global					
Acquisitions	- 4		26		22
Cessions					
Reclassement des participations dans des entreprises associées vers les actifs financiers disponibles à la vente					
Transfert hors du niveau 3					
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture					
Solde de clôture au 31 décembre	- 11		61		50

EUR million		2012		Total	
	A la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente			
	Dérivés	Non dérivés	Actions		Autres
Solde d'ouverture au 1er janvier	-11		61		50
Pertes ou gains totaux					
– Comptabilisés au compte de résultats	4		-8		-4
– Comptabilisés en autres éléments du résultat global			0		0
Acquisitions			9		9
Disposals					
Reclassement des actifs financiers dis- ponibles à la vente vers les participations dans des entreprises associées			-31		-31
Transfert hors du niveau 3					
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente					
Solde de clôture au 31 décembre	-7		31		24

Produits et charges sur instruments financiers comptabilisés au compte de résultats et en capitaux propres

Les produits et charges sur instruments financiers se répartissent comme suit :

Millions EUR	2011	2012
Comptabilisé dans le compte de résultats		
Reclassification des capitaux propres des variations de juste valeur liée à la couverture de flux de trésorerie de devises (voir tableau suivant)	- 1	- 14
Variation de juste valeur liée à la couverture de flux de trésorerie de devises	- 6	0
Reclassification des capitaux propres des variations de juste valeur liée à la couverture de flux de trésorerie de prix d'énergie (voir tableau suivant)	2	27
Variation de juste valeur liée à la couverture de flux de trésorerie des prix d'énergie	15	0
Comptabilisé dans la marge brute	10	13
Intérêts sur prêts et créances	3	1
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction (énergie/droits d'émission CO ₂)	- 3	4
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction (devise)	- 4	0
Partie inefficace des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	6	0
Comptabilisé dans les autres charges et produits d'exploitation	2	5
Charge d'intérêt sur passifs financiers évalués au coût amorti (coût d'emprunts)	- 143	- 171
Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris les obligations à moins de 3 mois)	26	14
Produits d'intérêts sur autres actifs financiers courants (y compris les fonds communs de placement et les obligations à plus de 3 mois)	12	2
Autres charges et produits sur endettement net	- 16	- 8
Comptabilisé dans les charges sur endettement net	- 120	- 162
Produits/pertes sur participations disponibles à la vente	1	0
Plus-value sur participations disponibles à la vente comptabilisée directement dans le compte de résultats	0	0
Reclassification des capitaux propres des pertes et gains non comptabilisés liés à la cession d'actifs financiers disponibles à la vente (voir tableau suivant)	0	0
Reclassification des capitaux propres des pertes de valeur (dépréciations) sur actifs financiers disponibles à la vente (voir tableau suivant)	0	- 2
Résultat de la mise en équivalence	60	184
Total comptabilisé dans le compte de résultats	- 46	37

La couverture de flux de trésorerie de devises correspond aux contrats à terme visant à couvrir les ventes prévues en devises, principalement en USD, JPY, BRL et KRW.

La variation de juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction concerne des contrats de change à terme liés à la position nette de trésorerie.

Millions EUR	2011	2012
Comptabilisé directement en capitaux propres		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-8	12
Reclassification vers le compte de résultats des pertes et gains non comptabilisés liés à la cession d'actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Reclassification vers le compte de résultats des pertes de valeur (dépréciations) sur actifs financiers disponibles à la vente	0	2
Actifs financiers disponibles à la vente	-8	14
Partie efficace des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	5	24
Reclassification vers le compte de résultats des variations de juste valeur liée à la couverture de flux de trésorerie de devises	1	14
Reclassification vers le compte de résultats des variations de juste valeur liée à la couverture de flux de trésorerie de prix d'énergie	-2	-27
Reclassification vers les valeurs comptables initiales des éléments couverts	0	0
Couvertures de flux de trésorerie	3	11
Total	-5	25

Par convention, (+) indique une augmentation et (-) une diminution des capitaux propres.

En 2011 et 2012, la variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisée directement en capitaux propres concerne principalement les actions AGEAS (auparavant Fortis).

Gestion du capital

Voir Note 2 de la section sur la Gouvernance d'Entreprise du présent rapport.

Gestion des risques financiers

Groupe est exposé à des risques de marché liés aux variations des taux de change, des taux d'intérêt et d'autres prix de marché (prix de l'énergie, crédits-carbone et prix des instruments de capitaux propres). Le Groupe Solvay a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre des risques de change, de taux d'intérêt, de prix de l'énergie et de crédits-carbone clairement identifiés (instruments de couverture). Cependant, les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture conformément aux IFRS ne sont pas remplis dans tous les cas. Cela signifie que cette comptabilisation ne peut pas toujours être effectuée lorsque le Groupe couvre ses risques économiques. La politique de couverture du risque de change du Groupe repose principalement sur les principes de financement de ses activités dans la devise locale, sur la couverture systématique du risque de change transactionnel (voir ci-après) au moment de l'émission de factures (risques certains) et sur le suivi et la couverture, le cas échéant, des positions sur les taux de change générées par les activités du Groupe, compte tenu des flux de trésorerie attendus.

En outre, le Groupe est également exposé au risque de liquidité et au risque de crédit.

Le Groupe n'entre ni ne négocie dans des instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, pour des raisons spéculatives.

1. Risque de change

Voir le Risque de change à la page 139 dans la section Gestion des risques du présent rapport.

Le Groupe entreprend des transactions libellées en devises étrangères; par conséquent, il en résulte une exposition aux variations des taux de change. Les expositions aux taux de change sont gérées dans le cadre de paramètres approuvés en utilisant des contrats de change à terme ou d'autres dérivés tels que des options de change.

Le risque de change du Groupe peut être divisé en deux catégories: le risque de conversion et le risque transactionnel.

Risque de conversion

Le risque de conversion est le risque qui affecte les comptes consolidés du Groupe concernant les filiales opérant dans une devise autre que l'euro (la monnaie fonctionnelle du Groupe). Les principales devises étrangères sont le dollar américain, le yen japonais et le réal brésilien.

Durant l'année 2012, le groupe Solvay n'a pas couvert le risque de change des établissements à l'étranger.

Les variations des taux de change, plus particulièrement celui du dollar américain et du réal brésilien, peuvent affecter les résultats. Au cours de l'année 2012, le taux de change EUR/USD a varié de 1,2935 début janvier à 1,3194 fin décembre. Au cours de l'année 2011, le taux de change EUR/USD a varié de 1,3362 début janvier à 1,2939 fin décembre.

Risque transactionnel

Il s'agit du risque de change lié à une transaction spécifique comme l'achat ou la vente par une société du Groupe dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle.

Le Groupe gère le risque transactionnel sur les créances et emprunts au niveau de Solvay CICC en Belgique et localement pour des sociétés affiliées brésiliennes et sud-coréennes.

Le choix de la devise d'emprunt dépend essentiellement des opportunités offertes sur les différents marchés. Cela signifie que la devise choisie n'est pas nécessairement celle du pays dans lequel les fonds seront investis. Toutefois, le financement des entités opérationnelles se fait essentiellement dans la devise locale de ces dernières, cette devise étant, le cas échéant, obtenue par des swaps de devises au départ de la devise dont dispose la société financière. Le coût de ces swaps de devises est inclus dans les charges sur emprunts. Ceci permet de limiter le risque de change, tant pour la société financière que pour celle utilisant finalement les fonds.

Dans les pays émergents, il n'est pas toujours possible d'emprunter dans la monnaie locale soit parce que les marchés financiers locaux sont trop limités, soit parce que les fonds n'y sont pas disponibles ou bien encore car les conditions financières sont trop onéreuses. Dans de tels cas, le Groupe doit emprunter dans une devise différente. Néanmoins, chaque fois que cela a été possible, le Groupe a saisi les occasions de refinancer en devises locales ses emprunts dans les pays émergents.

Depuis que les filiales de Solvay attribuent leurs transactions en devises (p.ex. les factures clients, les factures fournisseurs) à Solvay CICC, la position en devises étrangères du Groupe est centralisée à Solvay CICC. Les filiales opérationnelles ne sont plus responsables de la gestion du risque de change. La position centralisée en devises est donc gérée selon les règles et les limites spécifiques définies par le Groupe.

Au sein de Rhodia, l'exposition à des variations de taux de change à court terme est limitée en calculant la base quoti-

dienne de l'exposition nette à des devises étrangères dans des transactions, y compris des créances et dettes commerciales, des éléments financiers et en utilisant des dérivés afin de réduire cette exposition.

Les principaux outils de gestion sont l'achat et la vente de devises au comptant et à terme, la vente de devises à terme et l'achat d'options.

Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe a couvert son exposition relative à l'année 2012 à hauteur d'un montant nominal de 947 millions USD et un montant net de 877 millions USD (912 millions USD sur les ventes et 35 millions USD sur les achats), par rapport à un montant net de 128 millions USD en 2011. Le Groupe a couvert son exposition relative à l'année 2012 à hauteur de 8 831 millions JPY sur les ventes. En utilisant des instruments financiers pour couvrir son risque de change à moyen terme, Solvay s'expose aux risques liés aux dérivés en devises.

Le Groupe utilise des dérivés afin de couvrir des risques de change clairement identifiés (instruments de couverture). Fin 2012, concernant son exposition future, le Groupe a couvert des ventes prévisionnelles pour un montant nominal de 672 millions USD sur les ventes et 11 millions USD sur les achats (527 millions EUR), 14 640 millions JPY (129 millions EUR) et 894 millions RUB (22 millions EUR) et d'autres devises (4 millions EUR) par le biais de contrat de change à terme.

Détenu à des fins de transactions

Le Groupe couvre l'exposition de sa trésorerie (principalement des prêts internes en monnaies locales) par des swaps de devises.

Le tableau suivant présente les contrats de change à terme existants à la fin de la période:

Millions EUR	Montant notionnel		Juste valeur actifs		Juste valeur passifs	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Couverture de flux de trésorerie						
Contrats de change à terme	948	682	2	20	-48	-6
Options de change standards	8	0	1	0	0	0
Détenus à des fins de transaction						
Contrats de change à terme	1710	684	9	3	-17	-6
Options de change à barrières	16	0	0	0	0	0
Total	2682	1366	12	23	-65	-12

Le tableau suivant présente les détails de la sensibilité du Groupe en termes de résultats et de capitaux propres à une augmentation et à une diminution de 10% de l'EUR par rapport aux USD et JPY et du BRL par rapport à l'USD.

Le taux de sensibilité de 10% correspond à l'évaluation de la part de la direction d'une variation raisonnablement possible des taux de change. L'analyse de sensibilité tient uniquement

compte des actifs et passifs libellés en devises en circulation et permet d'ajuster leur conversion à la fin de l'exercice pour refléter une variation de 10% des taux de change. L'analyse de sensibilité tient compte des prêts externes ainsi que des prêts aux établissements à l'étranger au sein du Groupe lorsque les prêts sont libellés en devises autres que les monnaies fonctionnelles du prêteur ou de l'emprunteur. Elle comprend également les dérivés de change (non qualifiés comptablement de couverture).

Un nombre positif indique une augmentation du résultat ou des capitaux propres lorsque l'EUR s'apprécie de 10 % comparativement à l'USD ou le JPY (il en va de même pour le BRL par rapport à l'USD).

Une dépréciation de 10 % de l'EUR comparativement à l'USD ou le JPY aurait un effet comparable sur le résultat ou les capitaux propres, et les soldes seraient négatifs (il en irait de même pour le BRL par rapport à l'USD).

Millions EUR	Renforcement de l'EUR vs USD		Renforcement de l'EUR vs JPY		Renforcement du BRL vs USD	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Résultats	6	7	0	0	0	0
Capitaux propres	21	37	12	10	41	17

2. Risque de taux d'intérêt

Voir « Risques de taux d'intérêt » à la page 139 dans la section Gestion des risques du présent rapport.

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau du Groupe. Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt puisque les entités du Groupe empruntent des fonds à taux fixe et à taux variable. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

Au 31 décembre 2012, environ 3,1 milliards EUR de la dette brute du Groupe étaient à taux fixe. Principalement :

- > Les émissions d'obligations (EMTN) : 500 millions EUR échéance 2018 (valeur comptable : 490 millions EUR) et 500 millions EUR échéance 2014 (valeur comptable 496 millions EUR) et « retail » : 500 millions EUR à échéance 2015 (valeur comptable 499 millions EUR) ;
- > L'émission de titres fortement subordonnés réalisée en 2006 (500 millions EUR à échéance 2104, valeur : 498 millions EUR) est assortie d'un coupon fixe jusqu'en 2016 et flottant ensuite ;
- > La Banque Européenne d'Investissement : 300 millions EUR à échéance 2016 ;
- > Obligation Senior HY : 500 millions EUR à échéance 2018 (valeur comptable 530 millions EUR) ;
- > Obligation Senior HY : 400 millions USD à échéance 2020 (valeur comptable 350 millions EUR).

L'exposition aux taux d'intérêt par devise est présentée ci-après :

Millions EUR	Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2012		
Devise	Taux fixe	Taux flottant	Total	Taux fixe	Taux flottant	Total
Passifs financiers						
EUR	-2 803	-557	-3 360	-2 801	-227	-3 028
USD	-311	-231	-542	-304	-122	-426
GBP		-1	-1			0
BRL		-98	-98		-54	-54
Autres	-4	-163	-167	-18	-126	-144
Total	-3 118	-1 050	-4 168	-3 123	-529	-3 652
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
EUR		1 035	1 035		542	542
USD		446	446		699	699
JPY		27	27		26	26
BRL		135	135		137	137
Autres		301	301		365	365
Total	0	1 943	1 943	0	1 768	1 768
Autres actifs courants						
EUR	30	434	464		1 186	1 186
USD			0		-72	-72
JPY			0		-246	-246
BRL			0			0
Autres			0		-110	-110
Total	30	434	464	0	758	758
Total	-3 088	1 328	-1 760	-3 123	1 997	-1 125

En 2012, 86 % de la dette financière (75 % en 2011) est contractée au taux fixe moyen de 5,58 % (idem 2011) avec une durée d'environ 4 ans ; la première échéance significative de remboursement de la dette n'intervient pas avant 2014.

Les analyses de sensibilité qui suivent ont été effectuées sur la base de l'exposition des instruments dérivés et non dérivés aux taux d'intérêt au terme de la période de présentation de l'information financière. En ce qui concerne les dettes à taux variable, l'analyse a été préparée en supposant que le montant de la dette dû au terme de la période de présentation de l'information financière était dû tout au long de l'exercice. Une augmentation ou une diminution de 1 % est utilisée pour présenter le risque de taux d'intérêt, en interne, à la direction : ce pourcentage représente l'évaluation faite par la direction des variations raisonnablement possibles des taux d'intérêt.

L'impact des variations des taux d'intérêt à la fin 2012 était le suivant :

- > sur les charges sur emprunts : si les taux d'intérêt avaient augmenté / diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, ces charges auraient augmenté / diminué de 8 millions EUR (2011 : augmentation / diminution de 6 millions EUR). Ceci est principalement attribuable à l'exposition des emprunts à taux variable du Groupe au risque de taux d'intérêt ;
- > sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et sur les autres actifs financiers courants :
 - > si les taux d'intérêt avaient augmenté de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, le résultat aurait augmenté de près de 23 millions EUR (2011 : + 44 millions EUR) ;
 - > si les taux d'intérêt avaient diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, le résultat aurait diminué de près de 14 millions EUR (2011 : - 38 millions EUR).

En 2011, Orbéo Climate Care a mis en place des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture. En 2012, MTP HPJV CV a mis en place des swaps de taux d'intérêt désignés comme des instruments de couverture. Le tableau suivant détaille les swaps de taux d'intérêt existants à la fin décembre 2011 et 2012.

Millions EUR	Montant notionnel		Juste valeur des actifs		Juste valeur des passifs	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Détenus à des fins de transaction						
– Instruments de taux d'intérêt (swap)	39	0	0	0	-1	0
Couverture de flux de trésorerie						
– Instruments de taux d'intérêt (swap)	0	87	0	1	0	0

Une variation soudaine de 1 % des taux d'intérêt en fin d'année n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat, toutes les autres variables étant considérées comme constantes.

3. Autres risques de marché

Risques liés aux prix de l'énergie

Le Groupe couvre une grande partie de ses besoins en charbon, en gaz et en électricité en Europe et aux États-Unis par des achats sur la base d'indices de marché liquide et volatile. Pour réduire la volatilité du prix de l'énergie, le Groupe a mis en place une politique pour transformer un prix variable en prix fixe en se basant sur des contrats swaps. La plupart de ces contrats de couverture remplissent les critères de comptabilisation de couvertures tels que définis par les normes IFRS.

De la même manière, l'exposition du Groupe aux fluctuations des prix du CO₂ est partiellement couverte par des achats à terme d'EUA, qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture ou d'exemption d'utilisation propre.

Enfin, une certaine exposition aux écarts (spreads) gaz-électricité ou charbon-électricité peut résulter de la production

d'électricité sur les sites Solvay (principalement d'unités de cogénération en Europe) et peut être couverte par des achats et des ventes à terme ou par des systèmes optionnels.

La couverture financière des risques liés aux prix de l'énergie et du CO₂ est gérée de façon centralisée par Solvay Energy SA au nom des entités du Groupe.

Couvertures des ventes futures de CER

Solvay couvre son risque de variation du prix des ventes futures de CER (certificats de réduction d'émission de CO₂) en effectuant principalement des ventes à terme de CER par l'intermédiaire de Solvay Energy Services.

La politique de Solvay Energy Services est de maintenir une exposition résiduelle aux prix CER proche de zéro, ainsi ses achats de CER auprès de Solvay sont systématiquement couverts par des ventes à terme ayant une échéance similaire.

Autres activités de Solvay Energy Services

Solvay Energy Services effectue également des transactions de négoce de crédits de carbone primaires ou garantis, dont l'exposition résiduelle aux prix est également maintenue proche de zéro.

Le tableau suivant présente les montants notionnels de principal et les justes valeurs des swaps de prix de l'énergie et dérivés CO₂ en cours au terme de la période de présentation de l'information financière.

Millions EUR	Montant notionnel		Juste valeur des actifs		Juste valeur des passifs	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Détenus à des fins de transaction						
– Swaps, contrats à terme et autres contrats de prix d'énergie	41	44	6	5	-2	-1
– Options CO ₂	193	86	13	0	-11	0
– Swaps et contrats à terme de certificats CO ₂	1 095	208	145	46	-148	-43
Couverture de flux de trésorerie ¹						
– Swaps de prix d'énergie	18	48	0	0	-1	0
– Swaps et contrats à terme de certificats CO ₂	192	24	125	0	-55	0
Total	1 539	410	289	51	-217	-44

1. Moins d'un an.

4. Risque de crédit

Voir «Risque de contrepartie» à la page 139 dans la section sur la Gestion des risques du présent rapport.

La valeur comptable des créances commerciales est une bonne approximation de leur juste valeur à la date de clôture de l'état de situation financière (bilan).

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe dans la mesure où le risque lié aux créances est réparti sur un grand nombre de clients et de marchés.

La balance âgée des créances commerciales, autres créances courantes – autres, prêts et autres actifs non courants se présente comme suit :

Millions EUR 2011	Total	dont créances sans réduction de valeur					
		avec réduction de valeur	non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues entre 30 & 60 jours	échues entre 60 & 90 jours	échues à plus de 90 jours
Créances commerciales	2 311	1	2 137	74	12	8	79
Autres créances courantes – autres	930	11	898	3	1	0	17
Prêts et autres actifs non courants	420	0	420	0	0	0	0
Total	3 661	12	3 455	77	13	8	96

Millions EUR 2012	Total	dont créances sans réduction de valeur					
		avec réduction de valeur	non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues entre 30 & 60 jours	échues entre 60 & 90 jours	échues à plus de 90 jours
Créances commerciales	1 657	47	1 489	68	9	1	43
Autres créances courantes – autres	685	4	662	10	3	0	5
Prêts et autres actifs non courants	424	39	385				
Total	2 766	91	2 536	78	12	1	49

Les «Autres créances courantes – autres» correspondent essentiellement aux autres créances, aux charges à reporter et aux produits à recevoir.

Les autres actifs non courants se composent essentiellement des excédents des fonds de pension et d'autres créances à plus d'un an. Ce solde comprend un dépôt en trésorerie ef-

fectuée comme garantie pour la bonne exécution de l'amende imposée par la Commission européenne concernant les règles antitrust.

Pour le risque de crédit lié aux autres actifs financiers, nous nous référons à la Note 33.

5. Risque de liquidité

Voir « Risque de liquidité » à la page 139 dans la section sur la Gestion des risques du présent rapport.

Le risque de liquidité concerne la capacité de Solvay à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis), ainsi qu'à financer ses activités.

Ceci dépend de sa capacité à générer des liquidités à partir de ses opérations et à ne pas surpayer ses acquisitions. Le Comité des Finances donne son opinion sur la gestion adéquate du risque de liquidité pour gérer le financement à court, à moyen et à long terme ainsi que les obligations en matière de gestion des liquidités du Groupe. Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves appropriées, en maintenant des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en faisant concorder les échéances des actifs et des passifs financiers.

Le Groupe échelonne dans le temps les échéances de ses sources de financement afin de minimiser son risque de liquidité.

Le tableau ci-après présente le détail des échéances contractuelles résiduelles du Groupe pour ses passifs financiers ayant des périodes de remboursement convenues. Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie non actualisés liés aux passifs financiers selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement. Le tableau comprend les flux de trésorerie liés aux intérêts et au principal. Dans la mesure où les flux d'intérêt sont à taux variable, le montant non actualisé est obtenu à partir des courbes de taux d'intérêt au terme de la période de présentation de l'information financière. L'échéance contractuelle est fondée sur la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

Millions EUR	Total 2011	à la demande ou dans un an	dans la 2e année	dans les années 3 à 5	après 5 ans
Sorties de trésorerie liées aux passifs financiers :	7 884				
Autres passifs non courants	174	174			
Dettes financières à court terme	794	794			
Créances commerciales	2 232	2 232			
Passifs d'impôt courant	51	51			
Dividendes à payer	100	100			
Autres passifs courants	1 159	1 159			
Dettes financières à long terme	3 374	0	97	1 844	1 433
Total Dettes financières (à court et long terme)	4 168	794	97	1 844	1 433

Millions EUR	Total 2012	à la demande ou dans un an	dans la 2e année	dans les années 3 à 5	après 5 ans
Sorties de trésorerie liées aux passifs financiers :	6 425				
Autres passifs non courants	216	216			
Dettes financières à court terme	331	331			
Créances commerciales	1 617	1 617			
Passifs d'impôt courant	69	69			
Dividendes à payer	103	103			
Autres passifs courants	768	768			
Dettes financières à long terme	3 321		1 067	1 339	915
Total Dettes financières (à court et long terme)	3 652	331	1 067	1 339	915

Outre les sources de financement susmentionnées, le Groupe a également accès aux instruments suivants :

- > un programme de Billets de Trésorerie belges pour un montant de 1 milliard EUR, non utilisé à fin 2012 et en 2011 ; ou comme alternative, un programme de papier commercial américain pour 500 millions USD, inutilisé fin 2012 et en 2011. En complément des lignes de crédit précédemment citées, le plafond le plus haut des deux programmes

est aussi couvert par des lignes de crédit de back up (500 millions EUR) et une ligne de crédit bancaire de 550 millions EUR, avec une première échéance en 2017 (par rapport à 2011, où l'échéance était fixée à 2016, l'échéance finale a été prolongée d'une année supplémentaire en 2012). Elles n'ont pas été utilisées à fin 2012 et 2011.

- > une ligne de crédit bancaire de 1 milliard EUR (non utilisée à fin 2012 et à fin 2011), avec une échéance en 2015.

Notes relatives à l'état des variations des capitaux propres

ÉCARTS DE CONVERSION

A la clôture de l'état de situation financière (bilan), le cours du dollar USD est passé de 1,2939 fin 2011 à 1,3194 fin 2012. L'impact de l'affaiblissement du dollar américain a généré un écart de conversion négatif. Les écarts totaux s'élèvent à -145 millions EUR, dont -121 millions EUR pour la part du Groupe. Le solde augmente ainsi de -332 millions EUR (à fin 2011) à -453 millions EUR (à fin 2012).

RÉSERVES DE RÉÉVALUATION

Ces différences représentent les valorisations aux prix du marché des participations disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En 2012, la variation positive de +14 millions EUR afférente aux participations disponibles à la vente est principalement liée à AGEAS (auparavant Fortis).

Les écarts de juste valeur comprennent également les valorisations aux prix du marché des instruments financiers comptabilisés selon l'IAS 39, comme couverture de flux de trésorerie. Seule la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans les capitaux propres, le solde venant influencer directement le résultat. Les écarts survenus dans cette

partie efficace, comptabilisés dans les écarts de juste valeur, s'élèvent à +3 millions EUR à fin 2012.

Lorsque l'instrument financier, désigné comme couverture, arrive à échéance, sa valeur comptabilisée en capitaux propres est reclassée vers le compte de résultats.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La diminution des capitaux propres liés aux régimes à prestations définies résulte des changements d'hypothèses actuarielles (évolution dans les taux d'actualisation et, dans une moindre mesure, écart entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement attendu).

NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE – AUGMENTATION (DIMINUTION) PAR LE BIAIS DE VARIATION DE PARTICIPATION DANS DES FILIALES SANS PERTE DE CONTRÔLE

Le solde de -53 millions EUR comprend :

- > le remboursement de capital à des participations ne donnant pas le contrôle dans nos activités de carbonate naturel aux Etats-Unis (-28 millions EUR),
- > les dividendes versés aux actionnaires minoritaires (-25 millions EUR).

NOMBRE D' ACTIONS (EN MILLIERS)¹

	2011	2012
Actions émises et entièrement payées au 01/01/	84 701	84 701
Augmentation de capital	0	0
Actions émises et entièrement payées au 31/12/	84 701	84 701
Actions propres détenues au 31/12/	3 499	1 735
Actions autorisées, non encore émises	0	0
Valeur au pair	15 EUR / action	15 EUR / action

Les informations relatives au dividende proposé à l'Assemblée Générale se trouvent dans le Rapport de gestion.

1. Voir données consolidées par action dans les informations financières par action figurant dans le Rapport de gestion.

Autres notes

(35) ENGAGEMENTS EN VUE D'ACQUÉRIR DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Millions EUR	2011	2012
Engagements en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	96	76
dont : coentreprises	4	8

Cette diminution témoigne du quasi-achèvement des nouveaux principaux projets d'investissement.

(36) DIVIDENDES PROPOSÉS À LA DISTRIBUTION MAIS NON COMPTABILISÉS AU TITRE DE DISTRIBUTION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires un dividende brut de 3,20 EUR.

Compte tenu de l'acompte de dividende distribué en janvier 2013, les dividendes proposés mais non encore comptabilisés au titre de distribution aux actionnaires s'élèvent à 165,9 millions EUR.

(37) PASSIFS ÉVENTUELS

Millions EUR	2011	2012
Dettes et engagements de tierces parties garantis par la société	373	783
Passifs éventuels environnementaux	38	170
Litiges et autres engagements importants	12	2

Les dettes et engagements de tierces parties garantis par la société représentent essentiellement des garanties émises dans le cadre :

> du projet de coentreprise avec Sadara pour la construction et l'exploitation d'une usine de peroxyde d'hydrogène en Arabie Saoudite. Solvay a accordé une garantie de financement de construction à ses partenaires pour garantir sa participation aux obligations de financement inhérentes à ce projet. Parallèlement, les partenaires ont accordé une garantie similaire à Solvay.

> du projet de coentreprise avec SIBUR pour la construction et l'exploitation d'une usine de PVC en Russie. Solvay a accordé une garantie de financement de construction (266 millions EUR) à ses partenaires pour garantir sa participation aux obligations de financement inhérentes à ce projet.

> du paiement de la TVA (190 millions EUR).

Dans le cadre de la revue annuelle des passifs éventuels, des passifs éventuels environnementaux pour un montant total de 170 millions EUR ont été identifiés. Le risque lié à ces passifs est considéré comme étant faible.

(38) COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le tableau ci-après présente le bilan résumé des coentreprises comme si la consolidation proportionnelle était appliquée.

EUR million	2011	2012
Actifs non courants	849	743
Actifs courants	314	355
Passifs non courants	490	125
Passifs courants	254	104
Chiffre d'affaires	690	727
Résultat net	61	218

(39) PARTIES LIÉES

Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le tableau ci-après présente le bilan résumé des coentreprises comme si la consolidation proportionnelle était appliquée.

Trading transactions

Millions EUR	Vente de biens		Achat de biens	
	2011	2012	2011	2012
Coentreprises et entreprises associées	141	185	211	267
Autres parties liées	2	5	1	4
Total	143	190	143	271

Millions EUR	Montants dus par des parties liées		Montants dus à des parties liées	
	2011	2012	2011	2012
Coentreprises et entreprises associées	31	88	49	77
Autres parties liées	0	2	0	
Total	31	90	49	77

Prêts à des parties liées

Millions EUR	2011	2012
Prêts aux principaux dirigeants	0	
Prêts aux coentreprises et entreprises associées	25	37
Prêts à d'autres parties liées	55	51
Total	80	88

Rémunération du personnel de direction

Montants dus au titre de l'exercice (salaire) ou obligations existantes à la fin de l'exercice (autres éléments) :

Millions EUR	2011	2012
Salaires, charges et avantages à court terme	3	3
Avantages à long terme	30	21
Total	33	24

Nombre total de stock option détenus	649 800	746 427
---	---------	---------

Montants payés durant l'exercice :

Millions EUR	2011	2012
Salaires, charges et avantages à court terme	8	9
Avantages à long terme	1	17
Total	9	25

(40) ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs à la date de clôture.

(41) POLITIQUE EN MATIÈRE DE CAPITAL SOCIAL

Voir élément 2.1 page 149 de la section sur la Gouvernance d'Entreprise du présent rapport.

Périmètre de consolidation 2012

Le Groupe est constitué de Solvay SA et d'un ensemble de 366 filiales et entreprises associées implantées dans 55 pays.

Parmi celles-ci, 200 sont totalement consolidées, quatre le sont par intégration proportionnelle et 25 le sont par la méthode de mise en équivalence, les 137 autres ne satisfont pas aux critères d'importance.

Conformément aux principes de matérialité, certaines sociétés non significatives en termes de taille n'ont pas été incluses dans le périmètre de consolidation. Les sociétés sont considérées comme n'étant pas significatives lorsqu'elles ne dépassent aucun des trois seuils suivants, s'agissant de leur contribution aux comptes du Groupe :

- > un chiffre d'affaires de 20 millions EUR,
- > un total d'actifs de 10 millions EUR,
- > des effectifs de 150 personnes.

Les sociétés ne répondant pas à ces critères sont néanmoins consolidées lorsque le Groupe estime qu'elles ont un potentiel de développement rapide, ou qu'elles détiennent des titres d'autres sociétés consolidées conformément aux critères susmentionnés.

Globalement, les sociétés non consolidées n'ont pas d'importance significative sur les données consolidées du Groupe, leur impact global sur le bénéfice net du Groupe étant de l'ordre de 0,1 %.

La liste complète des sociétés est déposée à la Banque nationale de Belgique en annexe au Rapport annuel et peut être obtenue auprès du siège de la société.

Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

LISTE DES SOCIÉTÉS ENTRANTES OU SORTANTES DU GROUPE

Ch = Chimie PI = Plastiques Rh = Rhodia – = non alloué

Sociétés entrantes

Pays	Société	Secteur	Commentaire
ETATS-UNIS	Plextronics, Inc.	–	atteint les critères de consolidation
CHINE	Solvay Biochemicals (Taixing) Co. Ltd	Ch	création
	Solvay Chemicals (Shanghai) Co. Ltd	Ch	atteint les critères de consolidation
SINGAPOUR	Vinythai Holding Pte Ltd	PI	création
INDE	Sunshield Chemicals Limited	Rh	création
COREE DU SUD	Solvay Korea Company Ltd	PI	atteint les critères de consolidation

Sociétés sortantes

Pays	Société	Secteur	Commentaire
BELGIQUE	Pipelife Belgium S.A.	PI	vendue à Wienerberger
PAYS-BAS	Pipelife Finance B.V.	PI	vendue à Wienerberger
	Pipelife Nederland B.V.	PI	vendue à Wienerberger
	Polvom B.V.	–	liquidée
	Twebotube B.V.	PI	vendue à Wienerberger
FRANCE	Orbeo Climate Care S.A.S.	Rh	fusion avec Solvay Energy Services S.A.S.
	Pipelife France S.N.C.	PI	vendue à Wienerberger
	Rhodigaz S.A.S.	Rh	liquidée
ITALIE	Solvay Padanaplast S.p.A.	PI	fusion avec Solvay Specialty Polymers Italy S.p.A.
ALLEMAGNE	Cavity GmbH	–	fusion avec Solvay Verwaltungs-und Vermittlungs GmbH
	Pipelife Deutschland Asset Management GmbH	PI	vendue à Wienerberger
	Pipelife Deutschland GmbH & Co KG Bad Zwischenahn	PI	vendue à Wienerberger
	Pipelife Deutschland Verwaltungs GmbH Bad Zwischenahn	PI	vendue à Wienerberger
ESPAGNE	Electrolisis de Torrelavega S.L.	Ch	fusion avec Solvay Quimica S.L.
	Pipelife Hispania S.A.	PI	vendue à Wienerberger
	Solvay Participaciones S.A.	–	liquidée
AUTRICHE	Pipelife Austria GmbH & Co. KG	PI	vendue à Wienerberger
	Pipelife International GmbH	PI	vendue à Wienerberger
GRANDE-BRETAGNE	Pipelife UK Ltd	PI	vendue à Wienerberger
IRLANDE	Dromalour Plastics Ltd	PI	vendue à Wienerberger
	Kenfern Investments Ltd	PI	vendue à Wienerberger
	Quality Plastics (Holding) Ltd	PI	vendue à Wienerberger
	Quality Plastics Ltd	PI	vendue à Wienerberger
	Qualplast Sales Ltd	PI	vendue à Wienerberger
SUEDE	Pipelife Hafab A.B.	PI	vendue à Wienerberger
	Pipelife Nordic A.B.	PI	vendue à Wienerberger
	Pipelife Sverige A.B.	PI	vendue à Wienerberger

NORVEGE	Pipelife Norge AS	PI	vendue à Wienerberger
FINLANDE	Pipelife Finland oy	PI	vendue à Wienerberger
	Propipe OY	PI	vendue à Wienerberger
POLOGNE	Pipelife Polska S.A.	PI	vendue à Wienerberger
ROUMANIE	Pipelife Romania S.R.L.	PI	vendue à Wienerberger
SLOVENIE	Pipelife Slovenija d.o.o.	PI	vendue à Wienerberger
ESTONIE	Pipelife Eesti AS	PI	vendue à Wienerberger
LITHUANIE	Pipelife Lietuva UAB	PI	vendue à Wienerberger
LETONIE	Pipelife Latvia SIA	PI	vendue à Wienerberger
BULGARIE	Pipelife Bulgaria EOOD	PI	vendue à Wienerberger
CROATIE	Pipelife Hrvatska Republika d.o.o.	PI	vendue à Wienerberger
HONGRIE	Pipelife Hungaria KFT	PI	vendue à Wienerberger
REPUBLIQUE TCHEQUE	Pipelife Czech s.r.o.	PI	vendue à Wienerberger
SLOVAQUIE	Pipelife Slovakia s.r.o.	PI	vendue à Wienerberger
SERBIE	Pipelife Serbia d.o.o.	PI	vendue à Wienerberger
GRECE	Pipelife Hellas S.A.	PI	vendue à Wienerberger
TURQUIE	Arili Plastik Snayii AS	PI	vendue à Wienerberger
RUSSIE	Pipelife Russia OOO	PI	vendue à Wienerberger
ETATS-UNIS	Montecatini USA	PI	fusion avec Ausimont Industires, Inc.
	Pipelife Jet Stream, Inc.	PI	vendue à Wienerberger
	Solvay North America, LLC	–	fusion avec Solvay America, Inc.
	Solvay North America Investments, LLC	–	fusion avec Solvay America, Inc.
	Solvay Solexis, Inc	PI	fusion avec Solvay Advanced Polymers, LLC
VENEZUELA	Rhodia Acetow Venezuela SA	Rh	liquidée
JAPON	Solvay Advanced Polymers KK	PI	fusion avec Solvay Specialty Polymers Japan KK
MALAISIE	Biopower Climate Care Holding Sdn Bhd	Rh	vendue
	Biopower Climate Care Sdn Bhd	Rh	vendue

LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE TOTALEMENT CONSOLIDÉES

Indication du pourcentage détenu, suivi du Secteur.

Le pourcentage de droits de vote est très proche du taux de détention.

Ch = Chimie PI = Plastiques Rh = Rhodia – = non alloué

BELGIQUE		
Carrières les Petons S.P.R.L., Walcourt	100	–
Financières Solvay SA, Bruxelles	99,9	–
Peptisyntha SA, Neder-Over-Heembeek	100	Ch
Rhodia Belgium SA, Bruxelles	100	Rh
Solvay Benvic & Cie Belgium S.N.C., Bruxelles	100	PI
Solvay Chemicals International SA, Bruxelles	100	Ch
Solvay Chimie SA, Bruxelles	100	Ch
Solvay Coordination Internationale des Crédits Commerciaux (CICC) SA, Bruxelles	100	–
Solvay Energy SA, Bruxelles	100	–
Solvay Nafta Development and Financing SA, Bruxelles	100	–
Solvay Participations Belgique SA, Bruxelles	100	–
Solvay Pharmaceuticals SA – Management Services, Bruxelles	100	–
Solvay Specialties Compounding SA, Bruxelles	100	PI
Solvay Stock Option Management S.P.R.L., Bruxelles	100	–
Solvic SA, Bruxelles	75	PI
SolVin SA, Bruxelles	75	PI
LUXEMBOURG		
Caredor S.A., Strassen	100	Rh
Solvay Finance (Luxembourg) SA, Luxembourg	100	–
Solvay Luxembourg S.a.r.l., Luxembourg	100	–
Solvay Luxembourg Development S.a.r.l., Luxembourg	100	–
PAYS-BAS		
Rhodia International Holdings B.V., Den Haag	100	Rh
Solvay Chemicals and Plastics Holding B.V., Weesp	100	–
Solvay Chemie B.V., Linne-Herten	100	Ch
Solvay Holding Nederland B.V., Weesp	100	–
SolVin Holding Nederland B.V., Weesp	59,4	PI
FRANCE		
RHOD V S.N.C., Courbevoie	100	Rh
RHOD W S.N.C., Courbevoie	100	Rh
Rhodia Chimie S.A.S., Aubervilliers	100	Rh
Rhodia Energy GHG S.A.S., Puteaux	100	Rh
Rhodia Finance S.A.S., Courbevoie	100	Rh
Rhodia Laboratoire du Futur S.A.S., Pessac	100	Rh
Rhodia Operations S.A.S., Aubervilliers	100	Rh
Rhodia Participations S.N.C., Courbevoie	100	Rh
Rhodia S.A., Courbevoie	100	Rh
Rhodianyl S.A.S., Saint-Fons	100	Rh
Solvay – Carbonate – France S.A.S., Paris	100	Ch
Solvay – Electrolyse – France S.A.S., Paris	100	Ch
Solvay – Fluorés – France S.A.S., Paris	100	Ch
Solvay – Olefines – France S.A.S., Paris	100	Ch
Solvay – Organics – France S.A.S., Paris	100	Ch
Solvay – Spécialités – France S.A.S., Paris	100	PI
Solvay Benvic Europe – France S.A.S., Paris	100	Ch
Solvay Energie France S.A.S., Paris	100	–
Solvay Energy Services S.A.S., Puteaux	100	Rh
Solvay Finance France S.A., Paris	100	–

Solvay Finance S.A., Paris	100	–
Solvay Participations France S.A., Paris	100	Ch
Solvay Speciality Polymers France S.A.S., Paris	100	PI
Solvin France S.A., Paris	75	–
ITALIE		
Rhodia Italia S.p.A., Milano	100	Rh
SIS Italia S.p.A., Bollate	100	–
Società Elettrochimica Solfuri e Cloroderivati (ELESO) S.p.A., Bollate	100	Ch
Società Generale per l'Industria della Magnesia (SGIM) S.p.A., Angera	100	Ch
Solvay Bario e Derivati S.p.A., Massa	100	Ch
Solvay Benvic Europe – Italia S.p.A., Ferrara	100	PI
Solvay Chimica Bussi S.p.A., Rosignano	100	Ch
Solvay Chimica Italia S.p.A., Milano	100	Ch
Solvay Finanziaria S.p.A., Milano	100	–
Solvay Fluor Italia S.p.A., Rosignano	100	Ch
Solvay Speciality Polymers Italy S.p.A., Milano	100	PI
Solvay Specialty Polymers Management s.r.l., Bollate	100	PI
Solvin Italia S.p.A., Ferrara	75	PI
ALLEMAGNE		
Girindus AG, Hannover	82	Ch
Horizon Immobilien AG, Hannover	100	–
Rhodia Acetow GmbH, Freiburg	100	Rh
Rhodia Deutschland GmbH, Freiburg	100	Rh
Rhodia GmbH, Freiburg	100	Rh
Salzgewinnungsgesellschaft Westfalen mbH & Co KG, Epe	65	Ch
Solvay Chemicals GmbH, Hannover	100	Ch
Solvay Fluor GmbH, Hannover	100	Ch
Solvay GmbH, Hannover	100	–
Solvay Infra Bad Hoenningen GmbH, Hannover	100	Ch
Solvay Organics GmbH, Hannover	100	Ch
Solvay Specialty Polymers Germany GmbH, Hannover	100	PI
Solvay Verwaltungs-und Vermittlungs GmbH, Hannover	100	–
Solvin GmbH & Co KG, Hannover	75	PI
Solvin Holding GmbH, Hannover	75	PI
ESPAGNE		
Rhodia Iberia S.L., Madrid	100	Rh
Solvay Benvic Europe – Iberica S.A., Barcelona	100	PI
Solvay Ibérica S.L., Barcelona	100	–
Solvay Quimica S.L., Barcelona	100	Ch
Solvin Spain S.L., Martorell	75	PI
SUISSE		
Solvay (Schweiz) AG, Bad Zurzach	100	Ch
Solvay Vinyls Holding AG, Bad Zurzach	100	–
Sopargest – Société de participation et de gestion S.A., Fribourg	100	Rh
PORTUGAL		
3S Solvay Shared Services – Sociedade de Serviços Partilhados Unipessoal Lda, Carnaxide	100	–
Solvay Interlox – Produtos Peroxidados SA, Pova	100	Ch
Solvay Portugal – Produtos Quimicos SA, Pova	100	Ch
AUTRICHE		
Solvay Österreich GmbH, Wien	100	Ch
GRANDE BRETAGNE		
Holmes Chapel Trading Ltd, Watford	100	Rh
McIntyre Group Ltd, Watford	100	Rh
Rhodia Holdings Ltd, Watford	100	Rh
Rhodia International Holdings Ltd, Oldbury	100	Rh
Rhodia Limited, Watford	100	Rh

Rhodia Organique Fine Ltd, Watford	100	Rh
Rhodia Overseas Ltd, Watford	100	Rh
Rhodia Pharma Solutions Holdings Ltd, Cramlington	100	Rh
Rhodia Pharma Solutions Ltd, Cramlington	100	Rh
Rhodia Reorganisation, Watford	100	Rh
Rhodia UK Ltd, Watford	100	Rh
Solvay Chemicals Ltd, Warrington	100	Ch
Solvay Interlox Ltd, Warrington	100	Ch
Solvay Speciality Chemicals Ltd, Warrington	100	Ch
Solvay UK Holding Company Ltd, Warrington	100	–
IRLANDE		
Solvay Finance Ireland Unlimited, Dublin	100	–
FINLANDE		
Solvay Chemicals Finland Oy, Voikkaa	100	Ch
POLOGNE		
Rhodia Polyamide Polska Sp z.o.o., Gorzow Wielkopolski	100	Rh
BULGARIE		
Solvay Bulgaria EAD, Devnya	100	Ch
RUSSIE		
Sertow OOO, Serpukhov Khimi	100	Rh
EGYPTE		
Solvay Alexandria Sodium Carbonate Co, Alexandria	100	Ch
ETATS-UNIS		
Alcolac Inc., Cranbury	100	Rh
American Soda LLP, Parachute, CO	100	Ch
Ausimont Industries, Inc., Wilmington, DE	100	Pl
Girindus America, Inc., Cincinnati, OH	82,1	Ch
Heat Treatment Services Inc., Cranbury	100	Rh
Peptisyntha, Inc., Torrance, CA	100	Ch
Rhodia Financial Services Inc, Wilmington	100	Rh
Rhodia Funding Corporation, Cranbury	100	Rh
Rhodia Holding Inc, Cranbury	100	Rh
Rhodia Inc, Cranbury	100	Rh
Rhodia India Holding Inc., Cranbury	100	Rh
Rocky Mountain Coal Company, LLC, Houston, TX	100	Ch
Solvay Advanced Polymers, LLC, Alpharetta, GA	100	Pl
Solvay America Holdings, Inc., Houston, TX	100	–
Solvay America, Inc., Houston, TX	100	Pl
Solvay Chemicals, Inc., Houston, TX	100	Ch
Solvay Finance (America) LLC, Houston, TX	100	–
Solvay Fluorides, LLC., Greenwich, CT	100	Ch
Solvay Information Services NAFTA, LLC, Houston, TX	100	–
Solvay Soda Ash Expansion JV, Houston, TX	80	Ch
Solvay Soda Ash Joint Venture, Houston, TX	80	Ch
CANADA		
Rhodia Canada Inc, Toronto	100	Rh
MEXIQUE		
Rhodia de Mexico SA de CV, Mexico	100	Rh
Rhodia Especialidades SA de CV, Mexico	100	Rh
Solvay Fluor Mexico S.A. de C.V., Ciudad Juarez	100	Ch
Solvay Mexicana S. de R.L. de C.V., Monterrey	100	Ch
Solvay Quimica Y Minera Servicios SA de CV, Monterrey	100	Ch
Solvay Quimica Y Minera Ventas SA de CV, Monterrey	100	Ch
BRESIL		
Cogeracao de Energia Electrica Paraiso SA, Brotas	100	Rh
Rhodia Brazil Ltda, Sao Paulo	100	Rh

Rhodia Energy Brazil Ltda, Paulinia	100	Rh
Rhodia Poliamida Brasil Ltda, Sao Paolo	100	Rh
Rhodia Poliamida e Especialidades Ltda, Sao Paolo	100	Rh
Rhopart – Participacoes Servidos e Comercio Ltda, Sao Paolo	100	Rh
Solvay do Brasil Ltda, Sao Paulo	100	Ch
Solvay Indupa do Brasil SA, Sao Paulo	69,9	PI
ARGENTINE		
Solvay Argentina SA, Buenos Aires	100	–
Solvay Indupa S.A.I.C., Bahia Blanca	69,9	PI
Solvay Quimica SA, Buenos Aires	100	Ch
VENEZUELA		
Rhodia Silices de Venezuela C.A., Barquisimeto	100	Rh
URUGUAY		
Alaver SA, Montevideo	100	Rh
Fairway Investimentos SA, Montevideo	100	Rh
Zamin Company S/A, Montevideo	100	Rh
AUSTRALIE		
Rhodia Chemicals Pty Ltd, Sydney	100	Rh
Solvay Interlox Pty Ltd, Banksmeadow	100	Ch
NOUVELLE-ZELANDE		
Rhodia New Zealand Ltd, Auckland	100	Rh
JAPAN		
Anan Kasei Co Ltd, Anan City	67	Rh
Nippon Solvay KK, Tokyo	100	Ch
Rhodia Japan K.K., Tokyo	100	Rh
Rhodia Nicca Ltd, Tokyo	60	Rh
Solvay Specialty Polymers Japan KK, Minato Ku-Tokyo	100	PI
CHINE		
Baotou Rhodia Rare Earths Company Ltd, Baotou	55	Rh
Beijing Rhodia Eastern Chemical Co., Ltd, Beijing	60	Rh
Guangxi Laibin Bioqi New Energy Co., Ltd, Laibin City	100	Rh
Liyang Rhodia Rare Earth New Material Co., Ltd, Liyang City	96,3	Rh
Rhodia (Shanghai) International Trading Co., Ltd, Shanghai	100	Rh
Rhodia (Zhenjiang) Chemicals Co., Ltd, Zhenjiang New area	100	Rh
Rhodia China Co., Ltd, Shanghai	100	Rh
Rhodia Feixiang Specialty Chemicals Co., Ltd, Suzhou	100	Rh
Rhodia Fine Chemical Additives (Qingdao) Co., Ltd, Qingdao	100	Rh
Rhodia Hengchang (Zhangjiagang) Specialty Chemical Co., Ltd, Zhangjiagang City	70	Rh
Rhodia Hong Kong Ltd, Hong Kong	100	Rh
Rhodia Polyamide (Shanghai) Co., Ltd, Shanghai	100	Rh
Rhodia Silica Qingdao Co., Ltd, Qingdao	100	Rh
Solvay (Shanghai) Ltd, Shanghai	100	PI
Solvay Biochemicals (Taixing) Co. Ltd, Shanghai	58,8	Ch
Solvay Chemicals (Shanghai) Co. Ltd, Shanghai	100	Ch
Solvay Specialty Polymers (Changshu) Co. Ltd, Changshu	100	–
Zhuhai Rhodia Specialty Chemicals Co Ltd	100	Rh
THAILANDE		
Advanced Biochemical (Thailand) Company Ltd, Bangkok	58,8	Ch
Rhodia Thai Holdings Ltd, Bangkok	100	Rh
Solvay Peroxythai Ltd, Bangkok	100	Ch
Vinythai Public Company Ltd, Bangkok	58,8	PI
SINGAPOUR		
Rhodia Amines Chemicals Pte Ltd, Singapore	100	Rh
Rhodia Asia Pacific Pte Ltd, Singapore	100	Rh
Solvay Singapore Pte Ltd, Singapore	100	–
Vinythai Holding Pte Ltd, Singapore	58,8	PI

INDE		
Rhodia Polymers & Specialties India Private Limited, Mumbai	100	Rh
Rhodia Specialty Chemicals India Limited, Mumbai	72,9	Rh
Solvay Specialties India Private Limited, Mumbai	100	Pl
Sunshield Chemicals Limited, Mumbai	62,4	Rh
ILES CAIMAN		
Blair International Insurance (Cayman) Ltd, Georgetown	100	–
COREE DU SUD		
Daehan Solvay Special Chemicals Co., Ltd, Seoul	100	Ch
Rhodia Energy Asia Pacific Co. Ltd, Seoul	100	Rh
Rhodia Korea Co. Ltd, Seoul	100	Rh
Rhodia Silica Korea Co. Ltd, Incheon	100	Rh
Solvay Fluor Korea Co. Ltd, Séoul	100	Ch
Solvay Korea Company Ltd, Séoul	100	Pl
NAMIBIE		
Okorusu Fluorspar (Pty) Ltd, Otjiwarongo	100	Ch
Okorusu Holdings (Pty) Ltd, Windhoek	100	Ch

LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES PROPORTIONNELLEMENT

FRANCE		
Butachimie S.N.C., Courbevoie	50	Rh
Hexagas S.A.S., Puteaux	50	Rh
ALLEMAGNE		
Warmeverbundkraftwerk Freiburg GmbH, Freiburg	49,9	Rh
ETATS-UNIS		
Primester, Kingsport TN	50	Rh

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

BELGIQUE		
BASF Interlox H2O2 Production N.V., Bruxelles	50	Ch
PAYS-BAS		
MTP HP JV C.V., Weesp	50	Ch
MTP HP JV Management bv, Weesp	50	Ch
FRANCE		
Cogeneration Chalampe S.A.S., Puteaux	50	Rh
GIE Chime Salindres, Salindres	50	Rh
Gie Osiris, Roussillon	34,8	Rh
ALLEMAGNE		
Solvay & CPC Barium Strontium GmbH & Co KG, Hannover	75	Ch
Solvay & CPC Barium Strontium International GmbH, Hannover	75	Ch
AUTRICHE		
Solvay Sisecam Holding AG, Wien	75	Ch
POLOGNE		
Zakład Energoelektryczny Energo-Stil Sp. z o.o., Gorzow Wielkopolski	25	Rh
BULGARIE		
Deven AD, Devnya	75	Ch
Solvay Sodi AD, Devnya	75	Ch
RUSSIE		
Poligran OAO, Tver	50	Pl
Rusvinyl OOO, Moscow	29,7	Pl
Soligran ZAO, Moscow Aptekars	50	Pl

ETATS-UNIS		
Plextronics, Inc., Pittsburgh	47,3	–
MEXIQUE		
Solvay & CPC Barium Strontium Monterrey S. de R.L. de C.V., Monterrey	75	Ch
Solvay & CPC Barium Strontium Reynosa S. de R.L. de C.V., Reynosa	75	Ch
BRESIL		
Dacarto Benvic SA, Santo André	50	Pl
Peroxidos do Brasil Ltda, Sao Paulo	69,4	Ch
ARGENTINE		
Solalban Energia S.A., Bahia Blanca	40,5	Pl
CHINE		
Qingdao Dongyue Rhodia Chemical Co Ltd, Qingdao	30	Rh
THAILANDE		
MTP HP JV (Thailand) Ltd, Bangkok	50	Ch
INDONESIE		
Rhodia Manyar P.T., Gresik	50	Rh
INDE		
Hindustan Gum & Chemicals Ltd, New Delhi	50	Rh

États financiers abrégés de Solvay SA

Les états financiers annuels de Solvay SA sont présentés ci-après de manière abrégée. Conformément au Code belge des Sociétés, les états financiers annuels de Solvay SA, le Rapport de gestion et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents sont également disponibles gratuitement sur le site internet ou sur demande à :

Solvay SA
Rue de Ransbeek, 310
B – 1120 Bruxelles

BILAN ABRÉGÉ DE SOLVAY SA

Millions EUR	2011	2012
ACTIF		
Actifs Immobilisés	9 107	10 767
Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	97	93
Immobilisations corporelles	57	60
Immobilisations financières	8 953	10 614
Actifs circulants	5 260	1 327
Stocks	12	11
Créances commerciales	116	148
Autres créances	4 243	613
Investissements à court terme et équivalents de trésorerie	794	529
Charges à reporter – produits acquis	95	26
Total de l'actif	14 368	12 094
PASSIF		
Capitaux propres	6 753	7 413
Capital	1 271	1 271
Primes d'émission	18	18
Réserves	1 951	1 948
Bénéfice reporté	3 513	4 175
Subventions à l'investissement	1	1
Provisions et impôts différés	360	375
Dettes financières	6 641	3 695
– à plus d'un an	2 301	2 303
– à un an au plus	4 340	1 392
Créances commerciales	152	149
Autres dettes	316	346
Charges à imputer – produits à reporter	146	116
Total du passif	14 368	12 094

COMPTE DE RÉSULTATS ABRÉGÉ DE SOLVAY SA

Millions EUR	2011	2012
Produits d'exploitation	982	798
Chiffres d'affaires	485	295
Autres produits d'exploitation	497	503
Charges d'exploitation	- 1 178	- 1 010
Résultat d'exploitation	- 196	- 212
Charges et produits financiers	278	1 274
Bénéfice courant avant impôts	82	1 062
Résultats exceptionnels	209	- 149
Résultat de l'exercice avant impôts	291	913
Charges d'impôts	34	20
Résultat de l'exercice	325	933
Transfert (-) / Prélèvement (+) aux réserves immunisées		
Résultat de l'exercice à affecter	325	933

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2012

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Solvay SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2012, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le total de l'actif mentionné dans le bilan consolidé s'élève à 18.328 million EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 584 million EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de la société Solvay SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés :

> Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde dans tous ses aspects significatifs avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 14 février 2013

Le commissaire



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Eric Nys

Déclaration en matière de responsabilité

Le Conseil d'Administration déclare, qu'à sa connaissance :

- a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Pour le Conseil d'Administration,



Bernard de Laguiche
Directeur Général Finances
Administrateur



Jean-Pierre Clamadieu
Président du Comité Exécutif et CEO
Administrateur

GESTION DES RISQUES

CE CHAPITRE EST UNE ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Table des matières

Risque stratégique de marché et de croissance	129
Risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la production	130
Risque réglementaire, politique et juridique	131
Gouvernance d'entreprise et risques liés aux procédures internes	132
Risque financier	133
Risque lié aux produits	135
Risque lié aux personnes	135
Risque environnemental	137
Risque lié à l'information et aux technologies de l'information (IT)	138
Risque lié à la réputation	138
Litiges importants	139

GESTION DES RISQUES

La prise de risques calculés dans le respect des lois, des réglementations et du Code de Conduite est inhérente au développement des affaires et des activités industrielles du groupe Solvay. La politique ERM (*Enterprise Risk Management*, Gestion du risque d'entreprise) prévoit que le Groupe identifie, quantifie, évalue et gère tous les risques et opportunités potentiellement significatifs pour l'activité en appliquant une gestion systématique des risques intégrée aux décisions et actions stratégiques et commerciales. Solvay contrôle également les effets des changements climatiques dans la mesure où les risques et opportunités y afférents pourraient nuire aux objectifs du Groupe. La gestion des risques est perçue comme un outil de gestion essentiel qui contribue à prendre les décisions nécessaires à l'atteinte des objectifs à court, moyen et long terme de la société.

Sur la base de la norme de gestion des risques de FERMA (*Federation of European Risk Management Associations*, Fédération des associations européennes de gestion des risques), Solvay a poursuivi, durant l'année 2012, son engagement à garantir qu'une approche commune de gestion des risques soit déployée à tous les niveaux de son organisation. Au sein de la fonction *Finance Corporate*, le département ERM développe des outils, apporte des conseils et propose des stratégies pour aider les entités à gérer leurs risques de manière plus systématique.

En 2012, l'accent a été mis sur l'intégration de Rhodia en définissant une politique commune, une méthodologie d'identification des risques, la tolérance aux risques, un processus de prévention des sinistres touchant les biens, ainsi qu'un processus de contrôle interne. La gouvernance du risque est renforcée par un département ERM consolidé et par un Comité de gestion des risques du Groupe.

Comme ce fut le cas en 2011, au cours du premier semestre 2013, une nouvelle identification exhaustive des risques sera entreprise, dans le cadre de laquelle chaque GBU et Fonction du Groupe se devra d'identifier, de quantifier et d'évaluer les risques par rapport à ses objectifs stratégiques. Lorsque les risques évalués n'entrent pas dans les limites définies de la tolérance aux risques, des actions sont développées, mises en œuvre et contrôlées. Les résultats sont transmis au département ERM puis, accompagnés de la stratégie, au Comité exécutif. Ils sont consolidés et, par la suite, évalués pour élaborer un profil de risques Groupe qui est proposé au Comité exécutif.

Le processus de Contrôle Interne est appliqué aux processus d'entreprise les plus importants. La méthodologie repose sur les étapes suivantes : (i) une analyse du risque tout au long du processus par le propriétaire dudit processus (*process owner*) assisté d'experts du département ERM, (ii) une conception des contrôles visant à réduire les risques, (iii) un déploiement de ces contrôles, (iv) une évaluation de l'efficacité desdits

contrôles par l'Audit Interne. Des contrôles internes efficaces réduisent également le risque d'erreurs en matière de reporting financier. Nous vous invitons à consulter la page 166 du Rapport annuel 2012 de Solvay pour une description détaillée du système de contrôle interne du groupe Solvay.

La consolidation des processus d'entreprise a bien progressé en 2012 ; néanmoins, des processus individuels ayant des objectifs similaires et placés sous une autorité commune continueront à coexister durant un certain temps.

Dans le cadre de cette intégration, toutes les politiques requises au niveau du Groupe ont été référencées et sont en cours de remaniement pour tirer profit d'un échange des meilleures pratiques. Outre les politiques existantes, de nouvelles politiques sont également en cours de développement, notamment concernant les questions relatives aux Droits de l'Homme. En 2012, sur 50 politiques, le Comité exécutif en a approuvé dix. Les autres politiques seront, pour leur part, approuvées en 2013.

Solvay estime que ses impacts sur les Droits de l'Homme sont principalement liés à des problématiques relatives à la santé, à la sécurité ainsi qu'au travail (voir 7 ci-après). Fort de ses activités se développant dans les pays émergents, Solvay continuera à réévaluer son impact en matière de Droits de l'Homme.

Dans un contexte mondial d'incertitude économique et politique, d'équilibre des forces en évolution, de dynamiques de croissance diverses, de raccourcissement des cycles de marché, de volatilité des prix des matières premières et de l'énergie, de rapidité des avancées technologiques, entre autres, Solvay estime qu'un contrôle et une gestion adaptés des risques sont primordiaux pour assurer la pérennité et la croissance de l'entreprise. Solvay s'efforce de poursuivre son déploiement du meilleur processus possible de gestion des risques au sein des activités et Fonctions du Groupe.

Description des risques en 10 catégories de risque

Solvay a défini 10 catégories de risque :

1. **Risque stratégique de marché et de croissance**
2. **Risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la production**
3. **Risque réglementaire, politique et juridique**
4. **Gouvernance d'entreprise et risques liés aux procédures internes**
5. **Risque financier**
6. **Risque lié aux produits**
7. **Risque lié aux personnes**
8. **Risque environnemental**
9. **Risque lié à l'information et aux technologies de l'information**
10. **Risque lié à la réputation**

L'objectif du présent rapport est de décrire les principaux risques associés à chaque catégorie et d'indiquer les actions entreprises par le Groupe pour réduire ces risques. L'ordre de présentation de ces catégories de risques ne reflète pas leur degré de gravité ou de probabilité. Les efforts d'atténuation des risques décrits ne peuvent garantir la non-survenance des risques, mais attestent des efforts déployés par le Groupe en vue de réduire son exposition aux risques selon une approche entrepreneuriale.

1. RISQUE STRATÉGIQUE DE MARCHÉ ET DE CROISSANCE

Le risque stratégique est l'exposition de Solvay aux évolutions sur les marchés ou dans le cadre de son environnement compétitif, ainsi que le risque de prises de mauvaises décisions stratégiques. Les avancées technologiques permettant le développement de produits de substitution ou de procédés de fabrication plus compétitifs, le ralentissement de l'économie, les fluctuations importantes des prix de l'énergie et des matières premières, l'échec du lancement d'un nouveau produit, la raréfaction de matières premières indispensables, la réduction de la demande sur les marchés principaux du Groupe liée à l'instauration d'une nouvelle législation ou à des agissements de la concurrence, les événements influençant ses principaux clients, les nouveaux entrants sur un marché, la guerre des prix, des déséquilibres marqués entre l'offre et la demande sur ses marchés, les crises sociales majeures ainsi que les risques inhérents aux changements climatiques sont autant d'exemples de ce type de risque.

Les diverses activités au sein de Solvay génèrent une grande variété de risques, certains d'entre eux étant susceptibles d'affecter le Groupe dans son ensemble. Toutefois, cette diversification contribue à réduire le risque global, dans la mesure où les divers activités, processus, politiques et structures de l'entreprise permettent de compenser certains risques, simplement grâce à un portefeuille équilibré de produits.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

L'impact potentiel d'événements préjudiciables est évalué et pris en charge au niveau du Groupe et implique plus spécifiquement :

- > le maintien d'un portefeuille équilibré de produits et de la répartition géographique ;
- > la diversification de la clientèle sur différents segments de marché ;
- > l'adaptation des opérations aux évolutions de l'environnement macro-économique et de marché ;
- > une intégration verticale sélective et un approvisionnement diversifié afin de limiter les effets cumulatifs potentiels des risques liés à la fourniture de matières premières ;
- > une politique financière stricte de contrôle du ratio dette nette/capitaux propres ;
- > une stratégie d'investissement et d'innovation.

En 2012, le Groupe a mené une analyse complète de son portefeuille. L'analyse de l'attrait du marché comportait explicitement un critère de risque industriel. Les conclusions en termes de vision et d'intention stratégiques du Groupe ainsi que les priorités stratégiques des activités de Solvay ont été présentées par le Président du Comité Exécutif aux diverses parties prenantes du Groupe.

Avec l'intégration de Rhodia, le processus de planification stratégique a été mis à jour pour inclure les meilleures pratiques des deux groupes. Un processus de planification complet et solide est en place aux niveaux des Segments Opérationnels, de leurs GBU (*Global Business Unit*) et du Groupe. Le processus stratégique débute par un examen exhaustif des dynamiques de croissance de marché, de l'environnement concurrentiel, de l'empreinte technologique et industrielle, des projets d'innovation et des projets importants en portefeuille, des risques-clés et des options stratégiques, et se matérialise par une feuille de route à cinq ans pour chaque GBU. Les résultats sont présentés au Comité Exécutif et revus par ce dernier. Par la suite, les feuilles de route sont complétées par des plans budgétaires et, le cas échéant, elles sont revues avant d'être soumises à une ultime présentation au Comité Exécutif pour approbation. Les GBU sont autorisées à déployer la stratégie en leur sein et à gérer les ressources et les processus alloués pour fournir les projets et les plans.

Au niveau *Corporate*, l'analyse du portefeuille susmentionnée ainsi que la consolidation des feuilles de route des GBU constituent la base pour l'élaboration de la stratégie du Groupe, pour l'allocation des ressources entre divers secteurs opérationnels, pour l'équilibre des risques et la définition des projections et des besoins financiers. Les principales options stratégiques, les projets d'envergure et l'essor géographique sont évalués en termes de rentabilité, de durabilité et de profils de risques. Les enseignements tirés du passé et des études comparatives sont prises en compte pour limiter les risques. Les principaux résultats et les plans d'actions proposés sont, par la suite, soumis au Conseil d'Administration, qui a la responsabilité ultime de la stratégie du Groupe, et notamment de la gestion de l'équilibre du portefeuille d'activités.

2. RISQUE INHÉRENT À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET À LA PRODUCTION

Le risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la production dans les unités de production et au cours du transport concerne les risques associés aux matières premières, aux fournisseurs, aux unités de production et de stockage, et enfin, au transport amont-aval. Parmi ces risques figurent les défaillances ou dommages importants des équipements, les catastrophes naturelles, les accidents industriels et de transport, les grèves et les pénuries importantes de matières premières, de services publics ou d'équipements cruciaux.

La répartition géographique des unités de production dans le monde entier permet de réduire l'impact général lié au fait qu'une unité de production soit endommagée ou voie son activité interrompue. Certains produits de spécialité sont toutefois uniquement produits dans une seule et même usine.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Les principaux risques sont pris en charge au travers de directives et de programmes de contrôle dédiés tels que le processus de prévention des sinistres touchant les biens, des procédures de gestion de la sécurité, des politiques sanitaires et sécuritaires, un processus de qualification et d'évaluation des fournisseurs, une planification intégrée des ressources et des systèmes PIU (plans d'intervention d'urgence) d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, des procédures de gestion de crise aux niveaux local et Groupe, la planification de la continuité des activités (y compris pour les risques pandémiques) et le partage d'expériences pour les responsables de la fabrication et de la chaîne d'approvisionnement.

Solvay souscrit une assurance pour réduire l'impact financier d'événements susceptibles de causer d'importants dommages et de provoquer une interruption de l'approvisionnement. Le programme de prévention des sinistres touchant les biens est mis en œuvre avec l'aide d'un vaste réseau d'ingénieurs spécialisés en gestion des risques désignés par les assurances et se concentrant sur la prévention et la limitation des dommages aux biens et sur la perte de profit suite à un incendie, une explosion, une émanation chimique accidentelle et tout autre imprévu préjudiciable. Le programme a été mis en œuvre avec succès depuis janvier 2012 et prévoit :

- > des visites semestrielles d'ingénieurs sur tous les sites présentant un scénario pessimiste atteignant 100 millions EUR ;
- > un suivi et une mise à jour de l'avancement des actions d'amélioration des risques convenus pour l'ensemble des sites ;
- > une analyse d'impact sur l'activité (*Business Impact Analysis*) ;
- > une formation en matière de prévention des sinistres à l'attention du personnel des sites industriels.

Outre les participations qu'il détient dans différentes mines et carrières d'extraction de fluorine, de trona, de calcaire, de sel et de célestite, Solvay réduit le risque d'interruption dans la

fourniture de matières premières (disponibilité, fiabilité et prix) en associant :

- > Le recours à des contrats flexibles, à moyen et à long terme ;
- > la diversification des approvisionnements en matières premières ;
- > le développement de partenariats avec des fournisseurs de référence ;
- > si possible, l'intégration de fournisseurs principaux dans le programme de prévention des sinistres touchant les biens ;
- > des processus garants de la conformité de la chaîne d'approvisionnement au programme REACH et/ou au principe de substitution pour minimiser le risque de rupture d'approvisionnement des matières premières.

En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie, Solvay n'a cessé de mettre en œuvre, depuis de nombreuses années, des programmes visant à réduire sa consommation énergétique. Si Solvay possède des activités industrielles très consommatrices d'énergie, principalement en Europe (usines de carbonate de sodium synthétique, Chlorure de vinyle, Polyamides), il est également à la tête de tout un panel d'activités industrielles qui consomme relativement peu d'énergie, et notamment les GBU Specialty Polymers et Novecare. Pour le Groupe, un approvisionnement énergétique sûr et fiable est particulièrement important et, pour s'en assurer, il a pris les initiatives stratégiques suivantes :

- > un leadership technologique dans les procédés et les activités industrielles à haute performance, pour minimiser la consommation énergétique ;
- > une diversification et une utilisation flexible de divers types et sources d'énergie primaire ;
- > une intégration en amont pour la production de vapeur et d'électricité (cogénération de gaz, biomasse ou cogénération de combustibles secondaires, etc.) ;
- > un examen périodique des conditions régissant les actifs énergétiques et les connections des sites industriels ;
- > une stratégie de couverture de l'approvisionnement basée sur des partenariats à long terme et des contrats à moyen et long termes prévoyant, le cas échéant, des mécanismes de protection de couverture des prix ;
- > si possible, un accès direct aux marchés énergétiques (terminals gaziers, réseaux électriques, échanges sur les marchés au comptant et à terme) ;
- > des rapports prévisionnels réguliers sur les tendances des prix de l'énergie et des matières premières adressés aux activités pour anticiper des réajustements des prix de vente.

Le 1er janvier 2012, Solvay a créé Solvay Energy Services, une nouvelle GBU qui aura pour mission d'optimiser la facture énergétique et les émissions de CO₂ pour le Groupe et des tiers. Solvay Energy Services optimise l'achat et la consommation d'énergie pour le Groupe et accompagne les GBU dans leur gestion de l'énergie et des émissions de CO₂. Avant l'acquisition de Rhodia, Solvay et Rhodia s'étaient engagés en termes d'objectifs ambitieux de réduction de CO₂. Les nouveaux objectifs, consolidés et tout aussi ambitieux, devraient être fixés au cours du premier semestre 2013.

3. RISQUE RÉGLEMENTAIRE, POLITIQUE ET JURIDIQUE

Le risque réglementaire relève de l'exposition de Solvay à des évolutions tant législatives que réglementaires. Entrent dans cette catégorie des événements tels que la régulation publique des prix, l'imposition, les politiques tarifaires ou les nouvelles réglementations interdisant un produit, imposant une production, une commercialisation et des restrictions d'utilisation rendant sa production non rentable. Solvay pourrait se retrouver exposé à d'importantes hausses des coûts en répercussion de nouvelles lois ou réglementations, d'une interprétation ou d'une application plus stricte des textes existants par les tribunaux ou les autorités.

Solvay doit obtenir et conserver les autorisations réglementaires pour faire fonctionner ses moyens de production et vendre ses produits. Compte tenu de l'implantation internationale du Groupe, ces autorisations réglementaires émanent d'autorités ou d'agences établies dans de nombreux pays. Le retrait d'une autorisation obtenue antérieurement ou le fait de ne pas obtenir une autorisation peut avoir un effet préjudiciable sur la continuité des activités du Groupe et sur ses résultats opérationnels.

Pour l'Europe en particulier, toutes les substances fabriquées ou employées dans les activités de Solvay requièrent un enregistrement conformément à la réglementation REACH et, par conséquent, un respect des échéances imposées par cette réglementation, tout ceci en marge des autres prescriptions préexistantes. Fin 2012, 59 dossiers sur 189 (65 pour Solvay et 124 pour Rhodia) avaient été enregistrés avec succès par l'ECHA (*European Chemicals Agency*, Agence européenne des produits chimiques). La prochaine échéance pour l'enregistrement REACH est fixée au 31 mai 2013.

Le risque politique est l'exposition de Solvay à des circonstances au cours desquelles l'autorité publique ne s'exerce plus normalement. Cela peut résulter d'une crise sociale, de l'instabilité politique, d'une guerre civile, de la nationalisation ou du terrorisme dans des pays où le Groupe opère ou vend des produits – entraînant de ce fait des retards ou des pertes dans les livraisons de produits ou l'indisponibilité de certaines matières premières, des services publics, de la logistique ou des moyens de transport.

Le risque juridique est l'exposition du Groupe aux procédures judiciaires et administratives existantes et potentielles. Par le simple fait d'exercer des activités commerciales, Solvay s'expose à des conflits et à des litiges. Ceux-ci peuvent toujours se conclure par un résultat défavorable (voir note sur les Litiges importants ci-après). Dans l'exercice normal de ses activités, le Groupe est ou peut être partie dans des procédures judiciaires ou administratives. Voir page 145 pour un aperçu des procédures légales en instance impliquant le Groupe et considérées comme présentant des risques potentiellement majeurs. Le Groupe est particulièrement exposé au risque juridique dans les domaines de la responsabilité liée aux produits, des obligations contractuelles, des lois antitrust, des

violations de brevets, des évaluations fiscales et des questions environnementales.

L'activité du Groupe repose sur la maîtrise de ses technologies-clés et sur sa capacité à innover. La remise en cause, par des tiers, du droit de Solvay d'utiliser certaines technologies pourrait avoir une incidence sur ses activités. Par ailleurs, l'insuffisante protection de ses innovations par Solvay pourrait être de nature à limiter son potentiel de développement.

La répartition géographique du Groupe dans le monde entier permet de réduire l'incidence de conséquences réglementaires et politiques défavorables.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Une conception et un contrôle adéquats des produits et de leurs processus de production contribuent à gérer les risques réglementaires et juridiques, de même que les dépôts de demandes, en temps opportun, des autorisations nécessaires.

Le risque politique et réglementaire, au sein et en dehors de l'Union européenne, est minimisé par le travail permanent, et les interactions avec les pouvoirs publics, du gouvernement et du département des affaires publiques et via l'ambassade belge locale.

Afin de gérer le risque juridique, Solvay dispose, en interne, de ressources spécialisées en droit, propriété intellectuelle et réglementation, et a également recours à des ressources professionnelles externes supplémentaires, le cas échéant. Par ailleurs, le Groupe constitue des provisions financières adaptées. Conscient des risques juridiques qui existent, le Groupe a mis sur pied des formations spécifiques, un partage d'informations, des procédures d'auto-évaluation et des audits internes.

Dans l'industrie chimique, le savoir-faire technologique peut être protégé par le secret de fabrication, ce qui constitue souvent une bonne alternative à la protection par un brevet. Néanmoins, le cas échéant, Solvay brevète ses nouveaux produits et procédés et s'efforce constamment de protéger ses informations confidentielles ainsi que sa position de leader en matière de savoir-faire technologique pour ses procédés de production. Solvay met en œuvre une politique de protection de ses innovations et de son savoir-faire et prend des précautions particulières pour les protéger, tant dans le choix de ses partenaires en recherche et développement que dans la localisation de ses activités de recherche.

En ce qui concerne les risques politiques, les actions entreprises par Solvay se font dans le cadre d'un partage des risques avec des partenaires locaux ou institutionnels, et d'un contrôle des évolutions politiques dans les zones sensibles.

4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET RISQUES LIÉS AUX PROCÉDURES INTERNES

Solvay est régi par le Code belge de Gouvernance d'entreprise.

En matière de gouvernance d'entreprise, Solvay dispose d'une charte détaillée (disponible sur www.solvay.com) et publie un rapport annuel consacré à la mise en œuvre des recommandations de ce Code conformément au principe «appliquer ou expliquer» («*comply or explain*»).

A l'échelle du Groupe, Solvay dispose d'un Code de Conduite et adopte des politiques et procédures destinées à renforcer la bonne gouvernance du Groupe.

Le risque lié aux procédures internes est l'exposition de Solvay au risque de non-respect du Code de Conduite, de ses autres politiques et de ses procédures. L'échec de l'intégration d'une société acquise, les défaillances en matière d'innovation et de développements commerciaux, l'incapacité de mettre en œuvre une bonne gouvernance dans une coentreprise et vis-à-vis de prestataires ou de distributeurs, une implication directe ou non dans des atteintes aux Droits de l'Homme, l'incapacité de mettre en œuvre des stratégies en matière de ressources humaines, la perte de personnel-clé, des erreurs dans le reporting financier, la corruption et l'échec à appliquer un contrôle interne sont autant d'exemples de ce type de risque.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Solvay dispose d'un dispositif de suivi de la conformité placé sous l'autorité du *Group General Counsel* pour renforcer une culture basée sur l'éthique et la conformité à l'échelle du Groupe et pour promouvoir et contrôler la conformité avec le droit applicable, le Code de Conduite du Groupe et les valeurs de Solvay. Des responsables de la conformité (*Compliance Officers*) ont été désignés dans les quatre régions où le Groupe opère.

Des formations, dispensées par la Fonction *Legal & Compliance*, sont organisées pour garantir qu'une conduite éthique et respectueuse préside à la façon dont Solvay fait des affaires et pour prévenir des comportements à risque dans certains domaines spécifiques tels que la concurrence ou la corruption. Régulièrement, des campagnes sont organisées pour assurer la formation des nouvelles recrues et maintenir le niveau adéquat de sensibilisation au sein de l'ensemble du Groupe. Le département Conformité, en collaboration avec l'Audit Interne, le département juridique et d'autres départements ou Fonctions, contrôle la conformité avec les lois en vigueur et le Code de Conduite de Solvay. Toute violation de ce code entraînera des sanctions en accord avec les lois en vigueur. Le signalement des infractions est encouragé et plusieurs canaux sont proposés aux employés, notamment le recours aux Compliance Officers. Dans la plupart des pays dans lesquels le Groupe est actif, Solvay a introduit la Solvay Ethics Helpline,

une ressource externe au travers de laquelle les employés peuvent signaler leurs préoccupations en matière d'éthique ou de conformité, dans leur propre langue.

Dans le cadre de l'intégration, toutes les politiques requises au niveau *Corporate* ont été référencées et sont en cours de remaniement pour tirer profit d'un échange des meilleures pratiques. Outre les politiques existantes, de nouvelles politiques sont également en cours de développement, notamment une concernant les questions relatives aux Droits de l'Homme. En 2012, sur 50 politiques, le Comité exécutif en a approuvé dix. Les autres politiques seront, pour leur part, approuvées en 2013.

Le processus de Contrôle Interne est appliqué aux processus du Groupe les plus importants. La méthodologie repose sur les étapes suivantes : (i) une analyse du risque tout au long du processus par le propriétaire dudit processus (*process owner*) assisté d'experts du département ERM, (ii) une conception des contrôles visant à réduire les risques, (iii) un déploiement de ces contrôles, (iv) une évaluation de l'efficacité desdits contrôles par l'Audit Interne. Des contrôles internes efficaces réduisent également le risque d'erreurs en matière de reporting financier. Nous vous invitons à consulter la page 166 du Rapport annuel 2012 de Solvay pour une description détaillée du système de contrôle interne du groupe Solvay.

5. RISQUE FINANCIER

Le risque financier est l'exposition de Solvay au risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt, de contrepartie (risque crédit), d'incapacité à financer les engagements de pension et le risque fiscal, principalement le risque de conformité fiscale et le risque lié au prix de transfert.

Le risque de liquidité est lié à la capacité de Solvay à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis), ainsi qu'à financer ses activités; il dépend de sa capacité à générer des liquidités de ses activités et à ne pas surpayer ces acquisitions.

En ce qui concerne **le risque de change**, Solvay y est naturellement exposé en raison de ses activités internationales. Dans sa structure actuelle, le Groupe est principalement exposé au risque EUR/USD, étant donné que les activités globales du Groupe génèrent un flux positif net en USD. De ce fait, une perte de valeur du dollar génère en règle générale une baisse de revenus pour Solvay. Dans une moindre mesure, le Groupe est également exposé au risque EUR/JPY et BRL/USD. Une analyse de sensibilité à ces devises est consultable dans la partie financière du présent Rapport annuel (page 112).

Le risque de taux d'intérêt est l'exposition de Solvay aux fluctuations des taux d'intérêt.

Solvay est exposé au **risque de contrepartie** dans le cadre de la gestion de ses liquidités et de la gestion du risque de change et de taux d'intérêt, ainsi que dans ses relations commerciales avec les clients.

En ce qui concerne le **risque de sous-financement des engagements de pension**, Solvay est exposé à un certain nombre de régimes à prestations définies. Les fluctuations des taux d'actualisation, des salaires et de la sécurité sociale, de la longévité et de l'équivalence de l'actif et du passif peuvent avoir un impact important sur les obligations liées à ces plans de retraite. Au niveau des régimes capitalisés, les risques liés à l'investissement doivent être gérés en tenant compte de l'équilibre risque-rendement. Si les régimes sont sous-financés, Solvay est principalement exposé aux risques d'inflation et de taux d'intérêt. Suite à l'acquisition de Rhodia, l'exposition du Groupe au risque de sous-financement des engagements de pension s'est accrue. De plus amples informations sont disponibles à la Note 32 des états financiers consolidés, à la page 95 du présent document.

Le risque de conformité fiscale concerne une situation de non-conformité involontaire avec les règles et réglementations. Néanmoins, il peut également concerner une opinion divergente à celle des autorités dans l'interprétation des règles fiscales et juridiques, cette situation étant potentiellement source de litiges. La charge d'impôt supportée par le Groupe dépend notamment de l'interprétation de la réglementation fiscale locale, des traités fiscaux internationaux bilatéraux ou multilatéraux et de la doctrine administrative dans chaque juridiction.

Le risque lié au prix de transfert est le risque de payer des pénalités en raison d'un non-respect des réglementations en matière de prix de transfert. Les autorités fiscales de tous les pays souhaitent garantir que les transactions commerciales entre parties liées reflètent les prix équitables sur lesquels s'accorderaient des parties indépendantes dans les mêmes circonstances, spécialement lors de situations transfrontalières. En sa qualité d'acteur mondial, Solvay se doit de respecter une réglementation détaillée en matière de prix de transfert ainsi que des exigences de documentation en provenance d'un nombre toujours croissant de pays. Les problèmes de prix de transfert sont devenus l'objet de contrôles fiscaux spécifiques et fréquents, puisqu'ils sont vus par de nombreuses autorités comme une cause majeure de perte de revenus.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Les risques financiers sont analysés, évalués et gérés par la fonction Finance du Groupe (Trésorerie et Fiscalité). Les efforts en matière de prévention et de limitation des pertes impliquent un certain nombre d'activités telles que :

- > Le maintien d'une politique de liquidité solide;
- > le maintien d'une couverture de change naturelle;
- > des taux d'intérêts fixes;
- > des régimes de pension hybrides, des régimes de retraite à solde de caisse et des régimes à cotisations définies;
- > des contrôles internes dédiés aux processus de conformité fiscale;
- > une documentation de prix de transfert préparée conformément aux exigences de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques);
- > si nécessaire, le recours à une expertise fiscale externe.

Historiquement, le Groupe a la réputation d'avoir un profil financier prudent comme illustré par sa notation BBB+¹ (BBB+ pour Standard & Poor's, Baa1 pour Moody). Son profil de liquidité est solide grâce, principalement, à des emprunts obligataires à long terme (pour un total de 2,8 milliards d'euros, dont 500 millions d'euros ayant une première maturité significative en 2014) et de substantielles réserves de liquidités (trésorerie et lignes de crédit confirmées comprenant deux lignes de crédit syndiquées de, respectivement, 1 milliard et 550 millions d'euros, et une ligne de crédit de 300 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement). La discipline financière reste conservatrice.

La diversification géographique de la production et des ventes fournit une couverture naturelle du risque de change, étant donné la combinaison qui en résulte entre un flux entrant et une base de dépenses en monnaie locale. En outre, Solvay surveille étroitement le marché des changes et se couvre, dès que cela est nécessaire, sur des termes de 9 à 18 mois. En pratique, Solvay souscrit des contrats à terme et des contrats d'option assurant la valeur (en EUR et/ou en USD) des flux en devises au cours des mois qui suivent. Le Groupe gère son risque de change sur les créances et les emprunts à l'aide du

1. A l'heure où nous publions le présent Rapport annuel.

CICC (la banque interne du Groupe) en Belgique pour toutes les sociétés affiliées du Groupe, dès que nécessaire, afin de s'engager dans ces opérations de couverture, et à l'aide de sociétés financières affiliées locales pour les autres régions.

Dans sa structure actuelle, le Groupe a bloqué la plus grande partie de son endettement net à des taux d'intérêt fixes. Solvay suit de près le marché des taux d'intérêt et s'engage dans des swaps de taux d'intérêt dès que nécessaire.

Solvay gère le risque de contrepartie financière en travaillant avec des institutions bancaires de premier ordre (sélection basée sur les principaux systèmes de notation) et réduit toute concentration de risques en limitant son exposition auprès de chacune de ces banques à un certain seuil fixé en fonction de la notation de crédit de l'institution en question.

En outre, Solvay place des avoirs dans des fonds monétaires bénéficiant d'une notation élevée et investit dans des titres de créances à court terme d'émetteurs souverains à notation élevée, au moment jugé opportun.

Par ailleurs, le Groupe Solvay gère son risque lié aux clients externes et au recouvrement grâce à un solide réseau de gestionnaires de crédit et de percepteurs basés dans les zones et pays où le Groupe opère. Les processus de gestion et de recouvrement du crédit s'appuient sur tout un ensemble de procédures détaillées et sont gérés par des comités de crédits à l'échelle du Groupe et des GBU. Par ailleurs, le risque lié au portefeuille clients est couvert par une assurance. Au cours des dernières années, ces mesures de limitation des pertes ont conduit à un taux faible record de défauts de paiement des clients.

SES (Solvay Energy Services) exécute un processus dédié de contrôle des systèmes. La gestion du risque lié aux clients de SES s'appuie sur une organisation de gestion de crédit à l'échelle du Groupe et sur des comités de crédit dédiés; elle repose également sur un processus de validation standard des limites de crédit.

Solvay a défini des orientations en matière de gouvernance des fonds de pension pour maximiser son influence sur les décisions des fonds de pension nationaux dans les limites autorisées par les lois locales, en particulier pour les décisions ayant trait aux investissements et au financement, au choix des conseillers, aux désignations des mandataires désignés par l'employeur pour les caisses de retraite locales et d'autres décisions portant sur la gestion des coûts.

Le Groupe a minimisé son exposition au risque lié aux régimes à prestations définies en convertissant les régimes actuels en régimes de retraite présentant un profil de risque moindre pour services futurs ou en les refusant aux nouveaux arrivants. Les plans hybrides, les régimes de retraite à solde de caisse et les régimes à cotisations définies sont des exemples de plans présentant un profil de risque moindre.

Une analyse globale de gestion des actifs-passifs (*Asset Liability Management*, ALM) des régimes de retraite du Groupe repré-

sentant plus de 90 % des engagements de pension du Groupe a été réalisée en 2012 pour identifier et gérer les risques correspondants, sur une base globale.

Solvay souligne l'importance de la conformité fiscale. Il surveille les procédures et systèmes grâce à des revues internes et des audits réalisés par des consultants externes reconnus. Des contrôles internes dédiés aux processus de conformité fiscale sont établis pour limiter l'occurrence de possibles erreurs ou défaillances.

Solvay et Rhodia ont établi des politiques et des procédures de prix de transfert visant à répondre aux exigences des autorités. Elles sont en cours de mises à jour et d'intégration.

La documentation des prix de transfert est préparée chaque année pour chaque entité juridique concernée du Groupe, avec l'aide d'experts internes ou externes et dans le respect des exigences de l'OCDE, afin de démontrer que la tarification transversale revêt un caractère de concurrence normale. L'existence et la disponibilité au moment voulu de la documentation sont régulièrement auditées par le département de l'Audit Interne. Des spécialistes internes en prix de transfert assistent les entreprises dans la mise en place de prix intra-groupe conformes avec la politique de prix de transfert.

Les efforts en matière de prévention et de limitation des risques de litiges fiscaux sont basés sur une analyse approfondie des fusions, acquisitions et désinvestissements, ou des changements organisationnels et opérationnels qui sont proposés, avec l'aide d'experts externes ou de cabinets d'avocats lorsque les montants en jeu l'exigent. Les évolutions au niveau des lois et de la réglementation sont également surveillées afin de s'adapter aux nouvelles situations.

Solvay, à l'instar de toute autre entreprise contribuable, est fréquemment confrontée à une importante inflation dans ses augmentations d'impôts et à l'introduction de nombreuses dispositions fiscales nouvelles. Le département Fiscalité de Solvay accorde une attention toute particulière à l'interprétation et à l'application correctes de ces nouvelles règles fiscales afin d'éviter de futurs litiges.

6. RISQUE LIÉ AUX PRODUITS

Le risque de responsabilité liée aux produits est l'exposition de Solvay aux dommages matériels ou corporels à des tiers ou à leur propriété suite à l'utilisation d'un produit de Solvay, ainsi qu'aux litiges qui s'ensuivent. La responsabilité liée aux produits peut résulter de produits non conformes aux spécifications, d'un usage impropre ou d'effets qui n'avaient pas été identifiés précédemment, d'erreurs dans la fabrication se traduisant par des produits défectueux, la contamination de produits, l'altération de la qualité du produit ou de recommandations inappropriées en termes de santé et de sécurité. Un produit défectueux peut entraîner une exposition au risque de responsabilité pour un dommage matériel ou corporel et éventuellement conduire à un rappel du produit. Le risque de responsabilité liée aux produits est généralement plus élevé pour des produits utilisés dans des applications sanitaires ou alimentaires que pour d'autres types d'applications. En général, les produits présentant des dangers majeurs sont vendus aux industriels et pas directement aux consommateurs.

Le risque lié au développement produit est l'exposition de Solvay au développement de nouveaux produits et technologies ou à celui d'un procédé.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Solvay contrôle la qualité et la pureté de ses produits fabriqués grâce à des programmes d'assurance qualité et de contrôle qualité, en supervisant les procédés industriels et en mettant en œuvre une gestion globale des données relatives aux compositions.

L'exposition à la responsabilité liée aux produits est minimisée grâce à des programmes de *Product Stewardship* (gestion responsable des produits), programmes qui donnent des informations idoines ainsi qu'une assistance technique aux clients et qui garantissent une bonne compréhension des conditions d'une utilisation et d'un maniement en toute sécurité. Solvay accorde un soin tout particulier à fournir des informations exhaustives et claires sur l'usage auxquels les produits sont destinés ainsi que sur les dangers potentiels, sous la forme, entre autres documents, de fiches de données de sécurité, d'étiquetage, de déclarations de conformité réglementaire. Citons par exemple, les conditions pour une utilisation et un maniement en toute sécurité, le niveau de dangerosité, les mesures d'urgence de premiers secours et les numéros de téléphone d'urgence qui sont disponibles dans la langue des clients du Groupe. Les procédures de rappel de produits telles que décrites dans les programmes de *Product Stewardship*, les systèmes de gestion et le processus de gestion des soins de santé sont également développées et déployées.

En matière de développement de ses produits, Solvay consacre d'importantes ressources à la R&D. L'innovation constitue la pierre angulaire de la stratégie du Groupe et Solvay estime d'ailleurs que faire face aux défis que pose le

développement de produits constitue bien plus une opportunité qu'un risque pour l'entreprise.

Un processus de gestion de projet précis garantit une utilisation optimale des ressources à l'heure d'accompagner, au moment opportun, un nouveau produit, du stade de projet à celui de son lancement sur le marché.

Au sein de la Fonction R&I, l'équipe *New Business Development* gère les investissements du Groupe dans des projets de recherche internes et externes, dans des *start-ups* et des fonds de capital-risque; ceci permet à Solvay de rester à l'avant-garde des activités émergentes telles que les énergies renouvelables de substitution et l'électronique organique. Elle s'appuie également sur un partage des risques via des partenariats publics/privés ou d'autres formes d'innovation ouverte pour le développement de technologies d'avant-garde à forte intensité de capital.

7. RISQUE LIÉ AUX PERSONNES

Les accidents d'employés ou de tiers sur les sites du Groupe sont généralement liés à des défaillances dans la gestion de la sécurité en matière de risques sur le lieu de travail. Les accidents de personnes incluent les chutes lors de travaux en hauteur, les contacts avec des produits chimiques (chauds, corrosifs ou toxiques) émanant de cuves, de pompes ou de tuyauteries ainsi que les accidents causés par une explosion ou des chutes d'objets.

Les accidents de prestataires incluent les chutes lors de travaux de construction ou de maintenance en hauteur, l'utilisation d'outils et l'interaction avec des équipements durant des interventions de maintenance, ainsi que les accidents dus au non-respect des procédures de permis de travaux.

Le risque de **causer des blessures aux riverains des sites ou au public** est généralement la conséquence d'accidents majeurs sur des sites de production ou lors du transport.

Les maladies professionnelles, y compris les maladies chroniques, résultant d'expositions à des risques professionnels sont, pour la plupart, liées à des expositions passées qui ont des effets sur la santé après une longue période de latence, notamment les maladies liées à l'exposition à l'amiante.

Le risque pandémique peut toucher les employés, ainsi que leurs familles et toute la société dans son ensemble.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

La sécurité des personnes est la priorité numéro un dans la gestion des activités de Solvay. Des politiques, procédures, normes et programmes HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) pour chaque domaine HSE sont mis en œuvre sur les sites. Le Groupe possède une longue expérience en matière de bonnes performances sécuritaires et, avec l'intégration de Rhodia,

le partage d'expérience des bonnes pratiques permettra de progresser davantage. Dans le cadre de l'accord avec l'ICEM (Fédération Internationale des Syndicats des Travailleurs de la Chimie, de l'Energie, des Mines et des Industries Diverses), Rhodia a établi une instance nommée *Global Safety Panel* pour le suivi régulier des programmes de sécurité. Comprendre et gérer les facteurs humain et organisationnel est indispensable à la sécurité. Les initiatives en matière de sécurité portent sur des programmes de sécurité comportementale et d'amélioration de la culture de la sécurité des dirigeants, des employés et des prestataires. La plupart des sites dispose d'un système de gestion de la sécurité dédié, les sites hérités de Rhodia disposant quant à eux d'un système de gestion HSE intégré.

L'objectif final de Solvay est de parvenir au «zéro accident» avec arrêt de travail. Des résultats de sécurité intégrés sont disponibles depuis début 2011 : le taux d'accident avec arrêt de travail du Groupe (LTAR, accidents du travail avec absence par million d'heures de travail) a, cette année encore, atteint une valeur record de 0,8. Le taux d'accident avec traitement médical (MTAR, accidents du travail induisant un traitement médical par million d'heures de travail), un indicateur complémentaire récemment mis en place, a atteint une valeur record de 2,7 à fin 2012. Les résultats de la sécurité sont présentés tous les mois au Comité exécutif.

En 2012, une nouvelle initiative en matière de sécurité a été lancée par le Comité exécutif pour améliorer les pratiques du leadership en matière de sécurité et permettre ainsi aux dirigeants de démontrer leur engagement dans ce domaine. Des objectifs ont été fixés pour une amélioration constante du taux d'accidents avec traitement médical, des accidents par contact avec des substances chimiques et des accidents aux conséquences irréversibles. Une communication régulière sur les enseignements à tirer de ces situations améliore la sensibilisation à ces dernières et permet d'en éviter la répétition dans le même site de production et de R&D ou dans d'autres.

Des recherches internes et externes existantes, des initiatives universitaires ou inter-entreprises sont contrôlées pour identifier de nouvelles approches sécuritaires (initiatives ICSI –Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle–, EPSC –European Process Safety Centre, Centre européen de sécurité des procédés– ou CEFIC (European Chemical Industry Council, Conseil européen de l'industrie chimique).

Solvay a mis en place un groupe de travail de préparation à une pandémie mondiale concernant tous les sites et toutes les activités ; celui-ci s'appuie sur un réseau fiable de coordinateurs préparé à mettre en œuvre des procédures de prévention et de limitation de pandémie aux niveaux régionaux et locaux.

Les principaux éléments de la gestion de la sécurité des prestataires s'organisent selon cinq étapes successives : (i) qualification et présélection, (ii) définition du travail à effectuer et analyse du risque, (iii), définition du contrat (contexte, règles, pénalités et acceptation), (iv) exécution, gestion et réception du travail, (v) évaluation HSE du prestataire, *feedback* et actions. Cela inclut également la planification de la prévention,

la formation complémentaire à des risques spécifiques pour la santé et la sécurité, un contrôle et un *feedback* pendant et après la réalisation du travail. Grâce à de tels éléments de gestion, la performance sécuritaire des prestataires s'est significativement améliorée au cours des dernières années. Durant l'année 2012, les taux LTAR et MTAR des prestataires se sont de nouveau réduits pour atteindre respectivement les valeurs record de 0,5 et 2,5. Par rapport à 2011, la performance de ces deux indicateurs s'est améliorée de près de 30 %. Les visiteurs des sites de Solvay doivent toujours être accompagnés d'une personne responsable et au fait des règles et procédures de sécurité.

La sécurité des procédés concerne la protection des personnes et des biens face aux conséquences d'incidents liés aux procédés. L'objectif de Solvay est d'assurer la performance d'une gestion de la sécurité des procédés (PSM, *Process Safety Management*) uniforme, centralisée et sans égal. La propriété de la PSM est confiée à l'équipe HSE et Solvay étendra le concept mis en place par Rhodia pour la sécurité des procédés à l'échelle planétaire (à savoir les Lignes rouges, la méthodologie matricielle d'évaluation des risques pour l'évaluation et l'acceptabilité des risques, une catégorie indépendante d'ingénieurs en sécurité des procédés). Le concept des systèmes PSM, tel qu'appliqué aux Etats-Unis où il est obligatoire et doit se conformer aux exigences de l'OSHA (*Operational Safety and Health Administration*) et de l'EPA (*Environmental Protection Agency*, Agence américaine de protection de l'environnement), est également utilisé pour supporter les systèmes de gestion de la sécurité dans d'autres régions, dont l'Europe, où il est conforme à la réglementation Seveso.

Le risque d'un accident lié au transport de produits chimiques dangereux est réduit par l'optimisation des itinéraires de transport, par le recours à des transporteurs sélectionnés et contrôlés et, enfin, par l'assistance d'urgence internationale de Carechem en cas d'accidents. Par ailleurs, tous les efforts sont faits pour minimiser le nombre des activités de transport notamment en recourant à des unités de production intégrée de produits dangereux intermédiaires. En matière de sécurité, Solvay suit les recommandations d'associations telles qu'Eurochlor, ECVM (*European Council of Vinyl Manufacturers*, Conseil européen des producteurs de vinyle) ou CTEF (Comité Technique Européen du Fluor), et de programmes tels que *Responsible Care*®.

Pour la gestion et l'évaluation des risques, des approches conservatrices réduisent l'exposition réelle lorsque de nouveaux dangers se présentent. Ces approches conservatrices sont partagées et appliquées à l'échelle mondiale par l'équipe toxicologique et sont également soutenues par le comité interne «*Solvay Acceptable Exposure Limit*» présidé par le médecin conseil du Groupe.

Solvay s'appuie sur ses propres experts et coopère activement avec des réseaux externes. Une large priorité est donnée aux nanomatériaux et aux nanotechnologies, aux perturbateurs endocriniens ainsi qu'aux applications de produits Solvay dans le domaine de la santé.

Depuis des décennies, Solvay dispose d'un suivi des maladies professionnelles à l'échelle mondiale et d'un programme solide en matière d'hygiène industrielle reposant sur une évaluation complète de la conformité vis-à-vis des normes d'hygiène au travail. Afin de garantir des standards élevés en matière de prévention de la santé au travail pour les employés, Solvay a lancé les modules « Hygiène professionnelle » (2006) et « Santé » (2008) du système MEDEXIS IH-OH, de manière à gérer des données complètes sur l'hygiène, ainsi que sur le suivi médical, et ce, en vue d'harmoniser et d'optimiser les programmes de surveillance médicale. Le principe du système MEDEXIS IH-OH sera progressivement étendu à Rhodia et partagé via un outil IT unique et uniforme. Il est conçu pour identifier les foyers de nouvelles et potentielles maladies professionnelles ayant des causes sous-jacentes multiples, et ceci afin d'améliorer l'exposition individuelle et collective ainsi que la traçabilité médicale et de faciliter le travail quotidien des médecins et des hygiénistes de Solvay.

8. RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental est l'exposition de Solvay au risque d'émanation subite ou sur le long terme d'une substance chimique due à des équipements industriels défaillants, à des accidents de transport ou à des problèmes de production entraînant des taux d'émission dépassant les seuils autorisés. De nombreux sites de Solvay sont régis par des réglementations sur les établissements industriels à risque majeur.

Un dépassement des seuils d'émissions autorisés peut se traduire par des sanctions administratives ou pénales, par une issue défavorable des litiges et par le risque de perdre des autorisations d'exploitation.

Comme la plupart des autres entreprises industrielles, Solvay doit gérer l'historique de contamination des sols sur certains de ses sites et y remédier, ainsi que se conformer aux évolutions à venir de la législation environnementale. En Europe et ailleurs, la responsabilité environnementale et le principe du « pollueur-payeur » sont de plus en plus intégrés à la législation environnementale, en vue de prévenir et de réparer les dommages environnementaux. Pour la première fois, les dommages environnementaux affectant les terres, les eaux, les habitats naturels et les espèces protégées ont été regroupés en un volet unique de la législation européenne.

Par rapport à ce qui était auparavant en vigueur en Europe, la législation introduit un périmètre toujours plus étendu en termes de responsabilité légale pour la décontamination des sols et inclut des exigences en matière de réparation primaire, de réparation complémentaire et, enfin, de réparation compensatoire. Plus généralement, à l'échelle planétaire, les autorités demandent de plus en plus une gestion du patrimoine environnemental des sols et des nappes souterraines. Pour Solvay, le risque réside en particulier dans le fait que la Directive européenne sur la responsabilité environnementale entraînera une augmentation des coûts liés à la réparation et, dans ce contexte, un certain nombre de procédures adminis-

tratives sont en cours pour définir la nécessité de la réparation et la façon de l'aborder.

Le risque inhérent aux changements climatiques est une réalité qui implique des conséquences potentielles : augmentation du niveau des mers, fréquence et intensité accrues des ouragans et typhons, pénurie d'eau, tremblements de terre, tsunamis et inondations. En outre, un certain nombre de sites de production est exposé au risque de pénurie d'eau.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Pour Solvay, la protection de l'environnement constitue un aspect-clé de la gestion de ses activités. Des mesures de prévention bien définies concernant la pollution et les accidents sont mises en œuvre depuis longtemps au sein de Solvay. Solvay met en place des systèmes de gestion HSE intégrés du type ISO 14001 pour l'environnement ou directement ISO 14001 dans tous les sites concernés. Des politiques et des programmes de contrôle du risque sont mis en œuvre dans toutes les unités de production et autres installations, et sont progressivement déployés dans les usines nouvellement acquises. Plus précisément, le Groupe a entrepris les démarches nécessaires, et va même au-delà, afin de respecter les réglementations relatives aux risques majeurs, notamment via des mesures détaillées de prévention des accidents.

Les sites dont les sols sont historiquement pollués font l'objet d'un suivi et d'une gestion rigoureux menés par une équipe mondiale dédiée. Celle-ci reçoit une formation de sensibilisation à la réglementation et se charge de mettre à jour régulièrement les provisions nécessaires au suivi et à la réparation des dommages selon un processus d'audit défini. Le Groupe a développé un savoir-faire interne en matière de gestion des sols. La caractérisation des risques dans l'ensemble des sites concernés s'inscrit dans la politique de Solvay. Des études hydrologiques et les caractérisations des sols sont effectuées afin d'identifier les problèmes potentiels, d'évaluer les risques pour les nappes phréatiques et d'aborder les mesures de réparation ou de confinement nécessaires avec les autorités. Un certain nombre de ces actions ont été effectuées ou sont en cours.

Le respect de la législation en vigueur est totalement intégré aux systèmes de gestion de l'environnement et fait l'objet d'un suivi constant par tous les sites de Solvay. Des actions correctives sont mises en œuvre dès que nécessaire, en étroite collaboration avec les autorités environnementales pour garantir qu'aucun effet indésirable ne se produise sur l'environnement.

Solvay contrôle également les effets des changements climatiques dans la mesure où les risques et opportunités y afférents pourraient nuire aux objectifs du Groupe. Dans une certaine mesure, le risque est couvert par la répartition géographique des sites de production et des marchés servis par ses produits.

Concernant le risque de pénurie d'eau, les approches de limitation des risques reposent sur le recours à d'autres sources d'approvisionnement en eau, le recyclage et la réduction de la

surconsommation suite à l'identification des sites présentant un risque possible. La répartition géographique des unités de production dans le monde entier permet de réduire l'impact général lié au fait qu'une unité de production soit endommagée ou voie son activité interrompue suite à une pénurie d'eau.

9. RISQUE LIÉ À L'INFORMATION ET AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (IT)

Pour Solvay, les risques liés à l'information et aux technologies de l'information (IT) concernent la fraude, la manipulation ou la destruction d'informations, l'incapacité à assurer la continuité des systèmes d'information et des activités commerciales, ainsi que l'incapacité à protéger des données confidentielles, critiques ou sensibles.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Une équipe indépendante au sein de la Fonction Systèmes d'information est responsable des activités de gestion des risques pour cette fonction.

Solvay suit scrupuleusement le développement des risques dans le domaine de la sécurité informatique et des systèmes d'information. Régulièrement, des exercices d'identification des risques sont organisés par la Fonction Systèmes d'information, en collaboration avec le département ERM du Groupe. Les risques sont évalués, l'efficacité du contrôle déterminée et les contrôles sont, si nécessaire, améliorés.

L'objectif du système d'information est d'être conforme au référentiel ISO, tout en assurant la qualité des services pour l'ensemble des entités du Groupe.

En 2012, Solvay a participé, de concert avec des entreprises chimiques, des sociétés de transport et de logiciel, à un exercice organisé par des agences gouvernementales américaines et appelé *Cyber Storm*. L'objectif principal de cet exercice était de mesurer l'efficacité des procédures au cours de cyber-attaques contre les systèmes d'informations et susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement financier, industriel et de la communication. Cette même année, Solvay a également participé à un exercice similaire organisé par le gouvernement français et appelé *Piranet*. Les enseignements tirés de ces participations sont en cours d'évaluation et les activités en cours d'adaptation pour satisfaire aux besoins spécifiques de Solvay.

10. RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation provient de l'exposition de Solvay à la détérioration de sa réputation aux yeux de ses différentes parties prenantes. Des atteintes à la réputation peuvent résulter de la matérialisation de l'un des risques cités dans les autres catégories de risques du présent chapitre ou de tout événement de crise inattendu, concret, supposé ou allégué et de la publicité qui s'ensuit. Ce risque peut également provenir de la survenue d'un quelconque événement ou action associé au nom de Solvay et qui serait contraire à l'éthique, à la législation ou aux principes de gouvernance d'entreprise et qui, d'une manière générale, ne satisferait pas aux attentes des parties prenantes de Solvay.

Les atteintes à la réputation de l'entreprise peuvent être propagées et amplifiées par l'Internet et les sites de réseaux sociaux.

La réputation d'une entreprise est un atout majeur. Perdre sa réputation peut conduire à un affaiblissement de sa position concurrentielle. Le risque lié à la réputation repose sur la perception subjective et variée que les diverses parties prenantes d'une société ont de cette dernière. La confiance est un ingrédient fondamental de la réputation d'une société.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Au-delà d'une bonne gestion globale placée sous l'égide de la Fonction *Corporate Communication*, les systèmes et les pratiques de contrôle, dont la préparation et l'anticipation des crises, une communication efficace (à la fois claire, cohérente et réalisée en temps opportun) et des relations solides et sur le long terme avec les principales parties prenantes, au sein ou en dehors de l'entreprise, contribuent à construire et consolider sur le long terme la confiance, un élément fondamental à la réputation.

En plus de favoriser sa bonne réputation, Solvay participe à des programmes spécifiques mis en œuvre par les principales organisations corporatives, afin d'améliorer la réputation de l'industrie chimique dans son ensemble. Des membres du Comité exécutif de Solvay ont récemment été actifs en tant que présidents de l'ICCA (*International Council of Chemical Associations*, Conseil International des Associations de la Chimie), du CEFIC (*European Chemical Industry Council*, Conseil Européen de l'Industrie Chimique) et de Plastics Europe.

Une étude réalisée en 2009 sur la maturité de la gestion des risques d'entreprise chez Solvay indique que la gestion de la réputation est l'une des forces du Groupe dans le cadre de la gestion de ses risques.

Solvay a établi des processus, des systèmes, des plans et programmes de communication pour créer, développer et maintenir un flux régulier de dialogue avec ses principales parties prenantes, y compris en situations de crise: les actionnaires et la communauté financière, les employés, les clients et fournisseurs, les autorités, les communautés locales et les

leaders d'opinion. La palette d'outils dont dispose le Groupe comprend toute une variété de médias électroniques et imprimés à vocation interne ou externe adaptés à chaque type de public. Solvay entretient des relations actives avec la presse, tant au niveau du Groupe qu'à l'échelle locale, au moyen de contacts directs, de communiqués de presse, de conférences, ainsi que de visites, de journées portes ouvertes et autres événements réservés aux communautés riveraines de ses principaux sites. Le Groupe a également adopté pour ses employés une batterie de recommandations et de conseils concernant l'utilisation des réseaux sociaux.

Des valeurs claires et des formations sur les pratiques prônées par le Code de Conduite, associées à un niveau élevé de gouvernance d'entreprise, contribuent à prévenir les comportements susceptibles d'exposer le Groupe au risque de réputation.

Solvay met en œuvre des systèmes de gestion et de communication efficaces dans le but d'être alerté rapidement en cas de crises, réelles ou latentes, et d'assurer une réponse adéquate en cas d'événements défavorables soudains et inattendus qui peuvent potentiellement nuire à la réputation du Groupe. Des responsables et employés dédiés sont formés pour faire face à de telles situations. Des simulations de crises sont organisées régulièrement dans les différentes entités du Groupe.

LITIGES IMPORTANTS

Compte tenu de la diversité de ses activités et de sa portée géographique, le groupe Solvay est exposé à des risques juridiques, en particulier dans le domaine de la responsabilité « produit », des relations contractuelles, des lois antitrust, des litiges concernant des brevets, des évaluations fiscales et des domaines HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement). Dans ce contexte, les litiges sont inévitables et parfois nécessaires pour défendre les droits et les intérêts du Groupe.

L'issue des procédures ne peut être prévue avec certitude. Il est dès lors possible que les tribunaux prennent des décisions défavorables sans appel, qui peuvent conduire à des responsabilités (et des dépenses) qui ne sont pas couvertes ou entièrement couvertes par des provisions ou des assurances et qui peuvent avoir des conséquences significatives sur les résultats et bénéfices du Groupe.

Les procédures judiciaires en cours impliquant le groupe Solvay et que l'on estime comporter des risques majeurs sont reprises ci-après. La liste des procédures juridiques décrites ci-après n'est pas exhaustive.

Le fait que ces litiges soient repris ci-après est sans relation avec le bien-fondé de l'affaire. Dans toutes les affaires qui suivent, Solvay se défend vigoureusement et croit au bien-fondé de sa défense.

Dans certains cas, conformément à la réglementation comptable, Solvay a inscrit des réserves/provisions pour couvrir le

risque financier et/ou les coûts de la défense (voir Note 32 des états financiers consolidés, à la page 101 du Rapport annuel 2012).

Procédures antitrust

En mai 2006, la Commission européenne a imposé des amendes pour un montant total de 193 millions EUR à Solvay (dont Ausimont SpA acquise par Solvay en 2002) pour des infractions présumées aux règles de la concurrence sur le marché des peroxygènes. Solvay a fait appel de la décision de la Commission européenne. Après l'appel de Solvay, la Cour de justice de l'Union européenne a décidé de réduire l'amende à 139,5 millions EUR. Un recours a été introduit par Solvay devant cette instance afin de réduire davantage l'amende. En novembre 2011, la Commission européenne a formé un appel incident au sujet de cette réduction d'amende.

Des poursuites civiles conjointes ont également été menées devant le Tribunal de Dortmund (Allemagne) en 2009 contre Solvay et d'autres fabricants en invoquant une prétendue violation de la loi antitrust et en réclamant des dommages aux fabricants sur une base conjointe et solidaire. Le montant du litige est d'approximativement 240 millions EUR (hors intérêts).

Au Brésil, Solvay fait face à des litiges administratifs liés à des activités présumées d'entente sur le marché brésilien du H₂O₂ et du perborate dans les années 1998-2001. Le CADE (Conseil administratif de défense économique, l'autorité antitrust brésilienne) a infligé des amendes à l'encontre de Solvay et d'autres en mai 2012 (la part de Solvay dans cette amende se chiffrait à 29,6 millions EUR). Solvay a intenté une action contestant les amendes administratives devant la Cour fédérale brésilienne.

Procédures liées à l'HSE

Depuis 2001, la municipalité française de Metz a entamé plusieurs poursuites contre Solvay, en prétendant que le rejet des eaux dans la Meurthe, contenant du chlorure de sodium provenant des processus de production du carbonate de sodium générerait des coûts supplémentaires (environ 50 millions EUR) pour la distribution de l'eau potable. Solvay est en conformité avec les permis d'exploitation délivrés par les autorités pour la période concernée et conteste vigoureusement ces allégations.

Depuis 2002, à Ferrara (Italie), des poursuites pénales ont été entamées auprès de la Cour pénale de Ferrara à l'encontre de quatre anciens employés de Solvay pour une prétendue conduite illégale avant 1975 en relation avec deux cas d'anciens travailleurs PVC malades pour avoir été supposément exposés au VCM (chlorure de vinyle monomère). L'affaire a été rejetée par le juge de première instance de la Cour pénale de Ferrara en avril 2012 et plusieurs parties civiles ont fait appel de cette décision. Solvay pourrait être exposé à des actions en responsabilité civile en cas d'issue défavorable des poursuites.

En octobre 2009, à Spinetta Marengo (Italie), le procureur a inculpé plusieurs personnes (dont des employés ou d'anciens employés de Solvay et d'Ausimont SpA) pour des infractions pénales présumées à des lois environnementales. A la suite d'une décision du juge de l'instruction préliminaire en janvier 2012, l'affaire est désormais en instance auprès de la Cour d'assises d'Alessandria. Solvay et Solvay Specialty Polymers Italy (auparavant Solvay Solexis), une filiale de Solvay et successeur légal d'Ausimont SpA, pourraient être exposés à des poursuites en responsabilité civile en cas d'issue défavorable des poursuites.

À Bussi (Italie), le procureur a inculpé plusieurs personnes (dont d'anciens employés d'Ausimont SpA – acquise par Solvay en 2002) pour des infractions pénales présumées à des lois environnementales (catastrophe écologique) et pour des infractions pénales à la santé publique (empoisonnement intentionnel de l'eau potable). Les risques pour Solvay Specialty Polymers Italy (auparavant Solvay Solexis, une filiale de Solvay et successeur légal d'Ausimont SpA) d'être exposée à des actions en responsabilité civile sont négligeables.

D'une manière générale, les autorités sont de plus en plus actives pour demander une amélioration de la gestion du patrimoine environnemental des sols et nappes souterraines des entreprises industrielles. En conséquence, Solvay est impliqué dans des procédures judiciaires liées à l'environnement pour un nombre limité de ses sites, dont la plupart sont des sites d'Ausimont SpA (acquise en 2002) et qui concernent une contamination du sol ou l'enfouissement de déchets.

Activités de Rhodia

Les anciens actionnaires de Rhodia ont intenté des procédures contre Rhodia, d'anciens membres du Conseil d'Administration de Rhodia, ses commissaires et Sanofi eu égard au caractère prétendument inexact des informations fournies concernant l'acquisition par Rhodia de Albright & Wilson et de Chirex. Le 27 janvier 2006, un sursis à statuer a été prononcé.

Activités pharmaceutiques (activités abandonnées)

Le cadre de la vente des activités pharmaceutiques en février 2010, les accords contractuels ont permis la définition de conditions pour l'allocation et la répartition des responsabilités issues des activités avant la vente.

À quelques exceptions près, l'exposition de Solvay à des indemnités envers Abbott pour des responsabilités issues des activités cédées sera limitée à un montant total représentant 500 millions EUR et sera limitée dans le temps.

Cela comprend l'indemnisation pour certaines responsabilités potentielles dans le cadre du litige américain sur les traitements hormonaux substitutifs (THS). D'anciens utilisateurs de produits THS ont entamé des milliers de poursuites judiciaires aux Etats-Unis à l'encontre des fabricants de ces produits. Au 31 décembre 2012, Solvay a, en substance, résolu l'ensemble des procédures liées au THS intentées contre les anciennes sociétés dont il avait le contrôle.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

CE CHAPITRE EST UNE ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Table des matières

Code de référence et introduction	142
1. Structure juridique et actionariat de Solvay SA	142
2. Politique en matière de capital social et de dividende	143
3. Assemblées Générales des actionnaires	145
4. Conseil d'Administration	147
5. Comité exécutif	153
6. Rapport de rémunération	155
7. Rôle des Présidents dans l'harmonie entre le Conseil d'Administration et le Comité exécutif	159
8. Principales caractéristiques des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne	160
9. Audit externe	161
10. Code de Conduite	162
11. Prévention du délit d'initié	162
12. Organisation interne du groupe Solvay	163
13. Relations avec les actionnaires et les investisseurs	163
Annexes :	
1. Missions du Comité d'audit	165
2. Politique de rémunération des Directeurs Généraux	166

Code de référence et introduction

Le groupe Solvay a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme son code de référence en matière de gouvernance. Le présent rapport présente l'application des recommandations de ce Code suivant le principe «appliquer ou expliquer» («comply or explain»). Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 est disponible sur le site internet de GUBERNA (www.guberna.be)¹.

La gouvernance du groupe Solvay s'applique à l'ensemble de ses activités, y compris celles de Rhodia, acquises le 16 septembre 2011. Dans certains domaines, l'intégration du Secteur Rhodia au groupe Solvay n'est pas encore pleinement réalisée. Durant la période d'intégration, des processus différents mais aux finalités similaires coexisteront, l'objectif étant de les aligner dans le cadre de la gouvernance du groupe Solvay.

1. Structure juridique et actionariat de Solvay SA

1.1. Solvay SA une *société anonyme* de droit belge; son siège social a été transféré du 33, rue du Prince Albert à 1050 Bruxelles au 310, rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles (Belgique) par décision du Conseil d'Administration du 26 octobre 2011.

Ses statuts sont consultables sur le site internet de Solvay à l'adresse suivante : www.solvay.com.

Une Assemblée Générale Extraordinaire de Solvay SA, tenue le 10 mai 2011, a modifié son objet social afin de le rendre plus «générique», tout en conservant à titre principal le centrage de la société sur des activités liées à la chimie, en y ajoutant des activités liées aux ressources naturelles et en visant plus clairement la prise de participations.

1.2. Les actions sont nominatives ou dématérialisées. Depuis le 1^{er} janvier 2008, il n'est plus possible de recevoir des titres papier (porteur). Les titres au porteur qui se trouvaient déjà dans un compte de valeurs mobilières ont automatiquement été convertis en titres dématérialisés. Par ailleurs, suite à la résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 8 mai 2007, les titres au porteur émis par la société qui n'ont pas été inscrits en compte titres dématérialisés ou transformés en titres nominatifs au 1^{er} juillet 2011 ont été convertis automatiquement en titres dématérialisés.

Au 31 décembre 2012, le capital de Solvay SA était représenté par 84 701 133 actions. Chaque action donne droit à une voix en cas de vote (sauf les actions qui seraient détenues par Solvay SA ou ses filiales dont le droit de vote est suspendu). Toutes les actions sont égales et ordinaires.

1. Pour des raisons de lisibilité, le présent document contient également les informations requises par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 pour la Charte de gouvernance d'entreprise.

L'action Solvay est cotée sur NYSE Euronext Bruxelles. En outre, elle est admise à la cotation sur NYSE Euronext Paris depuis le 23 janvier 2012. Elle est présente dans toute une série d'indices :

- > Euronext 100, incluant les 100 premières sociétés européennes cotées sur NYSE Euronext où Solvay se classait à la 48^{ème} place (0,6 % de l'indice) au 31 décembre 2012.
- > Le BEL 20, indice basé sur les 20 principaux titres cotés sur NYSE Euronext Bruxelles. Au 31 décembre 2012, Solvay représentait environ 10,4 % de la valeur de cet indice (2^{ème} place de l'indice). Les actions Solvay sont incluses dans la catégorie «Chimie de spécialité» de l'indice sectoriel d'Euronext Bruxelles;
- > L'indice CAC 40, basé sur les 40 plus importants titres cotés sur NYSE Euronext Paris, où Solvay se plaçait à la 31^{ème} place (0,9 % de l'indice) au 31 décembre 2012;
- > Les indices : DJ Stoxx, DJ Euro Stoxx, FTSE 300, MSCI, entre autres.

Depuis le 15 février 2007, Solvay Stock Option Management SPRL a mandaté la banque Rothschild & Cie, dans le cadre d'un contrat de liquidité, pour améliorer la liquidité du titre sur NYSE Euronext Bruxelles. Ce mandat est resté d'application en 2012.

1.3. L'actionnaire principal de Solvay SA est la société Solvac SA qui, au 31 décembre 2012, détenait un peu plus de 30 % du capital et des droits de vote de Solvay. Solvac SA a procédé aux déclarations de transparence ad hoc chaque fois qu'elle a franchi un seuil légal ou statutaire de déclaration. Elle a également procédé aux notifications requises par la loi sur les offres publiques d'achat.

Solvac SA est une *société anonyme* de droit belge dont les actions sont admises à la cotation sur NYSE Euronext Bruxelles. Son actionariat est réservé aux personnes physiques et est exclusivement nominatif. La très grande partie du capital (environ 80 %) est détenue par des membres des familles fondatrices de Solvay SA.

JPMorgan Asset Management Holdings Inc. a notifié à Solvay qu'au 21 novembre 2012, la participation totale des diverses sociétés que Solvay contrôle atteignait 3,03 % soit 2 562 505 actions.

Par ailleurs, en date du 31 décembre 2012, Solvay Stock Option Management SPRL possédait 2,05 % des actions émises par Solvay SA (1 735 010 actions) notamment pour couvrir le programme de *stock-options* de Solvay (voir détails au point 2.1 «Politique en matière de capital social»).

Les déclarations de transparence les plus récentes sont disponibles sur le site internet www.solvay.com.

Le reste des actions est détenu par :

- > des actionnaires individuels qui détiennent directement une participation dans Solvay SA. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3 % requérant une déclaration de transparence;

> des actionnaires institutionnels, européens et internationaux dont le nombre et l'intérêt sont mesurables par l'intensité des contacts lors de nombreux roadshows, par la publication régulière de rapports d'analystes et par le niveau des volumes boursiers de ces dernières années (moyenne journalière sur NYSE Euronext de 304 000 titres en 2012 et de 247 000 titres en 2011).

La société a été informée que des actionnaires individuels ont décidé de se consulter lorsque des questions particulièrement stratégiques viennent à être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale. Chacun de ces actionnaires reste cependant tout à fait libre de son vote.

1.4. Lors des Assemblées Générales de mai 2011 et mai 2012, des actions ont été déposées et des votes exprimés à hauteur d'en moyenne 51,8% du capital de Solvay SA.

1.5. Au 31 décembre 2012, Solvay SA ne détenait aucune participation requérant une déclaration de transparence légale ou statutaire.

2. Politique en matière de capital social et de dividende

2.1. Politique en matière de capital social

2.1.1. Depuis sa transformation en *société anonyme* et son entrée en Bourse en 1969, la société n'a pas fait d'appel public à ses actionnaires pour augmenter son capital social. Elle s'est autofinancée sur ses résultats et ne distribue qu'une partie de ceux-ci (voir « Politique en matière de dividende » ci-après).

2.1.2. Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2009, pour une période de cinq ans à compter de cette date, à acquérir ou à céder en Bourse des actions de la société à concurrence de 20% maximum de son capital (soit 16 940 000 actions), à un cours compris entre 20 et 150 EUR. En 2012, il n'a pas été fait usage de cette modalité.

2.1.3. En décembre 1999, la société a mis en place un nouveau programme annuel de *stock-options* pour les dirigeants du Groupe dans le monde. Ces programmes sont couverts, en partie ou en totalité, par le rachat en Bourse par le groupe Solvay de ses propres actions. Depuis janvier 2007, le programme de couverture est géré par Solvay Stock Option Management SPRL. Ce programme de couverture a fait l'objet d'une autorisation de cinq ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2009.

Le dernier programme annuel de *stock-options* (exerçables du 1^{er} janvier 2016 au 15 mars 2020) a été proposé en mars 2012 à environ 430 dirigeants du Groupe, à un prix d'exercice de 88,71 EUR par action. Ce prix représente la moyenne des cours de clôture de l'action Solvay sur NYSE Euronext pendant les 30 jours précédant l'offre des options. Ces *stock-options* ont été acceptées à 97,2% par ces dirigeants.

Au 31 décembre 2012, la détention par Solvay Stock Option Management SPRL de titres émis par Solvay SA représentait 2,05% (1 735 010 actions) du capital social.

En 2012, des *stock-options* représentant un total de 684 773 actions ont été exercées, sachant que les options sont, en principe, exerçables pendant cinq ans² après une période de gel de trois ans.

Les *stock-options* exercées se répartissent comme suit :

- > plan de *stock-options* 2001 : 16 800 actions ;
- > plan de *stock-options* 2002 : 13 000 actions ;
- > plan de *stock-options* 2004 : 245 623 actions ;
- > plan de *stock-options* 2005 : 82 600 actions ;
- > plan de *stock-options* 2007 : 32 500 actions ;
- > plan de *stock-options* 2008 : 294 250 actions.

Le droit de vote et au dividende de Solvay SA est suspendu pendant toute la période d'auto-détention.

Notons enfin que dans le cadre de l'offre publique d'achat de Solvay SA pour les actions de Rhodia, des contrats de liquidité ont été conclus avec des employés bénéficiaires d'actions gratuites ou d'options portant sur des actions Rhodia, afin de leur permettre de conserver leurs droits et de vendre leurs actions Rhodia pendant une durée déterminée après la clôture de l'offre publique d'achat. L'exposition relative aux actions gratuites est totalement couverte.

2.1.4. Lors de sa séance du 16 mars 2012, le Conseil d'Administration a mis en œuvre son plan annuel de *stock-options* en faveur d'environ 430 cadres supérieurs du Groupe, dont les membres du Comité exécutif. Parmi ces derniers figuraient MM. Christian Jourquin et Bernard de Laguiche, par ailleurs, Administrateurs. Ces derniers se sont abstenus, pour raison éthique, de participer à la délibération du Conseil d'administration qui les concernait en matière de *stock-options*.

Le Conseil d'Administration a pris acte de leur déclaration d'abstention et a considéré que leur participation à ce plan relevait de l'Article 523 §3.2 du Code belge des Sociétés qui traite des opérations habituelles conclues dans des conditions et sous les garanties normales de marché pour des opérations de même nature. A sa demande, le nombre d'options octroyées en 2012 au Président du Comité exécutif jusqu'au 10 mai 2012, M. Christian Jourquin, a été ramené à zéro. M. Bernard de Laguiche a accepté 20 000 options.

2.1.5. Indépendamment de l'autorisation dont il est question au paragraphe 2.1.2 et dans un contexte de défense, la société a la possibilité de racheter ses propres titres en Bourse à hauteur de 20% du capital souscrit, sans être soumise à un plancher ou à un plafond de cours, en cas de menace d'un dommage grave et imminent tel que, par exemple, lors d'une offre publique d'achat hostile. Cette modalité a été renouvelée

2. Portés à huit ans pour les bénéficiaires des plans de *stock-options* de 1999 à 2002 en Belgique. Portés à dix ans pour les bénéficiaires des plans de *stock-options* de 2005 à 2007 en Belgique.

en mai 2011 pour une période de trois ans lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

2.1.6. Le 12 décembre 2012, le Conseil d'Administration a approuvé une nouvelle politique de rémunération – voir Annexe 2. Ladite politique prévoit l'élaboration d'un nouveau

programme de rémunération variable long terme (LTI, *Long Term Incentive*) destiné aux cadres du Groupe. Ce tout nouveau programme est centré autour (i) du lancement d'un plan d'unités d'actions de performance, associé à des critères de performance pluriannuels et réglés en cash et (ii) de la poursuite du plan de *stock-options*.

Plans de stock-options

Date d'émission	Prix d'exercice (en EUR)	Période d'exercice	Taux d'acceptation
2001	62,25	02/2005-12/2009	98,6 %
2002	63,76	02/2006-12/2010	98,4 %
2003	65,83	02/2007-12/2011	97,3 %
2004	82,88	02/2008-12/2012	96,4 %
2005	97,30	02/2009-12/2013	98,8 %
2006	109,09	02/2010-12/2014	97,2 %
2007	96,79	01/2011-12/2015	97,6 %
2008	58,81	01/2012-12/2016	96,9 %
2009	72,34	01/2013-12/2017	98,2 %
2010	76,49	01/2014-12/2018	98,1 %
2011	65,71	01/2015-12/2019	93,8 %
2012	88,71	01/2016-03/2020	97,2 %

2.2. Politique en matière de dividende

2.2.1. La politique du Conseil d'Administration consiste à proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires d'augmenter le dividende chaque fois que possible et, autant que faire se peut, de ne jamais le diminuer. Cette politique a été suivie pendant de nombreuses années. Le graphique ci-dessous en est l'illustration sur les 20 dernières années.

2.2.2. Le paiement du dividende annuel est effectué en deux tranches sous forme d'un acompte et d'un solde. La méthode de fixation de l'acompte intègre une estimation de 40 % (arrondi) du dividende total de l'exercice précédent et tient compte des résultats sur les neuf premiers mois de l'exercice en cours.

Par conséquent, pour l'exercice 2012, un acompte sur dividende de 1,20 EUR brut par action (0,90 EUR net après précompte mobilier belge de 25 %) a été approuvé par le Conseil d'Administration du 24 octobre 2012.

Cet acompte sur dividende, payé le 17 janvier 2013, est à valoir sur le dividende total de l'exercice 2012.

En ce qui concerne le solde, le Conseil d'Administration propose, lors de l'établissement des états financiers annuels, un dividende qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans la ligne de la politique décrite précédemment. La deuxième tranche de dividende, soit le solde après déduction de l'acompte, est payable en mai.

Pour l'exercice 2012, le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 se monte à 3,20 EUR bruts par action (2,40 EUR nets par action), en augmentation de 4,3 % par rapport à celui de 2011. Compte tenu de l'acompte de dividende payé le 17 janvier 2013, le solde de 2,00 EUR bruts par action (1,50 EUR net par action) sera payable à partir du 21 mai 2013.

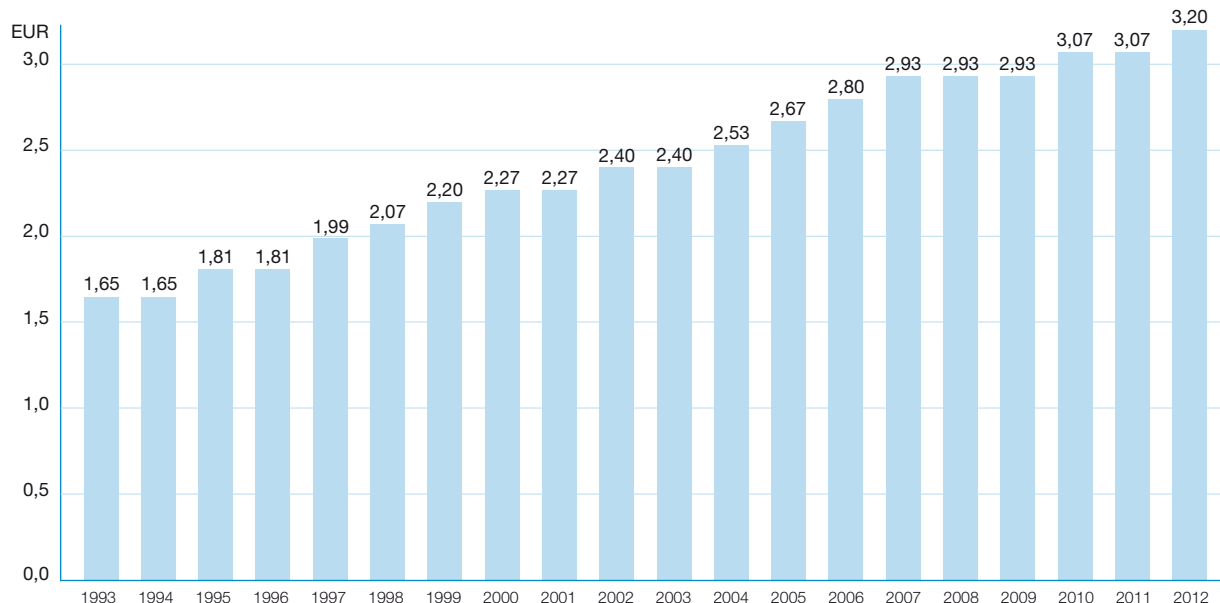
2.2.3. Les actionnaires qui ont opté pour des titres nominatifs reçoivent l'acompte et le solde du dividende automatiquement et gratuitement par virement au compte bancaire qu'ils ont renseigné et ce, à la date de mise en paiement. Les actionnaires qui possèdent des titres dématérialisés reçoivent leur dividende via leur banque ou à leur initiative suivant les arrangements qu'ils ont pris.

Les coupons représentatifs de l'acompte et du solde du dividende sont payables auprès de KBC Bank SA et CBC Banque SA :

- > KBC Bank SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles (Belgique);
- > CBC Banque SA, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles (Belgique).

2.2.4. A ce jour, la société n'a pas proposé de dividende optionnel à ses actionnaires, c'est à-dire payable en actions nouvelles plutôt qu'en espèces. Cette option n'offre d'ailleurs aucun avantage fiscal ou financier en Belgique qui la rendrait attractive pour les actionnaires.

Évolution du dividende brut de Solvay de 1993 à 2012 (en EUR)



3. Assemblées Générales des actionnaires

Il faut noter que la loi belge du 20 décembre 2010 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées a modifié les dispositions du Code belge des Sociétés relatives à la tenue des assemblées générales. Les statuts de Solvay SA ont été adaptés en conséquence; ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

3.1. Lieu et date

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tient chaque année le deuxième mardi du mois de mai à 10h30 au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Lorsqu'une Assemblée Générale Extraordinaire est nécessaire, le Conseil d'Administration s'efforce de l'organiser immédiatement avant ou après l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

3.2. Ordre du jour

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration, qui fixe également son ordre du jour. Les actionnaires peuvent toutefois demander la convocation d'une Assemblée Générale et fixer son ordre du jour pour autant qu'ils représentent ensemble 20 % du capital ainsi que le prescrit le Code belge des Sociétés.

Un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins 3 % du capital peu(ven)t également requérir, dans les conditions prévues par le Code belge des Sociétés, d'inscrire des points à l'ordre du jour de toute assemblée générale et de déposer des propositions de décision concernant des points à inscrire ou inscrits à l'ordre du jour d'une assemblée déjà convoquée.

L'ordre du jour d'une Assemblée Générale Ordinaire inclut généralement les points suivants :

- > le rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice, y compris le rapport sur la Gouvernance d'entreprise et le rapport de rémunération;
- > le rapport du commissaire sur l'exercice;
- > les états financiers consolidés de l'exercice;
- > l'approbation des états financiers annuels;
- > la fixation du dividende de l'exercice;
- > la décharge aux Administrateurs et au commissaire pour l'exercice;
- > la détermination du nombre d'Administrateurs, de ceux qui sont indépendants, de la durée de leur mandat et de la rotation des renouvellements;
- > l'élection d'Administrateurs et du commissaire externe (renouvellements ou nouvelles nominations);
- > le rapport de rémunération de la société (repris au Chapitre 6 ci-après), qui est communiqué au Conseil d'Entreprise comme prévu par la loi;
- > la fixation des honoraires annuels du commissaire pour l'audit externe, pour la durée de son mandat;
- > l'approbation des modifications apportées aux clauses de changement de contrôle dans les contrats significatifs (par exemple les coentreprises).

L'Assemblée Générale Extraordinaire est requise en particulier pour tous les sujets qui touchent au contenu des statuts de la société. Lorsque le Conseil d'Administration établit un rapport spécial en vue d'une Assemblée Générale Extraordinaire, ce rapport spécial est joint à la convocation et est publié sur le site internet de la société.

3.3. Procédure de convocation

La convocation aux Assemblées Générales contient notamment le lieu, la date et l'heure de la séance, l'ordre du jour, les rapports, les propositions de décision pour chaque point soumis au vote ainsi que la procédure pour participer à la réunion ou pour se faire représenter.

Les actionnaires possédant des titres nominatifs reçoivent à l'adresse qu'ils ont indiquée une convocation par lettre ordinaire avec notamment les formulaires d'avis de participation et de procuration, sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation et les documents joints moyennant un autre moyen de communication. Les actionnaires qui possèdent des titres dématérialisés sont convoqués par voie de presse. Ces avis de convocation sont publiés dans la presse officielle belge (Moniteur belge) et dans la presse financière, notamment belge francophone et néerlandophone. Les principales banques établies en Belgique reçoivent également la documentation nécessaire pour la relayer aux actionnaires Solvay faisant partie de leur clientèle.

3.4. Participation à l'Assemblée Générale des actionnaires et procuration

3.4.1. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la procédure d'enregistrement est obligatoire pour participer et voter en Assemblée Générale. Les actionnaires doivent procéder à l'enregistrement de leurs titres le 14^{ème} jour calendaire à minuit (heure belge) qui précède l'Assemblée Générale concernée.

Pour les actionnaires possédant des actions nominatives, la procédure est automatique, l'enregistrement des titres résultant de leur inscription dans le registre des actions nominatives à la date d'enregistrement.

L'enregistrement des titres dématérialisés est effectif dès leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

Les actionnaires sont admis aux Assemblées Générales et peuvent y exercer leur droit de vote avec les actions ayant fait l'objet de la procédure d'enregistrement légale sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions dont ils sont titulaires le jour de l'Assemblée Générale concernée.

3.4.2. Les actionnaires doivent par ailleurs indiquer à la société et, le cas échéant, à la personne qu'ils ont désignée à cette fin, leur volonté de participer à l'Assemblée Générale au plus tard le sixième jour calendaire qui précède la date de l'Assemblée Générale.

Les titulaires d'actions nominatives devront envoyer à la société l'original signé de leur avis de participation, en utilisant pour ce faire le formulaire joint à leur avis de convocation.

Les titulaires d'actions dématérialisées feront parvenir à la société une attestation du teneur de compte agréé ou de l'organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions inscrites au nom des actionnaires dans leurs comptes à la date

d'enregistrement et pour lequel l'actionnaire souhaite participer à l'Assemblée Générale.

Des informations plus détaillées quant aux modalités de participation à l'Assemblée Générale seront mises à disposition des actionnaires sur le site de la société (<http://www.solvay.com/EN/Investors/CorporateGovernance/ShareholdersMeetings.aspx>).

3.4.3. L'exercice du droit de vote sur des actions indivises ou démembrées (usufruit/nue propriété) ou appartenant à un mineur d'âge, ou encore, à une personne juridiquement incapable suit des règles légales et statutaires particulières dont le point commun est la désignation d'un représentant unique pour l'exercice du droit de vote. A défaut, le droit de vote est suspendu jusqu'à désignation.

3.4.4. Les actionnaires votent aux Assemblées Générales en personne ou par procuration. Le formulaire de procuration est établi par le Conseil d'Administration et est disponible sur le site de la société dès convocation de l'Assemblée Générale concernée. Les procurations doivent parvenir à l'adresse postale indiquée ou, le cas échéant, à l'adresse électronique mentionnée dans la convocation au plus tard le sixième jour calendaire précédant la date de l'Assemblée Générale.

Le mandataire désigné ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société.

Au cas où certains actionnaires exerceraient leur droit d'ajouter des points ou des propositions de décisions à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale, les procurations déjà notifiées à la société restent valables pour les sujets qu'elles couvrent. Concernant les nouveaux points, il convient de se référer aux dispositions du Code belge des Sociétés.

Le mandataire désigné ne peut s'écarter des instructions de vote spécifiques qui lui seraient données par un actionnaire, sauf exceptions prévues par le Code belge des sociétés.

A défaut d'instructions spécifiques sur chacun des points à l'ordre du jour, le mandataire qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts potentiel avec son mandant (au sens de l'article 547bis, §4 du Code belge des Sociétés) ne pourra pas voter.

Les procurations non valables ne seront pas comptabilisées. Les abstentions exprimées de manière formelle lors du vote ou sur les procurations sont comptabilisées comme telles.

3.4.5. Chaque actionnaire ayant satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée Générale a le droit de poser des questions par écrit concernant les points inscrits à l'ordre du jour. Ces questions peuvent être adressées par courrier au siège social ou par voie électronique à l'adresse e-mail indiquée dans la convocation. Les questions écrites doivent parvenir à la société au plus tard le sixième jour calendaire précédant la date de l'Assemblée Générale.

3.5. Procédure

3.5.1. L'Assemblée Générale des actionnaires est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou un Administrateur délégué à cette mission par ses collègues. Le Président dirige les débats en suivant les pratiques applicables en Belgique aux Assemblées délibérantes. Il veille à ce que les questions de l'Assemblée trouvent des réponses tout en faisant respecter l'ordre du jour et les engagements de confidentialité. Il nomme le secrétaire, qui est habituellement le Secrétaire Général de la société, et désigne deux actionnaires comme scrutateurs.

3.5.2. Le vote des résolutions en Assemblée Générale Ordinaire est acquis à la majorité simple des voix des actionnaires présents et représentés en suivant la règle «une action vaut une voix».

3.5.3. Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, la société respecte les règles légales de quorum et de majorité.

3.5.4. Le vote est, en règle générale, public et s'effectue à main levée ou par voie électronique. Le décompte et le résultat de chaque vote sont donnés immédiatement.

Une procédure de vote par bulletin secret est prévue dans des cas exceptionnels, si une personne en particulier est concernée.

Cette procédure n'a jamais été demandée à ce jour. Cette règle statutaire a été modifiée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2006 qui prévoit un seuil de 1 % du capital à atteindre par un ou plusieurs actionnaires agissant ensemble, et ce, uniquement lorsqu'un mandat fait l'objet de plusieurs candidatures.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est dressé et adopté par les actionnaires à l'issue de la réunion.

Il est signé par le Président, le secrétaire, les scrutateurs ainsi que les actionnaires qui le souhaitent. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire, le procès-verbal est notarié.

3.5.5. Le procès-verbal comportant les résultats des votes est rendu public sur le site internet de la société (www.solvay.com) au plus tard le 15^{ème} jour calendaire suivant la date de l'Assemblée Générale. Les procès-verbaux des Assemblées Générales les plus récentes sont également disponibles sur le site internet de la société (www.solvay.com). Des copies ou extraits officiels peuvent être obtenus sur demande par les actionnaires, notamment sous la signature du Président du Conseil d'Administration.

3.6. Documentation

La documentation relative aux Assemblées Générales (convocation, ordre du jour, procuration, avis de participation, rapport annuel, rapport spécial du Conseil d'Administration s'il existe, etc.) est disponible chaque année sur le site internet - www.solvay.com - dès la convocation à l'Assemblée et, au moins, jusqu'à la tenue de l'Assemblée concernée.

Cette documentation est disponible en langues française, néerlandaise (versions officielles) et anglaise (traduction libre).

4. Conseil d'Administration

4.1. Rôle et mission

Le Conseil d'Administration est l'instance de direction la plus élevée de la société.

La loi lui attribue tous les pouvoirs qui ne sont pas, légalement ou statutairement, du ressort de l'Assemblée Générale.

Dans le cas de Solvay SA, le Conseil d'Administration s'est réservé des domaines-clés et a délégué le reste de ses pouvoirs à un Comité exécutif (voir ci-après).

Il n'a pas opté pour la création d'un Comité de Direction au sens de la loi belge.

Les principaux domaines-clés que le Conseil d'Administration s'est réservé sont les suivants :

1. Les compétences qui lui incombent exclusivement de par la loi ou les statuts, à savoir (à titre exemplatif) :
 - > l'établissement et l'approbation des états financiers périodiques consolidés et ceux de Solvay SA (trimestriels - consolidés uniquement, semestriels et annuels) ainsi que les communications qui s'y rapportent ;
 - > l'adoption des normes comptables (en l'espèce, les normes IFRS pour les comptes consolidés et les normes belges pour les comptes sociaux de Solvay SA) ;
 - > la convocation des Assemblées Générales, l'établissement de l'ordre du jour et des propositions de résolutions à soumettre aux actionnaires (par exemple, en matière d'états financiers, de dividendes, de modifications des statuts, etc.).
2. L'établissement des stratégies et des politiques générales du Groupe.
3. L'approbation des cadres de référence du contrôle interne et de la gestion des risques.
4. L'adoption du budget et du plan à long terme, y compris les investissements, la R&D et les objectifs financiers.
5. La désignation du Président, des Membres du Comité exécutif, des Directeurs Généraux et du Secrétaire Général ainsi que la fixation de leur mission et l'étendue de la délégation de pouvoirs accordée au Comité exécutif.
6. La surveillance du Comité exécutif et la ratification de ses décisions, si requises par la loi.
7. La désignation en son sein d'un Président et, le cas échéant, d'un Vice-président, la constitution, parmi ses membres, d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Rémunérations, d'un Comité des Nominations et d'un Comité des Finances, la définition de la mission de chaque Comité, la fixation de leur composition et de la durée de leur mandat.
8. Les décisions d'importance majeure en matière d'acquisition, de cession d'activités, de création de coentreprises et d'investissements. Les décisions portant sur des montants de 50 millions EUR et au-delà sont considérées comme d'importance majeure.

9. La détermination de la rémunération du Président du Comité exécutif et des membres du Comité exécutif.

10. L'établissement de règles internes en matière de Gouvernance d'entreprise et de Conformité.

Dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence exclusive, le Conseil d'Administration travaille en collaboration étroite avec le Comité exécutif, lequel a notamment pour tâche de préparer la plupart des propositions de décisions du Conseil d'Administration.

4.2. Fonctionnement et représentation

4.2.1. Les membres du Conseil d'Administration disposent des informations requises pour remplir leur fonction via des dossiers qui leur sont établis sur instruction du Président et qui leur sont transmis par le Secrétaire Général plusieurs jours avant chaque séance. Ils peuvent recueillir, en outre, des informations utiles complémentaires de tout type en s'adressant, suivant la nature de la question, au Président du Conseil d'Administration, au Président du Comité exécutif ou au Secrétaire Général. Les décisions de recourir, si nécessaire, à une expertise externe relèvent du Conseil d'Administration, pour tous les sujets relevant de sa compétence.

4.2.2. La société est valablement représentée vis-à-vis des tiers par une double signature émanant des personnes ayant les qualités suivantes : le Président du Conseil d'Administration et/ou les Administrateurs membres du Comité exécutif. Toutefois, pour les actes relevant de la gestion quotidienne de la société, la signature d'un seul Administrateur, membre du Comité exécutif, est suffisante. Par ailleurs, des délégations de pouvoirs peuvent être accordées au cas par cas en fonction des nécessités.

4.2.3. Sous réserve des dispositions établies au point 2.1.4. (Article 523 du Code belge des Sociétés), les Administrateurs n'ont pas été confrontés, en 2012, à des situations de conflit d'intérêts nécessitant la mise en œuvre des procédures légales prévues par le Code belge des Sociétés.

Par contre, dans un nombre très limité de cas, certains membres ont préféré, dans un souci éthique, s'abstenir de participer à des délibérations et à des votes.

4.3. Composition

4.3.1. Taille et Composition

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration se composait de 15 membres (voir page 155).

4.3.2. En 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 mai, le Conseil d'Administration était présidé par M. Aloïs Michielsens, M. Denis Solvay étant son Vice-Président. Comme prévu, M. Aloïs Michielsens, qui avait atteint la limite d'âge de 70 ans, a quitté le Conseil d'Administration de Solvay ainsi que sa présidence après l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 mai 2012.

M. Nicolas Boël, sur décision à l'unanimité du Conseil d'Admi-

nistration, a succédé à M. Aloïs Michielsens en tant que Président du Conseil d'Administration à compter du 9 mai 2012.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2012 :

- > le mandat d'Administrateur de M. Jean-Marie Solvay a été renouvelé pour une période de quatre ans ;
- > M. Jean-Pierre Clamadieu a été désigné Administrateur en remplacement de M. Aloïs Michielsens, dont il poursuivra le mandat ;
- > M. Jourquin a renoncé à son mandat de membre du Conseil d'Administration, et
- > le nombre de membres du Conseil d'Administration a été ramené de 16 à 15 membres avec prise d'effet au 10 mai 2012, M. Christian Jourquin n'ayant pas souhaité terminer son mandat de membre du Conseil d'Administration. Aucun remplaçant ne lui a été désigné.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2013, le Conseil d'Administration proposera :

- > de renouveler pour un mandat de quatre ans le mandat d'Administrateur du Chevalier Guy de Selliers de Moranville, de MM. Nicolas Boël et Bernard de Laguiche, du Baron Hervé Coppens d'Eeckenbrugge, de Mme Evelyn du Monceau et de M. Jean-Pierre Clamadieu ;
- > de ne pas attribuer le mandat d'Administrateur de M. Jean van Zeebroeck qui a atteint la limite d'âge de 70 ans pour les Administrateurs ;
- > de désigner Mme Françoise de Viron comme nouvel Administrateur indépendant pour un mandat de quatre ans ;
- > de désigner Mme Amparo Moraleda Martinez comme Administrateur indépendant en remplacement de Mme Petra Mateos qui n'a pas demandé le renouvellement de son mandat.

Durée des mandats et limite d'âge

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour un mandat de quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

La limite d'âge pour les membres du Conseil d'Administration a été fixée au jour de l'Assemblée Générale annuelle qui suit leur 70^{ème} anniversaire.

4.3.3. Critères de désignation

Le Conseil d'Administration applique notamment les principaux critères suivants lorsqu'il propose à l'Assemblée Générale Ordinaire un candidat Administrateur :

- > veiller à ce qu'une majorité importante des Administrateurs soient non exécutifs au sein du Conseil. Au 31 décembre 2012, 13 Administrateurs sur 15 étaient non exécutifs et deux sont membres du Comité exécutif (MM. Jean-Pierre Clamadieu et Bernard de Laguiche).
- > s'assurer qu'une large majorité des Administrateurs non exécutifs soient indépendants au regard des critères de la loi, éventuellement renforcés par le Conseil d'Administration (voir ci-après « Les critères d'indépendance »). A cet égard, au 31 décembre 2012, 9 Administrateurs non exécutifs sur 13 ont été reconnus indépendants par l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- > veiller à ce que le Conseil d'Administration rassemble des membres reflétant l'actionnariat et disposant ensemble des

	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} nomination	Mandats Solvay SA et date d'échéance du mandat d'Administrateur	Diplômes et activités en dehors de Solvay	Présence aux séances en 2012 (en fonction de la date de nomination)
M. Nicolas Boël (B)	1962	1998	2013 Depuis le 9 mai 2012 : Président du Conseil d'Administration, Président du Comité des Finances et Président du Comité des Rémunérations Membre du Comité des Nominations	Licence en Sciences économiques (Université Catholique de Louvain), <i>Master of Business Administration</i> (College of William and Mary, USA) Administrateur de Sofina.	7/7
M. Jean-Pierre Clamadieu (F)*	1958	2012	2013 Président du Comité Exécutif et CEO, Administrateur et membre du Comité des Finances et invité aux Comités des Rémunérations et des Nominations	Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole des Mines (Paris) Administrateur d'Axa, de Faurecia.	3/3
M. Bernard de Laguiche (F/BR)*	1959	2006	2013 Membre du Comité exécutif, Administrateur et membre du Comité des Finances	Licence en Economie et Administration des entreprises (Lic. oec. HSG - Université de Saint-Gall, Suisse).	7/7
M. Jean-Marie Solvay (B)	1956	1991	2016 Administrateur et membre de l' <i>Innovation Board</i>	<i>Advanced Management Programme</i> – Insead. CEO de Albrecht RE Immobilien GmbH & Co. KG.Berlin (Allemagne), Administrateur de Heliocentris GmbH & Co. KG., Berlin (Allemagne), Président du Conseil des International Solvay Institutes.	7/7
Chevalier Guy de Sellières de Moranville (B)	1952	1993	2013 Administrateur Membre du Comité des Finances et du Comité d'Audit	Diplôme d'Ingénieur civil en ingénierie mécanique et Licence en Sciences économiques (Université catholique de Louvain) Président et co-fondateur de HCF International Advisers, Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit de Advanced Metallurgical Group (Pays-Bas), Vice-Président du Conseil d'Administration de Ageas SA, Président du Conseil d'Administration de Ageas UK, membre du Conseil d'Administration de Ivanplats Ltd. et bien d'autres mandats dans des sociétés non cotées.	6/7
M. Denis Solvay (B)	1957	1997	2014 Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration jusqu'au 8 mai 2012 inclus, membre des Comités des Rémunérations et des Nominations	Diplôme d'Ingénieur commercial (Université Libre de Bruxelles), Administrateur d'Eurogentec, Administrateur et membre du Comité exécutif d'Abelag Holding	7/7
M. Jean van Zeebroeck (B)	1943	2002	2014 Administrateur indépendant Membre des Comités des Rémunérations et des Nominations	Doctorat en Droit et Diplôme en Administration des Entreprises (Université Catholique de Louvain), Licence en Droit Economique (Université Libre de Bruxelles), Master en Droit comparé (Université du Michigan – USA), <i>General Counsel</i> de 3B-Fibreplast Company.	7/7
M. Jean-Martin Folz (F)	1947	2002	2014 Administrateur indépendant Membre des Comités des Rémunérations et des Nominations Depuis le 9 mai 2012 : Président du Comité des Nominations	Ingénieur de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines (France) Ancien Président du Conseil de Direction de PSA Peugeot-Citroën, Président de Eutelsat, Administrateur de Saint-Gobain, de Société Générale, d'Alstom et d'Axa.	6/7
Prof. Dr. Bernhard Scheuble (ALL)	1953	2006	2014 Administrateur indépendant Président du Comité d'Audit	Master en physique nucléaire et Docteur en physique des écrans (Université de Fribourg – Allemagne) Ancien Président du Comité exécutif de Merck KGaA (Darmstadt) et ancien membre du Conseil d'Administration de E. Merck OHG.	7/7
M. Anton van Rossum (PB)	1945	2006	2014 Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit	Licence en Economie et Administration des entreprises (Université Erasme Rotterdam) Membre du Conseil d'Administration de Crédit Suisse (Zurich), Membre du Conseil de Surveillance de Munich Re (Munich), Président du Conseil de Surveillance de Royal Vopak (Rotterdam), Président du Conseil de Surveillance de l'Université Erasme Rotterdam et Président de l'Institut Néerlandais de l'Economie (Rotterdam).	5/7
M. Charles Casimir-Lambert (B/S)	1967	2007	2015 Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit	<i>MBA</i> Columbia Business School (New York)/London Business School (Londres) – Licence et Maîtrise (lic.oec.HSG) en Economie, Gestion et Finance (Université de Saint-Gall – Suisse). Suivi d'intérêts familiaux divers à travers le monde.	7/7
Mme. Petra Mateos-Aparicio Morales (ES)	N/A	2009	2013 Administrateur indépendant Membre du Comité des Finances	Ph.D.en Sciences Économiques et Administration des entreprises (Université Complutense, Madrid - Espagne) Ancienne Présidente Exécutive de Hispasat (Espagne et International), ancienne Présidente de Hisdesat ; Professeur titulaire de Finance à l'Université en Administration des Entreprises, UNED (Madrid). <i>Board of Trustees</i> d'ANCA. Membre de l' <i>International Consultative Board of Science</i> , Université et Société de CRUE (Conférence des Recteurs des Universités espagnoles), Vice-Présidente de la Chambre de Commerce Espagne-Etats-Unis	7/7
Baron Hervé Coppens d'Eeckenbrugge (B)	1957	2009	2013 Administrateur indépendant Membre du Comité des Finances	Licence en Droit à l'Université de Louvain-la-Neuve (Belgique); Diplôme en Sciences Economiques et Commerciales à l'ICHEC (Belgique). Administrateur de sociétés du groupe Petercam SA et Administrateur de <i>Vital Renewable Energy Company LLC</i> (Delaware).	7/7
M. Yves-Thibault de Silguy (F)	1948	2010	2015 Administrateur indépendant Membres des Comités des Rémunérations et des Nominations	Licence en droit de l'Université de Rennes, DES de droit public de l'Université de Paris I, diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration. Vice-Président et administrateur référent du Conseil d'Administration du groupe VINCI, Administrateur de LVMH, Président du Conseil de Surveillance de Sofisport (France) et <i>Trustee</i> à l' <i>International Financial Reporting Standards Foundation</i> (IFRS Foundation), Président de YTSepaconsultants.	6/7
Mme. Evelyn du Monceau (B)	1950	2010	2013 Administrateur indépendant Membres des Comités des Rémunérations et des Nominations	Licence en Sciences Economiques Appliquées de l'Université Catholique de Louvain. Vice-Présidente du Conseil d'Administration et Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations de UCB SA, membre du Conseil d'Administration de la Financière de Tubize SA, Administrateur de FBNet Belgium, Membre de la <i>Foundation Commission Corporate Governance</i> Membre de l' <i>Orientation Council</i> de NYSE Euronext Bruxelles.	7/7

* Activité à temps plein dans le groupe Solvay.

compétences et expériences variées requises par les activités du Groupe ;

> garantir que le Conseil d'Administration ait une composition internationale reflétant, de manière appropriée, l'étendue géographique de ses activités.

Au 31 décembre 2012, les Administrateurs étaient de sept nationalités différentes.

> s'assurer que les candidats qu'il présente s'engagent à avoir la disponibilité suffisante pour assumer la charge qui leur est confiée. A cet égard, la participation des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration a été très élevée en 2012 (95,4 %) ;

> enfin, veiller à ne pas sélectionner un candidat occupant une position exécutive dans une entreprise concurrente ou qui est ou a été impliqué dans l'audit externe du Groupe ;

> la loi belge et les statuts de la société autorisent les candidatures spontanées au mandat d'Administrateur pour autant qu'elles soient adressées à la société par écrit au moins 40 jours avant l'Assemblée Générale Ordinaire.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration, qui se composait de 13 hommes et 2 femmes au 31 décembre 2012, veillera lors des prochains renouvellements à respecter, dans les délais impartis, l'obligation d'avoir au moins un tiers de femmes au Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration recueille, en collaboration avec le Président du Comité des Nominations, les informations permettant au Conseil d'Administration de s'assurer que les critères retenus sont réunis au moment des nominations, des renouvellements et en cours de mandat.

4.3.4. Critères d'indépendance

Le Conseil d'Administration fixe, en se basant sur la loi belge, les critères pour déterminer l'indépendance des Administrateurs. Chaque Administrateur respectant ces critères est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire pour confirmation.

Les critères légaux d'indépendance tels que repris à l'article 526ter du Code belge des Sociétés (introduits par la loi belge du 17 décembre 2008 (art.16)), sont les suivants :

1. durant une période de cinq années précédant sa nomination, ne pas avoir agi en qualité de membre exécutif de l'organe de direction ou de membre du Comité exécutif ou de délégué à la gestion quotidienne, ni auprès de la société, ni auprès d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés. Le Conseil d'Administration a ajouté à ce critère une période minimale d'un an d'attente pour faire reconnaître par l'Assemblée Générale l'indépendance d'un Administrateur non exécutif de Solvac quittant le Conseil d'Administration de cette dernière pour rejoindre celui de Solvay ;

2. ne pas avoir siégé au Conseil d'Administration en tant qu'Administrateur non exécutif pendant plus de trois mandats successifs ou plus de douze ans ;

3. durant une période de trois années précédant sa nomination, ne pas avoir fait partie du personnel de direction, au sens de l'article 19.2, de la loi belge du 20 septembre 1948 portant

organisation de l'économie, de la société ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés ;

4. ne pas avoir reçu de rémunération ou tout autre avantage significatif de nature patrimoniale de la société ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés, en dehors des tantièmes et honoraires perçus comme membre non exécutif de l'organe de direction ou membre de l'organe de surveillance ;

5. a) ne détenir aucun droit social représentant un dixième ou plus du capital, des fonds propres ou d'une catégorie d'actions de la société ;

b) s'il détient des droits sociaux qui représentent une quotité inférieure à 10 %.

a) par l'addition de ces droits avec ceux détenus dans la même société par des sociétés dont l'Administrateur indépendant a le contrôle, ces droits de propriété ne peuvent atteindre un dixième du capital, des fonds propres ou d'une catégorie d'actions de la société ;

ou

b) l'utilisation de ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des dispositions contractuelles ou à des engagements unilatéraux auxquels le membre indépendant de l'organe de direction a souscrit ;

c) ne représenter en aucune manière un actionnaire satisfaisant aux conditions du présent point ;

6. ne pas entretenir, ni avoir entretenu au cours du dernier exercice social, une relation d'affaires significative avec la société ou une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés, ni directement ni en qualité d'associé, d'actionnaire, de membre de l'organe de direction ou de membre du personnel de direction, au sens de l'article 19.2, de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, d'une société ou personne entretenant une telle relation ;

7. ne pas avoir été au cours des trois dernières années, associé ou salarié de l'auditeur externe, actuel ou précédent, de la société ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés ;

8. ne pas être membre exécutif de l'organe de gestion d'une autre société dans laquelle un Administrateur exécutif de la société siège en tant que membre non exécutif de l'organe de direction ou membre de l'organe de surveillance, ni entretenir d'autres liens importants avec les Administrateurs exécutifs de la société du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes ;

9. n'avoir, ni au sein de la société, ni au sein d'une société ou d'une personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés, ni conjoint ni partenaire cohabitant légal, ni parents ni liens jusqu'au deuxième degré exerçant un mandat de membre de l'organe de direction, de membre du comité exécutif, de délégué à la gestion quotidienne ou de membre du personnel de direction, au sens de l'article 19.2, de la loi belge

du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, ou se trouvant dans un des autres cas définis aux points 1 à 8.

Au 31 décembre 2012, 9 Administrateurs sur 15 remplissaient les critères d'indépendance avec vote confirmatif de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2011 :

- > M. Jean-Pierre Clamadieu, Président du Comité exécutif et CEO, n'a pas été reconnu indépendant lors de sa nomination en tant qu'Administrateur en 2012 (critère n°1) ;
- > M. Bernard de Laguiche, membre du Comité exécutif, n'a pas été reconnu indépendant lors du renouvellement de son mandat d'Administrateur en 2009 (critère n° 1) ;
- > M. Nicolas Boël, M. Denis Solvay, M. Jean-Marie Solvay et le Chevalier Guy de Selières de Moranville, Administrateurs de la société depuis plus de 12 ans, ne sont pas indépendants pour cette raison (critère n° 2).

4.3.5. Désignation, renouvellement, démission et révocation des Administrateurs

Le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination, le renouvellement, la démission voire la révocation d'un Administrateur. Il lui soumet également le vote sur l'indépendance des Administrateurs remplissant les critères y relatifs, après en avoir informé le Conseil d'entreprise. Il veille également au préalable à prendre l'avis du Comité des Nominations qui est chargé de définir et d'évaluer le profil de tout nouveau candidat au regard des critères de désignation et de compétences spécifiques qu'il détermine.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur les propositions du Conseil d'Administration dans ce domaine à la majorité simple. En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, le Conseil d'Administration a la faculté d'y pourvoir, à charge pour lui de faire ratifier sa décision par la première Assemblée Générale Ordinaire suivante.

4.3.6. Fréquence, préparation et déroulement des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois en 2012. Il est prévu de le réunir ordinairement cinq fois en 2013.

Les dates des réunions ordinaires sont fixées par le Conseil d'Administration lui-même, plus d'un an avant le début de l'exercice. Des réunions supplémentaires peuvent être fixées, si nécessaire, à l'initiative du Président du Conseil d'Administration, après consultation du Président du Comité exécutif.

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le Président du Conseil d'Administration après consultation avec le Président du Comité exécutif.

Le Secrétaire Général est chargé, sous la supervision du Président du Conseil d'Administration, d'organiser les réunions, d'envoyer les convocations, l'ordre du jour et le dossier contenant point par point l'information nécessaire pour les prises de décision.

Dans la mesure du possible, il veille à ce que les Administrateurs reçoivent la convocation et le dossier complet au moins cinq jours avant la réunion. Le Secrétaire Général rédige les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Il en soumet le projet au Président et ensuite à tous les membres.

Les procès-verbaux définitifs et approuvés à la réunion suivante sont signés par tous les Administrateurs ayant pris part aux délibérations.

Le Conseil d'Administration prend ses décisions de manière collégiale à la majorité simple. Certaines décisions considérées par les statuts de la société comme particulièrement importantes requièrent une majorité des trois quarts de ses membres. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. La participation aux séances étant très élevée, le Conseil d'Administration n'a jamais été en situation de ne pas pouvoir délibérer.

4.4. Évaluation et formation

4.4.1. Évaluation

Le Conseil d'Administration a procédé, en 2010, à une évaluation portant notamment sur sa propre composition, son fonctionnement, ses informations et interactions avec la Direction, la composition et le fonctionnement des Comités créés par le Conseil. Les membres du Conseil d'Administration ont été invités à se prononcer sur ces différents points à partir d'un questionnaire rédigé avec l'assistance du *Belgian Governance Institute*, appelé désormais GUBERNA.

Le Président du Conseil d'Administration a, ensuite, un entretien individuel avec chaque membre du Conseil. Outre les sujets énumérés ci-avant, ces entretiens portent sur l'évaluation de la contribution individuelle des Administrateurs aux travaux du Conseil et, le cas échéant, sur le renouvellement de leur mandat. Les améliorations décidées par le Conseil d'Administration au terme de ce processus d'évaluation étaient les suivantes : une augmentation du temps dévolu aux questions/réponses lors de la présentation des résultats trimestriels par la Direction et également l'ajout du sujet Ressources Humaines à la liste des présentations périodiques de la Direction au Conseil d'Administration. La prochaine évaluation du Conseil d'Administration aura lieu en 2013.

4.4.2. Formation

Un programme d'intégration est proposé aux nouveaux Administrateurs ; il a pour but de leur permettre de connaître le groupe Solvay aussi rapidement que possible. Ce programme comprend une revue de la stratégie du Groupe et des secteurs d'activités, les principaux défis en termes de croissance, de compétitivité et d'innovation mais également les finances, la recherche et développement, la gestion des ressources humaines, le contexte juridique, la conformité et l'organisation générale des opérations. Ce programme est ouvert à tous les Administrateurs qui le souhaitent.

Il comporte également la visite de sites industriels ou de recherche.

4.5. Comités

4.5.1. Règles communes aux divers Comités

- > Le Conseil d'Administration a mis en place de manière permanente les Comités spécialisés suivants : le Comité d'Au-

dit, le Comité des Finances, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations ;

- > Ces Comités n'ont pas de pouvoirs décisionnels. Ils ont un caractère consultatif et rapportent au Conseil d'Administration qui décide. Ils sont également appelés à donner des avis sur demande du Conseil d'Administration ou du Comité exécutif. Après leur présentation au Conseil d'Administration, les rapports des Comités sont annexés au procès-verbal du Conseil d'Administration ;
- > Les mandats des quatre Comités sont de deux ans renouvelables. La composition de ces Comités est communiquée sur le site internet de la société ;
- > Les membres des Comités permanents (à l'exception des membres du Comité exécutif) perçoivent une rémunération distincte pour cette tâche ;
- > Le Conseil d'Administration peut mettre en place un comité ad-hoc provisoire pour assurer une liaison avec le Comité exécutif sur une question importante. Un tel comité a été mis en place fin 2009 pour les besoins de l'étude sur le réinvestissement du produit de la vente des activités pharmaceutiques du Groupe.

Les mandats des membres des différents Comités sont arrivés à échéance le 1^{er} mai 2012. Le Conseil d'Administration a décidé de les prolonger jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2012 pour pouvoir tenir compte des changements consécutifs au départ de M. Aloïs Michielsens à cette date.

Le Conseil d'Administration a, d'autre part, décidé de faire coïncider, à l'avenir, le renouvellement des Comités avec les dates d'Assemblée Générale Ordinaire. La nouvelle composition des Comités a donc pris effet le 9 mai 2012 pour une période de deux ans, se terminant le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2014.

4.5.2. Le Comité d'Audit

En 2012, le Comité d'Audit était composé du Prof. Dr. Bernhard Scheuble (Président), du Chevalier Guy de Selliers de Moranville, de M. Anton van Rossum et de M. Charles Casimir-Lambert. Ils sont Administrateurs non exécutifs indépendants à l'exception du Chevalier Guy de Selliers de Moranville. Le secrétariat de ce Comité est assuré par un juriste interne du Groupe.

Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2012, avant chaque séance du Conseil d'Administration ayant à son ordre du jour la publication de résultats périodiques (trimestriels, semestriels et annuels). La participation aux réunions du Comité d'Audit a été très soutenue, proche de 100 %.

La mission du Comité d'Audit est établie dans le document « Missions du Comité d'Audit » (Annexe 1). Elle intègre les dispositions prévues à l'article 526 bis de la loi belge sur les sociétés. Les principales missions du Comité d'Audit incluent :

- > D'assurer la conformité des états financiers et des communications de la société et du Groupe avec les principes comptables généralement acceptés (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour la société-mère) ;
- > De contrôler l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe ;

- > D'examiner les domaines à risque susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe ;
- > De vérifier la portée / les programmes et résultats de l'audit interne ;
- > De faire des propositions au Conseil d'Administration concernant la désignation d'un auditeur externe ;
- > D'examiner le périmètre de l'audit externe et sa mise en oeuvre ;
- > De contrôler la portée et la nature des services complémentaires proposés par l'auditeur externe.

A chacune de ses séances, le Comité d'Audit entend les rapports du Directeur Général Finances, du Responsable du *Group Service Audit Interne* et du Commissaire chargé de l'audit externe (Deloitte, représenté par M. Eric Nys). Il examine également le rapport trimestriel du *Group General Counsel* à propos des litiges significatifs en cours, ainsi que les rapports sur les litiges fiscaux et de propriété intellectuelle. Il se réunit seul avec le commissaire chargé de l'audit externe chaque fois qu'il l'estime utile. Le Président du Comité exécutif et CEO (M. Jean-Pierre Clamadiou) est invité une fois par an, pour débattre des grands risques auxquels le Groupe est confronté.

Les Administrateurs, membres de ce Comité d'Audit, remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures (voir la section 4.3. relative à la composition du Conseil d'Administration).

4.5.3. Le Comité des Finances

En 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai, le Comité des Finances était composé de M. Aloïs Michielsens (Président), de M. Christian Jourquin (Président du Comité exécutif) et de M. Bernard de Laguiche (membre du Comité exécutif et Directeur Général Finances) et de trois Administrateurs, Mme. Petra Mateos-Aparicio Morales, le Chevalier Guy de Selliers de Moranville et le Baron Hervé Coppens d'Eeckenbrugge. A compter du 9 mai 2012, M. Nicolas Boël en est devenu membre et Président, en remplacement de M. Michielsens. A compter du 11 mai 2012, M. Jean-Pierre Clamadiou a succédé à M. Christian Jourquin en tant que membre du Comité des Finances.

Le secrétaire de ce Comité est M. Michel Defourny.

Ce Comité s'est réuni à quatre reprises en 2012. La participation des membres du Comité des Finances a été très soutenue (100 %).

Le Comité donne son avis sur des questions financières, telles que le niveau du dividende et de son acompte, le niveau et les devises d'endettement au vu de l'évolution des taux d'intérêts, la couverture des risques de change et des risques énergétiques, la politique de rachat de titres propres, le contenu de la communication financière, le financement des grands investissements, etc. Il finalise la préparation des communiqués de presse concernant les résultats trimestriels. Il peut également être appelé à donner des avis concernant les politiques du Conseil d'Administration sur les sujets précités.

4.5.4. Le Comité des Rémunérations

En 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai, le Comité des Rémunérations était composé de M. Aloïs Michiels (Président), de MM. Denis Solvay, Jean van Zeebroeck, Jean-Martin Folz, Yves-Thibault de Silguy et de Mme Evelyn du Monceau. La majorité des membres de ce Comité a le statut d'Administrateur indépendant au sens de la loi. A compter du 9 mai 2012, M. Nicolas Boël a succédé à M. Aloïs Michiels en tant que membre et Président.

Le Président du Comité exécutif est invité aux réunions, sauf pour les sujets qui le concernent personnellement.

M. Jean-Pierre Clamadiou a succédé à M. Christian Jourquin en tant qu'invité au Comité des Rémunérations depuis le 11 mai 2012.

Le secrétaire de ce Comité était M. Daan Broens jusqu'au 30 septembre 2012, M. Michel Defourny depuis cette date.

Le Directeur Ressources Humaines Groupe prépare les réunions et y assiste.

Ce Comité s'est réuni à quatre reprises en 2012. La participation des membres du Comité des Rémunérations a été très soutenue (100 %).

Le Comité des Rémunérations remplit les missions qui lui sont dévolues par la loi.

En particulier, il conseille le Conseil d'Administration sur la politique et le niveau des rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Comité exécutif ; il est, chaque année, informé de la rémunération de la Direction Générale. Il donne également son avis au Conseil d'Administration et/ou au Comité exécutif sur les principales politiques du Groupe en matière de rémunération (y compris sur les plans de rémunération variable long terme). Il prépare également le rapport de rémunération.

Le Comité des Rémunérations dispose de l'expertise nécessaire pour l'exercice de ses missions.

4.5.5. Le Comité des Nominations

En 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai, le Comité des Nominations était composé de M. Aloïs Michiels (Président), de MM. Denis Solvay, Nicolas Boël, Jean van Zeebroeck, Jean-Martin Folz, Yves-Thibault de Silguy et de Mme Evelyn du Monceau. Le Comité des Nominations est composé majoritairement d'Administrateurs non exécutifs indépendants.

Depuis le 9 mai 2012, M. Jean-Martin Folz préside ce Comité. Le Président du Comité exécutif est invité aux réunions, sauf pour les sujets qui le concernent personnellement.

M. Jean-Pierre Clamadiou a succédé à M. Christian Jourquin en tant qu'invité au Comité des Nominations à compter du 11 mai 2012.

Le secrétaire de ce Comité est M. Michel Defourny.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2012. La participation des membres du Comité des Nominations a été très soutenue (100 %).

Le Comité des Nominations donne son avis sur les nomina-

tions au sein du Conseil d'Administration (Présidence, Vice-présidence, nouveaux membres, renouvellement et Comités), aux postes du Comité exécutif (Présidence et membres) ainsi qu'aux fonctions de la Direction Générale.

5. Comité exécutif

5.1. Rôle et mission

5.1.1. Le Conseil d'Administration définit le rôle et la mission du Comité exécutif.

La principale décision concernant la délégation de pouvoirs remonte au 14 décembre 1998 ; cette dernière a été remplacée par une décision du Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2012. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2013.

Dans le même temps, le Conseil d'Administration a approuvé les règles internes du Comité exécutif.

5.1.2. Le Comité exécutif s'est vu confier collégalement par le Conseil d'Administration les principales tâches suivantes :

- > la gestion quotidienne de la société ;
- > Il veille à la bonne organisation et au fonctionnement correct de la société, de ses filiales et sociétés affiliées et assure une surveillance de ses activités, notamment l'introduction de processus d'identification, de gestion et de contrôle des principaux risques ;
- > Il introduit un processus de gestion des talents et désigne les cadres supérieurs du Groupe (exception faite de ses propres membres, des Directeurs Généraux et du Secrétaire Général, pour lesquels le Conseil d'Administration se réserve, expressément, un pouvoir exclusif de désignation) ;
- > Il fixe la rémunération des cadres supérieurs (autre que la rémunération de ses propres membres) ;
- > Il décide des acquisitions et désinvestissements (y compris de propriété intellectuelle) dont le montant maximum est fixé à 50 millions EUR (dettes et autres engagements inclus). Le Conseil d'Administration est informé des décisions portant sur des montants supérieurs à 10 millions EUR ;
- > Il prend des décisions sur des dépenses d'investissements dont le montant maximum est fixé à 50 millions EUR. Le Conseil d'Administration est informé des décisions portant sur des montants supérieurs à 10 millions EUR ;
- > Il prend des décisions concernant les transactions commerciales substantielles et sur les opérations financières n'impliquant pas de changement dans la structure financière de la société et/ou du Groupe ;
- > Il propose les principales politiques du Groupe au Conseil d'Administration, qui décide, et fixe les autres politiques ;
- > Le Comité exécutif propose au Conseil d'Administration qui, par la suite, décide :
 - Les stratégies générales (y compris les effets desdites stratégies sur le budget, le plan à cinq ans et l'allocation des ressources) et les politiques générales du Groupe, en particulier en matière de rémunération, de programmes d'investissements annuels et de recherche.

- Les désignations aux fonctions de la Direction Générale et au poste de Secrétaire Général ;
 - L'organisation générale de la société et/ou du Groupe ;
 - Les transactions financières importantes qui modifient la structure financière de la société et/ou du Groupe ;
 - Les états financiers périodiques consolidés et les états financiers de Solvay SA (trimestriels consolidés uniquement, semestriels et annuels) ainsi que les communications qui s'y rapportent ;
- > Le Comité exécutif exécute les décisions du Conseil d'Administration ;
- > Il soumet au Conseil d'Administration toutes les questions de son ressort et lui rend compte régulièrement de l'exercice de sa mission.

5.2. Délégation de pouvoirs

L'exécution des décisions du Comité exécutif et le suivi de ses recommandations sont délégués au membre du Comité exécutif (ou à un autre Directeur Général) en charge de l'activité ou de la fonction correspondant à la décision ou la recommandation.

Dans sa résolution en date du 24 octobre 2012, le Conseil d'Administration a étendu le droit du Comité exécutif à déléguer ses pouvoirs, sous sa responsabilité et conformément aux procédures et aux limites autorisées établies par le Comité exécutif, à un ou plusieurs de ses membres, des Directeurs Généraux du Groupe et/ou aux responsables des GBU et des Fonctions. Il a, en particulier, délégué le pouvoir d'entreprendre les transactions de fusions-acquisitions engageantes et des dépenses d'investissements jusqu'à un montant maximum fixé à 10 millions EUR.

5.3. Composition

5.3.1. Taille et composition

Au 31 décembre 2012, le Comité exécutif se composait de sept membres. M. Jourquin a vu son mandat de Président du

Comité exécutif s'achever le 10 mai 2012. M. Clamadieu lui a succédé à compter du 11 mai 2012.

Le 1^{er} janvier 2013, la composition du Comité exécutif a été réduite de sept à six membres, suite à la désignation de M. Jean-Michel Mesland à un autre poste au sein du Groupe.

5.3.2. Durée des mandats et limite d'âge

Les Membres du Comité exécutif sont nommés par le Conseil d'Administration pour un mandat renouvelable de deux ans. Le Conseil d'Administration a fixé une limite d'âge de 65 ans pour l'exercice d'un mandat au Comité exécutif. Une dérogation à cette règle a été accordée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2011 en faveur de M. Gilles Auffret, dont le mandat a été renouvelé pour un nouveau terme de deux ans. Cette dérogation était justifiée par la transition en cours du fait de l'intégration de Rhodia au sein du groupe Solvay.

5.3.3. Critères de désignation

Le Comité exécutif est un organe collégial composé de cadres issus habituellement de la direction du Groupe. Mis à part le Président, ses membres étaient, à fin 2012, le Directeur Général Finances, les Directeurs Généraux des trois Secteurs (Chimie, Plastiques et Rhodia), le Directeur Général *Technology, Research Services and Procurement* et le Directeur Général pour la Région Asie-Pacifique.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le rôle des membres du Comité exécutif a évolué. Chaque membre s'est vu confier la surveillance d'un certain nombre de GBU/Fonctions ; pour le Président du Comité exécutif et le Directeur Général Finances, ces nouvelles attributions seront exercées en plus de leurs responsabilités respectives spécifiques.

Tous les membres du Comité exécutif sont sous contrat d'emploi dans le groupe Solvay à l'exception de MM. Christian Jourquin et Jean-Pierre Clamadieu, qui ont le statut d'indépendants (jusqu'au 10 mai 2012 pour M. Jourquin).

	Date de Naissance	Année de 1 ^{ère} nomination	Echéance des mandats	Diplômes et principales activités au sein de Solvay	Présence aux réunions (en fonction de la date de nomination)
M. Jean-Pierre Clamadieu (F)	1958	2011	2013	Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole des Mines (Paris) <i>Deputy CEO</i> jusqu'au 10 mai 2012 puis Président du Comité exécutif et CEO à compter du 11 mai 2012.	20/20
M. Bernard de Laguiche (F/BR)	1959	1998	2014	Licence en Economie et Administration des entreprises (Lic. oec. HSG - Université de Saint-Gall, Suisse). Membre du Comité exécutif en charge des finances et des systèmes d'information.	20/20
M. Jacques van Rijckevorsel (B)	1950	2000	2015	Ingénieur civil en mécanique (Université catholique de Louvain) Etudes approfondies en Génie chimique (Université Libre de Bruxelles). AMP Harvard, membre du Comité exécutif en charge du Secteur Plastiques.	20/20
M. Vincent De Cuyper (B)	1961	2006	2014	Ingénieur chimique (Université catholique de Louvain), Master en <i>Industrial Management</i> (Université catholique de Louvain), AMP Harvard. Membre du Comité exécutif en charge du Secteur Chimie.	20/20
M. Jean-Michel Mesland (F)	1957	2007	2013	Ingénieur de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines (Paris), AMP Harvard. Membre du Comité exécutif en charge de <i>Technology, Research Services and Procurement</i> .	20/20
M. Roger Kearns (US)	1963	2008	2014	<i>Bachelor of Science – Engineering Arts</i> (Georgetown College – Georgetown), <i>Bachelor of Science – Chemical Engineering</i> (Georgia Institute of Technology – Atlanta), <i>MBA</i> (Stanford University). Membre du Comité exécutif en charge de la gestion de la région Asie-Pacifique.	20/20
M. Gilles Auffret (F)	1947	2011	2014	Ingénieur de l'Ecole Polytechnique, diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), de l'Ecole des Sciences Politiques et de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE). Membre du Comité exécutif en charge du Secteur Rhodia.	20/20

5.3.4. Procédure de désignation et de renouvellement

Le Président du Comité exécutif est désigné par le Conseil d'Administration sur proposition du Président du Conseil d'Administration et sur avis du Comité des Nominations, et du Président sortant du Comité exécutif.

Les autres membres du Comité exécutif sont également désignés par le Conseil d'Administration, mais sur proposition du Président du Comité exécutif en accord avec le Président du Conseil d'Administration et avec l'accord du Comité des Nominations.

L'évaluation des performances des membres du Comité exécutif est effectuée annuellement par le Président du Comité exécutif. Elle est effectuée conjointement avec le Président du Conseil d'Administration et le Comité des Rémunérations, à l'occasion des propositions de fixation de la rémunération variable.

Les performances du Président du Comité exécutif sont évaluées annuellement par le Comité des Rémunérations.

5.4. Fréquence, préparation et déroulement des réunions

5.4.1. Le Comité exécutif s'est réuni 20 fois en 2012. Les réunions se tiennent habituellement au siège social, mais peuvent aussi se tenir ailleurs sur décision du Président du Comité exécutif. Le Comité exécutif fixe les dates des réunions avant le début de l'exercice. Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées sur décision du Président du Comité exécutif. Ce dernier fixe l'ordre du jour sur la base, entre autres, des propositions qui lui sont adressées par les membres du Comité exécutif.

5.4.2. Le Secrétaire Général, qui est commun au Conseil d'Administration et au Comité exécutif, est chargé, sous la supervision du Président du Comité exécutif, d'organiser les réunions, d'envoyer les avis de convocation et l'ordre du jour. Les documents et les informations relatifs aux points de l'ordre du jour sont mis à la disposition des membres du Comité exécutif, préalablement aux réunions.

Le Secrétaire Général établit les comptes-rendus qui recensent les décisions prises au cours des réunions. Ceux-ci sont lus et approuvés au terme de chaque séance. Ils sont immédiatement distribués.

Ils ne sont pas signés, mais le Président du Comité exécutif et le Secrétaire Général peuvent en délivrer des copies d'extraits certifiées conformes.

Précisons que le Comité exécutif a organisé certaines réunions en télé- ou en vidéo-conférence.

5.4.3. Le Comité exécutif prend ses décisions à la majorité simple, le Président du Comité exécutif disposant d'une voix prépondérante. Si le Président du Comité exécutif se retrouve en minorité, il peut, s'il le désire, en référer au Conseil d'Administration qui statuera sur la question. En pratique toutefois, la quasi-totalité des décisions du Comité exécutif sont prises à l'unanimité ce qui implique que le Président n'a pas fait usage à ce jour de sa voix prépondérante. L'assiduité aux séances a été de 100% en 2012.

Les questions soumises au Comité exécutif sont présentées et abordées en présence des responsables des entités concernées (GBU, Fonctions). Il constitue toutefois, pour les projets importants, des équipes de travail ad hoc pilotées principalement par des membres du Comité exécutif choisis en fonction des compétences à mettre en œuvre.

6. Rapport de rémunération

6.1. Description de la procédure pour :

6.1.1. Elaborer une politique de rémunération :

a) pour les Administrateurs :

Le mandat d'Administrateur de Solvay SA est rétribué par des émoluments fixes dont la base commune est déterminée par l'Assemblée Générale Ordinaire et le complément éventuel par le Conseil d'Administration sur la base de l'article 27 des statuts, à savoir : « Les Administrateurs reçoivent, à charge des frais généraux, des émoluments dont l'Assemblée Générale détermine le montant et les modalités.

La décision de l'Assemblée Générale est maintenue jusqu'à décision contraire.

Le Conseil d'Administration est autorisé à accorder aux Administrateurs chargés de fonctions spéciales (Président, Vice-Président, Administrateurs chargés de la gestion quotidienne, membres du Comité exécutif) des émoluments fixes en sus des émoluments prévus au paragraphe précédent.

En outre, les Administrateurs chargés de la gestion quotidienne ont chacun droit à une rémunération variable déterminée par le Conseil d'Administration sur la base de leurs performances individuelles et des résultats consolidés du groupe Solvay.

Les sommes visées aux deux alinéas qui précèdent sont également prélevées sur les frais généraux. »

b) pour les membres du Comité exécutif : la politique de rémunération est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

En 2005, le Conseil d'Administration a actualisé, sur proposition du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations, sa politique de rémunération applicable à ses principaux dirigeants, dont les membres du Comité exécutif. Cette politique figure en Annexe 2 du présent document.

En 2012, le Groupe a revu sa politique de rémunération afin de garantir une meilleure adéquation avec les pratiques du marché et de renforcer le lien entre la rémunération variable et la performance économique. Cette nouvelle politique de rémunération figure en Annexe 2 du présent document. Elle introduit un plan de rémunération variable à court terme, nouveau et harmonisé, et redéfinit le programme de rémunération variable à long terme, qui sera liée à l'atteinte d'un niveau de performance du Groupe prédéfini et pluriannuel. Elle est effective en 2013.

6.1.2. Fixer la rémunération individuelle:

- a) pour les Administrateurs:
- (i) L'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2005 et celle de mai 2012 (pour les jetons de présence du Conseil d'Administration) ont décidé de fixer, à partir de l'exercice 2005, la rémunération des Administrateurs et d'accorder:
- une rémunération brute annuelle fixe de 35 000 EUR par administrateur et d'octroyer, en sus, aux Administrateurs présents aux réunions du Conseil d'Administration un jeton de présence individuel de 4 000 EUR bruts par séance contre 2 500 EUR bruts précédemment;
 - 4 000 EUR bruts pour les membres du Comité d'Audit et 6 000 EUR bruts pour son Président, pour chaque séance du Comité;
 - 2 500 EUR bruts par membre du Comité des Rémunérations, du Comité des Nominations et du Comité des Finances et 4 000 EUR bruts pour les Présidents de ces Comités, étant entendu qu'un Administrateur qui est à la fois membre du Comité des Rémunérations et membre du Comité des Nominations ne perçoit pas de double rémunération;
 - le Président du Conseil d'Administration, le Président du Comité exécutif et les Administrateurs exécutifs ne perçoivent pas de jetons de présence pour leur participation à ces Comités.

- (ii) Pour le Président du Conseil d'Administration jusqu'au 8 mai 2012, le Conseil d'Administration a fait usage de l'autorisation qui lui est conférée par l'article 27 des statuts pour octroyer une rémunération fixe complémentaire de 86 026 EUR bruts au Président du Conseil d'Administration en raison de la charge de travail et de la responsabilité afférentes à cette tâche. En outre, le Président du Conseil d'Administration reçoit un montant contractuel de 161 344 EUR par an pour compenser le fait que ses droits à la retraite complémentaire Solvay ont été reportés alors qu'ils auraient dû être liquidés à la fin de son mandat de Président du Comité exécutif, mais n'ont pu l'être en raison de son rôle de Président du Conseil.

Pour le Président du Conseil d'Administration à compter du 9 mai 2012, le Conseil d'Administration a fait usage de l'autorisation qui lui est conférée par l'article 27 des statuts pour octroyer une rémunération annuelle fixe complémentaire de 250 000 EUR bruts en 2012 en raison de la charge de travail et de la responsabilité afférentes à cette tâche. En 2012, cela s'est traduit par le versement d'un montant de 161 290 EUR bruts.

- (iii) Le mandat d'Administrateur ne comporte aucune rémunération variable liée aux résultats ou à d'autres critères de performance. Il ne comporte pas non plus un droit à des *stock-options*, ni à un régime de pension extra-légale.
- (iv) La société rembourse aux Administrateurs leurs frais de voyage et de séjour pour les séances et l'exercice de leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités.

Le Président du Conseil d'Administration est le seul Administrateur non exécutif à disposer d'une infrastructure permanente fournie par le Groupe (bureau, secrétariat, véhicule). Les autres Administrateurs non exécutifs reçoivent l'appui logistique du Secrétariat Général en fonction de leurs besoins. La société veille par ailleurs à souscrire des polices d'assurances usuelles pour couvrir les activités que les membres du Conseil d'Administration exercent dans le cadre de leur mandat.

- b) pour les membres du Comité exécutif: la rémunération du Président et des membres du Comité exécutif est déterminée comme un montant brut global. Elle comprend dès lors non seulement la rémunération brute perçue de Solvay SA, mais aussi celle, que ce soit au titre contractuel ou comme mandataire social, reçue des sociétés dans le monde dans lesquelles Solvay SA possède des participations majoritaires ou autres. La rémunération individuelle est fixée par le Conseil d'Administration sur recommandations du Comité des Rémunérations.

6.2. Déclaration sur la politique de rémunération du Président et des membres du Comité exécutif.

En Annexe 2 du présent document, figure la politique de rémunération adoptée par le Conseil d'Administration en 2005 et toujours d'application pour l'exercice 2012.

Cette politique contient: les principes de base de la rémunération avec indication de la relation entre rémunération et performance, y compris les critères d'évaluation du membre du Comité exécutif par rapport aux objectifs, et l'importance relative des différentes composantes de la rémunération.

Le Groupe a révisé sa politique en 2012. La nouvelle politique, en vigueur à partir de 2013, figure en Annexe 2 du présent document. Elle ne s'applique pas à M. Clamadieu, dont la rémunération globale est régie par des dispositions spécifiques; le niveau et la structure de la rémunération globale sont alignés sur les pratiques du marché pour une fonction similaire occupée dans une entreprise comparable.

6.3. Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs (exécutifs et non exécutifs) par la société ou par une société qu'elle contrôle

(voir tableau ci-contre)

6.4. Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au Président du Comité exécutif.

(voir tableaux ci-contre)

Le Président du Comité exécutif perçoit des *stock-options* tel qu'expliqué ci-après. Par contre, il ne reçoit pas d'actions dans le cadre de sa rémunération globale. En matière de droits à la pension extra-légale, le Président du Comité exécutif, en raison de son statut d'indépendant en Belgique, a un régime contractuel individuel spécifique, avec ses propres règles en matière de pension, de décès et d'invalidité.

RÉMUNÉRATIONS BRUTES ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AUX ADMINISTRATEURS				
Rémunération (EUR)	2011		2012	
	Montant brut	Dont jetons de présence du Conseil d'Administration et des Comités	Montant brut	Dont jetons de présence du Conseil d'Administration et des Comités
A. Michielsens (jusqu'au 8 Mai 2012)				
– Emoluments fixes + jetons de présence	55 000,04	20 000,00	28 419,37	16 000,00
– Complément de rémunération en vertu de l'Article 27	238 201,07		86 025,54	
– Rémunération pour droits à la retraite complémentaire	446 755,23		161 344,22	
N. Boël				
– Emoluments fixes + jetons de présence	62 500,04	27 500,00	65 500,04	30 500,00
– Complément de rémunération en vertu de l'Article 27			161 290,30	
– Rémunération pour droits à la retraite complémentaire	446 755,23		161 344,22	
D. Solvay	65 000,04	30 000,00	73 000,04	38 000,00
C. Jourquin (jusqu'au 10 Mai 2012)	55 000,04	20 000,00	28 607,54	16 000,00
J.P. Clamadieu (à compter du 11 Mai 2012)			34 580,67	12 000,00
J-M. Solvay	55 000,04	20 000,00	63 000,04	28 000,00
G. de Selliers de Moranville	81 000,04	46 000,00	85 000,04	50 000,00
J. van Zeebroeck	65 000,04	30 000,00	73 000,04	38 000,00
J-M. Folz	62 500,04	27 500,00	69 000,04	34 000,00
B. de Laguiche	55 000,04	20 000,00	63 000,04	28 000,00
B. Scheuble	79 000,04	44 000,00	87 000,04	52 000,00
A. Van Rossum	66 000,04	31 000,00	71 000,04	36 000,00
C. Casimir-Lambert	71 000,04	36 000,00	79 000,04	44 000,00
H. Coppens d'Eeckenbrugge	65 000,04	30 000,00	73 000,04	38 000,00
Ms. P. Mateos-Aparicio Morales	65 000,04	30 000,00	73 000,04	38 000,00
Ms. E. du Monceau	65 000,04	30 000,00	73 000,04	38 000,00
Y-T. de Silguy	60 000,00	25 000,00	69 000,04	34 000,00
	1 711 956,94	467 000,00	1 516 768,20	570 500,00

Rémunération et autres avantages accordés au Président du Comité exécutif jusqu'au 10 mai 2012 (EUR)	2011	2012
Rémunération de base	776 804	279 817
Rémunération variable	955 468	0
Pension et couverture décès et invalidité (coûts payés ou provisionnés)	229 481	0
Autres composantes de la rémunération ¹	22 402	5 641

Rémunération et autres avantages accordés au Président du Comité exécutif à compter du 11 mai 2012 (EUR)	2011	2012
Rémunération de base		640 000
Rémunération variable		775 467
Pension et couverture décès et invalidité (coûts payés ou provisionnés)		309 750
Autres composantes de la rémunération ¹		4 650

1. Véhicules de société.

Etant donné que M. Jourquin est âgé de plus de 60 ans, le départ anticipé du Président du Comité exécutif a été assimilé à un départ à la retraite. Par conséquent, aucune indemnité de départ ne lui a été versée. Le Président du Comité exécutif a droit à son capital de pension compte tenu du service reconnu à la date de départ. Dans le cas d'un départ en retraite avant 65 ans, un abattement de 0,5 % par mois d'anticipation est appliqué au capital.

6.5. Montant global des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux autres membres du Comité exécutif par la société ou une société qu'elle contrôle.

(voir tableau ci-dessous)

La rémunération variable court terme annuelle est basée sur la performance du groupe Solvay (*ROE*) et sur la performance

par rapport aux objectifs individuels de chaque membre du Comité exécutif. En 2011 (pour le *ROE* 2010), le Conseil d'Administration n'avait pas utilisé ses pouvoirs discrétionnaires pour augmenter la part *ROE* de la rémunération variable, préférant lisser les écarts de *ROE* résultant des changements importants survenus dans le périmètre du Groupe en 2010 et 2011. En 2012 (pour le *ROE* 2011), le Conseil d'Administration a fait usage de ses pouvoirs discrétionnaires pour augmenter la part *ROE* de la rémunération variable afin de lisser les écarts de *ROE* par rapport à l'année précédente.

La rémunération variable de MM. Clamadieu et Auffret, pour l'année 2011, a été fixée selon les règles en vigueur chez Rhodia et en fonction de leurs objectifs. Pour l'année 2012, la rémunération variable de M. Clamadieu a été fixée conformément à l'accord conclu avec Solvay. Pour 2012, la rémunération variable de M. Auffret a été établie selon les règles en vigueur chez Rhodia.

Rémunération et autres avantages accordés aux autres membres du Comité exécutif (EUR)	2011	2012
Rémunération de base	2 648 581	3 207 214
Rémunération variable	1 704 062	2 630 344
Pension et couverture décès et invalidité (coûts payés ou provisionnés)	643 573	697 382
Autres composantes de la rémunération ¹	87 884	81 328

1. Indemnités de représentation, chèque-repas, véhicule de société, indemnités de logement, etc.

La loi belge (Art. 520 ter du Code belge des Sociétés) prévoit, qu'à partir de l'exercice 2011, sauf dispositions statutaires contraires ou approbation expresse par l'Assemblée Générale des actionnaires, un quart au moins de la rémunération variable des Membres du Comité exécutif doit être basé sur des critères de performance prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'au moins deux ans et, un autre quart au moins doit être basé sur des critères de performance prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'au moins trois ans.

Compte tenu des modifications importantes en cours en termes d'organisation et de périmètre d'activités, le Conseil a demandé à l'Assemblée Générale et reçu l'autorisation de celle-ci de maintenir le système actuel pour les exercices 2011 et 2012, étant donné que le système actuel de rémunération variable est déjà basé sur des critères de performance prédéterminés et objectivement mesurables.

Tel qu'annoncé dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise précédente, la politique de rémunération a été redéfinie en 2012. La nouvelle politique de rémunération, décrite en Annexe 2 du présent document, prend effet en 2013 et est totalement conforme à l'article 520 ter du Code belge des Sociétés.

Les membres du Comité exécutif perçoivent des *stock-options* comme détaillé ci-après. Par contre, ils ne reçoivent pas d'actions.

Les dépenses des membres du Comité exécutif, y compris celles du Président, sont régies par les mêmes règles que

celles applicables à tous les cadres du Groupe, à savoir : la justification poste par poste de tous les frais professionnels. Les frais privés ne sont pas pris en charge.

En cas de frais mixtes professionnels et privés (par exemple en matière de véhicules), une règle proportionnelle est appliquée, comme à tous les cadres dans la même situation.

En matière d'assurance, la société prend pour les membres du Comité exécutif le même type de couverture que pour ses cadres supérieurs.

En matière de pensions et de couverture de retraite et décès, les membres du Comité exécutif se voient accorder des prestations reposant en principe sur les dispositions des plans applicables aux cadres supérieurs dans leur pays de base.

La couverture retraite et décès de MM. Clamadieu et Auffret reflètent les mêmes conditions que celles dont ils bénéficiaient chez Rhodia. Concernant M. Clamadieu, elle se matérialise par un engagement formel de la part de Solvay SA.

6.6. Stock-options

(voir tableau ci-contre)

En mars 2012, le Conseil d'Administration a attribué, sur proposition du Comité des Rémunérations, des *stock-options* à près de 430 cadres supérieurs du Groupe. Le prix d'exercice s'élève à 88,71 EUR par option avec une période d'attribution de trois ans. Il a été attribué aux membres du Comité exécutif un total de 174 427 options en 2012 contre 109 000 en 2011.

Stock-options attribuées en 2012 aux membres du Comité exécutif

Pays	Nom	Fonction	Nombre d'options
Belgique	Jourquin Christian	Président du Comité exécutif jusqu'au 10 mai 2012	0 (à sa demande)
Belgique	Clamadieu Jean-Pierre	Président du Comité exécutif. A compter du 11 mai 2012	61 266
Belgique	de Laguiche Bernard	Membre du Comité exécutif	20 000
Belgique	van Rijckevorsel Jacques	Membre du Comité exécutif	18 000
Belgique	De Cuyper Vincent	Membre du Comité exécutif	17 000
Belgique	Mesland Jean-Michel	Membre du Comité exécutif	14 000
Thaïlande	Kearns Roger	Membre du Comité exécutif	15 000
France	Auffret Gilles	Membre du Comité exécutif	29 161
TOTAL			174 427

Stock-options détenues en 2012 par des membres du Comité exécutif

Pays	Nom	Options détenues au 31/12/11	attribuées en déc.2012	exercées en 2012	expirées en 2012	31/12/11		
						détenues	exerçables	non exerçables
Belgique	Jourquin Christian (jusqu'au 10 mai 2012)	180 000	0	0	0	180 000	130 000	50 000
Belgique	Clamadieu Jean-Pierre	0	61 266	0	0	61 266	0	61 266
Belgique	de Laguiche Bernard	128 000	20 000	28 000	0	120 000	60 000	60 000
Belgique	van Rijckevorsel Jacques	115 000	18 000	19 000	0	114 000	60 000	54 000
Belgique	De Cuyper Vincent	91 000	17 000	16 000	0	92 000	43 000	49 000
Belgique	Mesland Jean-Michel	69 000	14 000	9 500	0	73 500	31 500	42 000
Thaïlande	Kearns Roger	66 800	15 000	5 300	0	76 500	32 500	44 000
France	Auffret Gilles	0	29 161	0	0	29 161	0	29 161
TOTAL		649 800	174 427	77 800	0	746 427	357 000	389 427

6.7. Dispositions les plus importantes de leur relation contractuelle avec la société et/ou une société qu'elle contrôle, y compris les dispositions relatives à la rémunération en cas de départ anticipé.

Les membres du Comité exécutif, y compris le Président, ont en fonction de leur responsabilité des mandats d'Administrateur dans les filiales du Groupe.

Lorsque ces mandats sont rémunérés, ils sont intégrés dans les montants cités précédemment, que le mandat soit qualifié de salarié ou d'indépendant au sens de la législation locale.

Aucun membre du Comité exécutif, y compris le Président, ne bénéficiera d'une indemnité de départ liée à l'exercice de son mandat. En cas de cessation anticipée de l'exercice de leur fonction, seul le système légal est d'application.

Le contrat de M. Jean-Pierre Clamadieu contient une clause de non-concurrence d'une durée de 24 mois, la rémunération prévue ne pouvant excéder douze mois de salaire.

Les contrats des membres du Comité exécutif ne comportent pas de clause prévoyant un droit de recouvrement de la rémunération variable en cas d'information financière erronée.

7. Rôle des Présidents dans l'harmonie entre le Conseil d'Administration et le Comité exécutif

Le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité exécutif travaillent de concert, grâce à un dialogue constructif et à des échanges fréquents, pour harmoniser le travail respectif du Conseil d'Administration (y compris ses Comités) et du Comité exécutif.

A cet effet, les mesures suivantes ont été mises en place :

- > les deux Présidents se rencontrent aussi souvent que nécessaire sur les sujets d'intérêt commun au Conseil d'Administration et au Comité exécutif ;
- > le Président du Conseil d'Administration et le Comité exécutif se rencontrent tous les mois pour aborder la question du reporting financier ;
- > le Président du Conseil d'Administration a accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- > le Président du Comité exécutif est aussi membre du Conseil d'Administration et y présente les propositions du Comité exécutif.

8. Principales caractéristiques des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne

Le groupe Solvay a instauré un système de contrôle interne visant à fournir une assurance raisonnable en termes de (i) conformité aux lois et règlements en vigueur, (ii) application des politiques et objectifs fixés par la société et (iii) fiabilité des informations financières et non financières.

Ce système repose sur cinq éléments : l'environnement de contrôle, le processus de gestion des risques, les activités de contrôle par la direction, la supervision du contrôle interne et la communication de l'information financière.

1. L'environnement de contrôle

Notre environnement de contrôle repose sur différents éléments tels qu'un Code de Conduite qui sert de cadre de référence au Groupe, une philosophie de management traduite dans des Valeurs, une structure organisationnelle et hiérarchique claire supportée par des descriptions de postes auxquelles sont associés, le cas échéant, des délégations de pouvoir et des organes de direction (Conseil d'Administration et Comités, Comité exécutif, etc.) dont le fonctionnement est décrit dans la présente Déclaration de Gouvernance d'entreprise.

2. Le processus de gestion des risques

La prise de risques calculés dans le respect des lois et réglementations et du Code de Conduite est inhérente au développement des activités du groupe Solvay. Afin d'identifier, d'évaluer et de gérer avec succès toute opportunité et parallèlement de limiter les risques potentiellement significatifs pour les activités du Groupe, la société s'est dotée de systèmes de gestion des risques.

La gestion des risques fait partie intégrante des processus décisionnels stratégiques et opérationnels et est considérée comme un outil essentiel de pilotage et d'aide à la décision pour atteindre les objectifs à court, moyen et long terme de l'entreprise.

Le *Group Service Risk Management and Insurance (RMI)*, sous la responsabilité du *Group Risk Manager*, est en charge de la mise en place d'une gestion globale, systématique et cohérente des risques au sein de l'ensemble du Groupe.

Solvay a adopté le cadre de référence FERMA pour la gestion des risques. Ce cadre structure le processus de gestion des risques en différentes phases, tout en considérant les objectifs stratégiques de l'organisation :

- > l'analyse des risques (identification, quantification et évaluation) ;
- > la décision sur la façon de gérer les risques importants ;

- > la mise en œuvre des actions de gestion des risques ;
- > le suivi.

Le *Group Service RMI* assiste les entités du Groupe dans le processus de gestion de leurs risques, en leur fournissant notamment des méthodologies et des outils et en proposant des séances de formation.

De plus amples informations à ce propos sont disponibles dans la section « Gestion des Risques » du présent Rapport Annuel, notamment à propos des actions récemment menées au sein du Groupe en matière de gestion des risques, des principaux risques auxquels est confronté le Groupe et des actions entreprises afin des les éviter ou de les atténuer.

Une telle approche de la gestion des risques permet de la décliner de façon cohérente au sein de l'organisation. Elle trouve son application dans les décisions et actions des collaborateurs du Groupe. Elle permet d'évoluer dans un cadre bien défini et par conséquent en confiance.

3. Les activités de contrôle par la Direction (contrôle de premier niveau)

La Direction est responsable du contrôle interne des opérations.

Le groupe Solvay a mis en place des systèmes de reporting afin de recueillir et de diffuser les informations pertinentes aux différents niveaux de l'entreprise. De tels systèmes sont, par exemple, en place dans les domaines financiers, opérationnels (processus de production notamment), des ressources humaines, HSE (particulièrement en matière de sécurité au travail et d'environnement), commerciaux et légaux (notamment en matière de conformité).

En matière financière, le groupe Solvay a mis en place un système de reporting basé sur les normes IFRS, commun à l'ensemble de ses filiales. L'information rapportée mensuellement est issue, dans la majorité des cas, directement des systèmes d'information intégrés (ERP). Ces ERP sont communs à une grande partie des entités du Groupe.

Soulignons par ailleurs que les systèmes informatiques sont gérés de façon centralisée.

Les données financières sont consolidées mensuellement et analysées à chaque niveau de responsabilité de la société (comme par exemple le responsable financier local, le contrôleur et la direction de l'activité concernée, *Group Accounting* et le Comité exécutif) et de différentes façons comme, par exemple, par l'analyse des variances, par des contrôles de plausibilité et de cohérence, par l'analyse de ratios ou encore par référence aux projections établies. Les résultats sont également validés trimestriellement par le Comité d'Audit en tenant compte des travaux effectués par l'auditeur externe.

Le contrôle des données financières est facilité par l'utilisation d'ERP communs, par une organisation basée sur de grands processus financiers gérés de façon centralisée et intégrés,

le cas échéant, dans les Centres de Services Partagés et par l'application de procédures uniformes.

4. La supervision du contrôle interne (contrôle de second niveau)

Le Comité d'Audit est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Il supervise le travail du *Group Service Audit Interne* en matière de suivi financier, opérationnel et de la conformité. Il vérifie en particulier le périmètre, les programmes et les résultats du travail d'audit interne et s'assure que ses recommandations sont bien mises en œuvre. La mission du Comité d'Audit est décrite en détails à l'Annexe 1 de la présente Déclaration de Gouvernance d'entreprise.

Le *Group Service Audit Interne* évalue, de façon indépendante, l'efficacité du système de contrôle interne. La mission de l'Audit Interne couvre tout particulièrement les domaines suivants :

- > l'identification et la gestion des risques, y compris la fraude ;
- > la fiabilité des informations opérationnelles, de gestion et financières (importantes) ;
- > la conformité des actes des employés avec les politiques, normes et procédures du Groupe.

Les missions d'audit interne sont planifiées et définies au niveau de leur contenu sur la base d'une analyse des risques ; les contrôles se concentrent sur les domaines perçus comme les plus risqués. Toutes les entités du Groupe sont auditées par l'Audit Interne au moins tous les trois ans.

Les recommandations du *Group Service Audit Interne* sont mises en œuvre par la direction.

D'autres entités réalisent des activités de même ordre dans des domaines très spécifiques. A titre d'exemple :

- > le *Group Service Health Safety & Environment* réalise des audits en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement ;
- > le *Group Service Organization, Design & Performance* réalise des audits des systèmes de gestion (par exemple de gestion de la qualité) ;
- > la Fonction Groupe *Legal and Compliance* supporte les diverses activités d'audit du Groupe afin de veiller à ce que les lois en vigueur soient respectées et appliquées correctement. En particulier, le *Group Service Ethics and Compliance* contrôle l'application et le respect des Valeurs et du Code de Conduite du Groupe ; il intervient en cas de violation potentielle.

Un service d'assistance téléphonique en matière d'éthique (Ethics Helpline), géré par une tierce partie, est progressivement mis à disposition des employés afin de leur permettre de signaler toute violation potentielle de façon confidentielle.

5. La communication de l'information financière

Le groupe Solvay publie ses résultats trimestriellement. La communication de ces résultats fait l'objet de différents contrôles et validations avant publication :

- > elle est établie sous la supervision et le contrôle du Comité exécutif ;
- > le comité d'Audit la valide ; en particulier, il veille à ce que les principes comptables IFRS soient respectés et à ce que les résultats donnent une image juste et pertinente des activités du Groupe ;
- > le Comité des Finances finalise sa préparation ;
- > le Conseil d'Administration l'approuve.

9. Audit externe

Le contrôle de la situation financière de la société, de ses états financiers et de leur conformité avec le Code belge des Sociétés et les statuts, celui des opérations à constater dans les états financiers, est confié à un ou plusieurs commissaires désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'Institut belge des Réviseurs d'Entreprises.

La mission et les pouvoirs du ou des commissaire(s) sont ceux qui leur sont reconnus par la loi.

L'Assemblée Générale détermine le nombre de commissaires et fixe leurs honoraires conformément à la loi. Les commissaires ont, en outre, droit au remboursement de leurs frais de déplacement pour le contrôle des sites industriels et des locaux administratifs de la société.

L'Assemblée Générale peut aussi désigner un ou plusieurs commissaire(s) suppléant(s). Les commissaires sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable. Ils ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour des motifs valables.

Le mandat de commissaire de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2013.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité d'Audit, propose à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prévue le 14 mai 2013, de renouveler pour trois ans le mandat de commissaire de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Eric Nys. Le Conseil a également proposé de désigner M. Frank Verhaegen comme commissaire suppléant de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL pour trois ans.

La proposition d'honoraires d'audit annuels s'élève à 1 146 300 EUR et inclut l'audit des comptes statutaires de Solvay SA ainsi que celui des comptes consolidés du Groupe.

10. Code de Conduite

Le Code de Conduite de Solvay définit le cadre dans lequel Solvay souhaite mener ses affaires et comment il souhaite interagir avec l'ensemble de ses parties prenantes d'une façon éthique et en toute conformité. Il repose sur une forte tradition de valeurs historiquement enracinées dans la culture du Groupe. Ce Code s'applique à chaque employé de Solvay, partout où le Groupe opère et mène ses affaires.

Le Code de Conduite de Solvay fournit des orientations générales à tous les employés du Groupe sur la façon de se comporter sur leur lieu de travail, dans les activités de Solvay et lorsqu'ils représentent Solvay vis-à-vis de leur entourage. Il ne s'agit pas là d'un document exhaustif qui prévoit toutes les situations auxquelles seront confrontés les employés dans leur quotidien professionnel. En revanche, il souligne les principes qui permettent de les guider et qui constituent la base des politiques du Groupe.

Le Code de Conduite s'inscrit dans les efforts constants du Groupe pour maintenir et renforcer la confiance à la fois entre tous ses employés et entre le Groupe et ses partenaires, y compris ses employés, leurs représentants, les actionnaires, les clients et fournisseurs, les agences gouvernementales ou toutes autres tierces parties.

Pour obtenir l'implication la plus large de tous ses employés dans la mise en œuvre du Code, le Groupe continuera de promouvoir un dialogue social riche et équilibré entre la direction et les partenaires sociaux.

Le groupe Solvay veille à l'application du Code par le biais de diverses mesures, dont des formations ciblées, et cela afin de minimiser le risque de violation en prévoyant, le cas échéant, des sanctions claires.

La Fonction Groupe *Legal and Compliance* favorise ou renforce la culture de la conformité. Elle est placée sous l'autorité du Directeur Juridique Groupe. Le *Group Service Ethics and Compliance* a plus particulièrement comme objectif de renforcer une culture basée sur l'éthique et sur la conformité avec les Valeurs et le Code de Conduite de Solvay.

Des responsables de la conformité (*Compliance Officers*) ont été désignés dans les quatre régions où le Groupe opère. Ceux-ci sont aidés par un réseau d'employés expérimentés qui ont pour mission, outre leurs autres responsabilités, de supporter les activités menées en la matière.

Le Groupe encourage ses employés à aborder toute difficulté ou question éventuelle quant à l'application du Code de Conduite avec leur hiérarchie ou d'autres interlocuteurs identifiés (*Compliance Officers*, juristes, ressources humaines).

En outre, il met progressivement en place, au niveau mondial, la possibilité de s'adresser à une *Ethics Helpline* (service d'assistance téléphonique en matière d'éthique), un service externe pour faire part de ses difficultés ou poser des questions en toute confidentialité. Ce service est géré en confor-

mité avec les lois applicables et en particulier avec les lois régissant la protection des données.

Dans les co-entreprises, les représentants au Conseil d'Administration s'efforcent de faire adopter des règles qui sont en ligne avec le Code de Conduite du Groupe.

11. Prévention du délit d'initié

Le Groupe a mis en place une politique en matière de prévention du délit d'initié ainsi qu'un guide contenant des règles strictes en matière de confidentialité et de non-usage d'« informations privilégiées » tant pour les initiés réguliers que pour les initiés occasionnels. Cette politique et ce guide ont été largement diffusés au sein du Groupe.

L'interprétation et le contrôle du respect de ces règles sont confiés à un Comité de Transparence composé du Secrétaire Général (Président), qui est également responsable de la Communication, du Directeur Général Finances, du Directeur Juridique Groupe et du Directeur Ressources Humaines Groupe. En particulier, ce Comité conseille le Conseil d'Administration et le Comité exécutif ainsi que tout employé qui serait confronté à une situation difficile.

Cette politique est appliquée aussi bien par le Comité exécutif que par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en conformité avec la loi belge du 2 août 2002, les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein du Groupe et les personnes qui leur sont étroitement liées, à savoir :

- > les membres du Conseil d'Administration de Solvay SA ;
- > les membres du Comité exécutif ;
- > le Secrétaire Général ;
- > le Directeur Ressources Humaines Groupe, et
- > le Directeur Juridique Groupe.

ont été informés et l'obligation de faire une déclaration à l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers (FSMA) pour chaque opération concernant des actions Solvay leur est régulièrement rappelée.

12. Organisation interne du groupe Solvay

L'organisation interne du groupe Solvay est décrite en page 16 du présent Rapport annuel.

13. Relations avec les actionnaires et les investisseurs

13.1. Performance de l'action Solvay

Les actions Solvay sont à la fois cotées sur NYSE Euronext Bruxelles – la cotation primaire – et depuis janvier 2012 sur NYSE Euronext Paris sous le code mnémotechnique unique SOLB. Par ailleurs, Solvay a rejoint l'indice CAC 40 le 21 septembre 2012. Ces événements reflètent tous deux la longue histoire du Groupe en France ainsi que son poids économique et ses perspectives de croissance dans ce pays.

Au 31 décembre 2012, le cours de l'action s'élevait à 108,6 EUR, contre 63,7 EUR à la fin de l'année 2011. Durant l'année 2012, le cours moyen de l'action a été de 87,7 EUR et son cours le plus haut 109,8 EUR (le 20 décembre 2012).

Le volume moyen des opérations quotidiennes tel que renseigné par Euronext s'est élevé à 304 000 titres en 2012 contre 247 000 titres en 2011.

13.2. Communication financière active

Tout au long de l'année, l'équipe Relations Investisseurs s'est efforcée, le plus efficacement possible et en temps opportun, de communiquer et de présenter les faits et développements pertinents concernant Solvay, tant en termes de finance que de stratégie, aux divers groupes d'investisseurs, aux analystes financiers et de crédit ainsi qu'aux autres parties prenantes du monde entier. A cette fin, durant l'année, l'équipe Relations Investisseurs a entretenu des contacts réguliers avec les analystes financiers, les investisseurs institutionnels et individuels, notamment via des mises à jour de faits relatifs aux tendances financières et stratégiques et l'organisation de présentations spécifiques, de visites et de *roadshows*.

Le Groupe veille tout particulièrement à ce que tous ses actionnaires reçoivent un traitement équitable.

La politique du Groupe en matière de communication consiste à diffuser, dès que raisonnablement possible, les informations d'intérêt significatif pour le marché sous la forme de communiqués de presse et/ou de conférences de presse, ainsi que de présentations publiques disponibles sur le site internet institutionnel du Groupe.

Solvay SA
Relations Investisseurs
Rue de Ransbeek, 310
B-1120 Bruxelles (Belgique)
e-mail : investor.relations@solvay.com
Internet : www.solvay.com

13.3. Investisseurs individuels

Le Groupe entretient, depuis de nombreuses années, des relations très étroites avec les investisseurs individuels, que ce soit

en participant à des salons et conférences et en fournissant sur demande des informations régulières sur l'activité du Groupe (communiqués de presse, rapport annuel, etc.).

En 2012, le groupe Solvay a poursuivi activement ses rencontres avec les investisseurs individuels.

A titre d'exemples :

- > En mars 2012, le groupe Solvay était présenté lors du «*Day of the Investor*» à Gand, un événement auquel ont participé près de 150 personnes ;
- > En avril 2012, Solvay a participé à l'«*Investors' Event*», organisé par la fédération néerlandaise des clubs d'investissements et des investisseurs (VFB) et auquel assistent, chaque année, plus de 1 000 participants ;
- > En mai 2012, la participation de Solvay au «*Finance Day*» organisé par le magazine belge *MoneyTalk* a permis une nouvelle fois de rencontrer les actionnaires individuels.

13.4. Roadshows et rencontres pour les parties prenantes institutionnelles

Des *roadshows* et des rencontres avec les dirigeants du Groupe sont organisés régulièrement pour les professionnels internationaux de la finance (analystes, gestionnaires de portefeuille, presse, etc.).

Ainsi, en 2012, plus de 500 contacts ont été établis lors de réunions et d'événements organisés en Europe (Bruxelles, Londres, Paris, Francfort, Genève, Zurich, Edimbourg, Dublin, Milan, etc.), ainsi qu'aux Etats-Unis et au Canada. Le 24 avril 2012, l'équipe de direction du Groupe a également organisé un *Capital Markets Day* pour présenter sa vision stratégique ainsi que ses ambitions de croissance centrées sur la création de valeur.

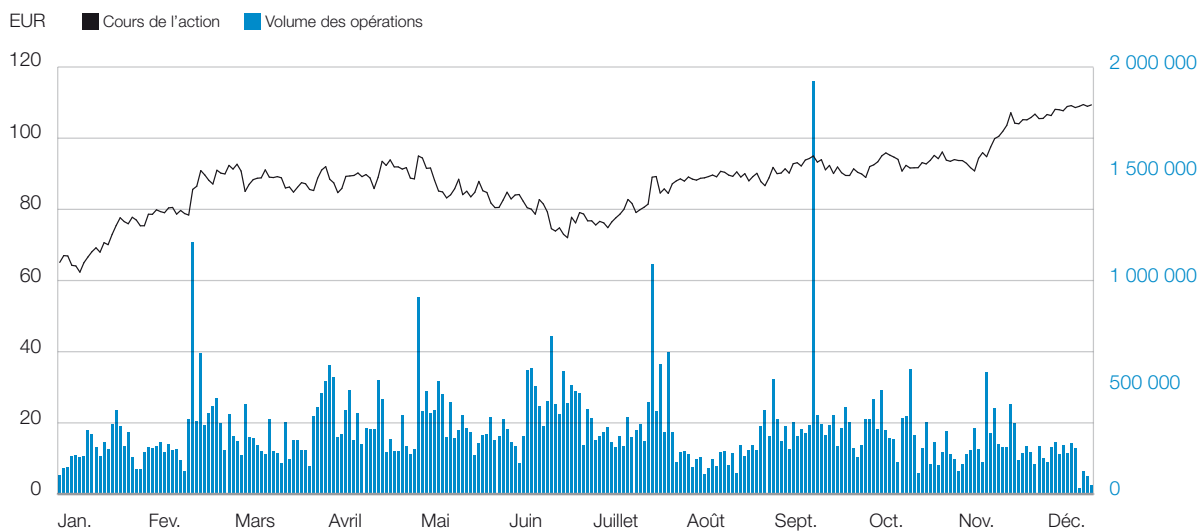
Par ailleurs, des conférences téléphoniques avec la Direction sont systématiquement organisées, chaque trimestre, pour commenter les résultats du Groupe.

13.5. Un site internet spécifique

Un site internet dédié aux actionnaires et investisseurs – www.solvay.com/investors – met à la disposition de ces derniers les informations publiques financières et stratégiques du Groupe les plus récentes. Il renseigne les investisseurs et les actionnaires sur de nombreux services qui leur sont utiles. Il donne des contacts utiles auprès d'analystes spécialisés qui suivent le Groupe.

Le site internet offre également la possibilité de s'inscrire à un Club d'actionnaires et d'investisseurs afin de recevoir des notifications en trois langues (français, néerlandais, anglais) par e-mail de la publication de nombreuses informations : ordre du jour de certaines réunions dont l'Assemblée Générale, projets d'amendements de statuts, rapports spéciaux du Conseil d'Administration, publication du Rapport annuel, comptes sociaux de la société-mère, paiement des dividendes, etc.

Cours de l'action Solvay et volumes des opérations entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012



Action Solvay par rapport aux indices en 2012



ANNEXE 1

Missions du Comité d'audit

1. Membres

Le Comité d'Audit compte un Président et au minimum deux autres membres, tous trois Administrateurs non exécutifs et dont au moins deux Administrateurs sont indépendants.

Les membres de ce Comité d'Audit sont, en outre, compétents en la matière de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures.

2. Invités

Le Comité d'Audit invite les personnes suivantes à intervenir lors de ses réunions :

- a) le Directeur Général Finances ;
- b) le responsable du *Group Service Audit Interne* ;
- c) un représentant du commissaire du Groupe.

3. Fréquence des réunions

Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an, préalablement à la publication des résultats annuels, semestriels et trimestriels. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées au cours desquelles il sera débattu et convenu de la portée des plans et des coûts d'audit et où seront discutées d'autres questions financières importantes.

4. Principaux mandats du Comité d'Audit

- a) Le Comité d'Audit veille à ce que le rapport et les comptes annuels, les états financiers périodiques et toute autre communication financière importante du Groupe respectent les principes comptables généralement acceptés (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour la maison-mère). Ces documents doivent donner une image juste et pertinente des affaires du Groupe et de la maison mère et satisfaire à toutes les dispositions légales et boursières.
- b) Le Comité d'Audit examine régulièrement les stratégies et pratiques comptables appliquées pour préparer les états financiers du Groupe et s'assure de leur conformité aux bonnes pratiques et exigences des normes comptables appropriées.
- c) Le Comité d'Audit examine régulièrement le périmètre de l'audit externe et sa mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe.
Le Comité d'Audit étudie les recommandations de l'audit externe et le rapport remis par le commissaire au Conseil d'Administration.
- d) Le Comité d'Audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe, et en particulier des contrôles financiers, opérationnels et de conformité, ainsi que de la gestion des risques. Le Comité d'Audit s'assure éga-

lement que les systèmes de traitement électronique de l'information utilisés pour générer les données financières répondent aux normes applicables.

Le Comité d'Audit veille à ce que ces systèmes satisfassent aux exigences légales.

- e) En matière d'audit interne, le Comité d'Audit vérifie la portée/les programmes/les résultats du travail du département d'audit interne et veille à ce que l'audit interne dispose des ressources adéquates.

Le Comité d'Audit s'assure que le suivi des recommandations de l'audit interne est bien réalisé.

- f) Le Comité d'Audit vérifie et surveille l'indépendance du commissaire externe en particulier pour les services complémentaires qui lui seraient demandés en dehors de sa mission légale. A cet égard, le Comité d'Audit propose le commissaire au Conseil d'Administration, lequel transmet la candidature pour approbation et nomination (y compris la fixation de la rémunération) par l'Assemblée Générale Ordinaire.

De plus, en concertation avec le Directeur Général Finances, le Comité d'Audit participe au choix du responsable du *Group Service Audit Interne*.

- g) Le Comité d'Audit examine les domaines à risque susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe. Ces risques incluent, par exemple, le risque de change, les litiges juridiques importants, les questions environnementales, celles liées à la responsabilité liée aux produits, etc.

Lors de son examen, le Comité d'Audit étudie les procédures en place afin d'identifier ces risques importants et de quantifier leur impact potentiel sur le Groupe et sur le fonctionnement des systèmes de contrôle.

5. Procès-verbaux

Comme il constitue un comité du Conseil d'Administration du Groupe, le Comité d'Audit rédige un procès-verbal de chacune de ses réunions, qu'il soumet au Conseil d'Administration.

ANNEXE 2

Politique de rémunération des Directeurs Généraux

Solvay évalue les pratiques de la concurrence en prenant pour référence une sélection d'entreprises européennes, actives dans les secteurs chimique et industriel, d'envergure internationale et dont le chiffre d'affaires annuel et les effectifs sont relativement proches de ceux de Solvay. La composition de ce groupe est revue régulièrement pour s'assurer qu'il continue à refléter l'orientation stratégique de l'entreprise.

Pour les cadres originaires d'un pays non européen et basés hors d'Europe, les pratiques de leur pays d'origine (idéalement mesurées par rapport au secteur chimique) servent de référence. Les données relatives au marché international sont obtenues auprès des services de consultants internationalement reconnus et spécialisés en matière de rémunération.

L'objectif de Solvay est d'offrir des niveaux de rémunération totale proches de la médiane du marché de référence ciblé pour des performances normales et proches du quartile supérieur du marché en cas de performances collectives et individuelles exceptionnelles.

La rémunération des Directeurs Généraux est composée du salaire de base (réévalué chaque année), de rémunérations variables court terme, de rémunérations variables long terme et d'autres avantages.

En 2012, le Groupe a revu sa politique de rémunération afin de garantir une meilleure adéquation des rémunérations variables court terme et long terme avec les pratiques du marché et de renforcer le lien entre la rémunération variable et la performance économique. La nouvelle politique de rémunération s'applique aux membres du Comité exécutif, aux Directeurs Généraux et aux responsables des GBU importantes. La nouvelle politique de rémunération est effective à compter de 2013.

Politique de rémunération précédemment appliquée

En 2012, les principes de rémunération variables suivants s'appliquaient aux Directeurs Généraux de Solvay et aux membres du Comité exécutif³ (y compris M. Jourquin, en sa qualité de CEO jusqu'en mai 2012).

Rémunération variable court terme

La rémunération variable annuelle se compose d'une partie individuelle qui est fonction de l'atteinte d'objectifs individuels prédéfinis, approuvés par le Conseil d'Administration, et d'une partie collective liée à la performance du Groupe.

La rémunération variable individuelle cible (à supposer que les objectifs soient pleinement atteints) représente entre

25 % et 50 % du salaire de base, en fonction du niveau du poste occupé. La rémunération variable réellement payée varie de zéro (en cas de mauvaises performances) à 150 % de la cible (en cas de performances remarquables).

La rémunération variable liée à la performance du Groupe dépendait du ROE (rendement des capitaux propres de l'exercice antérieur). La prime ROE cible était fixée à 50 % du salaire de base pour M. Jourquin, en sa qualité de CEO jusqu'en mai 2012, à 30 % du salaire de base pour les membres du Comité exécutif, à 25 % pour les autres Directeurs Généraux, pour un ROE compris entre 9 et 10 %.

Rémunération variable long terme

La rémunération variable long terme consistait en l'attribution périodique de *stock-options*. Chaque année, sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration déterminait le nombre des *stock-options* attribuées respectivement au Président du Comité exécutif, aux membres du Comité exécutif et aux autres Directeurs Généraux.

Le nombre de *stock-options* attribuées en 2012 aux membres du Comité exécutif est précisé au point 6.6.

Pour les autres Directeurs Généraux, le nombre cible de *stock-options* attribuées était de 5000.

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne du cours de clôture du titre Solvay sur Euronext Bruxelles durant les 30 jours précédant le début de l'offre. Les *stock-options* sont acquises à partir du premier jour de l'année suivant le troisième anniversaire de leur attribution. Les options expirent huit ans après leur attribution.

Nouvelle politique de rémunération

Une nouvelle politique de rémunération est applicable dès 2013. Elle vise à un meilleur alignement avec les pratiques du marché et à un renforcement du lien entre la rémunération variable et la performance économique tout en contribuant à l'intégration des groupes Rhodia et Solvay.

Cette nouvelle politique introduit un programme de rémunération variable court terme (STI) harmonisé, prévoyant des primes annuelles liées à la performance du Groupe. Elle redéfinit également le programme de rémunération variable long terme (LTI) en la liant à la performance du Groupe.

Rémunération variable court terme (STI)

La rémunération variable court terme sera, en partie, liée à la performance du Groupe et en partie des performances individuelles.

La rémunération variable cible variera, selon le niveau du poste occupé, entre 50 % (pour les Directeurs Généraux et les responsables des GBU importantes) et 60 % (membres du Comité exécutif) du salaire de base. Ce niveau cible se

3. A l'exclusion de MM. Clamadieu et Auffret dont les rémunérations totales sont régies par des dispositions spécifiques.

décompose en trois éléments pondérés comme suit :

- > 30 % seront fonction de la performance individuelle de la personne par rapport à des objectifs prédéfinis, approuvés – pour le Comité exécutif – par le Conseil d'Administration ;
- > 60 % seront liés à la performance réalisée par rapport à des objectifs préétablis de performance collective du Groupe ;
- > 10 % seront liés à un indicateur de développement durable du Groupe.

La rémunération variable réelle peut varier entre 0 % (en cas de mauvaises performances) et 200 % de la rémunération cible (en cas de performances collectives et individuelles exceptionnelles).

Rémunération variable long terme (LTI)

Compte tenu du développement des pratiques de marché et du positionnement sur le marché du programme actuel de rémunération variable long terme, le Groupe a redéfini son programme pour (i) mieux l'aligner sur le positionnement de marché souhaité, en améliorant la valeur globale de la rémunération variable long terme et (ii) introduire un lien direct avec la performance du Groupe. La rémunération variable long terme repose sur un mix 50/50 de *stock-options* (SOP) et d'unités d'actions de performance (PSU).

Concernant les *stock-options*, deux évolutions majeures sont à signaler. Le budget alloué aux *stock-options* sera augmenté pour améliorer le positionnement sur le marché. Le nombre de *stock-options* attribué ne sera pas prédéfini mais calculé en fonction du budget alloué, de la juste valeur des *stock-options* (selon le modèle de Monte-Carlo) à la date d'attribution.

Outre ce programme de *stock-options*, un programme d'unités d'actions de performance a également été mis en place. Le plan d'unités d'actions de performance, prévoit un paiement en cash au terme de 3 ans sous réserve d'atteinte d'objectifs de performance (REBITDA, CFROI), avec un ajustement de +/- 20 % en fonction de la performance réelle par rapport aux objectifs initiaux préétablis. Le versement minimum peut varier entre 0 (si la performance minimum requise ou le « seuil » n'est pas atteint), 80 % si le « seuil » minimum de performance est atteint et jusqu'à 120 % pour une performance dépassant le plafond de performance préétabli.

Le Comité exécutif (ou le Conseil d'Administration en ce qui concerne les membres du Comité exécutif) peut, à sa seule discrétion, décider/recommander des gratifications individuelles de + ou - 50 % par rapport au montant cible de rémunération variable long terme octroyé à un individu afin de récompenser des résultats ou des circonstances spécifiques ou exceptionnelles ou de signaler une performance insuffisante, tout en respectant la répartition à 50/50 entre les *stock-options* et les unités d'actions de performance.

Chaque programme annuel de rémunération variable long terme est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Le Comité exécutif (ou le Conseil d'Administration en ce qui concerne les membres du Comité exécutif) peut, à sa seule discrétion, évaluer l'atteinte des objectifs et le Comité exécutif (ou le Conseil d'Administration en ce qui concerne les membres du Comité exécutif) peut également réévaluer les objectifs à atteindre en cas d'évolution significative du périmètre ou de toute autre circonstance imprévue.

Autres avantages

Les Directeurs Généraux se voient accorder des prestations de retraite, de décès et d'invalidité reposant, en principe, sur les dispositions des régimes applicables dans leur pays d'origine. D'autres avantages, tels que des prestations en matière de soins médicaux, de véhicules de société ou d'indemnités pour usage de véhicule personnel, sont également proposés selon les règles applicables dans le pays d'accueil. La nature et l'importance de ces autres avantages sont largement conformes aux pratiques médianes du marché.

Rémunération du Président du Comité exécutif à partir de 2013

Le salaire de base du Président du Comité exécutif reste fixé à 1 million EUR.

L'objectif de rémunération variable court terme est établi à 100 % de ce salaire de base, avec un maximum fixé à 150 %. Conformément à la nouvelle politique de rémunération du Groupe, la rémunération variable long terme sera composée d'un mix à 50/50 de *stock-options* et d'unités d'actions de performance ; la rémunération variable long terme cible s'élève à 1 million EUR, avec un maximum de 1,416 million EUR.

Rémunérations variables court terme et long terme applicables à compter de 2013

Comex				Autres Directeurs Généraux et responsables de grandes GBU				
RÉMUNÉRATION VARIABLE COURT TERME - STI								
	Cible STI en % Salaire	Part de STI liée à la performance individuelle	Part de STI liée à la performance du Groupe	Part de STI liée à l'Indicateur de Développe- ment durable	Cible STI en % Salaire	Part de STI liée à la performance individuelle	Part de STI liée à la performance du Groupe	Part de STI liée à l'Indicateur de Développe- ment durable
	60%	30%	60%	10%	50%	30%	60%	10%
La rémunération STI réelle peut varier entre 0 % et 200 % en fonction du niveau de performance individuelle ou du Groupe								
RÉMUNÉRATION VARIABLE LONG TERME - LTI								
Unités d'actions de performance (PSU)	Attribution cible		Attribution après 3 ans		Attribution cible		Attribution après 3 ans	
	250 000 EUR Le nombre d'unités d'actions de performance correspondant est déterminé à la date d'attribution sur base de la juste valeur des unités d'actions de performance.		entre 0 % et 120 % du nombre d'unités d'actions en fonction de l'atteinte réelle sur une période de 3 ans des objectifs de performance du Groupe.		200 000 EUR Le nombre d'unités d'actions de performance correspondant est déterminé à la date d'attribution sur base de la juste valeur des unités d'actions de performance.		entre 0 % et 120 % du nombre d'unités d'actions en fonction de l'atteinte réelle sur une période de 3 ans des objectifs de performance du Groupe.	
Stock Options (SOP)	Attribution cible			Attribution cible				
	250 000 EUR Le nombre correspondant de <i>stock-options</i> est déterminé à la date d'attribution , sur la base de la juste valeur des <i>stock-options</i> .			200 000 EUR Le nombre correspondant de <i>stock-options</i> est déterminé à la date d'attribution , sur la base de la juste valeur des <i>stock-options</i> .				
	– Chaque programme de rémunération variable long terme est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. – Le Conseil d'Administration peut décider de gratifications individuelles de +/-50 % de la cible afin de récompenser des résultats ou des circonstances spécifiques ou de signaler une performance insuffisante, tout en respectant la répartition à 50/50 entre les <i>stock-options</i> et les unités d'actions de performance.							

Note

- A l'exclusion de MM. Clamadieu et Auffret dont les rémunérations sont régies par des accords particuliers.
- Le Conseil d'Administration évalue l'atteinte des objectifs et peut également réévaluer ces objectifs en cas de changements significatifs du périmètre ou de toutes autres circonstances imprévues.

GLOSSAIRE

Général

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency) : L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA ou parfois US EPA) est une agence du gouvernement fédéral des Etats-Unis créée dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement en rédigeant, et en veillant à faire appliquer, des réglementations basées sur des lois adoptées par le Congrès.

Carechem : Carechem 24 est un service de conseils téléphoniques multilingues qui propose une mise en relation avec une équipe de professionnels formés, 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Carechem 24 propose aux entreprises du monde entier une assistance d'urgence en cas d'incident impliquant des matières dangereuses.

CEO : *Chief Executive Officer.*

Charges nettes sur emprunt : Les charges sur emprunt comprennent les charges sur emprunt moins les intérêts sur prêts et produits de placement à terme, plus les autres charges et produits sur endettement net, moins les coûts d'actualisation des provisions (essentiellement relatives aux passifs de pensions et aux provisions environnementales).

Code de Conduite : Solvay exprime son engagement en matière de comportement responsable et d'intégrité, tout en s'appuyant sur la croissance durable de ses activités et sur sa bonne réputation dans les communautés où le Groupe opère.

Comex : Comité exécutif.

Droits de l'Homme : La Déclaration universelle des droits de l'Homme est, généralement, considérée comme le texte fondateur de la législation internationale sur les droits de l'Homme adoptée en 1948. Le 10 décembre 1948, la communauté internationale s'est engagée à faire respecter la dignité et la justice pour tous les hommes et ceci quels que soient leur nationalité, leur lieu de résidence, leur genre, leur origine nationale ou ethnique, leur couleur de peau, leur religion, leur langue ou tout autre statut que ce soit.

FERMA : Fédération européenne des associations de risk managers (Federation of European Risk Management Associations).

Fiches de données de sécurité : Les fiches de données de sécurité sont les principaux outils existants pour s'assurer que les fabricants et les importateurs fournissent suffisamment d'informations, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, pour permettre une utilisation en toute sécurité de leurs substances et mélanges.

GBU : Global Business Unit.

Global Safety Panel : Les devoirs de l'instance de sécurité consistent à contrôler la santé, les politiques et pratiques en matière de sécurité, ainsi qu'à poursuivre le dialogue existant entre la société et ses employés, et enfin à proposer des recommandations d'amélioration.

ISO 14001 : La famille ISO 14000 répond à diverses problématiques liées au management environnemental. Elle propose aux entreprises et organisations des outils pratiques visant à identifier et à contrôler leur impact environnemental et à constamment améliorer leur performance environnementale. ISO 14001:2004 et ISO 14004:2004 concernent les systèmes de management environnemental.

ISO 26000 : L'ISO 26000 est une norme qui présente les lignes directrices aux organisations pour opérer de manière socialement responsable. La norme a été publiée en 2010 au terme de cinq années de négociations entre un très grand nombre de parties prenantes dans le monde entier. Des représentants des gouvernements, des ONG, de l'industrie, des groupes de consommateurs et du monde du travail ont été impliqués dans son élaboration. Elle représente donc un consensus international.

Identification des risques : Outil de gestion systématique des risques développé par Solvay, reposant sur la méthode ZHA (Zurich Hazard Analysis), qui soutient la politique et le cadre de gestion des risques. Il repose sur des exercices de travail en équipe et utilise la probabilité et la gravité pour mesurer les risques.

Open innovation : Innovation enrichie de l'expertise externe, via des partenariats avec le monde universitaire et des participations dans des start-ups, directement ou par des fonds d'investissements.

Lignes rouges : Règles essentielles devant être suivies par tous les employés du Groupe dans la mesure où elles couvrent des thèmes qui représentent des risques majeurs.

MEP : Membrane échangeuse de protons.

PAEK : Polyaryléthercétone.

PEEK : Polyétheréthercétone.

Processus de contrôle interne : Ce processus est appliqué aux processus d'entreprise les plus importants et repose sur les étapes et activités suivantes : (i) analyse des risques du processus ; (ii) conception de contrôles visant à réduire ces risques ; (iii) déploiement des contrôles en question ; (iv) évaluation de l'efficacité des contrôles par l'Audit Interne.

Processus de prévention des sinistres: La prévention des risques vise à maintenir le flux de production et la rentabilité des sites industriels en proposant une limitation des risques. Elle permet également d'améliorer la protection des personnes et de l'environnement.

Product Stewardship (Gestion responsable des produits): Approche responsable de gestion des risques tout au long du cycle de vie d'un produit, de sa conception à sa fin de vie.

PVC: Polychlorure de vinyle.

R&I: Recherche & Innovation.

REACH: REACH est le règlement de la Communauté européenne sur les substances chimiques et leur utilisation en toute sécurité (CE 1907/2006). Il concerne l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation des substances chimiques ainsi que les Restrictions applicables à ces substances. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Responsible Care®: Responsible Care® est l'unique initiative du secteur chimique mondial pour améliorer la santé et la performance environnementale, renforcer la sécurité et dialoguer avec les parties prenantes au sujet des produits et des processus.

Réglementations Seveso: Réglementations sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Ces réglementations (souvent dénommées «Réglementation COMAH» ou «Directive Seveso») mettent en œuvre la Directive européenne 96/82/CE. Elles s'appliquent uniquement aux sites où des quantités importantes de substances dangereuses sont stockées.

SCU: Solvay Corporate University.

Tolérance aux risques: Ligne précise, fonction de la probabilité et de la gravité, qui matérialise la séparation entre les risques acceptables et les risques inacceptables, suite à une analyse d'identification des risques.

VCM: Chlorure de vinyle monomère.

Financier

Capitaux propres (par action): Capitaux propres divisés par le nombre moyen d'actions pour le calcul des résultats IFRS. Le même dénominateur est utilisé pour calculer le cash flow et le REBITDA par action.

Couverture naturelle de change: Une couverture naturelle est un investissement qui réduit un risque indésirable en appariant les flux de trésorerie (par exemple, les produits et les charges).

DJ Euro Stoxx: Le Dow Jones Euro Stoxx est un indice boursier paneuropéen qui regroupe les 326 valeurs les plus importantes de l'indice Dow Jones général, appartenant aux onze pays de la zone euro.

DJ Stoxx: Le Dow Jones Stoxx est un indice boursier européen composé des 665 valeurs européennes les plus importantes.

EBIT: Résultat opérationnel.

Free cash flow: Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (dividendes reçus de sociétés mises en équivalence inclus) + flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (hors acquisition et cession de filiales et autres participations).

FTSE 300: L'indice FTSEurofirst 300 suit la performance des actions, dans la zone européenne, des 300 plus importantes sociétés en termes de capitalisation boursière de l'indice FTSE Developed Europe.

IFRS: Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards).

LTI: Rémunération variable long terme (Long Term Incentive).

M&A: Fusions et Acquisitions.

NYSE Euronext: Opérateur mondial de marchés financiers et fournisseur de technologies de négociation.

OCI: Autres éléments du résultat global.

PPA: Allocation du prix d'acquisition – Les impacts de l'allocation du prix d'acquisition résultent de la réévaluation des actifs, des passifs et des passifs éventuels de Rhodia à la juste valeur à la date d'acquisition (IFRS 3).

PSU: Unités d'actions de performance.

REBIT: Résultat opérationnel récurrent.

REBITDA: Résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements, éléments non récurrents, charges financières et charges d'impôts.

Rendement du dividende (net): Dividende net divisé par le cours de clôture au 31 décembre.

Rendement du dividende (brut) : Dividende brut divisé par le cours de clôture au 31 décembre.

Résultat de base par action : Résultat net part Solvay divisé par le nombre moyen d'actions pour le calcul des résultats par action IFRS.

Résultat dilué par action : Résultat net part Solvay divisé par le nombre moyen d'actions pour le calcul des résultats dilués par action IFRS.

ROE : Rendement des capitaux propres.

SOP : *Stock-options*.

STI : Rémunération variable court terme (Short Term Incentive).

Taux de rotation : Volume total d'actions échangées sur l'année divisé par le nombre total d'actions cotées, selon la définition d'Euronext.

Taux de rotation ajusté du flottant : Taux de rotation ajusté en fonction du pourcentage des actions cotées détenues par le public, selon la définition d'Euronext.

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Agenda de l'actionnaire

13 mai 2013

Annonce des résultats du premier trimestre 2013

14 mai 2013

Assemblée Générale des actionnaires (10h30)

15 mai 2013

Conférence téléphonique sur les résultats du premier trimestre 2013

16 mai 2013

Cotation ex-dividende (coupon n° 92)

21 mai 2013

Païement du solde du dividende de l'exercice 2012 (coupon n° 92)

31 juillet 2013

Annonce des résultats du deuxième trimestre 2013 et des six premiers mois de l'année 2013 (7h30, communiqué de presse)

25 octobre 2013

Annonce des résultats du troisième trimestre 2013 et des neufs premiers mois de l'année 2013, annonce de l'acompte du dividende pour l'exercice 2013 (7h30, communiqué de presse)

This report is also available in English.

Het jaarverslag is ook beschikbaar in het Nederlands.

Conception et réalisation :

The Crew
www.thecrewcommunication.com

Direction de publication :

Solvay Secrétariat Général et Communication

Rédaction :

GMD l'écriture stratégique - www.ecriturestrategique.fr

Photos :

Corbis, Vincent Thulliez, Didier Vandenbosch, Shutterstock, IngImage, Solvay, Jean-Michel Byl, Yannis Argyropoulos, Philippe Dureuil/GDF Suez.

Impression :

Albe De Coker





Solvay sa

Rue de Ransbeek, 310
1120 Bruxelles
Belgique
T: +32 2 264 2111
F: +32 2 264 3061

www.solvay.com